

L' **ARCHICUBE**

12 • MAI 2012

*La coopération intellectuelle
internationale*

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves et amis de l'École normale supérieure

SOMMAIRE

Éditorial, <i>Jean-Claude Lehmann</i>	5
LE DOSSIER : LA COOPÉRATION INTELLECTUELLE INTERNATIONALE	
L'Unesco, mode d'emploi, <i>Anne Lewis-Loubignac</i>	11
Coopération intellectuelle, solidarité internationale, <i>Emmanuel de Calan</i>	20
Quelques éléments d'histoire	32
Paul Valéry, diplomate de l'esprit, <i>Antoine Valéry et Martine Rouart Boivin-Champeaux</i>	32
L'Unesco siégera à Paris, <i>Léon Blum</i>	39
Les normaliens, l'Unesco et la recherche en sciences sociales, <i>Maurice Aymard</i>	41
D'Ormesson et Caillois : deux itinéraires croisés à l'Unesco	52
Hommage à Roger Caillois, <i>Jean d'Ormesson</i>	53
René Maheu, un normalien à la tête de l'Unesco, <i>Chloé Maurel</i>	54
L'Unesco, un grand espoir, <i>Jean-Claude Pecker</i>	62
Les secteurs de coopération	68
Jean Knapp, inventeur de la programmation, <i>Françoise Rivière</i>	68
Apprendre à vivre ensemble à l'Unesco, <i>Suzy Halimi</i>	70
Les sciences exactes et naturelles à l'Unesco, <i>Jean Audouze</i>	77
La solidarité par les mathématiques, <i>Marie-Françoise Roy</i>	87
La culture, un enjeu moral capital, <i>Philippe Ratte</i>	89
Les évolutions conceptuelles dans le domaine de la culture, <i>Françoise Rivière</i>	95
Jean Sirinelli, un « honnête homme » du XX ^e siècle, <i>Françoise Rivière</i>	101
<hr/> <i>L'Archicube</i> n° 12, mai 2012	3



La solidarité intellectuelle : les enjeux d'aujourd'hui et de demain	104
Du bon usage de l'Unesco dans la mondialisation, <i>Jean Musitelli</i>	104
Un itinéraire normalien : soixante années auprès de l'Unesco, <i>Michel Debeauvais</i>	112
De Porto-Novo à la rue d'Ulm : note sur un parcours de normalien africain, <i>Paulin J. Hountondji</i>	119
L'Unesco et l'universel latéral, <i>Souleymane Bachir Diagne</i>	125
Quelle place pour les jeunes normaliens au sein du secrétariat de l'Unesco ?, <i>Frédéric Sampson</i>	127
Unesco et universités : une collaboration fructueuse ?, <i>Alessandro Giacone</i>	134
De la rue d'Ulm à la place de Fontenoy, <i>Azedine Beschaouch</i>	136
Que l'Unesco fonctionne le mieux possible, <i>Alain Juppé</i>	137

LA VIE DE L'ÉCOLE

Un nouveau directeur adjoint des Lettres : Guillaume Bonnet	143
---	-----

CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS

Huitième « Rendez-vous Carrières », <i>François Bouvier et Laurence Levasseur</i>	151
La vie des clubs, <i>Wladimir Mercouroff, Emmanuel Cocher Levasseur et Gaëtan Bruel</i>	155
Les petits déjeuners du Club des normaliens dans l'entreprise, <i>Jérôme Laurre</i>	158

LES NORMALIENS PUBLIENT

<i>Jean-Thomas Nordmann</i>	165
<i>Paule Bounin-Chêne</i>	179
<i>Véronique Caron</i>	181
<i>Étienne Guyon</i>	183
<i>Lucie Marignac</i>	184

ULMI & ORBI

La Voix d'un texte, <i>Anne Duguet et Daphine Meunier</i>	195
Hommage à Jacqueline de Romilly, <i>Mireille Gérard</i>	197
Avalanche de distinctions pour les deux ENS !, <i>Christian Counillon</i>	197
Dîner de promotion, <i>Mireille Gérard</i>	199
Courrier des lecteurs, <i>Guy Lecuyot</i>	200

ÉDITORIAL



Jean-Claude Lehmann (1959 s)
*Président de l'a-Ulm, Association des anciens élèves,
élèves et amis de l'École normale supérieure*

L'*Archicube* poursuit dans ce numéro 12 la politique éditoriale définie en juin 2007 : tirer avantage de la grande diversité des spécialités de nos camarades ainsi que de leurs expériences, pour aborder les questions les plus diverses sous tous les angles possibles. Nous exploitons ici le fait que pour la plupart des normaliens – littéraires ou scientifiques –, le monde est bien le terrain de jeu de leur carrière professionnelle. La science n'a évidemment pas de frontière, et si la pensée est souvent marquée par des cultures et des traditions locales, ses grands mouvements ont des résonances universelles, et s'enrichissent souvent des apports culturels venus du monde entier. Il n'est donc pas étonnant que nombre d'archicubes se soient engagés dans des carrières qui leur donnaient une prise immédiate à cette échelle. L'Unesco (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) ajoute à cela la dimension de l'éducation, elle aussi chère à notre École. Tout a donc poussé nombre d'anciens élèves à faire carrière ou simplement à collaborer avec cet organisme. Ce numéro de *L'Archicube*, au-delà de toutes les polémiques qui ont souvent agité les uns ou les autres autour de cette agence des Nations unies, donne la parole aux normaliens. Il évoque aussi quelques grandes figures d'archicubes qui ont contribué à la construire.

Parmi les nouvelles de la communauté normalienne, je voudrais souligner la création, au sein de l'a-Ulm, d'une amicale des normaliens dans la diplomatie. Initiée par des élèves suivant la nouvelle filière « diplomatie » de l'enseignement à l'École, cette amicale traduit bien notre volonté de permettre aux archicubes de conserver un lien, notamment avec ceux qui ont suivi des voies analogues. Cette amicale vient après celles des normaliens dans l'entreprise, des normaliens dans l'administration et des normaliens juristes. Cette vie du réseau des « alumni » me semble de plus en



plus indispensable pour assurer la personnalité, l'originalité et la reconnaissance de ce qui nous unit. Il ne s'agit pas de faire vivre une sorte de « mafia » normalienne, mais beaucoup plus de créer autour d'une formation et d'intérêts communs un réseau aux ramifications et aux activités multiples qui participe au rayonnement de la rue d'Ulm, permettant ainsi à chacun d'entre nous de rendre à l'École un peu de ce qu'elle nous a transmis. Longue vie donc à l'amicale des normaliens dans la diplomatie et avis à ceux qui souhaiteraient en créer d'autres.

Enfin, la nouvelle nous parvenant juste au moment du bouclage, nous souhaitons la bienvenue à Marc Mézard (1976 s), nouveau directeur de l'École.



LE DOSSIER

LA COOPÉRATION
INTELLECTUELLE
INTERNATIONALE
LES NORMALIENS
ET L'UNESCO

L'Unesco, mode d'emploi, *Anne Lewis-Loubignac*
Coopération intellectuelle, solidarité internationale,
Emmanuel de Calan

QUELQUES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE

Paul Valéry, diplomate de l'esprit, *Antoine Valéry*
et Martine Rouart Boivin-Champeaux

L'Unesco siégera à Paris, *Léon Blum*

Les normaliens, l'Unesco et la recherche en sciences sociales,
Maurice Aymard

D'Ormesson et Caillois : deux itinéraires croisés à l'Unesco

Hommage à Roger Caillois, *Jean d'Ormesson*

René Maheu, un normalien à la tête de l'Unesco, *Chloé Maurel*

L'Unesco, un grand espoir, *Jean-Claude Pecker*



LES SECTEURS DE LA COOPÉRATION

Jean Knapp, inventeur de la programmation, *Françoise Rivière*

Apprendre à vivre ensemble à l'Unesco, *Suzy Halimi*

Les sciences exactes et naturelles à l'Unesco, *Jean Audouze*

La solidarité par les mathématiques, *Marie-Françoise Roy*

La culture, un enjeu moral capital, *Philippe Ratte*

Les évolutions conceptuelles dans le domaine de la culture, *Françoise Rivière*

Jean Sirinelli, un « honnête homme » du XX^e siècle, *Françoise Rivière*

LA SOLIDARITÉ INTELLECTUELLE : LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Du bon usage de l'Unesco dans la mondialisation, *Jean Musitelli*

Un itinéraire normalien : soixante années auprès de l'Unesco,
Michel Debeauvais

De Porto-Novo à la rue d'Ulm : note sur un parcours de normalien africain,
Paulin J. Hountondji

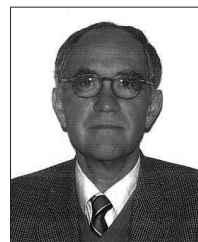
L'Unesco et l'universel latéral, *Souleymane Bachir Diagne*

Quelle place pour les jeunes normaliens au sein du secrétariat de l'Unesco ?,
Frédéric Sampson

Unesco et universités : une collaboration fructueuse ?, *Alessandro Giaccone*

De la rue d'Ulm à la place de Fontenoy, *Azedine Beschaouch*

Que l'Unesco fonctionne le mieux possible, *Alain Juppé*



Ce numéro de *L'Archicube* est né d'une visite, d'un étonnement et d'un questionnement : à la demande de l'a-Ulm, j'avais organisé pour les étudiants étrangers de l'École une visite de l'Unesco où nous fûmes accueillis par notre camarade Philippe Ratte et découvrimus à la fois l'histoire intellectuelle, symbolique et patrimoniale de l'Organisation et du bâtiment qu'elle occupe place de Fontenoy quasiment depuis sa création. L'étonnement fut celui de la rédactrice en chef de *L'Archicube*, Violaine Anger, devant le rôle important joué par les normaliens dès la fondation de l'Unesco.

Ce constat était pour moi une évidence : jeune agrégée recrutée à 23 ans par Jean d'Ormesson, alors secrétaire général du Conseil international de philosophie et des sciences, comme « experte » pour travailler avec lui et avec Roger Caillois sur la liste des œuvres représentatives de la littérature universelle, puis bien des années plus tard à la Commission française pour l'Unesco, alors présidée par Jean Sirinelli, et en 1996 comme déléguée permanente adjointe de la France auprès de l'Unesco, j'avais perçu, sans en être clairement consciente, l'imbrication intellectuelle entre l'École et l'Unesco.

Le questionnement suivait naturellement : les normaliens avaient-ils quelque chose de particulier à offrir ? La formation généraliste et transdisciplinaire reçue à l'École les préparait-elle à poursuivre la vision intellectuelle de la solidarité internationale ou leur permettrait-elle de s'adapter à l'action de coopération pragmatique qui allait être proposée avec insistance par le « clan » anglo-saxon ?

Quand s'est présentée l'idée de cette réflexion, je me suis tout naturellement tournée vers Emmanuel de Calan que j'ai suivi, à quelques années d'intervalle, dans trois postes au ministère des Affaires étrangères. Je lui suis reconnaissante d'avoir accepté de porter avec moi ce numéro, et de s'être investi tout au long de sa conception et de sa réalisation.



Nous avons souhaité que s'expriment de jeunes normaliens, que l'Unesco fasse partie de leurs recherches, ou qu'ils aient contribué en tant que jeunes experts à la mise en œuvre des programmes de l'Organisation. Des normaliens non moins jeunes d'esprit, mais de promotions plus anciennes qui ont connu l'Unesco quasiment depuis ses débuts portent sur elle un regard panoramique, dénué de concessions. De grandes personnalités, que le lecteur découvrira en lisant ces pages, ont joué un rôle capital dans la vie de l'Organisation. Leur rendre un hommage exhaustif eût été une tâche impossible. Il a fallu faire des choix difficiles. La première partie de ce numéro qui porte sur les prémices et les premières années de l'Unesco évoque certains de ces pionniers visionnaires que les horreurs de la guerre avaient aussi rendus réalistes.

Il nous fallait également mettre en lumière les activités de l'Organisation, trop souvent réduites, en Europe et en France, à celle de sauvegarde du patrimoine ou, plus récemment, de promotion des femmes dans la science, grâce au prix L'Oréal-Unesco, quand ce n'est pas l'inscription du repas gastronomique français sur la liste du patrimoine immatériel... C'est pourquoi la deuxième partie de cette livraison est consacrée à la diversité des tâches accomplies par l'Unesco dans ses grands programmes. De nombreux témoignages ont été sollicités. Certains camarades qui ont été ou sont engagés dans des fonctions gouvernementales n'ont pas répondu à l'appel.

Soixante ans, c'est un âge certain. L'Unesco s'était remise tant bien que mal du départ des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Leur retour a été désiré et fêté jusqu'à ce que les derniers soubresauts politiques remettent en cause la participation budgétaire des premiers. Mais les enjeux ne sont pas seulement financiers. De nouvelles stratégies de solidarité intellectuelle ne doivent-elles pas être définies, conformément aux objectifs originaires de l'Organisation, mais selon un ancrage résolument contemporain ? C'est l'objet de la troisième partie qui fait aussi une place à des normaliens étrangers qui ont non seulement joué à l'Unesco des rôles importants dans leur domaine de compétence, mais qui ont été, du fait même de leur double appartenance, des traits d'union entre des cultures différentes.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont accepté de participer à ce numéro de *L'Archicube*, les intermédiaires que nous ne pouvons nommer mais qui se reconnaîtront, sans lesquels certaines contributions n'auraient pu être obtenues et qui ont facilité notre travail. *Last but not least*, nous tenons à dire à quel point ce fut un plaisir de travailler avec Violaine Anger dont la patience et la compréhension n'ont d'égales que ses talents de diplomate.

Anne Lewis-Loubignac (1965 L)
et Emmanuel de Calan (1963 I)

L'UNESCO, MODE D'EMPLOI

Anne Lewis-Loubignac (1965 L)

Elle a enseigné la philosophie à Londres et à Strasbourg puis rejoint le réseau culturel français à l'étranger, où elle fut attachée culturelle à Londres et à Washington, conseillère technique à la Commission française pour l'Unesco, déléguée permanente adjointe de la France auprès de l'Unesco, conseillère de coopération et d'action culturelle à Malte, et responsable des relations internationales de l'académie de Paris. Elle est actuellement secrétaire générale de l'Association des lauréats du concours général.



Comme toutes les organisations internationales, l'Unesco est une institution gigantesque dont on a parfois du mal à comprendre les rouages. Tenter de décrypter son fonctionnement en quelques pages relève d'un défi impossible, mais nécessaire. Qui, en effet, en dehors de quelques cercles d'initiés, connaît la structure de ses programmes et de son personnel, ou l'organisation de ses organes directeurs ? Il faut faire appel à la fois à l'histoire, aux textes qui la décrivent et à l'action des hommes qui, au quotidien, dans la diversité des cultures et des politiques mondiales, cherchent des solutions aux grands défis auxquels ils sont confrontés – comme le suggère l'acronyme, dans l'éducation, la science et la culture, ou dans leur réflexion sur la communication, l'environnement ou les droits de l'homme.

Les intentions en 1945

Il faut d'abord se souvenir que le projet de l'Unesco naît en pleine guerre lors d'une rencontre des ministres alliés de l'Éducation en 1942 et se poursuit jusqu'en 1945 dans les réunions qui ont eu lieu à Londres, et notamment à l'Institut français. Le modèle de la Société des Nations était dans tous les esprits : sa commission internationale de coopération intellectuelle, créée en 1921, avait son siège à Paris, et le bureau international d'éducation, fondé en 1925, à Genève. C'est à partir de ces institutions que l'Unesco a été créée avec, au départ, un objectif : aider les États à reconstituer leur



système éducatif et à restaurer leur patrimoine culturel à l'issue de la guerre. Au-delà de ces aspects concrets, une philosophie a pris forme – favoriser l'établissement d'une paix durable, fondée sur la base d'une meilleure connaissance mutuelle. La phrase fondatrice du préambule de l'acte constitutif est dans toutes les mémoires : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. » Sa traduction offre d'ailleurs d'emblée des points de réflexion intéressants.

C'est ainsi que cette Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation) est devenue une « institution spécialisée » de l'Organisation des Nations unies, mentionnée dans l'article 57.1 de la Charte de l'ONU, créée le 16 novembre 1945 et réunie pour la première fois, à Paris, le 4 novembre 1946. Elle comptait à l'origine 20 États membres, et en compte aujourd'hui environ 195 (plus 8 membres associés, Vatican et Palestine compris), c'est-à-dire la quasi-totalité des États existant dans le monde. Les États-Unis ont décidé récemment de suspendre le versement de leurs subventions, mais n'en sont pas sortis...

Un point important est à mentionner : d'emblée, la volonté des créateurs de l'Unesco était de faire participer la société civile à sa vie, de la façon la plus large possible. C'est pourquoi son organigramme comporte deux instances essentielles : les commissions nationales et les organisations non gouvernementales. Les commissions nationales sont une spécificité de l'Unesco dans tout le système des Nations unies : le but originel était de faire réfléchir les intellectuels de chaque pays, de leur demander d'apporter une vraie contribution aux problèmes abordés et d'être l'intermédiaire entre l'Unesco et la société civile. C'est pourquoi un État ne peut pas être membre de l'Unesco s'il n'a pas une commission nationale indépendante – fût-ce fictivement. Par ailleurs, un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) ont été créées par l'Unesco pour l'assister dans sa tâche ; elles ont pour la plupart d'entre elles leur siège à Paris dans les locaux mêmes de la place de Fontenoy ou à proximité. Mentionnons notamment l'International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) ou l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) fondée par Julian Huxley, premier directeur général de l'Unesco, dont le siège est en Suisse près de Genève. Les musées du monde, les archives, le théâtre, la musique, les universités, la philosophie et les sciences humaines, et bien d'autres secteurs encore, sont ainsi représentés par des organisations non gouvernementales qu'on appelle parfois « *umbrella organisations* » – organisations factières – car elles regroupent une multiplicité d'ONG plus petites ou à caractère national. Ayant un budget et une action propre, elles doivent aussi être consultées lors des décisions prises par l'Unesco. Une évolution complexe a eu lieu depuis 1945 : les toutes petites ONG, résultant souvent d'une volonté étatique, aux dérives parfois sectaires, peuvent diluer la lisibi-



lité d'ensemble du système. Les ONG ont perdu de l'influence depuis 1945, et on peut se poser la question du bien-fondé de cette évolution. Il en est de même, à un moindre degré, pour les commissions nationales.



Le siège de l'Unesco à Paris © Unesco.

Les grandes instances de fonctionnement

L'Unesco a un mode de fonctionnement très particulier, en ce sens que le vote y est considéré comme un échec. L'idéal, le plus souvent atteint, est d'arriver à un consensus. Tout le travail de diplomatie et de négociation doit donc être fait en amont, afin de parvenir à établir un texte qui, lorsqu'il est lu, n'a plus à être discuté et ne donne plus lieu à objection : son adoption est simple. Un contre-exemple manifeste est l'admission de la Palestine comme État membre ; les résolutions successives sur la situation des territoires occupés par Israël (120^e, 142^e, 185^e sessions) en sont en revanche un bon exemple. Dans les cas relativement rares où les négociations dans les couloirs ne permettent pas de trouver un accord, on peut avoir recours au DNG (groupe de rédaction et de négociation), composé de vingt-cinq personnes environ, travaillant à huis clos et chargé d'établir les textes de compromis. Le succès de ce système tient à ce qu'il sert les intérêts de la majorité, comme ceux de la minorité. Il peut être en effet un moyen de pression sur la minorité pour qu'elle ne prenne



pas ouvertement parti contre un projet qui aurait les faveurs de la majorité des États membres. Mais, inversement, c'est aussi une façon de défendre les droits de la minorité qui peut ainsi négocier son ralliement à condition que soient écartées de ce projet des vues auxquelles elle serait totalement opposée.

Cela nous amène à décrire les instances où sont prises les décisions : une assemblée, la « conférence générale », un corps de dimension plus réduite, le « conseil exécutif », qui la représente entre les sessions, et une administration appelée « secrétariat » supervisée par un directeur général.

La *conférence générale* est composée des représentants des États membres et se réunit tous les deux ans. Chaque État y dispose d'une voix. C'est un grand moment où l'on entend beaucoup de discours : tous les pays de la planète, y compris les plus belliqueux, réaffirment leur volonté de contribuer à la paix dans le monde. On y vote le budget, les programmes, on y procède à l'élection des membres du conseil exécutif. Même si ces premières journées de séances plénières peuvent sembler longues – et parfois creuses – on y voit apparaître les priorités de certains États, et il n'est pas indifférent que tous les pays réussissent à se côtoyer et à siéger dans un même lieu.

Le *conseil exécutif* est plus restreint. Depuis l'éclatement du bloc soviétique, il est composé de 58 membres, veille à l'application des décisions de la conférence générale et introduit de nouveaux projets. Ses membres ont d'abord été choisis *intuitu personae*, et ce n'est que depuis l'amendement japonais voté en 1991 et appliqué à partir de 1993 (voir p. 29) que les États eux-mêmes sont devenus membres du conseil. Frédéric Sampson revient sur les conséquences de ce changement ici même, p. 127. Les membres du conseil ne parlent plus en leur nom propre, avec l'autorité que leur conféraient leurs activités personnelles dans l'éducation, la science ou la culture ; chacun représente le gouvernement de l'État membre dont il est le ressortissant. Il faut noter qu'une évolution lente allait déjà dans ce sens, et que les intellectuels des conseils antérieurs avaient déjà été progressivement mis sous tutelle. Les représentants des États membres du conseil sont le plus souvent les ambassadeurs délégués permanents des pays, mais parfois aussi de grands intellectuels, des ministres ou anciens ministres qui viennent spécialement à cette occasion. Ils sont élus pour quatre ans et renouvelables sans limitation du nombre des mandats. Le conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans et se réunit deux fois par an. Le monde est divisé en cinq groupes ayant chacun un nombre de sièges conforme au principe de la répartition géographique équitable : l'Europe et les États-Unis, l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie, le Monde arabe et l'Afrique. Au-delà des évidences liées à la géographie, nous pouvons noter que l'Australie a successivement fait partie du premier et du quatrième groupe, ou qu'Israël est dans le premier groupe...



Cette répartition des groupes a été décidée à l'époque des deux blocs et a lentement évolué. La France, État du siège, ne ménage pas ses efforts et a toujours réussi à se faire élire au conseil exécutif. Les États non membres (par exemple les mouvements de libération africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine), de nombreuses ONG liées à l'Unesco, sont invités à envoyer des observateurs au conseil. Tous les documents, y compris les projets de résolution et leurs éventuels amendements, sont publiés dans les six langues officielles de la conférence générale – anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe –, et toutes les séances de ces différents organes sont interprétées dans ces mêmes six langues officielles. Les deux langues de travail sont le français et l'anglais, dont la version appauvrie qu'est le « globish » domine de plus en plus dans les groupes de rédaction informels, malgré les efforts que fait la France en faveur de l'usage des deux langues, et pour soutenir la diversité linguistique en général. Ce conseil exécutif agit un peu à la manière d'un conseil d'administration d'une grande société entre deux réunions de l'assemblée générale des actionnaires ; il se situe en fait à la charnière de l'organe législatif souverain, la conférence générale, et de l'organe exécutif, le secrétariat. C'est lui qui propose à la conférence générale le candidat qu'elle pourra nommer au poste de directeur général.

Enfin, à la tête du secrétariat, le *directeur général* a pour mission de mettre en œuvre les décisions de la conférence générale et du conseil exécutif. C'est aussi lui qui nomme le personnel de l'administration, quand il s'agit de postes de directeurs, après consultation du conseil exécutif. Il est nommé pour quatre ans (six ans jusqu'à l'arrivée de K. Matsuura qui a vu son double mandat réduit à dix ans), et assure les relations extérieures de l'Organisation avec les États membres, l'ONU, et les autres organisations internationales et non gouvernementales. Il a l'initiative des programmes et du budget. Il est assisté d'un directeur général adjoint (DDG ou deputy director general) et de plusieurs sous-directeurs généraux (ADG ou assistant director general) dont le rôle est semblable à celui des directeurs dans un ministère : il y a un ADG par grand programme et d'autres pour Priorité Afrique ou les relations extérieures, par exemple. Les membres du secrétariat doivent eux aussi être recrutés selon une répartition géographique équitable : c'est ainsi que de nombreux Américains ont été recrutés lorsque les États-Unis sont revenus dans l'Organisation ; et on comprend qu'être originaire de pays sous-représentés, Malte ou le Vanuatu entre autres, peut constituer un atout, à compétences égales...

Le rôle du directeur général est évidemment essentiel ; sa capacité à négocier non seulement sur des positions mais aussi sur des postes est importante. Sa personnalité compte énormément car chacun est issu d'une culture, d'une histoire, liées à ses origines aussi bien qu'à sa propre carrière. Là où René Maheu est un normalien qui combine les idéaux de l'après-guerre et le réalisme pragmatique de ceux qui ont subi le nazisme (voir p. 54), le biologiste Federico Mayor a initié une longue réflexion



sur le génome qui conduira à l'adoption de la Déclaration universelle sur le génome humain ; le Japonais Koïchiro Matsuura insiste sur l'importance du patrimoine immatériel, et la directrice générale actuelle, Irina Bokova, sur la construction d'un nouvel humanisme.

L'articulation entre les pays et l'Unesco se fait à deux niveaux : la commission nationale, située dans le pays concerné, dirigée par son président, et la délégation permanente installée le plus souvent à Paris, une ou plusieurs personnes y travaillant comme dans une ambassade, sous la direction du représentant officiel de l'État. Celui-ci est l'ambassadeur délégué permanent, généralement un diplomate. Pour les sessions plénières de la conférence générale, ce sont le plus souvent des ministres – éducation, culture, affaires étrangères aussi – qui se déplacent. Les commissions nationales sont chargées de coordonner les différentes activités gouvernementales et non gouvernementales en relation avec l'Unesco. En faisant parvenir aux ministères concernés les résultats de leur travail, elles contribuent à enrichir leur connaissance des enjeux et des débats et à orienter les positions françaises. Certains délégués permanents savent, plus que d'autres, tirer le meilleur parti de la complémentarité possible et souhaitable entre délégations permanentes et commissions nationales.

On voit donc que ce système organise une tension, parfois féconde, entre société civile, personnalités individuelles et États. La vie de cette démocratie a son histoire, et tout le monde se souvient du temps où, dans les pays de l'Est et bon nombre d'autres pays du monde, ces trois entités parlaient d'une seule voix... N'est-ce pas pire que les contradictions qu'on peut relever quand trois voix discordantes s'expriment sur le même sujet ? Tout cela peut être stimulant ou contre-productif selon les cas.

Les programmes et le budget

L'Unesco a construit son action autour de cinq grands programmes, cinq grandes lignes budgétaires : l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, la communication et l'information. Cette répartition s'est complexifiée et s'est vue adjoindre des priorités transversales, notamment l'Afrique et la condition des femmes. Ces croisements expliquent l'impression parfois kaléidoscopique laissée par l'Organisation : selon les parties du monde, ce n'est pas la même action qui sera retenue. Dans certains lieux, on mettra plutôt l'accent sur l'éducation de base, en particulier celle des filles, alors que les Européens se souviennent surtout des activités médiatisées de l'Unesco : les prix et bourses de la fondation L'Oréal, le patrimoine mondial, etc.

La mise au point du budget est une lourde affaire : le vote par la conférence générale d'un programme et du budget correspondant est la dernière phase d'une procédure



qui dure deux ans. On peut en évoquer ici les principales étapes : le directeur général envoie d'abord un questionnaire aux États membres et aux organismes intéressés sur tous les aspects à prendre en compte ; ayant reçu les réponses, il fait des propositions au conseil exécutif qui en débat et fixe les lignes directrices ; ensuite, le secrétariat élabore un projet, qui est envoyé aux États membres. Ceux-ci font leurs recommandations et le conseil, après examen en commission, l'approuve. Il faut donc compter environ deux ans avant de faire voter un budget. Ne parlons pas des coups de théâtre – le dernier en date étant le retrait par les États-Unis et Israël de leur contribution, ce qui ampute de 20 % le budget général, c'est-à-dire d'une bonne part de la réelle marge de manœuvre, une fois défalquées les dépenses incompressibles...

L'Unesco avait déjà connu une grave crise en 1984, lorsque les États-Unis avaient décidé de ne plus payer leur quote-part et de quitter l'Organisation, suivis un an plus tard par le Royaume-Uni et Singapour. L'Organisation avait alors été accusée d'être, par l'intermédiaire de son directeur général, sous influence de l'Union soviétique. Le Royaume-Uni a réintégré l'Unesco en 1997, les États-Unis en 2003 et Singapour en 2007...

La maîtrise du budget est toujours une préoccupation majeure de l'Organisation et la participation des États très inégale : celle-ci est fixée par l'assemblée générale des Nations unies. Les dix premiers contributeurs assurent 70 % du budget, et les vingt-cinq premiers 90 %. Il faut ajouter que la pratique des fonds extra-budgétaires, si elle est souhaitée et souhaitable en situation de crise et en raison de la faiblesse du budget par rapport aux ambitions de l'Organisation, peut aussi être amenée à déformer, voire pervertir, l'orientation des programmes voulue par la conférence générale, suscitant dans nombre de délégations la crainte d'une « Unesco à la carte », obéissant aux arrière-pensées politiques, loin des grands principes universalistes de l'Organisation.

La mise en œuvre des programmes : bureaux nationaux et régionaux

Les deux tiers du personnel travaillent au siège, à Paris. Mais il y a plus de cinquante bureaux hors siège nationaux ou régionaux qui peuvent émaner directement de l'Unesco, ou être partagés avec une autre organisation (pour la santé par exemple, et notamment le programme d'éducation contre le sida, l'Unesco a travaillé avec l'OMS). Le plus souvent, sauf dans le cas de bureaux très anciens, ce sont les États membres qui sollicitent l'Unesco pour obtenir « leur » bureau hors siège, en proposant des locaux ou le partage de certains frais. Citons pour mémoire les bureaux régionaux pour la science à Nairobi, Le Caire, Djakarta, Montevideo, et pour l'éducation à Beyrouth, Bangkok, Santiago du Chili...



Onze instituts spécialisés font également partie de l'Unesco, tout en gardant une large autonomie, les plus anciens étant le Bureau international de l'éducation (créé en 1925) et le Centre international de physique théorique de Trieste, fondé en 1964 par le prix Nobel Abdus Salam. Le dernier en date est l'Institut des statistiques de Montréal, créé en 1999 pour répondre aux besoins croissants de la communauté internationale en matière de statistiques récentes et fiables.

Françoise Rivière aborde (p. 95) la question du rôle normatif de l'Unesco : la longue liste des conventions – notamment sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), sur les biens culturels illégalement acquis (1970), sur le droit d'auteur (1971), sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) (qui fit l'objet d'un vote) – montre la variété et l'importance des actions de l'Unesco.

En cette année de quarantième anniversaire, la plus célèbre, la convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, mérite une mention particulière, non seulement parce qu'elle connaît un succès vertigineux, mais parce qu'elle est la seule à avoir donné lieu à la création d'un fonds spécial, dit « fonds du patrimoine mondial », alimenté par les États signataires et des contributions extra-budgétaires. Les décisions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial sont prises par le comité qui se réunit tous les ans et comporte 21 membres. Ceux-ci peuvent éventuellement ne pas appartenir à l'organisation (ce fut longtemps le cas des États-Unis). Leur mise en œuvre est assurée par le Centre du patrimoine mondial dont le directeur est fonctionnaire international, conseillé – ce qui est une autre particularité de cette convention – par deux ONG, l'ICOMOS, l'UICN et une organisation intergouvernementale, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM). Victime de son succès, la liste comporte aujourd'hui près de mille sites. Certaines inscriptions font l'objet d'âpres négociations dont le caractère relève plus de la politique et de la géopolitique que de la valeur universelle exceptionnelle des sites ; mais cela est vite oublié et le triomphe se lit sur les visages et dans les journaux... Quelques tentatives généreuses de moratoires ont été faites, avec un succès limité en raison du caractère intergouvernemental du comité. Le centre doit faire face non seulement à la préparation des inscriptions, mais aussi au suivi des sites inscrits, aux interventions en cas de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, et il doit mener une politique d'éducation au patrimoine tournée notamment vers les jeunes.

Il faut aussi ajouter que l'Unesco ne limite pas ses interventions à des sites classés. Ainsi l'affaire des bouddhas de Bâmiyân, celle de l'incendie du palais de la Reine à



Madagascar, la destruction du pont de Mostar en 1993 ont fait réagir l'Unesco dont la légitimité à défendre le patrimoine de l'humanité n'est plus contestée.

L'Unesco, inutile... comme Mozart ?

Je conclurai en prenant un exemple personnel et concret. J'ai suivi pendant quatre ans le travail du comité de rédaction de la Déclaration universelle sur le génome humain, validée par le Comité international de bioéthique fondé en 1993, présidé à l'époque par Noëlle Lenoir, et adoptée à la conférence générale de 1997 après que chaque mot eût été pesé, débattu, que les conséquences de chaque phrase eussent été évaluées, parole ayant été donnée aux États et aux ONG pour faire leurs observations qui furent nombreuses et souvent contradictoires. Dans les cas des plus réticents, des négociations durent être menées sur place et dans des capitales étrangères. En 1998, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Il y a bien d'autres exemples de ce travail de fourmi où se rejoignent les tâches besogneuses, la grande et noble fonction d'anticipation de l'Unesco et une vraie présence des intellectuels mettant leurs connaissances et leur expérience au service d'une cause commune. Des parcours comme ceux de Souleymane Diagne, de Paulin Hountondji et d'Azidine Beschaouch pourront en témoigner.

Malgré toutes les critiques qui lui sont faites – pas assez de gestion, trop de gestion, pas assez de vision – l'Unesco peut, comme le montre l'exemple ci-dessus, être à la source d'une réflexion nouvelle de portée universelle. En d'autres circonstances, elle répond aussi à des sollicitations qui peuvent paraître de plus en plus diluées, ponctuelles, et soutenir un foisonnement de projets pas toujours lisibles, révélant ainsi la réelle tension entre la volonté coordinatrice du siège et la tendance croissante à l'éclatement et à la multiplication des activités.

Tension également entre les grands idéaux de l'Unesco : le « savoir », « l'esprit », la « paix » qui ne peuvent cependant exister sans prendre en compte les intérêts politiques, économiques, sociaux, dont ils dépendent, tout en essayant de les infléchir.

Alors, « l'Unesco, inutile... comme Mozart », selon le titre que voulait donner Frédéric Rossif à son documentaire jamais réalisé, expression provocatrice reprise par Hervé Bourges dans un article du *Monde* en 1994 et que l'on retrouve dans un discours du président Chirac ? Laissons le lecteur des contributions riches et variées de ce numéro de *L'Archicube* se faire son opinion sur cette grande aventure humaine.



COOPÉRATION INTELLECTUELLE, SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



Emmanuel de Calan (1963 I)

Agrégé des Lettres, il est attaché culturel, en Israël puis en Grande-Bretagne, de 1974 à 1983. Il se consacre ensuite à l'Unesco, d'abord à la Commission nationale française puis, de 1987 à 1993, au poste de délégué permanent adjoint de la France. De 1994 à 2000, il est chef de la Mission multilatérale à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères, puis conseiller culturel au Canada. Il rejoint alors l'École pratique des hautes études, où il est chargé des relations internationales jusqu'en janvier 2009.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 26 juin 1945, était signée à San Francisco la Charte des Nations unies, suivie le 24 octobre par la création de l'Organisation des Nations unies (ONU). Cette initiative répondait au vœu des États-Unis et de la Grande-Bretagne, ainsi que du Gouvernement provisoire de la République française, de transformer l'organisation alliée de la guerre en une organisation chargée d'assurer l'ordre et la paix dans le monde, « *to police the world* », selon la formule du président américain Franklin D. Roosevelt. Au sein de l'ONU et à côté de ses instances centrales – Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social notamment – vont être créées les « institutions spécialisées ». Dans l'urgence, naissent d'abord l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (OAA-FAO) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Au-delà des nécessités immédiates, la communauté internationale entend aussi prendre des dispositions à plus longue échéance pour prévenir le retour de la guerre et construire les conditions d'une paix durable.

Fondements et défis de la coopération intellectuelle internationale

Du 1^{er} au 16 novembre 1945, une conférence internationale se réunit à Londres en vue de constituer, par extension de la « conférence des ministres alliés de l'Éducation », une « Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture » – l'U.N.E.S.C.O (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation*). L'Organisation est officiellement instituée le 4 novembre 1946. L'acronyme, qui évoque le verbe latin signifiant « s'unir », va s'imposer sous la forme d'*Unesco*.

Vingt ans plus tard, le 4 novembre 1966, s'adressant à la 14^e conférence générale, Charles de Gaulle, président de la République française, revendique un lien privilégié entre la France et l'Unesco :



Ce qui inspire à la France une exceptionnelle sympathie pour vos travaux et pour vos actes, c'est qu'ils ont pour raison d'être de servir l'unité humaine, ce qui répond essentiellement à sa propre vocation. Car s'il est vrai qu'elle a, de tout temps, labouré avec patience le champ de l'intelligence et offert à la terre entière d'assez précieuses récoltes, s'il est vrai qu'elle met à la disposition du monde une langue adaptée par excellence au caractère universel de la pensée, il l'est aussi que le but que vise sa politique et qui n'est rien que l'unité – nationale, européenne, mondiale – est en conformité profonde avec celui que poursuit votre Organisation à l'échelle de l'Humanité.

Le rôle des normaliens

Les normaliens ont, dès l'origine, joué un rôle moteur à l'Unesco dans des conditions et selon des modalités évoquées en profondeur par Maurice Aymard ici même (p. 41). Un indicateur précis de cet engagement figure dans le supplément de l'annuaire de l'a-Ulm, où l'introduction au tableau chronologique des promotions précise (p. 98 de l'édition 2005) que « trois sigles assez longs à développer et intervenant de manière relativement fréquente, sont explicités... une fois pour toutes : CNRS, ENS et UNESCO ».

Qu'on en juge par les références à l'Unesco dans cet annuaire (et nous arrêtons le relevé à la promotion 1946) : Léon Blum (1890 l), qui préside la délégation de la France à la première conférence générale de l'Organisation en 1945, Pierre Auger (1919 s), membre du conseil exécutif, Jean Thomas (1920 l), sous-directeur général et président de la Commission nationale française pour l'Unesco, Émile Delavenay (1924 l), directeur des éditions de l'Unesco, René Maheu (1925 l), directeur général de l'Unesco, Jacques Havet (1939 l), sous-directeur général, René Bergeaud (même promotion), directeur du personnel, Jean Knapp (1946 l), directeur général adjoint. Cela sans oublier les membres de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) d'entre les deux guerres, Henri Bonnet (1909 l), directeur de l'IICI et Émile Brémont (1910 l), secrétaire général du même Institut. Il convient d'y ajouter d'éminentes personnalités, littéraires ou scientifiques, qui officièrent dans l'orbite directe de l'Unesco, que ce soit en qualité de présidents ou secrétaires généraux de la Commission nationale française, comme Paul Montel (1894 s), Jean Thomas, déjà cité, et Jean Sirinelli (1941 l), ou à la tête de grandes organisations non gouvernementales (ONG) : Louis Farigoule, alias Jules Romains (1906 l), de l'Académie française, président du Pen Club international, Alfred Kastler (1921 s), président du Centre international de physique théorique (CIPT) de Trieste, Jean Coulomb (1923 s), président du Conseil international des unions scientifiques (CIUS/ICSU), Roger Caillois (1933 l), directeur-fondateur de la revue *Diogène* (voir p. 52), Jean Stoetzel (1931 l), président du Conseil international des sciences sociales (CISS), ou Jean d'Ormesson (1944 l), de l'Académie française, secrétaire général du Conseil international de la



philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et directeur de *Diogène* après Caillois. L'absence de femmes dans cette liste peut surprendre mais il faut se souvenir que l'énumération s'arrête en 1946. Au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, des normaliennes vont inscrire leur marque à l'Unesco, notamment Suzy Halimi (1958 L), présidente honoraire de l'université Paris 3-Sorbonne Nouvelle, vice-présidente de la Commission française pour l'Unesco et présidente de son comité « éducation », Anne Lewis-Loubignac (1965 L), ancienne déléguée permanente adjointe de la France auprès de l'Unesco, Marie-Françoise Roy (1969 S) professeur de mathématiques à l'université Rennes 1, engagée dans les activités du Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), ainsi que Françoise Rivière (1970 L), venant de la Commission nationale française pour gravir les marches du secrétariat de l'Organisation jusqu'au grade de sous-directrice générale, en charge de la culture puis du bureau du directeur général. À noter qu'un camarade de la même promotion, Jérôme Bindé (1970 I), parviendra, par un cheminement différent, au poste de directeur du bureau de la prospective. Un peu plus jeune, Jean-Pierre Boyer (1976 I) accédera au poste de secrétaire général de la Commission française pour l'Unesco après avoir apporté son concours à Jacques Delors pour la rédaction de son rapport à l'Unesco sur l'éducation.

Bicentenaire de l'ENS et cinquantenaire de l'Unesco

Comment expliquer ce phénomène ? Célébrant, à l'Institut de France, le bicentenaire de la création de l'École lors de la séance publique annuelle des cinq académies le 18 octobre 1994, les archicubes Raymond Boudon, secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences morales et politiques et Paul Germain, secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, soulignent la proximité entre les idéaux universalistes de la République française et ceux qui sont au fondement de l'Unesco. Après avoir rappelé l'influence de l'ENS sur le développement de la recherche en France et au-delà, R. Boudon explique en premier lieu celle-ci par l'interdisciplinarité du concours d'entrée, mais aussi par le refus des normaliens de s'enfermer dans des frontières nationales et par leur foi en une culture ayant vocation à l'universalité. Dans la même séance, P. Germain évoque explicitement la fondation de l'Unesco :

Au milieu de notre siècle, au sortir d'un conflit épouvantable, le monde, aspirant à créer un avenir de paix, de stabilité et d'harmonie entre les peuples, créait à Paris l'Unesco. Que les vœux de ses fondateurs, Julian Huxley et Pierre Auger en particulier, ne se soient pas réalisés au niveau de leurs espérances ne doit pas nous conduire à conclure que leurs vues n'étaient pas justes.

On peut également rappeler les opinions exprimées à ce sujet en 1995, toujours au quai de Conti, par trois figures éminentes de la Commission nationale française pour



l'Unesco, son président d'alors, Jean Sirinelli, ses vice-présidents Yves Brunswick, secrétaire général honoraire et Jean-Claude Pecker, professeur au Collège de France. Ces trois personnalités soulignaient à leur tour les liens unissant l'Institut, l'École dont nombre de ses membres étaient issus et l'Organisation internationale dont on fêtait le cinquantième anniversaire. Après avoir évoqué la « préhistoire » de l'Unesco, la Société des Nations et la « Société des esprits » chère à Paul Valéry (voir p. 32), Jean Sirinelli concluait :

Avant même que se taisent tous les canons, ce qui n'était longtemps apparu que comme une *utopie* [c'est moi qui souligne] tolérée avec condescendance, la coopération intellectuelle, prenait d'emblée rang d'institution internationale avec son plein statut.

Entreprise erronée ou utopie nécessaire ?

Dans le journal *Il Mondo* du 8 juillet 1950, l'historien et philosophe italien Benedetto Croce publiait un article intitulé « L'Unesco, une entreprise erronée », partiellement repris quelques jours après dans le *Manchester Guardian* (19 juillet 1950) sous le titre « Should Unesco die ? » [« L'Unesco devrait-elle mourir ? »]. Cet article visait en particulier les conceptions ambitieuses, et largement controversées en raison de leurs liens avec le darwinisme, du premier directeur général de l'Unesco, le zoologiste britannique Julian Huxley, frère de l'auteur du *Meilleur des mondes*, le romancier Aldous Huxley.

De fait, et au-delà même des vues personnelles de Julian Huxley, la vie de l'Unesco sera marquée, dès l'origine, par des défis inhérents à sa conception. Comment surmonter l'antinomie entre l'universalité des valeurs et le respect des identités ? Comment concilier la libre expression de la « société des esprits » et la planification propre à une instance intergouvernementale ? Comment bâtir des programmes de coopération recueillant l'accord des représentants de pays très divers par leurs coutumes comme par leurs institutions et souvent antagonistes dans leurs desseins ?

Dans ses mémoires – *An Idea and its Servants. Unesco from within* –, un ancien sous-directeur général de l'Organisation, le Britannique Richard Hoggart, exprime à sa façon cette difficulté :

To work in Unesco is sometimes to feel as though you live in an unprotected territory of boundless good intentions, pressed in from all sides by bodies with other, more practical, forceful and precise purposes.

[Travailler à l'Unesco donne parfois le sentiment de vivre dans un territoire sans défense fait de bonnes intentions sans limites, soumis de tous côtés aux pressions d'entités mues par d'autres visées, plus pratiques, résolues et précises.]

Sans nier la justesse d'une telle observation, il faut toutefois faire remarquer que les visées et pressions évoquées par Hoggart sont celles d'États membres d'une organisation



intergouvernementale. Elles peuvent, selon les cas, se conjuguer ou se neutraliser, à moins qu'une négociation ne conduise à ce que l'on appelle le « consensus », procédure d'accord tacite permettant d'éviter l'antagonisme du vote. Cette tradition de l'Unesco implique bien évidemment des concessions mutuelles entre les États, le secrétariat jouant souvent le rôle d'arbitre.

Somme toute, si les objectifs définis par les pères fondateurs relevaient à certains égards de l'utopie, celle-ci était sans doute nécessaire pour transcender les intérêts nationaux. Ce concept d'« utopie nécessaire », appliqué par Jacques Delors au domaine de l'éducation dans son rapport de 1996 « L'éducation : un trésor est caché dedans » (voir p. 70), peut être étendu aux autres domaines de la vie de l'Organisation.

Les droits de l'homme

Prenons-en comme illustration la question sensible des droits de l'homme. Il existe dans le cadre du système des Nations unies un comité des droits de l'homme dont le siège se situe à Genève. L'Unesco n'a donc pas vocation à traiter de cette question en termes généraux, ce qui lui évite le risque de débats théoriques d'autant plus vains qu'elle est « ligotée par son universalité » (voir p. 62).

Elle a cependant des moyens pour agir sur des cas concrets. À la suite de l'intervention soviétique à Budapest en 1956, André Chamson, président du Pen Club international avait proposé à l'Unesco la création d'une « Croix rouge de l'esprit » ayant pour but de protéger les créateurs d'œuvres d'art : « On protège les œuvres, il faut désormais songer aux artistes qui les exécutent. » Utopie, aurait-on pu penser. En fait, cette initiative fut, après une vingtaine d'années de maturation, à l'origine de la création du Comité des conventions et recommandations (CRE) du conseil exécutif. Ce comité, institué à la fin des années 1970 à l'instigation de la juriste française Suzanne Bastid (qui fut notamment vice-présidente de la Commission nationale française), examine en séance privée les communications relatives « à des cas et questions concernant l'exercice – ou la violation – des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Unesco ».

La solidarité internationale : de l'éthique formelle à l'efficacité opérationnelle

Lors de la cérémonie commémorative organisée à Londres, le 19 octobre 1966, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation, le Français René Maheu, directeur général de l'Unesco de 1960 à 1974, mit en exergue une véritable éthique de la coopération :



La valeur de la coopération intellectuelle entre les peuples provient non seulement de son utilité, mais aussi du fait qu'elle aide l'humanité à prendre conscience de ce que le préambule de l'Acte constitutif appelle « sa solidarité intellectuelle et morale ».

À l'époque où l'Organisation était encore une sorte de club de pays européens et américains du Nord et du Sud – plus quelques pays africains et asiatiques – un débat s'était instauré entre deux visions de l'Unesco : celle d'un forum international d'échange d'idées, dans la continuité de l'Organisation de coopération intellectuelle (OCI) de la Société des Nations, et celle d'une agence opérationnelle, prestataire de services dans ses domaines de compétence propres. Si le premier de ces deux modèles s'inspirait plutôt des conceptions françaises et la seconde des idées anglo-américaines, la nécessité d'une synthèse se fait jour dans les années 1970 et 1980 lors de l'adhésion en masse des pays du « tiers monde » à l'ONU, où chaque État membre dispose d'une voix, quelles que soient sa taille et sa population. Devenus largement majoritaires, ces États nouvellement indépendants considèrent l'Unesco – où, de surcroît, il n'existe pas de droit de veto – à la fois comme le forum qui se prête le mieux à l'expression de leurs vues et l'agence de coopération à laquelle ils peuvent demander une aide.

Un forum pour le dialogue interculturel

C'est à ce stade que, pour reprendre les termes de Souleymane Bachir Diagne (voir p. 125), « l'universel de surplomb » cède progressivement la place à un « universel latéral ». L'égalité des cultures, évoquée par Claude Lévi-Strauss dans *Race et Histoire*, va trouver sa formalisation dans l'impressionnant dispositif de conventions bâti par l'Unesco dans ce domaine en un demi-siècle, depuis la convention de 1954 sur la préservation des biens culturels en cas de conflit armé jusqu'à celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en passant par la convention de 1972 sur le patrimoine mondial culturel et naturel, dont on célèbre cette année le quarantième anniversaire (voir p. 95).

L'Unesco constitue aussi un lieu de dialogue privilégié, à travers les réunions organisées à l'échelle mondiale sur des thèmes requérant une large consultation de spécialistes des sciences sociales et humaines. C'est en particulier le cas dans le domaine de l'histoire et de son écriture – ou de ses écritures concurrentes. Entre les règles immuables qui régissent le métier d'historien et la diversité des contextes nationaux, sociaux ou philosophiques auxquels se rattachent les chercheurs, il existe une relation délicate, avec des ajustements inévitables qui ne peuvent s'exprimer que dans une enceinte multilatérale comme l'Unesco. René Rémond le rappelait en 1986 lors d'un séminaire international sur le thème « Être historien aujourd'hui ». Quelle autre instance est mieux qualifiée pour organiser de tels échanges, sur des sujets souvent sensibles, entre représentants des



grandes « aires culturelles » ? Ces échanges sont essentiels pour éviter les risques d'une « pensée unique », largement portée par une langue véhiculaire dominante.

L'exercice concret de la solidarité : information et communication

Au-delà du dialogue entre les cultures, la solidarité de la communauté internationale revêt sa pleine signification dans l'aide concrète qu'à travers l'Unesco, les pays les plus prospères apportent aux plus démunis. Le budget de l'Organisation est alimenté par des contributions obligatoires des États membres, calculées en fonction de leur population et de leurs ressources (leur quote-part). Aux opérations financées sur ce budget « ordinaire », s'ajoutent les programmes ou projets spécifiques alimentés par des contributions volontaires dites « extra-budgétaires ».

La solidarité trouvant son expression dans ces deux types d'intervention est nécessaire aux pays en développement et aux pays émergents, dans le respect de leur identité culturelle, pour le développement de leurs capacités éducatives et scientifiques et le renforcement de leurs systèmes d'information et de communication. Ce dernier domaine apparaît comme l'un des plus caractéristiques de l'articulation souhaitable entre les grands principes et leur application pratique à l'Unesco.

Dès les premières sessions de la conférence générale, les représentants des États-Unis, mais aussi de la France et du Royaume-Uni, ont insisté pour que l'on accorde une attention particulière à ce qu'on appelait alors les « moyens d'information des masses ». Il s'agissait de tirer les leçons de l'effet dévastateur de la propagande mise en œuvre par le régime nazi et ses alliés à travers le film, la presse et la radio, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. À l'origine, ces questions étaient traitées par l'Unesco de manière transversale. Avec la naissance et l'extension de la télévision, puis des nouvelles technologies, elles furent regroupées au sein d'un secteur spécifique.

À la fin des années 1970 et au cours des années 1980, sous les deux mandats d'Amadou Mahtar M'Bow, l'Unesco avait proclamé, sur le modèle du « Nouvel ordre économique mondial » et à la suite du rapport de l'Irlandais Sean Mac Bride, un « Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication » (NOMIC). Promue par le groupe des « non alignés » (les 77) et le bloc des pays d'Europe de l'Est, cette initiative visait à protéger les organes d'information et les médias des pays en développement face à la puissance de diffusion des grandes agences de presse occidentales, en particulier américaines. Aboutissant en pratique à contrôler le flux des informations, voire à censurer celles-ci quand elles gênaient les autorités des pays concernés, le NOMIC avait été une des raisons principales invoquées par les États-Unis pour justifier leur départ de l'Unesco en 1983.

En 1990, à Paris, avec l'appui de Federico Mayor, successeur d'A. M. M'Bow, l'ambassadeur délégué permanent de la France, François-Régis Bastide, qui présidait alors



le groupe de la Communauté européenne à l'Unesco, prit l'initiative d'une négociation avec le groupe des 77, conduit par Iba der Thiam, ministre de l'Éducation du Sénégal. Cette négociation, suivie de très près par les observateurs permanents du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, visait à obtenir des pays du Sud l'abandon de ce « nouvel ordre mondial », contre la promesse d'un renforcement des moyens du Programme international de développement de la communication (PIDC). Créé au début des années 1980 et fonctionnant sur le modèle des grands programmes scientifiques intergouvernementaux (voir p. 77) avec un conseil de membres élus par la conférence générale et des fonds spécifiques, ce programme méritait d'être financé de manière significative, ce qui fut décidé. Dans un contexte où les pays du bloc communiste n'étaient plus là pour alimenter le conflit idéologique, la négociation fut un succès. En ma qualité de délégué permanent adjoint de la France auprès de l'Unesco, le ministère des Affaires étrangères me chargea d'aller les exposer, à New York, à la Commission de l'information des Nations unies, qui les adopta à son tour.

Ainsi, comme Maritain l'avait pressenti dès 1947 lors de la conférence générale de Mexico (voir p. 104), les débats, voire les affrontements, sur des principes à portée universelle gardent leur place à l'Unesco plus que partout ailleurs dans la famille des Nations unies, et leur résolution passe, aujourd'hui encore, par l'adoption d'un certain ensemble de dispositions pratiques pour l'action.

Une grande marge d'autonomie avait été concédée, lors de sa création, à l'Unesco, héritière de la coopération intellectuelle internationale d'entre les deux guerres. Cette autonomie des origines s'est relativement estompée avec le resserrement du contrôle politique et financier des gouvernements nationaux, soucieux de rationalité des choix budgétaires et d'évaluation des résultats. C'est ainsi que le Conseil exécutif, composé à l'origine de figures marquantes du monde culturel et scientifique élus à titre personnel, a subi au cours de son existence deux réformes successives visant à réduire l'autonomie de l'Organisation par rapport au pouvoir politique en renforçant le contrôle exercé sur lui par les États membres (voir p. 29). Cette tendance n'a pu que s'accroître à la faveur des initiatives adoptées dans le cadre général des Nations unies, avec le groupe de travail « One UN », (en français « Une ONU », ou « Unis dans l'action »), pour donner aux interventions des diverses composantes du système onusien une plus grande cohérence et une meilleure efficacité « sur le terrain ». Dans ce contexte, l'influence possible des normaliens, grâce à la richesse et à l'ouverture de leur formation, devra revêtir des formes nouvelles incluant des alliances pour favoriser et garantir – contre le risque d'uniformisation et sans tomber dans le relativisme – la diversité des expressions culturelles.



Éléments de bibliographie

Bekri, Chikh, *L'Unesco : « une entreprise erronée ? »*, Paris, Publisud, 1994.

Hagège, Claude, *Contre la pensée unique*, Paris, Odile Jacob, 2012.

Hoggart, Richard, *An Idea and its Servants. Unesco from Within*, New York, Oxford University Press, 1978.

Méchoulan, Éric et Mourier, Pierre-François, *Normales Sup'. Des élites pour quoi faire ?* Paris, éditions de l'Aube, 1994, p. 116-119.

Rémond, René (dir.), *Être historien aujourd'hui*, Paris, Erès-Unesco, 1988.



Le siège de l'Unesco à Paris © Unesco.



La salle 1 à l'Unesco © Unesco.

LE CANULAR... À L'UNESCO AUSSI !

À l'origine, les membres du conseil exécutif de l'Unesco étaient des personnalités choisies à titre personnel pour leur haute valeur intellectuelle, morale et scientifique, dans le respect du principe d'équilibre géographique mais en fonction de leurs qualités propres.

Une première réforme intervint en 1954 et les membres du conseil durent alors soumettre leurs déclarations à l'approbation préalable des États auxquels ils se rattachaient. Une seconde réforme, adoptée à l'initiative du Japon en 1991, conduisit à élire désormais non plus des personnalités mais des États, ceux-ci désignant à leur tour, pour les représenter, la personne de leur choix, ambassadeur délégué permanent ou autre. Cette réforme prit effet en octobre 1993, au terme de la 142^e session du conseil exécutif. L'événement donna lieu à un projet de résolution « canular » – fidèle en tous points, sur la forme, aux règles du genre – dans lequel les ultimes membres du conseil étaient assimilés à des dinosaures en voie de disparition irrémédiable. Nous reproduisons ici la version originale de ce texte (en anglais, DR pour *Draft Resolution*), suivie d'une traduction française non officielle.



142 EX/DR.FONTENOY 007
PARIS, 22 October 1993
Original : English

UNITED NATIONS EDUCATIONAL
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

EXECUTIVE BOARD

Hundred and forty-second Session

Item 22.10.93 Jurassic Park

DRAFT RESOLUTION

submitted by Mr. KROGH (Denmark)

The Executive Board,

1. Recognizing with profound ambivalence that they - although not enjoying a similar public image - are about to share fate with the dinosaurs,
2. Realizing with equally deep emotion the extreme improbability that they or their successors will ever meet again in their personal capacity in another Jurassic Park,
3. Insisting most emphatically that they have, in an appropriate way, engaged themselves in intellectual reflection, at least on an ad hoc-basis,
4. Invites the Director-General, in close collaboration with the Secretary of the Executive Board, to initiate an act in blatant violation of the Constitution, with obvious unauthorized extra-budgetary consequences,
5. Urges most intensely in this connection - inter alia - Mr. Wichiencharoen not to raise any objections on a legalistic basis, Mr. Haulica to refrain from all literary quotes, Mr. Zain Asis to subdue his abilities to improvise, Mr. Keira not to nominate any Board Member to a certain peace prize, Mr. Jones not to tear apart any draft resolutions, the Chairperson to put a proposal to the vote, when she has announced it, most of the rest of us to be more attentive than talkative -and a few to be the opposite,
6. Requests the Director-General to widen the scope of the World Cultural and Natural Heritage Convention in order to include species in the outmost danger of extinction, such as personal members of the Executive Board,
7. Requests further the Director-General to broaden the concept of the UNESCO programme called "Memory of the World" in order to secure that the above mentioned species are not totally forgotten after their inevitable disappearance,
8. Decides accordingly that each individual species of the above mentioned sort at the end of the 142nd session is endowed with one copy of hers or his personal nameplate, provided that it is donated, as appropriate and in due time, to their national archives.



142 EX/DR. FONTENOY 007

Paris, le 22 octobre 1993

Original : anglais, traduction française non officielle

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session

Point 22-10-93 Jurassic Park

PROJET DE RÉSOLUTION

Présenté par M. Krogh (Danemark)

Le conseil exécutif,

1. Reconnaissant avec un sentiment très mitigé que – bien que ne bénéficiant pas d'une image comparable auprès du public – ses membres vont partager le sort des dinosaures,

2. Prenant conscience avec une profonde émotion de l'extrême improbabilité qu'eux-mêmes ou leurs successeurs puissent jamais se retrouver réunis à titre personnel dans un autre Jurassic Park,

3. Insistant vigoureusement sur le fait qu'ils se sont, de la manière la plus appropriée, engagés, au moins à la demande, dans la réflexion intellectuelle,

4. Invite le directeur général, en étroite collaboration avec le secrétaire du conseil exécutif, à prendre, en violation flagrante de l'acte constitutif, une initiative conduisant inmanquablement à un dépassement illicite du budget,

5. Exhorte ardemment, dans cette perspective, M. Wichiencharoen à ne pas soulever d'objections fondées sur des arguments juridiques, M. Haulica à s'abstenir de toute citation littéraire, M. Zain Asis à contenir son aptitude à improviser, M. Keita à ne proposer aucun des membres du conseil pour un certain prix de la Paix, M. Jones à ne plus mettre en pièces tous les projets de résolution, madame la présidente à bien vouloir soumettre une proposition au vote lorsqu'elle l'a annoncé, la plupart d'entre nous à écouter d'avantage et à parler moins – et quelques-uns à faire l'inverse,

6. Demande au directeur général d'élargir le champ de la Convention pour le patrimoine mondial culturel et naturel afin d'y inclure des espèces gravement menacées d'extinction, comme les membres à titre personnel du conseil exécutif,

7. Demande également au directeur général d'élargir le champ du programme de l'Unesco intitulé « Mémoire du monde », afin de garantir aux espèces mentionnées ci-dessus qu'elles ne seront pas complètement oubliées après leur inévitable disparition,

8. Décide en conséquence que chacun des membres de la catégorie mentionnée ci-dessus se verra remettre à la fin de la 142^e session une copie de la plaque portant son nom, à condition que celle-ci fasse l'objet, en temps voulu, d'une donation à leurs archives nationales respectives.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE

PAUL VALÉRY, DIPLOMATE DE L'ESPRIT

*Par deux de ses petits-enfants,
Martine Rouart Boivin-Champeaux et Antoine Valéry*



Fille d'Agathe Rouart-Valéry, Martine Rouart Boivin-Champeaux a été conseiller technique aux cabinets des ministres Robert-André Vivien et Albin Chalandon de 1969 à 1972, de Pierre Messmer, Premier ministre, de 1972 à 1974 et de Françoise Giroud, chargée de la Condition féminine puis des Affaires culturelles, de 1974 à 1977. Au ministère des Relations extérieures (DGRCS), elle a créé le Bureau de l'action radiophonique extérieure (1981-1991) et redonné vie à Radio France internationale (RFI). Elle se consacre désormais à la peinture, la sculpture et l'écriture et vient de publier *La Cuisinière de Mallarmé* (Éditions Michel de Maule).

Antoine Valéry, fils de Claude Valéry, est avocat à la cour d'appel de Paris depuis 1971. Premier secrétaire de la Conférence du stage en 1976 et membre du conseil de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Paris de 1989 à 1992, il a été conseiller de la délégation française aux sessions de la conférence générale de l'Unesco de 1987 à 2009, membre de la Commission française pour l'Unesco de 1991 à 2010 et président de son comité des droits de l'homme et des questions éthiques de 1999 à 2010.



« **L**a paix est, peut-être, l'état de choses dans lequel l'hostilité naturelle des hommes entre eux se manifeste par des créations, au lieu de se traduire par des destructions comme fait la guerre », note Paul Valéry en 1924¹.

On sait que l'auteur de *La Jeune Parque*, de *La Soirée avec Monsieur Teste* ou encore de *L'Introduction à la Méthode de Léonard de Vinci* consacra l'essentiel de sa réflexion au processus de création de l'intellect. Mais si les *Regards sur le monde actuel* sont



toujours aussi souvent cités, moins connue est son active participation avec tant d'autres intellectuels de son temps – Thomas Mann, Albert Einstein, Henri Bergson, Sigmund Freud, Georges Duhamel, Jules Romains, Paul Langevin, Aldous Huxley, Béla Bartók – aux travaux des instances internationales de coopération intellectuelle qui, entre les deux guerres, graviteront autour de la Société des Nations, notamment l'Institut international de coopération intellectuelle préfigurant ce qui devait devenir l'Unesco. En effet, convaincu qu'une société des nations présuppose une « société des esprits² », Valéry avait perçu au travers de cette institution nouvelle, et alors originale, l'occasion pour les intellectuels de contribuer par la seule force de l'intelligence et de la réflexion à l'élaboration d'un véritable état de paix.

Certes, pour les signataires du pacte constitutif de la Société des Nations de 1919, il s'agissait essentiellement « d'accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre, d'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur (*et*) d'observer rigoureusement les prescriptions du droit international³ ». Valéry le constate lorsqu'il déclare au cours de la première session du comité permanent des lettres et des arts de la Commission internationale de coopération intellectuelle que « le caractère de la Société des Nations, c'est de répondre à une urgence ». Mais il ajoute aussitôt « notre urgence à nous, c'est la vie de l'esprit⁴ ». « Si nous avions plus d'esprit, et si nous donnions à l'esprit plus de place et plus de pouvoir véritable dans les choses de ce monde, ce monde aurait plus de chances de se rétablir, et plus promptement⁵. »



Buste de Paul Valéry, par Martine Rouart.



Allant bien au-delà du préambule de l'acte constitutif de la SDN, il affirme :

L'objet profond de la Société des Nations paraît être de créer un état de compréhension mutuelle entre les peuples qui parvienne à éliminer de leurs relations les expédients brutaux et les solutions violentes et transitoires dont l'humanité s'est contentée jusqu'ici. La Société des Nations est donc fondée sur une croyance en l'homme, sur une certaine conception de l'homme qui implique confiance dans l'intelligence de l'homme⁶.

C'est en effet la primauté de la société des esprits sur celle des nations et la nécessaire confiance dans l'intelligence qui caractérisent l'originalité de l'idée de coopération intellectuelle chez Valéry. À Madrid, lors des *Entretiens sur l'avenir de la culture* de mai 1933, il souligne :

[...] un des aspects de l'expérience actuelle qui nous frappe et doit nous frapper d'une façon singulière est ce fait que vous avez appelé des intellectuels aux plus hauts postes de l'État. Il y a chez vous, comme ministres, comme ambassadeurs, des hommes [...] qui, pour nous, sont des frères intellectuels. Cette expérience est par conséquent de la plus haute portée. Jusqu'ici, on peut dire qu'un homme politique était ou appelé par son énergie ou, au contraire, émanait d'un pouvoir oratoire sur les masses ; mais vous tirez actuellement votre haut personnel politique, du moins je le crois, des sommets de l'intellect espagnol⁷.

Pour lui qui, bien que n'ayant pas exercé directement de responsabilité politique, a marqué son époque de son magistère moral, il appartient en effet aux intellectuels d'ouvrir la voie. Intervenant à la suite de Thomas Mann lors des *Entretiens sur Goethe* à l'occasion du centenaire de sa mort, en 1932, il avait déjà esquissé, à partir de l'auteur de *Faust*, une définition de ce qu'il appelait :

« Homme d'Univers » qu'il ne faut pas confondre avec le « Grand homme ». Il y a des grands hommes en assez grand nombre ; ils ne sont pas tous Hommes d'Univers ; et peut-être tous les « Hommes d'Univers » ne sont-ils pas des « grands hommes » au sens qu'on donne à ces mots [...]

[Ces] hommes d'univers [...] sont partout chez eux dans le temps et l'espace [...] ils importent en toute matière, en toute spécialité, une manière de voir, un style de jugements, qui témoignent de la position centrale au milieu des connaissances et des pouvoirs humains, qu'adopte naturellement leur esprit. Ce sont des hommes d'État de l'intellect⁸.

Ces hommes d'État de l'intellect doivent, selon lui, être les moteurs de cet ensemble disparate de pays, de nations, de peuples et d'intérêts que l'on appellera plus tard *communauté internationale*. Il serait vain, sans eux, d'envisager une coopération intellectuelle active qui contribue à construire l'homme moderne :



[...] si le souci des choses de l'intellect de l'ordre le plus élevé ne domine pas et n'oriente pas l'activité de la coopération intellectuelle, celle-ci ne sera jamais comprise par ceux pour lesquels elle est faite et n'aura pas la moindre influence sur l'enseignement, sur la production, sur l'opinion générale et, par là, sur la fonction des idées de l'homme moderne, élément désirable et indispensable de la Société des Nations⁹.

C'est donc pour une véritable diplomatie de l'esprit qu'il plaide sans relâche dans ces enceintes internationales, espérant, par leur résonance, contribuer à instaurer une véritable politique de l'esprit :

Le fait capital de notre temps est peut-être l'entrée dans la vie ordinaire, dans les habitudes, des résultats de la technique la plus savante [...] L'homme s'accoutume très vite, presque trop vite à ces miracles. Il faut déjà quelque réflexion pour s'émerveiller et mesurer tout ce que supposent de telles applications, conséquences de l'immense capital de science qui est à la disposition de notre époque¹⁰.

Les intellectuels doivent donc contribuer à rééquilibrer un mode totalement bouleversé par ces transformations techniques souvent appliquées avec précipitation sans la réflexion préalable indispensable à l'harmonie générale, une réflexion menée par des esprits indépendants, nourris d'humanisme et désintéressés, travaillant effectivement dans l'intérêt de tous. Il s'agit pour lui non pas d'une diplomatie formelle mais d'une diplomatie active, faite de rencontres et de confrontations d'intellectuels de tous bords :

Nous éprouvons, nous autres intellectuels, le besoin instinctif de nous réunir, d'assembler nos observations, nos pressentiments et nos conjectures, de chercher ensemble, sinon la formule magique qui conjugueraient les désastres ou la décadence que nous prévoyons, du moins quelque principe de foi et d'action commune¹¹.

Les *Entretiens* organisés de 1932 à 1938 par le Comité permanent des lettres et des arts et auxquels Valéry participe activement, sont le lieu privilégié de ces débats. La variété des thèmes abordés – *L'avenir de la culture*, *L'art et la réalité*, *L'art et l'État*, *L'avenir de l'esprit européen*, *La formation de l'homme moderne et les méthodes d'éducation*, *Vers un nouvel humanisme*, *Le destin prochain des lettres*, *La qualité et la vie moderne* – témoignent, mieux que déclarations, conventions et autres instruments juridiques, de la hauteur de vue des préoccupations de ces intellectuels. Car le juriste qu'il avait été pendant ses études se méfie du juridisme qui envahit déjà les enceintes internationales. Lors des *Entretiens sur l'avenir de la culture*, en mai 1935, il avertit ses contemporains :

Il m'est arrivé [...] de dire qu'une société des nations présupposait une société des esprits et qu'il était vain d'accumuler les pactes, les conventions, les accords plus ou



moins fragiles, plus ou moins éphémères, si les hommes qui devaient en somme soit exécuter ces accords, soit en supporter les conséquences, n'étaient pas eux-mêmes animés d'un esprit profond de pacte, et de pacte sincère, non pas de pacte écrit, mais d'accord sur certains points fondamentaux de la pensée humaine¹².

C'est en réalité une véritable *affectio societatis* de la communauté internationale qu'il appelle de ses vœux. Il se méfie tout autant de la lourdeur des institutions que de la complexité des organigrammes dont celles-ci étaient déjà friandes :

Notre coopération n'existe encore que sur le papier et n'existera qu'administrativement sous la forme mortelle du papier, tant que les intéressés ne s'y intéresseront pas, tant que les esprits n'auront pas été séduits à concevoir la coopération organisée comme réponse au désir essentiel des esprits de comprendre et d'être compris – au besoin fondamental des intelligences qui est de se compléter dans ce qui leur manque et de se confirmer dans ce qu'elles possèdent¹³.

D'ailleurs, comme en écho à cette mise en garde, les rédacteurs de l'acte constitutif de l'Unesco reconnaîtront, quelque vingt ans plus tard et après une nouvelle guerre mondiale

[...] qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité¹⁴.

Pourtant, plane trop souvent encore l'ombre de la « forme mortelle du papier » sur les différentes institutions de la communauté internationale d'aujourd'hui au sein desquelles rares sont ces « hommes d'État de l'intellect » que Valéry rêvait de réunir.

Mais, pour lui, « croyance en l'homme », pas plus qu'accord « sur une certaine conception de l'homme et sur certains points fondamentaux de la pensée humaine », ne saurait être synonyme d'uniformisation. « La Société des Nations [...] n'a jamais espéré établir entre les pensées des hommes une harmonie faite d'unité, et peut-être de monotonie. Ce n'est pas souhaitable », rappelle-t-il en janvier 1936, affirmant :

Il est bon que les idées soient différentes selon les hommes, les âges, les conditions et les milieux, et il n'existe pas qu'un seul art de penser. Cette variété même est une condition naturelle et nécessaire de vitalité. Mais il importe extrêmement que ces précieuses nuances ne se réalisent pas comme obstacles, qu'elles ne se durcissent pas dans l'isolement, qu'elles ne deviennent pas impénétrables aux échanges¹⁵.

C'est dire que là aussi Valéry anticipe les évolutions qui ne se feront jour que plus de cinquante ans après sa mort. Certes, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'est l'universalisme qui prime comme rempart dressé contre des atrocités que l'on



ne voulait plus revoir. Si la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée en 1948 par l'Organisation des Nations unies, société des nations des temps modernes, en est l'emblème, on oublie trop souvent qu'elle n'a été votée que par un petit nombre d'États, la plupart de culture occidentale. D'ailleurs d'autres États, issus d'autres cultures, n'ont pas manqué, au cours des décennies suivantes, de remettre en cause cet universalisme qui, à leurs yeux, leur était imposé par l'Occident dont ils ne partageaient pas les valeurs. Un premier pas sera timidement esquissé en 1966 lorsque la conférence générale de l'Unesco déclarera que « dans leur variété profonde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité¹⁶ ».

Mais il faudra attendre le début du XXI^e siècle pour voir consacrer cette « variété » que Valéry jugeait indispensable à l'épanouissement de la pensée. À la suite de sa Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 par laquelle elle reconnaissait enfin que « source d'échanges, d'innovation et de créativité, cette diversité est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant¹⁷ », c'est par sa Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles que l'Unesco affirmera, en 2005, que la diversité culturelle « crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines¹⁸ ». Pluralisme des cultures, certes, mais avant tout liberté de l'esprit. C'est là l'essentiel pour Valéry.

En octobre 1944, atteint au plus profond de lui-même par les quatre années d'une nouvelle guerre que le Traité de Versailles avait précisément voulu éviter ainsi que par les ravages que les nationalismes, toujours exacerbés, ont une fois encore engendrés – « c'est à la notion même de nation [...] qu'il faut s'en prendre¹⁹ » – et constatant que « l'ancien monde est en ruine », il revient sur ce que fut le rôle singulier de l'Europe :

[...] ce qui, à mon sens, est caractéristique de cette puissance créatrice si magnifiquement démontrée par tant d'œuvres de toute espèce, c'est l'étonnante capacité de contradictions qu'a su utiliser l'esprit européen... En fait d'excitation à l'intelligence, l'impureté est plus féconde que la pureté, le mélange et la dissemblance créent de la richesse²⁰.

C'est bien la capacité de contradiction, expression de la liberté de l'esprit, qui constitue pour Valéry la condition déterminante d'épanouissement de l'intelligence créatrice, seule susceptible de permettre de surmonter tous les obstacles à une véritable coopération internationale. Mais il ne saurait y avoir de création sans effort, ambition qui toujours anima Valéry, tant pour lui-même et son œuvre que pour un monde déjà à la recherche, après la Première Guerre mondiale, d'une paix durable.



Car, comme il l'écrivait en 1933, aujourd'hui plus que jamais :

[...] tout flambe, craque, entre en fusion ; et les choses qui paraissaient solides, éternelles, bien séparées, changent prodigieusement d'état. Il semble que rien ne tienne, que rien ne puisse durer et garder sa figure au sein de cette énergie excitée, où l'on voit à chaque instant, dans un délire de dissociations, s'allier, se désunir, se combiner et se décomposer les éléments et les systèmes de l'ancien monde, les principes contradictoires, les activités les plus opposées²¹.

Cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et la disparition de l'auteur du *Cimetière marin*, Robert Schuman – l'un des pères, avec Jean Monnet, de la construction européenne – prévenait dans sa déclaration fondatrice du 9 mai 1950²² : « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. »

Les bégalements de l'histoire contemporaine ne cessent de mettre en évidence l'insuffisance de tels efforts. C'est dire combien la pensée de Valéry, diplomate de l'esprit, est, elle aussi, toujours actuelle.

Notes

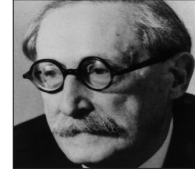
1. « La crise de l'esprit », in *Variété. Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, t. 1, 1973, p. 993.
2. Entretiens sur l'avenir de la culture, Madrid, 3-7 mai 1933.
3. Préambule du Pacte du 28 juin 1919.
4. Proposition de Paul Valéry lors de la première session du Comité permanent des lettres et des arts.
5. Lettre « sur la société des esprits » à Salvador de Madariaga, 1933, *Œuvres, op. cit.*, p. 113.
6. Rapport présenté à la sous-commission des lettres et des arts, le 21 juillet 1930.
7. Entretiens sur l'avenir de la culture, Madrid, 3-7 mai 1933.
8. Entretiens sur Goethe, Francfort, 12-14 mai 1932.
9. Rapport à la sous-commission des lettres et des arts.
10. Allocution au Centre culturel méditerranéen en 1935.
11. Congrès international pour l'avenir de l'esprit européen, 16-18 octobre 1933.
12. Entretiens sur l'avenir de la culture, Madrid, 3-7 mai 1933.
13. Rapport à la sous-commission des lettres et des arts.
14. Préambule de l'acte constitutif de l'Unesco, 16 novembre 1945.
15. Entretiens, « Vers un nouvel humanisme », Budapest, 8-11 janvier 1936.
16. Préambule de la Déclaration des principes de la coopération intellectuelle, conférence générale de l'Unesco, 14^e session, 4 novembre 1966.
17. Article premier de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, conférence générale de l'Unesco, 2 novembre 2001.
18. Préambule de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, conférence générale de l'Unesco, 33^e session, 20 octobre 2005.
19. *Cahiers XXIX*, 404, in Paris, Gallimard, La Pléiade, t. II, 1974, p. 1549.
20. « Devant l'avenir », article écrit en octobre 1944 pour le *Harper's Bazaar*, cité par Philippe-Jean Quillien.
21. Lettre à Salvador de Madariaga « Sur la société des esprits », 1933, *Œuvre, op. cit.*, p. 1140.
22. Fondation Robert Schuman, www.robert-schuman.eu



L'UNESCO SIÉGERA À PARIS

Léon Blum (1890 l)

Léon Blum était alors chef de la délégation française à la conférence constitutive de l'Unesco. Arrêté en septembre 1940, il avait rédigé en prison son ouvrage, *À l'échelle humaine*, où il exposait sa conception humaniste du socialisme et exhortait son parti à la résistance. Déporté à Dachau puis à Buchenwald en 1943, il fut libéré en 1945. En 1946, il constitua un gouvernement socialiste qui mit en place les institutions de la IV^e République.



Nous présentons ici le texte de son discours à la radio annonçant l'installation de l'Unesco à Paris.

U-NES-CO

Retenez bien ces trois syllabes à consonance exotique. U-NES-CO – vous vous souvenez peut-être de les avoir entendu prononcer déjà. Mais vous les entendrez prononcer souvent dans l'avenir.

Qu'est-ce que l'U-NES-CO ?

Les trois syllabes exotiques sont formées, comme vous le pensez bien, par les initiales d'un titre, un peu long.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

L'Unesco est un des services, un des départements de la communauté internationale fondée en pleine guerre, par les Nations unies, à Dumbarton Oaks et à San Francisco.

Ce qui doit nous intéresser particulièrement, nous Français, dans l'Unesco, c'est son siège et son objet propre.

Son siège ?

Au cours de la conférence constitutive qui s'est tenue à Londres à la fin de l'an passé, la délégation française a obtenu que le siège fût fixé à Paris. Cette décision n'a pas fait grand tapage à l'époque, et je le regrette, car elle est importante. Les représentants de plus de 40 nations, venus de tous les continents, se sont trouvés d'accord pour penser que le Paris de la Libération restait le centre naturel de la culture et de la spiritualité internationale. Les services préparatoires sont encore fixés à Londres, mais l'installation à Paris commencera dès l'automne prochain. Le siège provisoire sera l'hôtel Majestic, mis à la disposition de l'Unesco par le gouvernement de la République.



Son objet ?

C'est la conférence de Londres qui l'a défini dans l'esprit le plus élevé. Les Nations unies, qui sont résolues à fonder et à organiser un monde pacifique, se rendent compte que les fondements de la paix sont d'ordre psychique, sentimental, spirituel, aussi bien que d'ordre politique, économique et social. L'esprit de Paix est une des conditions, un des éléments de la paix. *L'esprit de Paix* suppose la connaissance et l'intelligence réciproque entre les peuples ; il implique la coopération et la solidarité de tous les États dans les grands domaines de l'éducation, de la *connaissance scientifique*, de la *culture générale* [...]

radio
U. NES. CO.
Retenez bien ces trois syllabes à consonance
exotique. U. NES. CO. vous vous souvenez
peut-être de les avoir entendues prononcées déjà,
mais vous les entendez prononcées souvent dans
l'air. Je le crois très malin, et je le souhaite.
On phubst, ad suis suis.
qui est-ce que l'U. NES. CO ?
les trois syllabes exotiques sont formées,
par exemple vous le pensez le pensez bien, par
les initiales d'un titre, un peu long.
organisation de N. U. pour l'E. la S. la C.
L'UNESCO est un des *Departments*, un des
departements de la Communauté Internationale
fondée en pleine guerre, par la Charte de San Francisco
la Nations Unies, à Dumbarton Oaks et à San Francisco.
Ce qui doit nous intéresser particulièrement
nous Français, dans l'UNESCO, c'est son siège
et son objet propre.
Son siège ?
Au cours de la Conférence Consultative qui
s'est tenue à Londres à la fin de l'an passé, la
délégation française a obtenu que le siège fût
fixé à Paris. Cette décision n'a pas fait

Source : Unesco.



LES NORMALIENS, L'UNESCO ET LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES



Maurice Aymard (1957 I)

Un parcours simple, au cours des cinquante années qui me séparent de ma sortie de l'École, m'a conduit successivement à Venise, Palerme, Madrid, Naples et Rome (1954-1976) avant de me faire revenir à Paris, à l'EHESS et à la Maison des sciences de l'homme où j'ai passé trente ans. Un parcours que résumant quelques mots-clés : l'Italie et la Méditerranée, les sciences de l'homme et leur internationalisation progressive aux dimensions du monde, l'élargissement vers l'amont d'une histoire qui ne s'identifie plus avec l'utilisation exclusive et privilégiée des sources écrites. Je suis secrétaire général du Conseil international pour la philosophie et les sciences humaines (ICPHS/CIPSH) depuis 1998.

Si prévenu soit-il contre elles, comme contraires aux exigences de son métier, l'historien échappe difficilement aux commémorations. Célébrées à une date qui coïncide en règle générale avec un anniversaire, et portant la marque de cette date, elles contribuent à mettre en forme une représentation du passé, qui peut elle-même fournir le point de départ d'une relecture critique de ce même passé, visant à le soumettre à des interrogations nouvelles.

La quête de l'universalité par le savoir

Le directeur général, Federico Mayor, dans son intervention prononcée le 15 décembre 1994 à l'occasion de la célébration à l'Unesco du deuxième centenaire de l'ENS, en formulait lucidement le constat :

Au moment même où l'Unesco, comme l'ENS, fait son bilan face au miroir de la mémoire, il importe plus que jamais de refuser l'euphorie des célébrations et d'approfondir le travail critique de la mémoire par l'effort d'anticipation.

Le parallèle entre les deux institutions justifie l'entreprise :

Vous fêtez votre bicentenaire. Nous allons célébrer notre cinquantième anniversaire. Hasard ? Je ne crois pas. Nées de deux tourmentes, « l'École » – c'est ainsi que vous la nommez – et l'Unesco sont, chacune dans son registre, issues d'une même ambition culturelle : la quête de l'universalité par le savoir et la diffusion des Lumières par l'éducation, les sciences, la culture et la communication entre les hommes [...] Le savoir, la démocratie, le développement et l'éducation, voilà édifiés ces piliers de l'ENS, et ce sont déjà avant la lettre, les colonnes de lumière qui ont fait l'Unesco au sortir d'un voyage au bout de la nuit.



Suit, après le rappel du rôle joué par l'École dans le renouvellement des sciences tout au long du XX^e siècle – un rappel qui fait la part belle aux sciences humaines :

La sociologie avec Durkheim, l'anthropologie avec Mauss, la science des religions avec Dumézil..., Sartre..., Aron..., l'histoire longue inventée par les *Annales*, les Foucault, Althusser, Bourdieu, Touraine et autres Derrida, l'affirmation essentielle : « Normale Sup¹ » a compté pour beaucoup dans la naissance et dans la vie de l'Unesco [...] Qui trouvons-nous en effet à la conférence de Londres en 1946 ?... Côté anglo-saxon, Ellen Wilkinson, Archibald MacLeish, Julian Huxley. Côté français, Léon Blum¹, Jean Thomas et encore, à l'arrière-plan, mais actif, René Maheu : trois normaliens. Écoutons Blum [...] À quelques mots près, c'est l'acte constitutif de l'Unesco... En quelques phrases du texte de Blum, c'est en effet le mandat de l'Unesco qui est défini [...]

Et de poursuivre pour scander trois moments forts :

Blum avait créé l'Unesco avec Jean Thomas, et des historiens tels que Lucien Febvre, des scientifiques tels que Pierre Auger [...] En 1962, il fallait la réinventer [...] C'est René Maheu qui va donc recréer l'Unesco [...] Mais ce serait pure injustice de passer sous silence les figures majeures et pourtant si nombreuses de l'École auxquelles l'Unesco doit tant, bâtisseurs collectifs et pourtant singuliers de notre Maison ? Je pense aux Jean Thomas, Roger Caillois, Pierre Auger, Jean Guéhenno, Jean Knapp, et à tant d'autres responsables qui ont su imprimer au secrétariat la marque de l'esprit. Loin d'être morte, cette tradition [...] se perpétue aujourd'hui, non seulement grâce aux normaliens de la Commission française, mais au sein même du secrétariat, qui compte actuellement trois normaliens, dont deux parmi mes plus proches collaborateurs².

L'École et l'Unesco, un idéal comparable, des parcours individuels

Cette évocation peut orienter aujourd'hui nos réflexions et nos remarques. Une lacune, d'ailleurs surprenante, pourra lui être reprochée : l'absence de toute référence explicite au Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et à sa revue *Diogène*, qui doivent tout à l'action solidaire de Roger Caillois et de Jean d'Ormesson. Mais ces lignes ont l'avantage de nous inviter à envisager les rapports entre l'Unesco et l'ENS dans leur dimension la plus large. Celle des idéaux, des projets et des réalisations, mais aussi celle des hommes qui en ont été les acteurs : en fait, de tous ceux qui se sont engagés au sein de l'Organisation et ont passé dans son secrétariat et dans ses différentes divisions et services une large partie de leur vie active, mais aussi de tous ceux qui ont pris part à la réalisation des objectifs de l'Unesco. Et cela notamment, pour nous en tenir à trois exemples, à l'intérieur d'organismes comme la Commission internationale pour l'histoire de l'humanité où



Lucien Febvre (1899, histoire) joue, aux côtés de Joseph Needham, un rôle majeur, assisté par François Crouzet (1941, histoire)³, la Commission française pour l'Unesco et, bien entendu, le CIPSH, créé en 1949 – suivi par le Conseil international des sciences sociales (CISS) créé en 1952 sur le même modèle. Soit une liste qui pourrait être élargie, en particulier en direction des autres ONG associées à l'Unesco, ou des comités d'experts créés au fil des années pour un objectif particulier : ainsi celui constitué en 1962 pour définir les orientations d'une enquête sur les tendances principales de la recherche en sciences sociales et humaines, et qui, pour sa première réunion en juin 1964, reçoit communication de deux rapports préparatoires, l'un de Jean Piaget, l'autre de Claude Lévi-Strauss, « assez critique et pessimiste sur l'évolution de la recherche dans les sciences humaines ». L'enquête avait pour objectif de déboucher sur un rapport comparable à celui mené à son terme en 1961 sous la direction de Pierre Auger sur les sciences exactes et naturelles.

Au niveau des principes, des objectifs et des projets, l'action personnelle de René Maheu, présentée ici par Chloé Maurel⁴, s'inscrit à l'évidence dans la ligne fixée à Londres par Léon Blum. Ce qui explique l'influence que son charisme a pu exercer pendant de longues années sur l'ensemble de l'Organisation, et le souvenir qu'il a laissé dans sa mémoire collective. Mais il faut rappeler, en amont, que la création de l'Unesco a eu elle-même pour origine l'action menée dès ses débuts par la Société des Nations, qui décide en septembre 1921 de constituer un organisme international du travail intellectuel destiné à renforcer la coopération et à œuvrer pour consolider l'action de la SDN en faveur de la paix. La Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) créée en janvier 1922 préside ainsi à la création de l'Organisation de la coopération intellectuelle (OCI) qui va s'appuyer à partir de 1923 sur des commissions nationales et sur l'Institut international de coopération intellectuelle (l'IICI, créé en 1925) et sur différents autres organismes et comités d'experts. Financé à plus des deux tiers par la France, dirigé de 1926 à 1939 par des Français, établi à Paris, l'IICI a connu une histoire contrastée, marquée par de multiples tensions et par une série de réformes de l'OCI qui finissent par consacrer en 1938 – trop tard pour qu'elle puisse vraiment entrer en application – son autonomie par rapport à la Société des Nations, mais aussi par une série d'enquêtes confiées à des experts et par des rencontres entre intellectuels européens. En 1945, les efforts du gouvernement provisoire français pour relancer l'IICI échouent à la conférence de San Francisco, et la création de l'Unesco entraînera sa dissolution et le transfert par la France à la nouvelle organisation de son personnel et de ses activités⁵. D'une organisation à l'autre, la continuité est pourtant évidente : la première a servi, échecs compris, d'expérience pour la création de la seconde, tout comme la Société des Nations pour celle de l'ONU. Jean-Jacques Mayoux, nommé directeur intérimaire de l'IICI en 1944 après avoir été membre de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, publiera l'année



suivante dans *Politique étrangère* un article intitulé « San Francisco, histoire et leçons d'une conférence internationale ». On le retrouve, en 1946, responsable des traductions d'œuvres littéraires à l'Unesco, poste qu'il quittera peu après pour enseigner la littérature anglaise à la Sorbonne, et qui sera occupé après lui par Roger Caillois.

Des personnalités françaises dans les premières années de l'Unesco

En dehors de Mayoux, pourtant, le fait qui marque les toutes premières années de l'Unesco est l'arrivée, avec le statut de fonctionnaires internationaux, à des postes élevés du secrétariat, de personnalités françaises, dont un nombre important de normaliens, et dont la plupart vont y faire la totalité d'une carrière qui (à l'exception de celle de René Maheu, nommé directeur général en 1962 à l'âge de 57 ans, et renouvelé pour un second mandat) s'achève à 60 ans, soit dix ans plus tôt que celle d'un professeur d'université de l'époque. Assez pour y exercer pendant les quinze ou vingt premières années de l'Unesco pour les plus anciens, et pendant trente ou trente-cinq pour les plus jeunes, une influence importante : leur continuité dans leur poste de « fonctionnaires internationaux » et leur connaissance de sa structure et de ses rouages internes, dont ils avaient vécu de l'intérieur la mise en place, leur assuraient un avantage certain, y compris sur les directeurs généraux, soumis alors à renouvellement tous les six ans. Mais est-ce assez pour parler de réseau, et, si oui, comment faire la part des différents éléments qui ont pu jouer en ce sens ? Communauté de discipline et de promotion, et liens d'amitié contractés rue d'Ulm ? Séjours dans les mêmes pays ou exercice de postes voisins ? Expériences personnelles ? Rencontres fortuites ultérieures ou mobilisation systématique d'un capital de relations personnelles ? Complémentarité et non-concurrence entre eux ? Et capacité d'étendre ce noyau dur initial en lui connectant d'autres individualités, d'origine normalienne ou non ? Un peu de tout, sans doute, dans des proportions qui ont pu varier au cas par cas. Pas de réseau sans cette marge de souplesse et d'adaptation aux circonstances, qui permet d'attribuer au hasard des rencontres et aux liens d'amitié ou d'affinité ouverts à d'autres des choix qui, de l'extérieur, pourraient apparaître comme prédéterminés.

Un premier classement permet de distinguer trois groupes de générations différentes. Le premier a, en 1946, atteint et dépassé la quarantaine, et largement amorcé, avec plus ou moins de succès, sa carrière : Pierre Auger (1919, physique), Jean Thomas (1920, lettres), Émile Delavenay (anglais) et René Maheu (lettres), tous les deux de la promotion 1925. Suivent les trentenaires : Roger Caillois (1933, grammaire), Gabriel Venet (1935, anglais) et Paul Leclerc (1936, lettres). Les deux derniers viennent tout juste de sortir de l'École – Jacques Havet (1939, philosophie) et René-Henri Ochs



(1940, anglais) – et sont prêts à accepter, comme d'ailleurs Venet, l'incertitude initiale de contrats temporaires pour échapper au lycée.

Pierre Auger constitue à l'évidence un cas à part. Maître de conférences à la Sorbonne depuis 1937, il est directeur de l'enseignement supérieur de 1945 à 1948 quand il rejoint l'Unesco pour prendre en charge, de 1948 à 1959, le département des sciences exactes et naturelles, puis y coordonne pendant trois ans la rédaction du rapport qui porte son nom sur l'état et les perspectives de la recherche dans ces disciplines, avant d'être nommé en 1962 à la présidence du CNES. De fait, pour les autres, tous des « littéraires » et tous des hommes (on chercherait en vain une sévrienne ou même une ancienne élève des promotions « mixtes » des années 1927-1939), c'est à l'évidence Jean Thomas⁶ qui a joué le rôle de « tête de réseau ». Il a pour lui d'avoir fait, après l'agrégation, toute la première partie de sa carrière à l'École, comme « maître, puis agrégé surveillant », agrégé répétiteur, « surveillant général » puis secrétaire général, avant d'être nommé maître de conférences en littérature française d'abord à Poitiers en 1937 puis à Lyon en 1939. Directeur du cabinet de René Capitant, ministre de l'Éducation nationale, puis chef, en 1945-1946, du service des relations universitaires et culturelles entre la France et l'étranger du ministère de l'Éducation nationale (l'ancêtre de l'actuelle DAGIC), il fait partie de la délégation française, présidée par Léon Blum, mais où l'on compte aussi Pierre Auger (directeur de l'enseignement supérieur), Lucien Febvre, Henri Wallon et Julien Cain à la conférence constitutive qui se réunit à Londres du 1^{er} au 16 novembre 1945, discute et adopte la charte de la nouvelle organisation, et charge une commission préparatoire de continuer à travailler à Londres pour préparer, dans un délai d'un an, la mise sur pied de la nouvelle organisation, et son transfert à Paris où doit se tenir la prochaine conférence générale. Adjoint de Julian Huxley nommé secrétaire exécutif de cette commission préparatoire, Jean Thomas dispose ainsi, *de facto*, de pouvoirs étendus durant toute cette période transitoire initiale. Ce qui lui permettra un an plus tard de revendiquer pour lui-même, et d'obtenir après plusieurs mois de lutte, la création, auprès de Julian Huxley, premier directeur général, d'un second poste d'assistant directeur général, pour la culture, à côté de celui pour l'administration sur lequel avait été nommé un Américain, Walter Laves.

Les premiers recrutements

Pendant cette première année, tout est à inventer, et en particulier le futur secrétariat, dont il faut définir l'organisation interne et recruter, à titre au départ provisoire – un provisoire qui se prolongera de longs mois et parfois plus –, le personnel. Jean Thomas peut ainsi recruter directement pour le département de la culture aussi bien Jacques Havet, dont il avait été l'un des examinateurs au concours d'entrée de 1939 et qui prendra en 1948 la direction du service de la philosophie, que, trois ans



plus tard, Michel Prévost, fils de son camarade Jean Prévost (1919, lettres), mort dans les combats du Vercors en août 1944⁷. Toujours pour 1946, Émile Delavenay nous indique qu'après avoir travaillé d'abord à la BBC (auprès de sa future femme Katharine) puis pour lui au journal *France* de novembre 1945 à mars 1946, Gabriel Venet « préféra entrer à l'Unesco alors en formation à Londres⁸ », sans doute à l'invitation, là encore, de Jean Thomas. En août de la même année, celui-ci retrouve son camarade de promotion René Maheu, « au chômage » et prêt à demander sa réintégration dans le secondaire, et c'est lui qui, après lui avoir proposé de venir travailler à la commission préparatoire, le conduit à Julian Huxley que Maheu avait connu avant-guerre, ainsi que son frère Aldous, quand il enseignait à l'Institut français de Londres : le résultat de l'entretien sera un recrutement immédiat comme « directeur de la division de la libre circulation de l'information ».

D'autres recrutements suivront. Le premier est celui de Roger Caillois, redevenu en 1945, après son retour d'Argentine, professeur au lycée Michelet, mais entré également la même année au comité de lecture de Gallimard : son passage par le surréalisme puis par le Collège de sociologie dans les années trente, puis la création et la direction à Buenos Aires des *Lettres françaises* lui ont fait très tôt un nom dans le monde littéraire et intellectuel. Candidat à la fois à l'Unesco sur les conseils de Jean Thomas, et au CNRS, avec l'appui d'Alexandre Koyré, Albert Baillet et Georges Gurvitch, il est accepté par les deux institutions et choisit, sans hésiter semble-t-il, la première : recruté d'abord au « bureau des idées » en juillet 1948 avec Philippe Soupault, il s'y voit confier la rédaction d'une charte des droits de l'homme, puis l'année suivante le programme de traduction des œuvres représentatives de l'Unesco⁹. Viendra ensuite Paul Leclerc, qui après plusieurs années passées à Vienne comme chef du centre de documentation du Haut Commissariat français en Autriche, est recruté en 1949 (deux ans après la naissance de son fils, qui fera carrière sous le nom de Julien Clerc) comme « éditeur » français au service des documents et publications de l'Unesco, où Delavenay, informé dès l'automne de la même année par les lettres de Gabriel Venet, « toujours clairvoyant et souvent sarcastique », des problèmes qui se posent au sein de l'Unesco, le trouve à son arrivée comme directeur l'année suivante, et apprécie ses qualités de « puriste de la langue française » et ses « connaissances encyclopédiques » indispensables à sa fonction. Ou encore celui de René Ochs dont, après trois ans d'enseignement au lycée de Chartres (1946-1949), l'annuaire de l'École enregistre l'entrée, avant le 1^{er} janvier 1950, au département de l'éducation.

Idéalisme et choix de carrières

Le *Témoignage* rédigé par Delavenay pendant sa retraite près de Vence permet d'ailleurs de porter sur ce « réseau normalien » un regard croisé, qui éclaire son



fonctionnement, mais suggère aussi les divisions internes. Aux passages déjà cités concernant Paul Leclerc et Gabriel Venet, qui montrent l'usage régulier du terme « normalien » comme signe distinctif, il permet d'ajouter au moins trois remarques. L'une concernant René Maheu, son « camarade normalien » auquel « il réserve l'une de ses premières visites », et qui est alors le « bras droit de Torres Bodet » et « directeur de son cabinet » : accueil « cordial », mise en garde « loyale » sur les périls qu'il va « affronter », et pendant les dix-sept ans qui vont suivre, un « appui...jamais ménagé ». Le second concerne en revanche Jean Thomas, classé parmi ces « directeurs des départements » auxquels il rend visite, et qu'il quitte convaincu « de leur ignorance, voire pour certains de leur mépris, des techniques et des servitudes de cette partie du secrétariat » (les publications) dont il prend la charge : « que ce soient des normaliens, comme mon vieil ami Jean Thomas... ou le grand savant Pierre Auger... l'Américain Bill Carter..., ils exigent d'être servis sans vouloir en connaître ni surtout en accepter le prix » (p. 344). Le troisième, presque plus significatif encore, concerne cette fois Gilles Souriau, responsable de la section d'imprimerie, et dont la loyauté lui est aussitôt garantie alors qu'on avait pensé à le nommer à sa place : légion d'honneur « pour services de guerre », « esprit clair », « vues nettes et précises », « verve indépendante », « regard droit et style incisif », « il est, me dit-il, le seul Souriau qui ne soit pas normalien » (p. 342) : référence à Michel (1910), Étienne (1912) et Jean-Marie (1942)...

Reste à s'interroger sur les motivations, en dehors des avantages, matériels et autres, du statut de fonctionnaire international, qui ont conduit ces hommes, à un moment particulier de parcours personnels différents, à choisir de s'investir durablement dans l'Unesco, et, pour la majorité d'entre eux à s'identifier avec elle. Même s'ils n'ont pas tous partagé ou du moins exprimé avec autant de force de conviction la foi, contagieuse et communicative, de René Maheu, la nouvelle organisation, créée au lendemain d'une guerre qui avait ébranlé toutes les certitudes et fait douter de l'avenir de l'humanité dans son ensemble, a incarné pour tous, un espoir qui a résisté aux conflits internes, aux rivalités, aux crises politiques et financières : celui d'un nouveau mode de gouvernement d'un monde pacifié, dans lequel les élites intellectuelles, auxquelles ils étaient convaincus d'appartenir, devaient jouer un rôle de guides et d'acteurs : le modèle qui les inspirait rejoignait celui de l'IICI des années 1925-1940. Venait s'y ajouter, même si la moitié d'entre eux maîtrisait parfaitement l'anglais et la culture anglaise (Delavenay, Venet et Ochs sont agrégés d'anglais et Maheu avait enseigné plusieurs années au lycée français de Londres après avoir quitté l'Allemagne en 1933, et avant d'être nommé au Maroc où il passe les premières années de la guerre, et qu'il quitte en 1943 pour Alger), l'ambition qu'ils partageaient et que soutenait le gouvernement français, d'utiliser l'Unesco pour maintenir et renforcer la place de l'importance de la langue et de la culture françaises dans le monde¹⁰ : une



ambition qui explique la proposition, faite par la France et acceptée à Londres en novembre 1945, d'accueillir à Paris le siège de l'Unesco (d'abord à l'hôtel Majestic, puis, à partir de 1958, dans les nouveaux locaux de la place de Fontenoy), mais aussi le fait que les Français aient pu occuper pendant plusieurs décennies dans les différents services du secrétariat un nombre de postes supérieur au quota qui leur revenait, et à celui de leurs deux principaux compétiteurs, les Anglais et les Américains.

Nul doute, de ce point de vue, qu'en dehors de Jean Thomas, spécialiste des Lumières, la plupart d'entre eux, même les plus « anciens » comme Maheu et Delavenay, et même s'ils avaient déjà « une thèse en train », ne voyaient pas encore se dessiner devant eux une carrière universitaire classique, et n'avaient en fait d'autre véritable choix que l'enseignement dans un lycée ou des postes dans des institutions françaises à l'étranger (ce qui avait été aussi le cas, à partir de 1934, de tous ceux qui, comme Claude Lévi-Strauss, Pierre Monbeig, Fernand Braudel, Roger Bastide et autres, s'étaient vu proposer un poste à la mission universitaire française de Sao Paulo). La guerre avait entraîné pour tous ceux qui se trouvaient alors à l'étranger (Maheu, Delavenay, Caillois) une coupure supplémentaire, qui les avait rapprochés d'un engagement politique contre Vichy, mais leur ouvrait du même coup, à partir de 1944-1945, de nouvelles opportunités, parmi lesquelles celle de l'Unesco avait de quoi les tenter.

La rupture des années 1950

La fin des années 1940, avec l'arrivée de Leclerc aux publications et d'Ochs à l'éducation en 1949, puis celle de Delavenay aux publications en 1950 va marquer de ce point de vue une rupture. L'université et la recherche apparaissent de nouveau attractives pour les jeunes normaliens, qui voient s'ouvrir des possibilités de carrière infiniment plus larges et diversifiées, dans le contexte de volontarisme modernisateur qui est celui de l'après-guerre : la multiplication des postes d'assistant (créés en 1942) puis de professeurs dans les facultés, les bourses Fullbright aux États-Unis, le développement du CNRS, la création en 1945 de l'IEP (avec la « nationalisation » de l'École libre des sciences politiques) et de la Fondation nationale des sciences politiques (créée la même année) – où Jean Touchard (1938, lettres) va vite trouver sa voie –, celle de la VI^e section de l'EPHE (1948), investie avec succès par les normaliens à partir de la fin des années 1950¹¹, constituent autant d'opportunités nouvelles dans un climat dominé par les dynamiques nouvelles des disciplines que l'on prend alors l'habitude de regrouper sous le nom de sciences sociales, de sciences humaines ou de sciences de l'homme, et qui s'ouvrent de plus en plus sur le contemporain et l'international. La légitimité et le prestige que procure une œuvre scientifique internationalement reconnue et un cursus académique fondé



sur l'élection par ses pairs l'emporte de nouveau sur l'attraction d'une organisation internationale nouvelle, souvent condamnée à la « langue de bois¹² » et freinée, et parfois même paralysée par les pressions politiques extérieures et par sa propre structure devenue rapidement bureaucratique. L'Unesco, où les places, désormais occupées par les générations précédentes se font d'ailleurs plus rares, reste un contact parmi d'autres, un endroit où les intellectuels reconnus aiment à se faire entendre, quand on sollicite leur intervention ou leur expertise, mais de moins en moins le lieu principal d'une carrière.

En témoigne, pour ne prendre qu'un exemple, le parcours d'un Jean Sirinelli (1941, lettres), agrégé en 1946, professeur à l'Institut français de Bucarest (1946-1948), chargé de mission à la Direction des affaires culturelles et techniques (DACT) du MAE, assistant de littérature grecque à Rennes puis à Paris (1949-1953), caïman à l'École (1953-1959), maître de conférences à Dakar (1959-1962), chargé des enseignements français à l'étranger à la DACT du MAE (1962-1967), recteur à Limoges (1967-1968), directeur général des enseignements supérieurs (1968-1970) et de la recherche (1970-1972), recteur à Versailles (1972-1973) et, à partir de 1974, professeur à Paris 4 : en 1979 il succède à Jean Thomas, nommé inspecteur général après sa retraite de l'Unesco en 1960, comme président de la Commission française.

Deux exceptions viennent de ce point de vue confirmer la règle. La première est celle de Jean d'Ormesson (1944, philosophie), dont la carrière s'identifie à l'Unesco, auprès de Roger Caillois, avec le CIPSH, créé en 1949 et avec la revue *Diogène*, dont le premier numéro paraît en 1952, mais déborde très vite les limites de l'organisation internationale. Et celle de Jean Knapp (1946, philosophie) : tour à tour attaché et conseiller culturel (Norvège, Danemark), puis inspecteur de l'académie de Paris, il entre à l'Unesco au département de l'éducation en 1971, et devient directeur général adjoint en 1987 à la fin du dernier mandat d'Amadou Mahtar M'Bow.

Après eux, il faudra attendre le milieu des années 1970, et donc les années M'Bow, Mayor et Matsuura, pour voir deux normaliens, admis à Ulm et à Sèvres la même année 1970, et agrégés respectivement de lettres modernes et de lettres classiques, entrer à l'Unesco pour y construire leur carrière : Jérôme Bindé, d'abord maître de conférences à Polytechnique, au secteur des sciences sociales et Françoise Rivière, à la culture.

Le Conseil international pour la philosophie et les sciences humaines (CIPSH)

Le double exemple de Roger Caillois et de Jean d'Ormesson nous invite en revanche à sortir des limites strictes du secrétariat. La création du CIPSH en 1949¹³ répond au besoin ressenti par l'Unesco de disposer dans le champ des sciences humaines et



de la philosophie d'un relais intellectuel, et aussi financier, comparable à l'International Council of Scientific Unions (ICSU) créé en 1931 : un relais qui doit prendre la forme d'une institution autonome, bénéficiant du statut d'ONG, et capable à la fois de définir et réaliser ses propres projets, et de contribuer à la réalisation de ceux de l'Unesco. Parmi les organisateurs de cette initiative, on trouve du côté français Jacques Rueff, Paul Rivet et Robert Fawtier (un polytechnicien inspecteur des Finances, un ethnologue directeur du musée de l'Homme et un historien, mais aucun d'entre eux normalien) et des personnalités étrangères renommées comme Salvador de Madariaga, Alf Sommerfelt et Charles Webster : conformément aux statuts adoptés en 1949, les responsables du nouveau conseil seront choisis sur proposition des grandes organisations scientifiques internationales qu'il fédère.

L'idée de Caillois fut alors de proposer au CIPSH la création d'une « revue internationale de sciences humaines », éditée en français et dans plusieurs autres langues (anglais, espagnol, allemand, arabe), pour assurer la circulation internationale rapide des idées nouvelles, encourager les échanges entre les différentes disciplines, et favoriser entre elles l'esprit de synthèse. Revue pour laquelle fut retenu le nom de *Diogène*, et dont le CIPSH lui confia en mai 1951 à l'unanimité la rédaction : Caillois est autorisé par l'Unesco à lui consacrer la moitié de son temps de fonctionnaire international, et Jean d'Ormesson cumule les fonctions de secrétaire de rédaction à mi-temps de *Diogène* et de secrétaire du président du CIPSH (dont il deviendra dans les années 1970-1980 successivement le secrétaire général puis le président, tout en succédant à Caillois en 1983 comme rédacteur en chef). Tous les deux vont y trouver la garantie de leur indépendance personnelle et de leur liberté d'agir, d'écrire une œuvre et de construire une carrière personnelles qui s'appuient sur les institutions, et servent leur prestige, mais sans jamais se retrouver prisonniers des contraintes d'une bureaucratie : la revue et le conseil recevant l'une et l'autre leur budget de l'Unesco qui les héberge, celle-ci est publiée « sous les auspices du CIPSH » et « avec l'aide de l'Unesco ». En les élisant, jeunes encore, respectivement en 1971 et 1973, l'Académie française a choisi de consacrer, par-delà les responsabilités qu'ils ont pu exercer, deux écrivains et deux œuvres.

L'Unesco existe depuis deux tiers de siècle. Roger Caillois et Jean d'Ormesson incarnent, avec Jean Thomas et avec René Maheu qui avait fait le choix inverse de s'identifier totalement avec l'Unesco dont il était devenu le directeur général, ce que l'École a pu donner de mieux à cette organisation internationale, durant ces décennies d'apogée de l'influence de la culture française au sein de celle-ci.

Notes

1. Léon Blum, né en 1872 et admis en 1890, avait été exclu dès l'année suivante pour avoir échoué à sa licence...
2. Françoise Rivière, Jérôme Bindé et Philippe Ratte, si je me fie à nos annuaires.



3. Patrick Petitjean et Heloisa Bertol Domingues, « Le projet d'une *Histoire scientifique et culturelle de l'humanité*, 1947-1950 : quand l'Unesco a cherché à se démarquer des histoires européocentristes », disponible sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00166355/en/>. Voir aussi Chloé Maurel, « L'histoire de l'humanité de l'Unesco (1945-2000) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2010/1, 22, p. 161-198. Dans ces pages, nous avons fait suivre la promotion de l'indication de la discipline.
4. Dont la thèse aujourd'hui publiée, *Histoire de l'Unesco. Les trente premières années, 1945-1974*, Paris, l'Harmattan, 2010, et les autres articles consacrés à des aspects particuliers de cette histoire, constituent aujourd'hui des références fondamentales.
5. Jean-Jacques Renoliet, *L'Unesco oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, thèse soutenue à l'université Paris 1 en 1995. Voir aussi Chloé Maurel, *Histoire...*, *op. cit.*, chap. 1, et « Le rêve d'un "gouvernement mondial" des années 1920 aux années 1950. L'exemple de l'Unesco », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°10, janvier-avril 2010.
6. Jacques Havet, « Un patron, un ami, un exemple ... », in *Souvenir de Jean Thomas*, Nice, 1984, témoignages collectés par R. Lassalle, p. 68-73 et Émile Delavenay, « Mes souvenirs de Jean Thomas : tradition normalienne et le « C » dans "Unesco" », *ibid.*, p. 56-62.
7. Les archives de l'Unesco ont conservé son manuscrit dactylographié, *L'Île des Uneskimos, Mémoires d'un ancien fonctionnaire de l'Unesco, 1949-1983*, janvier 1996. Michel Prévost avait écrit dès 1945, ainsi que sa mère Marcelle Auclair, au journal *France*, rédigé pour l'essentiel à Paris mais édité à Londres, sous la responsabilité d'Émile Delavenay. Cf. de ce dernier, *Témoignage. D'un village savoyard au village mondial, 1905-1991*, Diffusion Édisud, p. 283.
8. Émile Delavenay, *ibid.*, p. 288, décrit son découragement face à ses élèves du lycée Voltaire, qui le pousse à accepter et à quitter son poste en cours d'année, et fait l'éloge de « sa conscience professionnelle » et de « son incomparable compétence linguistique et littéraire ».
9. Lionel Moutot, *Biographie de la revue Diogène. Les « sciences diagonales » selon Roger Caillois*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 110-111.
10. Chloé Maurel, « Rivalités linguistiques et efforts de promotion du français à l'Unesco de 1945 à 1970 », *Documents pour l'histoire de l'enseignement du français langue étrangère ou seconde*, 2008, 40-41.
11. Cf. Paul Veyne (1951), *Le Quotidien et l'intéressant*, Paris, Hachette, « Pluriel », 1995 : « À peine arrivais-je rue d'Ulm que le caïman Ayçoberry réunit les historiens futurs et nous dit : « Vous avez deux courants : l'un traditionnel et au pouvoir, la vieille Sorbonne vous fera une belle carrière ; l'autre, c'est l'aventure. Cela s'appelle l'École des *Annales*, avec Marc Bloch et Lucien Febvre ; ils n'ont aucun pouvoir (c'était en 1951), mais eux sont la vérité et l'avant-garde. A vous de choisir votre camp. »
12. René Ochs, « Langue de bois », in *L'Unesco racontée par ses Anciens*, Paris, Association des anciens fonctionnaires de l'Unesco, 2006, p. 37-38.
13. Chloé Belloc, « La création du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines : idéal et réalité d'un engagement scientifique et intellectuel, 1947-1955 », *Relations internationales*, 2007/2, 130, p. 47-63.



D'ORMESSON ET CAILLOIS : DEUX ITINÉRAIRES CROISÉS À L'UNESCO

Rappelons la longue carrière de Jean d'Ormesson auprès de l'Unesco, de 1952 à 1998, au Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH). En 1947, à la conférence générale de Mexico, Jaime Torres Bodet, qui devait ensuite devenir directeur général de l'Unesco, avait été à l'origine d'un texte de résolution encourageant la création d'un « Conseil international de l'humanisme et de la philosophie », sur le modèle du Conseil international des unions scientifiques (CIUS/ICSU) institué en 1919, à l'issue de la Première Guerre mondiale. Le CIPSH fut ainsi créé en 1948, avec le statut d'organisation internationale non gouvernementale étroitement liée à l'Unesco. Son premier président fut Jacques Rueff et son premier secrétaire général Robert Fawtier, qui fit appel pour l'assister à Jean d'Ormesson. Celui-ci allait devenir secrétaire général à son tour en 1971 avant d'accéder à la présidence en 1992.

Dès 1948, Jean d'Ormesson entra en contact avec Roger Caillois (1933 l) qui venait d'intégrer le secrétariat de l'Unesco et dont le bureau était proche de celui du CIPSH. Caillois souhaitait la création d'une revue interdisciplinaire ou transdisciplinaire, permettant une approche globale des problèmes auxquels la science est confrontée, aux frontières des diverses spécialités. Cette revue fut fondée en 1952 sous le nom de *Diogène* avec la participation active de Jean d'Ormesson. Nous remercions celui-ci de nous avoir permis de reproduire ici l'hommage qu'il a rendu dans *Diogène* à Roger Caillois décédé en 1979.

Dans cet hommage, et au-delà de la revue elle-même, Jean d'Ormesson évoque la figure majeure que fut Caillois dans la vie de l'Unesco, avec la création de la célèbre collection Unesco de traductions des œuvres représentatives de la littérature universelle et de l'histoire de la pensée. Cette collection constitue une illustration exemplaire de ce que seule l'Unesco peut faire en construisant, grâce à la traduction, des passerelles, dans les deux sens, entre les grandes œuvres de la pensée européenne ou occidentale et celles des autres régions du monde.



Roger Caillois



Hommage à Roger Caillois

Jean d'Ormesson (1944 l)

Normalien, agrégé de philosophie, écrivain, académicien, tel est le Jean d'Ormesson célèbre. Mais il eut aussi une longue carrière auprès de l'Unesco, comme secrétaire général, puis président du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines de 1952 à 1998. Il fut à ce titre le directeur de la revue *Diogène*, fondée par Roger Caillois en 1952, et dirigée par lui jusqu'en 1978.



La mort de Roger Caillois a été cruellement ressentie par tous les écrivains et tous les hommes de savoir à travers le monde. Non seulement en France, où la sociologie, le surréalisme, la critique et la littérature l'avaient mené jusqu'à l'Académie française, mais au Japon, au Brésil, dont l'Académie l'avait élu au siège d'André Malraux, en Argentine, où il comptait de nombreux amis dont il avait fait connaître en Europe la pensée et les œuvres, partout, elle a ému les milieux littéraires et intellectuels. Elle a frappé au cœur la revue *Diogène* dont il était le fondateur et qui reposait sur sa curiosité toujours aux aguets, sur son imagination créatrice et sur sa rigueur.

La curiosité de Caillois s'unissait à une connaissance étendue des domaines les plus divers du savoir. Il s'intéressait aux rêves et aux jeux – dont il avait parlé à plusieurs reprises dans les pages de *Diogène*, où avait paru notamment sa classification fameuse et désormais classique : *agôn* (ou compétition), *alea* (ou hasard), *mimicry* (ou simulacre), *ilinx* (ou vertige) –, à la poésie, à la fête, aux masques, aux papillons et aux pierres. La sémantique et la démographie, l'épistémologie et l'économie politique retenaient également son attention. Directeur de division à l'Unesco, il s'était attaché à donner, au fameux Bureau des idées d'abord, avec l'Album-exposition sur les droits de l'homme ensuite, grâce enfin à la collection Unesco de traductions des œuvres représentatives de la littérature universelle, une large image des différentes cultures du monde et des aspirations et des réalisations de l'esprit de l'homme. Son esprit encyclopédique couvrait sans peine le champ entier et multiple des sciences humaines.

Le propre de Roger Caillois était de lutter contre l'éparpillement. C'est ce qui lui faisait refuser le compartimentage exclusif, et à ses yeux abusif, de la pure érudition où finit par être négligé le point de référence commun à la diversité des sciences : l'homme. C'est ici qu'intervient l'imagination créatrice. Aux successions de monologues mutuellement imperméables où chaque spécialiste soulignait d'abord l'originalité irréductible de son domaine, Caillois avait imposé un facteur, sinon d'unité, du moins de confrontation. À la spécialisation excessive de la recherche parcellaire, il avait fait succéder ce qu'il appelait, au-delà des recherches interdisciplinaires, les sciences diagonales : non pas l'analyse d'un même phénomène à partir des approches particulières à chaque science (Caillois prenait l'exemple d'une monnaie étudiée tour à tour – mais séparément – par



un chimiste, un fondeur, un historien, un économiste, un esthéticien, etc.), mais le surgissement d'une connivence inédite à des niveaux d'organisation différents. Hors des pages de *Diogène*, dans ses derniers travaux publiés, Roger Caillois avait poussé très loin cette vue audacieuse de la science et de l'univers – jusqu'à établir entre les pierres et les rêves, entre la matière inerte et la matière vivante, entre l'imagination libre et la rigueur scientifique des liens formels et secrets.

Cette audace, cette témérité, qu'il qualifiait parfois, lui-même, de démente, ne cessait jamais d'être contrôlée par la rigueur la plus implacable. « Jamais, écrit-il, je ne suis tenté de me désister de mes facultés de contrôle. » Simplement, au lieu de verrouiller l'imagination, il s'efforçait plutôt de la stimuler. Il refusait la paralysie des dogmes, des systèmes, des principes d'explication trop universellement admis. Il les remplaçait par un souci constant de la fécondité intellectuelle. Mais ce sens de la recherche originale, ce goût de l'innovation hardie étaient sans cesse repris en main par l'hygiène de la rigueur.

Le verbalisme, la superficialité, l'argument d'autorité lui étaient également étrangers. Dans ses grands ouvrages – du *Mythe et l'Homme* au *Fleuve Alphée*, de *Babel* à *l'Art poétique*, de *L'Homme et le Sacré* à *Récurrentes dérobées* –, il donnait l'image d'un écrivain et d'un homme qui ne cessait d'élargir ses perspectives et ses ambitions. La combinaison de qualités si rares qui s'y donnait libre cours lui a permis aussi, pendant plus d'un quart de siècle, de réaliser avec *Diogène* la première tentative – conçue à l'échelle mondiale – d'une revue de culture générale de haut niveau scientifique qui réponde aux besoins d'un siècle avide à la fois de précision, de synthèse et de renouvellement.

La disparition de Roger Caillois est une dure épreuve pour *Diogène* et pour les sciences humaines de notre temps. Mais il nous laisse son exemple. Nous tâcherons d'en être dignes.

Ce texte a d'abord été publié dans le numéro 105 de la revue Diogène, aujourd'hui dirigée par Luca Scarantino.

RENÉ MAHEU, UN NORMALIEN À LA TÊTE DE L'UNESCO

Chloé Maurel (1997 l)

Agrégée d'histoire et docteur en histoire contemporaine de l'université Paris 1, sa thèse portait sur l'Unesco de 1945 à 1974 (sous la direction de Pascal Ory). Elle enseigne dans le secondaire et est chercheur associée à l'IRICE (Sorbonne) et à l'IHMC (CNRS/ENS).



L'Unesco, par le caractère intellectuel de ses domaines d'activités (éducation, sciences, culture), recoupe les champs de compétence des normaliens. Il n'est donc pas étonnant que, dès les premières années de cette organisation, au



lendemain de la guerre, un certain nombre des intellectuels associés à son action soient d'anciens élèves de l'École normale supérieure, où ils se sont connus dans les années 1930 : Michel Prévost, Roger Caillois, Paul Leclerc, Pierre Auger, Jean Thomas, Jacques Havel¹, Émile Delavenay², René Maheu³. Ces quatre derniers personnages sont entrés à l'Unesco dès sa création et y ont accompli une longue carrière, devenant de véritables piliers de l'Organisation. Ils sont restés tout au long des années unis par des liens étroits et solides.

De tous les responsables de l'Unesco, René Maheu apparaît incontestablement comme la plus forte personnalité. La période durant laquelle il a dirigé l'Unesco (1960-1974) s'est révélée très féconde en nouveaux développements conceptuels. Il a donné à l'Organisation un autre souffle à la fois sur le plan des idées et sur celui de l'action. En quoi la formation intellectuelle de René Maheu l'a-t-elle préparé à travailler à l'Unesco et à diriger cette institution ? Comment est-il parvenu à lui donner un nouvel élan et à transmettre son idéalisme aux fonctionnaires de cette organisation ?

La formation d'une personnalité correspondant à l'idéal de l'Unesco, à travers un itinéraire atypique

René Maheu, né à Saint-Gaudens en 1905, est un exemple d'ascension sociale méritocratique ; ses parents étaient instituteurs et ses grands-parents illettrés⁴. Il entre à l'École normale supérieure où il est le condisciple de Jean-Paul Sartre. Il se caractérise alors par un esprit individualiste affirmé. Ainsi, Émile Delavenay relate qu'au sein du « Groupe d'études socialistes des quatre ENS », Maheu, âgé d'une vingtaine d'années, se fait remarquer par une intervention intitulée « Pourquoi je suis individualiste⁵ ». Simone de Beauvoir, dans ses *Mémoires d'une jeune fille rangée*, évoque Maheu sous le personnage d'Herbaud, et écrit : « L'ascétisme chrétien lui répugnait. Il ignorait délibérément l'angoisse métaphysique. Antireligieux, anticlérical, il était aussi antinationnaliste, antimilitariste. Il avait horreur de toutes les mystiques⁶. » Dans *Les Mots*, Sartre décrit Maheu comme un « écorché vif », rebelle à toute autorité et à tout conformisme⁷. Lecteur à l'université de Cologne de 1931 à 1933, Maheu assiste à la montée du fascisme en Allemagne. Il quitte ce pays le jour de l'incendie du Reichstag, le 28 février 1933. De son propre témoignage, il a été très marqué par son observation du développement du nazisme dans la société allemande, et cela a contribué à renforcer son internationalisme et son pacifisme⁸. Son fils confirme cet élément, témoignant qu'en 1948, alors qu'il était âgé de 17 ans, son père lui a dit :

Jean, je t'envoie en Allemagne. Bien sûr pour améliorer ton allemand, mais surtout pour connaître ce pays et te lier avec des jeunes de ta génération. La nôtre a failli, elle n'a su éviter ni le nazisme, ni la guerre. L'Allemagne est aujourd'hui un monceau de ruines, matérielles et morales. Je t'y envoie en mission. *Tu dois* tisser des liens,



des amitiés avec les jeunes Allemands, pour travailler activement, avec ceux de ta génération, à la nécessaire réconciliation franco-allemande⁹.

Il enseigne ensuite au lycée français de Londres et fait, à cette occasion, la connaissance de Julian Huxley (qui deviendra le premier directeur général de l'Unesco en 1946). Au moment de la Seconde Guerre mondiale, il est professeur au Maroc, au lycée français de Rabat, puis à Fez. Dès le débarquement américain de novembre 1944, il est intégré par le journaliste résistant Paul-Louis Bret dans l'agence d'information francophone France-Afrique, puis il entre dans les services du gouvernement d'Alger ; il est attaché au cabinet civil du résident général de la France au Maroc, Gabriel Puaux puis son successeur Eirick Labonne ; il y est chargé des questions de réforme de l'enseignement. Sa période passée au Maroc a orienté durablement son intérêt vers le tiers monde, et lui a dès cette époque fait prendre conscience de la nécessité pour ces pays d'obtenir l'indépendance, de parvenir au développement économique et de pouvoir développer leur culture. Il se trouve alors en désaccord avec Eirick Labonne sur l'orientation à donner à la politique française au Maroc. Maheu préconise en effet, contrairement à Labonne, de préparer l'indépendance du Maroc¹⁰. Il quitte alors cette fonction.

Il est recruté à l'Unesco grâce à son ancien camarade de l'ENS Jean Thomas¹¹. En 1962, dans son discours d'entrée en fonction comme directeur général, René Maheu évoque « [s]on vieil ami Jean Thomas » qui, dit-il :

[...] après m'avoir accueilli à l'École normale supérieure il y a maintenant 37 ans, m'invita avec le même sourire en août 1946, à entrer à la commission préparatoire de l'Unesco à Londres, et qui, après avoir travaillé avec moi pendant quatorze ans au secrétariat, siège maintenant à la délégation française. C'est lui qui me conduisit un certain samedi de septembre 1946 à Londres à Julian Huxley lequel, comme on dit, « me recruta »¹².

En 1973, il rappelle de nouveau cet événement :

En juillet 1946, j'étais à la fois en vacances et chômeur et je pensais entrer dans l'enseignement en France, au premier octobre. À vrai dire sans grand plaisir [...]. J'en étais donc là quand je rencontre par hasard Jean Thomas, un de mes anciens surveillants de Normale et qui était l'adjoint de Julian Huxley, que j'avais connu à Londres avant la guerre, ainsi d'ailleurs que son frère Aldous. Jean Thomas me suggère d'aller le voir, ce que je fais et je deviens aussitôt directeur et seul fonctionnaire de la division de la libre circulation de l'information¹³.

Ainsi, le parcours de René Maheu avant son entrée à l'Unesco a été original et atypique, les diverses expériences qu'il a faites ont contribué à cimenter ses convictions, qu'il a ensuite mises au service de l'Unesco : son séjour dans l'Allemagne



pré-nazie a consolidé sa certitude de l'importance de l'éducation à la paix et à la compréhension internationale ; son séjour au Maroc l'a sensibilisé à l'aspiration à l'indépendance des pays du tiers monde, à leur besoin de développement économique et à leur volonté de reconnaissance culturelle.

Ses conceptions ont évolué au fil des années, entre l'époque de sa jeunesse et celle à laquelle il devient directeur général de l'Unesco. Son opposition au nationalisme et au militarisme demeure et se renforce, trouvant à s'incarner dans son culte de la paix ; mais son individualisme, son anticléricalisme, sa haine de la mystique, s'atténuent, au profit de conceptions universalistes et spiritualistes¹⁴. Sa pensée évolue de plus en plus vers une propension à la synthèse¹⁵.

Employé par l'Unesco dès le début de son fonctionnement en 1946, il y accomplit toute sa carrière, gravissant rapidement les échelons. C'est en 1961 qu'il accède au plus haut niveau, celui de directeur général, assurant l'*intérim* de l'Italien Vittorio Veronese. L'année suivante, le conseil exécutif le désigne à l'unanimité comme candidat au poste de directeur général. Ce fait apparaît comme une « surprise » et est jugé « remarquable » et « exceptionnel » par la presse française, étant donné que plusieurs tours avaient été nécessaires pour la désignation de ses prédécesseurs¹⁶. Élu de manière triomphale, Maheu apparaît dès le départ comme un leader fédérateur. Cela s'explique par l'idéalisme qu'il nourrit pour l'Unesco.

Un idéalisme immense

Lors de son entrée en fonction, Maheu exprime son « intime et indélébile fierté » d'être à la tête de l'Unesco, tâche qui, pour lui, fait « la justification d'une vie¹⁷ ». Aucun directeur général avant lui n'avait exprimé en termes si forts la fierté de se retrouver à la tête de cette organisation. Il se donne pour but de faire reconnaître l'Unesco comme « le cœur du système des Nations unies¹⁸ ». Il veut faire de l'Unesco une organisation plus cohérente, plus efficace, plus puissante¹⁹. Jean Maheu témoigne de l'immense ambition de son père pour l'Unesco, une ambition qui, dit-il, allait presque « jusqu'à l'excès²⁰ ».

Cet idéalisme de Maheu peut s'expliquer par sa vision profondément optimiste, positiviste, de l'histoire. Maheu, qui se déclare « profondément imbu d'historicisme²¹ », conçoit l'histoire comme un cheminement vers le progrès. « Homme de l'espérance²² », il voit dans l'Unesco l'« Organisation de l'espoir²³ ».

Les fonctionnaires de l'Unesco de l'époque, et Maheu lui-même, observent l'intrication étroite entre sa propre personnalité et l'institution²⁴. Maheu a affirmé à plusieurs reprises avoir « fusionné [s]a vie avec celle de l'Organisation²⁵ ».

Ses anciens collaborateurs témoignent aussi de sa grande intelligence administrative et d'un dévouement total à son travail. Jean Thomas observe qu'il a donné « le



meilleur de lui-même à une institution pour y accomplir le meilleur de sa vie » ; il souligne son « ardeur », sa « patience inlassable », sa « foi » en l'Unesco, et observe : « on a rarement vu un homme s'identifier à ce point avec sa fonction²⁶ ». Pour Jean d'Ormesson, Maheu a, à la tête de l'Unesco, mené « une sorte de dictature morale », une « lutte épuisante », il serait « une espèce d'aventurier des temps modernes²⁷ ». Il convient évidemment d'être prudent dans l'appréciation de ces éloges *a posteriori* de la part de ses collaborateurs.

Cependant, ces éloges ne sont pas seulement prononcés *a posteriori*, mais aussi sur le moment. Ainsi, en octobre 1967, les membres du conseil exécutif, réunis en séance privée pour l'élection du nouveau directeur général, observent que Maheu ne s'est jamais « abandonné à la routine » depuis cinq ans qu'il dirige l'Unesco, mais a, au contraire, toujours manifesté sa « liberté d'esprit²⁸ ». Ils ne tarissent pas d'éloges à son égard, vantant la « véritable mutation » qu'il a imprimée à l'Organisation²⁹, affirmant qu'il a été « un des plus féconds et des plus créateurs » des directeurs généraux et s'est distingué par « son humanisme et sa sollicitude pour les peuples en détresse³⁰ ». Tous s'accordent pour le réélire, ce qui est le signe de sa grande popularité³¹. C'est la première fois qu'un directeur général de l'Unesco est réélu. C'est même la première fois qu'un directeur général ne démissionne pas avant la fin théorique de son mandat.

Si Maheu quitte l'Unesco en 1974, renonçant à briguer un troisième mandat, ce n'est qu'à regret, se sachant condamné à court terme par la maladie. À son départ, le conseil exécutif lui rend hommage³². De même, l'association du personnel crée alors le « prix René Maheu de la fonction publique internationale³³ ». Il s'éteint en 1975. René Maheu, « homme de foi, dont la religion était l'humain³⁴ », comme l'affirme son fils Jean Maheu, a véritablement confondu sa vie avec celle de l'Unesco. Son enthousiasme idéaliste pour cette organisation s'est durant ses deux mandats transmis aux membres du personnel et des délégations.

Un enthousiasme qui se transmet au personnel et aux délégués

Maheu transmet son idéalisme, son énergie, son dévouement, son enthousiasme pour l'Unesco au personnel et aux délégués et cette époque apparaît dans la mémoire collective des contemporains comme l'âge d'or de l'Unesco. C'est une période qui, par l'enthousiasme et l'espoir qu'elle a véhiculés, rappelle celle de sa création, mais qui, par le pouvoir et l'envergure que l'Unesco a alors acquis, par la capacité de réalisations concrètes qu'elle a atteint, fait d'elle une institution beaucoup plus crédible que ce qu'elle était à ses débuts. Son nouvel objectif de porter assistance au tiers monde lui confère une mission urgente, concrète, et d'importance³⁵.

Cette idée d'« âge d'or » est très nette dans les esprits des fonctionnaires de l'époque, qui témoignent de leur idéalisme et de leur attachement affectif pour l'Unesco pendant les années 1968-1974³⁶. Ils évoquent la « réussite surprenante³⁷ »,



la « période riche³⁸ », « l'âge d'or³⁸ », le « summum de l'Unesco⁴⁰ », l'époque « où le prestige de l'Unesco culminait⁴¹ », où « l'Organisation était à son zénith » et avait gagné « une réputation excellente⁴² » ; une époque « passionnante⁴³ », pendant laquelle le personnel était plein d'idéalisme⁴⁴ ; l'Unesco de cette période est comparée à une « ruche bourdonnante de projets et d'espoirs », et Maheu est considéré comme « le directeur général de tous les espoirs, qui incarne l'Unesco de la réussite⁴⁵ ».

Cependant, Maheu a pu heurter certains de ses fonctionnaires par son autoritarisme. Avec Pierre Auger, autre normalien, scientifique celui-là, chef du département des sciences, les relations étaient tendues. Maheu et Auger sont des personnages opposés, comme l'observe un autre fonctionnaire de l'Unesco, Michel Batisse :

Ils étaient pourtant tous les deux Français, tous les deux normaliens, l'un comme l'autre de vaste culture et de grande curiosité, [...] mais l'un était scientifique et l'autre littéraire. Il y avait de ce fait entre eux comme un fossé intellectuel. Auger disait de Maheu : « il ne connaît rien à la science, et il en a peur⁴⁶ ».

Le fait d'être normalien n'entraîne donc pas automatiquement une solidarité et une entente.

Ainsi, René Maheu, durant ses longues années à la tête de l'Unesco, a impulsé à l'organisation de nouvelles orientations : il en a fait à la fois un forum intellectuel et une agence opérationnelle, initiant des projets d'assistance technique dans les pays du tiers monde et notamment des projets éducatifs en Afrique. Il a développé l'action dans le domaine du patrimoine et de la culture, et a fait prendre à l'Unesco des positions avancées sur des thèmes tels que la décolonisation et le désarmement. Il a réussi à lui conférer une popularité et un prestige certains, notamment par le biais de la revue *Le Courrier de l'Unesco* et les clubs Unesco. Parmi les collaborateurs de Maheu, plusieurs normaliens comme Jean Thomas, Jacques Havet et Pierre Auger ont contribué à l'action de cette organisation. Ainsi les normaliens ont joué un rôle remarquable au sein de cette institution durant ses trente premières années.

Notes

1. Archives de l'Unesco, dossier biographique de Jacques Havet. *Lien-Link* n° 80 : nécrologie de Jacques Havet par Nicolas Bodart et René Ochs : après avoir été reçu premier à l'ENS et premier à l'agrégation de philosophie, « [...] une occasion inattendue s'offrit à lui : Jean Thomas, qui avait été son examinateur au concours de Normale, alors secrétaire exécutif de la commission préparatoire de l'Unesco récemment créée à Londres, lui proposa un engagement provisoire, qu'il accepta. »
2. *Lien-Link* n° 82 : « Ma longue histoire d'amour avec l'Unesco », par Émile Delavenay : « Une de mes premières visites [à son retour à Paris] est pour mon camarade normalien René Maheu [...]. Il m'accueille avec cordialité. »



3. J. Fobes, « La fonction publique internationale », in *Journée d'hommage à René Maheu. Cahier I : l'homme et le directeur général*, Groupe Miollis, Paris, AAFU, 2002, 87, p. 30-33 : Maheu « faisait partie de cette petite élite qui avait passé par l'ENS, participé à la Résistance, souffert de l'Occupation et connu l'instabilité de la IV^e République ».
4. Archives de l'Unesco, 12 C/INF/12. 16 nov. 1962, discours prononcé par Maheu lors de son entrée en fonctions, p. 3.
5. É. Delavenay, « René Maheu, cinquante ans de souvenirs », in *René Maheu. Portrait-souvenir*, Paris, AAFU, 2002, p. 59.
6. S. de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, 1972, p. 436-439, cité par É. Delavenay, *ibid.* C'est Maheu qui a fait connaître Sartre à Beauvoir, cousine de sa femme.
7. J.-P. Sartre, *Les Mots*, Paris, Gallimard, 1963, p. 162-164.
8. *Journée d'hommage à René Maheu, Cahier I, op. cit.*, p. 17-20, article de Jean Musitelli.
9. *Ibid.*, p. 62-75, article de Jean Maheu : « Son fils et sa petite-fille se souviennent ».
10. *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.* Interview de Maheu par M. Akar, *L'Orient-Le Jour*, n° 83, 6-12 janv. 1973, p. 13-15.
11. *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.*
12. Archives de l'Unesco, 12 C/INF/12, *op. cit.*, p. 2.
13. Archives de l'Unesco, X 07.83 Maheu, VI. Interview de Maheu par M. Akar, art. cité : « Notre rôle n'est pas d'intervenir mais de stimuler ».
14. *Ibid.*, article de J.-B. de Weck, p. 70.
15. « L'homme est un être des lointains. Il tend constamment à l'horizon de lui-même ». Discours de Maheu, le 4 nov. 1966, en séance plénière de la conférence générale. Cf. aussi A. Wagner de Reyna, *Idée et historicité de l'Unesco*, Paris, Unesco, 1968, p. 21.
16. Archives de l'Unesco, revue de presse, 14 sept. 1962 : *Le Monde, Le Figaro, L'Aurore, Le Parisien libéré, France Soir, Paris Presse*.
17. Archives de l'Unesco, 12 C/INF/12, *op. cit.*, p. 1.
18. *Journée d'hommage à René Maheu. Cahier II, op. cit.*, p. 91-95 : R. Diez-Hochleitner, « La passion de l'action ».
19. *Encyclopedia Universalis*, 1976, p. 503-504. : article « René Maheu » par J. Thomas.
20. *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.*, p. 14.
21. Interview radiophonique de Maheu, 22 janv. 1974, France Culture, INA.
22. J. Maheu, « Son fils et sa petite fille se souviennent », art. cité.
23. Discours de Maheu du 13 nov. 1964, sur Shakespeare, in *Journée d'hommage à René Maheu. Cahier I, op. cit.*, p. 62-75.
24. *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.*, texte de M. Barbey, p. 4. « L'Unesco a contribué directement à la formation de sa personnalité et c'est elle qui a inspiré sa vocation. »
25. Discours de W. Benton à Chicago, en nov. 1963, lors d'une conférence de la commission nationale américaine (cité dans le rapport du Congrès américain, vol. 109, 88^e congrès, 1^{re} session, 9 janv.-30 déc. 1963 : 4 déc. 1963, Senate, p. 23225-23226 : « Report on recent Unesco developments » : M. Ribicoff, Connecticut).
26. *Encyclopedia Universalis, op. cit.*



27. *Le Figaro*, 15 nov. 1974, article de J. d'Ormesson : « Un Africain à la tête de l'Unesco. Amadou M'Bow : de la cause du petit paysan oulof au palais de la culture ».
28. Archives de l'Unesco, 77 EX/PRIV/SR.1 (prov.), 16 avr. 1968, p. 4-5, propos de Barbey.
29. *Ibid.*, propos de Wagner de Reyna.
30. *Ibid.*, p. 5, propos de Carneiro.
31. *Ibid.*, p. 4, propos de Barbey.
32. Décision adoptée par acclamation lors de la 95^e session du conseil exécutif, le 8 octobre 1974.
33. Ce prix a pour but de « promouvoir le prestige de la fonction publique internationale au service de la coopération internationale, conformément à l'esprit de la Charte des Nations unies et de l'acte constitutif de l'Unesco » (association du personnel, STA/74/66, 14 oct. 1974).
34. J. Maheu, « Son fils et sa petite-fille se souviennent », art. cité.
35. W. Preston, *Hope and Folly. The US and Unesco, 1945-1985*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1989, p. 89.
36. Interviews, par C. Maurel, d'Harold Foecke, Anne Grinda, Jacques Tocatlian, Yvan de Hemptinne : « Maheu avait une grande ambition pour l'Unesco. Il était très rigoureux. Il était imprégné de l'idéal de l'Unesco. Il avait une réelle vision de l'Unesco, ce que les autres directeurs généraux n'ont pas eu par la suite. » R. Diez-Hochleitner, « La passion de l'action », in *Journée d'hommage à René Maheu. Cahier II, op. cit.*, p. 91-95 : il évoque « l'attachement indéfectible porté par les anciens ». J.-B. de Weck, « En pensant à René Maheu, mon directeur général », in *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.*, p. 69-70 : « René Maheu a dirigé l'Unesco lorsque le monde croyait encore à la cause universelle de la paix par l'éducation, la science et la culture. Il dirigeait une équipe qui était forte de cette certitude. »
37. Archives diplomatiques américaines, decimal file, RG59, entry CDF 1960-1963 : box 823 : lettre confidentielle de G. N. Shuster à D. Rusk, 23 juin 1961.
38. Article d'A. Deleon, p. 63-64, in *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.*
39. *Lien-Link* n° 78 : courrier du P. R. Rakotomalala.
40. Interview de J. Larnaud par C. Maurel.
41. *Lien-Link*, n° 83 : « Sandy Koffler. Un battant », par R. Caloz.
42. P. Lengyel, *International Social Science : the Unesco Experience*, New Brunswick et Oxford, Transaction Books, 1986, p. 52.
43. Interview de H. Foecke par C. Maurel.
44. E. Dartigue, *Maurice Dartigue. Un Haïtien exceptionnel : la contribution de Maurice Dartigue à l'éducation en Haïti, aux Nations unies et à l'Unesco*, Paris, Éditions J'étais une fois, 1992, p. 119.
45. J.-B. de Weck, « En pensant à René Maheu, mon directeur général », in *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.*, p. 69-70.
46. *René Maheu. Portrait-souvenir, op. cit.* : article de M. Batisse, p. 36-37.



L'UNESCO, UN GRAND ESPOIR

Jean-Claude Pecker (1942 s)

Professeur honoraire au Collège de France et membre de l'Académie des sciences, il a consacré sa carrière à l'astronomie et l'astrophysique. Président du comité des sciences, puis vice-président de la Commission française pour l'Unesco jusqu'en 1996, il s'est intéressé à toutes les activités de l'Organisation, du « s » de « sciences » à la diffusion de la pensée scientifique par l'éducation et la culture, ainsi qu'aux actions à mener dans le domaine des droits de l'homme.



L'ARCHICUBE : Qu'était l'Unesco pour toi, au début de ton parcours ?

JEAN-CLAUDE PECKER : La première fois que j'en ai entendu parler, c'est par Henri Laugier, dans les années 1950. Il m'aimait bien et connaissait mon oncle et ma tante. Il m'a fait nommer membre de la Commission lorsque Julien Cain était président. J'en garde des souvenirs confus : j'étais jeune chercheur, pas encore docteur, et je ne comprenais pas très bien ce qui se passait.

L'Unesco représentait un grand espoir. Je me souviens très bien des échecs de la Société des Nations avant-guerre – c'était une organisation uniquement politique et nettement insuffisante. Mon père était un Européen convaincu et disait toujours que l'important, c'était la culture. On parlait peu d'éducation à l'époque. Nous sortions de temps où l'on avait entendu la phrase attribuée à Goebbels : « Quand j'entends parler de culture, je sors mon pistolet. » L'Unesco était une réaction à l'anticulture véhiculée par le nazisme. On se positionnait alors en fonction de ce qu'avait été la guerre : il y avait les collaborateurs et les résistants. Et, pour moi, l'Unesco, c'était d'abord la culture, au sens le plus large possible.

Qui sont les grands personnages de l'Unesco qui t'ont marqué ?

Je n'ai croisé ni Léon Blum, ni Joseph Needham. Mais je me souviens très bien de Pierre Auger (1919 s). C'était un copain. On dînait ensemble à La Coupole. Il a beaucoup fait pour créer le prix Kalinga, dont l'un des premiers a été attribué à Paul Couderc (1919 s), qui était un excellent vulgarisateur à la radio. Il avait formé des générations d'élèves en tant qu'enseignant de taupe au lycée Janson de Sailly et était astronome à l'Observatoire de Paris. Pierre Auger m'a beaucoup poussé vers les questions laïques, au sein de l'Union rationaliste dont j'ai fait partie très tôt, à la suite de mon père. C'est en fait la branche française de l'Union internationale d'humanisme et d'éthique, elle-même poussée de l'Unesco puisqu'elle avait été fondée par Julian Huxley. On s'est un peu disputé à propos du big bang, mais il s'agissait de disputes extrêmement amicales. Il ne faut pas oublier Bertrand Russell, qui a joué un grand rôle, souvent méconnu, dans la fondation de l'International Humanist and Ethical Union.



Henri Laugier et Pierre Auger étaient de « gauche », laïcs, un peu francs-maçons (c'était certainement le cas de Laugier). Remplacez-vous dans le contexte de la politique française de l'époque : il y avait 30 % de Mouvement républicain populaire, 30 % de socialistes et 30 % de communistes. C'était excessif, mais c'était la réaction contre le pétainisme et le nazisme.

J'ai rencontré René Maheu, mais il ne m'a pas influencé. C'est avec le recteur Robert Mallet que nous avons créé le Mouvement universel pour la responsabilité scientifique. Surtout, il faut mentionner Yves Brunsvick, secrétaire général de la Commission nationale : c'était la première personne active à l'Unesco en dehors de Pierre Auger. Il a commencé très tôt, du temps de Julien Cain. Il a ensuite travaillé avec Jean Thomas (1920 l), puis avec Jean Sirinelli (1941 l). C'étaient des équipes parfaites. Une grande intelligence, une grande perspicacité, et un « battant », Yves Brunsvick. Sa disparition a été une catastrophe. Il connaissait tout le monde, avait une mémoire prodigieuse et savait comment aborder le délégué du Pakistan, de la Colombie, de la Corée du Sud – ce qu'il fallait dire, ce qu'il ne fallait pas dire... Il avait une très grande autorité qui lui permettait « d'emporter le morceau » dans un débat, ce qu'une excellente connaissance des problèmes ne garantit pas.

Il ne faut pas oublier non plus Paul Montel (1894 s). Il a joué un grand rôle dans mon apprentissage de l'Unesco. C'était un Niçois, bon mathématicien, président de la commission des sciences, très ouvert sur l'international, très ami de Henri Laugier. Il est mort centenaire. Il faut aussi mentionner Stéphane Hessel (1937 l) qu'Yves Brunsvick adorait. Lorsqu'il fallait argumenter, il tranchait en disant : « mais Hessel a dit que... » et tout était dit. Même si, contrairement au titre de son dernier ouvrage, il ne suffit pas de s'indigner. La première épouse de Stéphane Hessel, Vitia, était une femme remarquable. Elle coordonnait le comité des mathématiciens et le comité des physiciens, et a organisé toutes les campagnes des droits de l'homme pour défendre les dissidents soviétiques.

Te souviens-tu de la façon dont le « s » – mis pour la science – a été intégré à l'Unesco ?

J'ai commencé par ne pas le comprendre : je ne voyais pas ce que l'Unesco pouvait faire dans ce domaine. Il existait un Conseil international des unions scientifiques qui marchait très bien. La science se fait avec l'argent des contribuables dans les pays où elle est publique, avec l'argent privé ailleurs. Mais le financement international ne pouvait concerner que quelques colloques. L'idée d'un financement international spécifique pour certaines recherches scientifiques est venue bien après. Par exemple, l'Institut de Trieste a été fondé par l'Unesco, avec l'aide du gouvernement italien. C'est un très bel établissement qui accueille des chercheurs de physique théorique de tous les pays et qui joue toujours un rôle éminent dans leur formation (c'est-à-dire la physique des particules, la physique atomique, nucléaire, l'hydrodynamisme, etc.).



Il faut rappeler l'une des phrases de Julian Huxley, premier directeur général de l'Unesco : « L'application des connaissances scientifiques est l'un des moyens principaux pour améliorer la vie des hommes. » La science appartient *intégralement* à la culture. Il n'est plus de culture sans science. Ignorer Newton, cela ne se compense pas par la connaissance de Goethe. La science, de surcroît, est de plus en plus proche, par certains aspects, des sciences humaines. Il faut faire cohabiter la science et la culture (et bien évidemment l'éducation).

Peux-tu évoquer quelques actions dans ce domaine ?

Mentionnons entre autres l'action d'Amadou M'Bow, qui a orienté l'Unesco vers la transmission des techniques et des sciences dans les pays en voie de développement. Je n'aimais pas l'expression « transmission » d'ailleurs, je préférais nettement le mot « diffusion », moins méprisant, qui ne supposait pas la passivité des pays en voie de développement. Toute cette nomenclature, faisant passer des « pays arriérés » au « pays sous-développés », puis en « voie de développement », puis « émergents » conserve une vague tonalité colonialiste.

Il faut avouer que les grands programmes scientifiques de l'Unesco ne m'ont jamais vraiment intéressé en tant que scientifique, sauf évidemment lorsque j'ai été à la commission des sciences, c'est-à-dire bien après. Michel Batisse a joué là un rôle central. Le Man and Biosphere (MAB), le Programme des Nations unies pour l'environnement, le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international de corrélation géologique ont été développés à ce moment-là. Dans ma vie de scientifique astronome, l'Unesco a joué un rôle mineur. Cependant, j'ai aidé au transfert d'un télescope donné par la France à l'Équateur. Il faut surtout mentionner, pour les mathématiques, le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), qui est né à Nairobi en 1985. J'y ai siégé à côté de Pierre Auger. C'est un centre qui a aidé au développement de Trieste. Mais ce programme mathématique est resté modeste par rapport à ce qui a été fait en physique, notamment sous l'égide d'Abdus Salam.

L'utilité première de tous ces programmes est sans doute la formation : ces centres formaient des gens qui ont ensuite enseigné dans des universités africaines. J'ai participé récemment, à Ouagadougou, à un colloque international d'excellent niveau, organisé par la Société africaine d'astronomie. Il s'agit de scientifiques formés par le CIMPA.

On dit que c'est Joseph Needham qui a imposé le « s » d'Unesco. C'est un apport anglais, même si cela s'est imposé comme une évidence pour les Français, puisque Auger était physicien, Laugier biologiste. Tout cela est lié à la fin de la guerre, à un moment où on réfléchissait intensément à certains usages de la science. La bombe atomique était dans tous les esprits. L'Unesco a joué un rôle important lorsqu'elle a



aidé à la récupération des radars militaires allemands, que l'on appelait les Würzburg, pour les transformer en radiotélescopes. Cela a été une opération immense, qui a beaucoup aidé les pays européens qui n'en avaient pas. Yves Rocard en a récupéré un pour Marcoussis, et l'Observatoire de Paris un autre pour Meudon. C'est l'origine très factuelle du développement de la radioastronomie au lendemain de la guerre.

Les Français ont-ils été importants à l'Unesco ?

Il y a eu des époques merveilleuses : la coordination Jean Thomas, Yves Brunswick et François Valéry, par exemple. François Valéry, fils de Paul Valéry, a été ambassadeur délégué permanent de la France auprès de l'Unesco et membre du conseil exécutif de l'Unesco ; Jean Thomas (1920 l) a été sous-directeur général de l'Unesco et président de la Commission nationale française ; Yves Brunswick était secrétaire général de la Commission française pour l'Unesco : ils formaient une excellente triade.

En ce moment, on observe une succession rapide de personnes qui ne sont pas toujours indiquées pour ces fonctions. Or si on ne s'implique pas, on fait mauvais effet auprès des autres délégations. L'image de la France est désastreuse et il faut reconnaître que le gouvernement s'intéresse peu à l'Unesco ces derniers temps. Mais cela n'est pas seulement le fait de ce gouvernement : il s'agit plutôt d'une dégradation lente de l'intérêt, avec quelques sursauts.

Comment comprendre les liens entre l'École normale supérieure et l'Unesco ?

Il s'agit avant tout de destins individuels. Il n'y a jamais eu de collaboration officielle : il se trouve que les normaliens étaient là. Toutes proportions gardées, c'est ainsi que se développent les relations entre l'École et le Quai Conti. L'influence normalienne est une influence par individus et non d'institution à institution. Regardez, par exemple, mon amitié avec Pierre Auger. Il était normalien, comme Alfred Kastler (1921 s). Je pense que cette amitié ne se serait pas développée de la même façon si je n'avais pas été normalien. Tout cela repose sur le fait d'avoir eu 20 ans dans la même école et d'avoir des souvenirs communs. Pour moi, l'École, c'était un rêve lorsque j'étais enfant. Ma mère avait échoué trois fois, mon oncle était normalien... Mais cette préférence souffre beaucoup de contre-exemples !

Peut-on dire qu'il y aurait un lien privilégié entre l'ENS et l'Unesco à partir d'objectifs communs ?

Je ne peux parler que pour les scientifiques mais, dans ce cas, la réponse est clairement non. C'est une affaire individuelle. L'Unesco n'intervient pas dans la vie de tous les jours d'un scientifique. Elle est même presque inutile. Il y a des normaliens qui réfléchissent et qui s'impliquent ; d'autres qui préfèrent leur labo. L'École elle-même n'a pas de politique orientée vers l'Unesco. Il n'existe pas d'enseignement qui lui soit



consacré. Les chaires Unesco ne sont connues que de ceux qui les occupent. Tout cela se sent bien davantage dans les pays en voie de développement.

Le grand intérêt qu'ont porté à l'Unesco un certain nombre d'intellectuels français de gauche, à la fin des années 1940-1950, avec l'aspiration à des liens internationaux, et le renouveau d'une culture commune, ne touche les normaliens que de façon vraiment individuelle. Moi, cela m'intéressait. Mais d'autres camarades étaient profondément indifférents à tout cela, même s'ils étaient très politisés : Louis Althusser (1939 I), Alain Peyrefitte (1945 I), Michel Parreau (1943 s)... Jean d'Ormesson est venu à l'institution beaucoup plus tard, et pas dans ses années d'École. Pierre Léna (1956 s), l'un de mes élèves, s'est intéressé à l'Unesco à cause des problèmes d'éducation. C'est symptomatique : ce n'est pas la science qui y mène, c'est l'éducation.

Est-ce que l'Unesco a rempli ses missions ?

Du côté scientifique, l'Organisation a fait du bon travail : le prix Kalinga, par exemple, valorise fortement ceux qui le reçoivent. L'Unesco n'aide pas beaucoup les coopérations scientifiques, mais ce n'est pas son rôle. Elle aide les pays en développement. Elle n'aide pas les progrès de la science – ce n'est pas possible – mais sa diffusion et la formation. Elle aide à coordonner : le MAB, par exemple, est très utile. Le PHI pour l'hydrologie aussi. Je pense par exemple à tout le travail fait au sujet des grands lacs africains. L'Unesco ne favorise pas la recherche, mais la coordination, notamment par ses antennes régionales qui sont très utiles. Les colloques régionaux sont extrêmement importants pour la diffusion de la science, bien davantage que les revues. Je sais que ce n'est pas exactement la position française, qui s'est toujours méfiée des antennes régionales. Mais l'ambassade de France à l'Unesco n'est pas la commission scientifique de l'Unesco, je vous le rappelle...

Comment s'équilibrent les différentes pressions nationales dans des programmes scientifiques internationaux ?

C'est un grand problème. Il y a quelques années, j'ai écrit avec Françoise Praderie (1956 S) un texte à ce sujet. Il évoquait entre autres questions les modes de l'influence américaine, par le biais de l'American Physical Society, qui est elle-même très influencée par les lobbies industriels américains. L'analyse du fonctionnement des différentes commissions et de leur intrication est subtile, mouvante au cours du temps. Mais il est clair que certains pays influencent davantage les programmes de coordination scientifique, et que ce n'est pas forcément lié à la hauteur de leur implication financière dans l'Unesco.

Et les droits de l'homme ?

En général, l'Unesco ne s'en est pas beaucoup occupée. Qu'a-t-on exprimé face à la Syrie, à la Libye, à la Birmanie, à la Chine ? L'Unesco ne peut rien, elle est ligotée par



son universalité. Il faut aussi dire que ce n'est pas sa fonction : la Commission des droits de l'homme issue de l'ONU siège de plein droit à Genève, et l'Unesco ne peut s'en occuper que s'il s'agit de personnes qui entrent dans ses champs de compétence : la science, l'éducation, les journalistes, les artistes, etc.

Mais il faut rappeler que le Comité des droits de l'homme de l'Unesco se tient à huis clos. Il intervient sur des cas concrets, et obtient des résultats. Avec Cartan, au nom de l'Académie des sciences, nous sommes allés défendre les cas de José Luis Massera, vraiment très maltraité par les Uruguayens, et d'Andreï Sakharov : il s'agissait des droits de l'homme de science. Il ne faut pas minimiser les petites avancées.

Propos recueillis par Anne Lewis-Loubignac,
Emmanuel de Calan et Violaine Anger



Le jardin japonais © Unesco.

LES SECTEURS DE COOPÉRATION

JEAN KNAPP, INVENTEUR DE LA PROGRAMMATION

Françoise Rivière (1970 L)



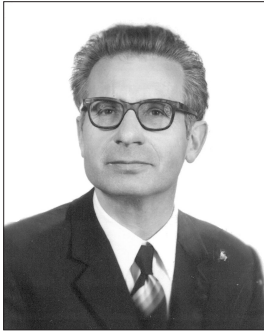
Jean Knapp (1946 l) est né en 1926 ; il fut l'un des personnages les plus importants du temps de M'Bow – qu'il servit jusqu'à son départ à la retraite, en août 1986, après plusieurs prolongations d'un mois – ce qui me valut un regard plein de rancœur quand je lui faisais valoir que sa dignité lui commandait de refuser cette aumône : « *Tu quoque mi fili !* », semblait-il me dire. J'étais en effet un peu sa fille spirituelle, celle qui lui doit tout et à qui il a tout appris !

Mais commençons par le commencement. Lorsque j'entre au secrétariat de l'Unesco, sous son autorité, fin 1981 (un Français recrutant une Française et – qui plus est – normaliens tous les deux !), il a déjà une longue carrière derrière lui, dont je n'ai rien connu, sinon quelques bribes. Né dans une famille alsacienne (d'où son nom, qui fera qu'on l'a souvent pris pour un juif, ce qu'il n'était pas), il passe son enfance en Roumanie, qu'il quitte après la guerre, quand les communistes arrivent au pouvoir ; de là cette aversion constante pour tout ce qui restreint la liberté, de la presse ou autre. Normalien, il passe l'agrégation de philosophie. Après plusieurs affectations, on le retrouve au cabinet de Guichard, alors ministre de l'Éducation, puis il entre au secrétariat de l'Unesco, en 1971, comme responsable du département de l'avancement de l'éducation. C'est au secteur de l'éducation, sans doute, qu'il



connaît M'Bow, qui, devenu directeur général, l'appelle auprès de lui pour diriger la programmation. C'est là que je le rencontre et travaille sous ses ordres jusqu'à ce que M'Bow le nomme directeur général adjoint, en 1984.

C'était un homme grand, très grand, dégingandé, vêtu d'un éternel costume élimé, avec une crinière blanche, qui ne lui donnait pas d'âge, et de grandes lunettes à bordures noires. Il semblait obnubilé par ses mains, et surtout par ses ongles, dont celui du pouce était abîmé ou écrasé. Il portait également une vieille doudoune, le dimanche soir, quand il revenait de la campagne et qu'il passait par le bureau chercher des papiers, rasant les murs pour ne pas être vu. Il était inséparable de sa secrétaire, une Anglaise du nom de Jenny, qui le protégeait des importuns, allant jusqu'à refuser l'entrée de son bureau en faisant un barrage de son corps, qu'elle avait fort grand. Il lui arrivait bien au contraire de me pousser dans ce même bureau : je savais qu'alors je devrais faire du « *moral support* », en disant au patron que ce qu'il venait d'écrire était à proprement parler génial. Car, comme tous les gens intelligents, il doutait de lui, et il fallait le rassurer sur la qualité de ses productions. Il était de ceux dont la table est toujours embarrassée de multiples papiers, papiers qui avaient une fâcheuse tendance à disparaître – ce dont il se plaignait amèrement – avant de réapparaître comme par magie...



Son humilité intellectuelle n'avait d'égale que sa timidité, ce qui faisait dire aux gens qui ne le connaissaient pas bien qu'il était froid, ou à tout le moins distant. C'était un travailleur infatigable, le père de la programmation (il a coordonné la rédaction d'innombrables programmes et budgets) et la « plume » de M'Bow, dont il fut l'homme-lige. Le deuxième plan à moyen terme de l'Unesco fut son « grand œuvre », notamment pour ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont il a perçu, bien avant que cela ne devienne une vérité d'évidence, le caractère proprement inédit.

Mais, au-delà de ses qualités intellectuelles et d'écriture incontestables, c'est surtout à ses talents de négociateur que je voudrais rendre hommage ; recroquevillé derrière sa table, il ne disait mot, écoutant sans sourciller ni manifester quelque sentiment que ce soit – jusqu'à ce qu'on le sollicite, parce que tous sentaient que l'impasse n'avait que trop duré. Alors, redressant sa carcasse de derrière le pupitre où elle avait disparu, il proposait sa solution, que tous s'empressaient d'accepter. C'est sans doute la meilleure leçon qu'il m'ait laissée : savoir attendre, ronger son frein au risque de paraître falot, jusqu'à ce qu'on vienne vous chercher. Ne jamais imposer, ne jamais s'imposer, attendre son heure.



Toutes ces qualités ont fait qu'il a été choisi par le directeur général comme directeur général adjoint, fonction où il fut un homme aussi dévoué que sérieux. Il ne voulut pas de fête officielle pour son départ, qui fut aussi discret que l'homme lui-même ; tout juste accepta-t-il que je fasse un « pot » chez moi, entre des collègues qui furent triés sur le volet. À la retraite, il se livra sans retenue aux deux passions de sa vie, qu'il avait sacrifiées jusqu'alors – son petit-fils et sa maison de campagne, près de Nogent-le-Rotrou.

APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE À L'UNESCO

Suzy Halimi (1958 L)

Son champ de recherche : la civilisation et la littérature de l'Angleterre des Lumières. Elle est présidente honoraire de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, vice-présidente de la Commission française pour l'Unesco et présidente de son comité « éducation ». Elle a été rapporteur général des deux conférences mondiales de l'Unesco sur l'enseignement supérieur, en 1998 et en 2009.



1945. Le monde sort meurtri de longues années de guerre, durant lesquelles des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été envoyés à la mort, victimes de l'intolérance, du racisme, de la haine de l'autre. Plus jamais cela, dit-on au lendemain de ce séisme planétaire, mais les paroles ne suffisant pas, il faut prendre des mesures préventives. Le 16 novembre 1945, est adoptée la convention créant une Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science, la culture. L'Unesco est née et les gouvernements qui l'ont portée ce jour-là sur les fonts baptismaux, déclarent au nom de leurs peuples que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

L'Unesco a fêté son soixantième anniversaire et notre XXI^e siècle la presse, plus que jamais, d'assumer ses responsabilités. C'est qu'à l'intérieur des pays, comme à l'échelle internationale, nombreuses sont les crises montrant combien on a du mal à vivre ensemble : crise du lien social d'une part, malaise international d'autre part. De quels outils dispose l'Unesco, en matière d'éducation, pour aider à la construction de la paix ? Et de quelle façon, peut-elle, au quotidien, accompagner ses États membres dans le difficile apprentissage du vivre ensemble ? Tels sont les trois points qui seront examinés ici.

Le vivre-ensemble en danger

Comme un dieu Janus à deux faces, le xx^e siècle a révélé de quelle barbarie les hommes sont capables et aussi quels progrès ils ont réalisé dans les domaines des sciences et des



arts. Son héritage est marqué de tensions qui écartèlent l'individu et les collectivités, tensions qui fragilisent le lien social, et, au-delà, la coopération internationale. La mondialisation a mis ces tensions en lumière et les a même exacerbées : comment préserver sa culture et son identité tout en devenant citoyen du monde ? Dans la compétition qui s'est instaurée à tous les niveaux, comment stimuler l'émulation, source de progrès, tout en préservant l'égalité des chances pour tous ? Dans le règne de l'éphémère qui est celui des médias, comment faire valoir que l'éducation s'enracine dans la durée ? Enfin, dans une civilisation soumise aux lois de l'économie, comment satisfaire la soif de valeurs et d'absolu qui s'affirme parmi les jeunes notamment ? Inscrites dans une dialectique maîtrisée, ces forces contradictoires sont porteuses d'enrichissement ; dans le cas contraire, s'installent de dangereux déséquilibres.

La crise du lien social

Elle touche aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement. Une des conséquences de la mondialisation, qui favorise les mouvements de populations, c'est que toutes les sociétés sont aujourd'hui multiculturelles, avec leurs minorités ethniques et religieuses. Affirmer sa différence est nécessaire à la construction de chaque individu, mais si l'intégration dans la société d'accueil ne se fait pas aisément, s'installe la tentation du repli identitaire, des communautarismes, rendant difficile le dialogue avec l'autre et l'incompréhension dégénère en violence.

L'école elle-même est alors accusée de perpétuer un modèle élitiste qui exclut les enfants des milieux défavorisés, notamment ceux des minorités, qui ont du mal à gravir les échelons et à accéder à l'enseignement supérieur. La spirale de l'échec scolaire, de la marginalisation, du chômage engendre frustration, désillusion et colère.

La confiance s'effiloche entre les instances dirigeantes et ceux qui se sentent laissés sur le bord du chemin. Les valeurs intégratrices sont rejetées, la démocratie est en danger. Les institutions apparaissent incapables de gérer les mutations profondes engendrées par notre monde ; la violence devient l'exutoire des passions ; l'école n'est plus un havre à l'abri des soubresauts extérieurs, comme le montrent les faits divers tragiques qui se multiplient partout.

Le malaise international

De façon inquiétante, on entend parler de « choc des civilisations ». Des conflits éclatent sur toute la planète et l'ONU intervient de plus en plus souvent pour s'interposer entre les belligérants. C'est que le fossé se creuse entre pays riches et pays pauvres, entre ceux qui bénéficient de la mondialisation, et les autres. Ici, des millions d'êtres vivent sous le seuil de pauvreté ; la famine, les épidémies, le sida déciment des populations entières ; la mortalité y est précoce, alors qu'ailleurs s'allonge l'espérance de vie.



Sur le plan de l'éducation, la situation est préoccupante : 75 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde, notamment des filles, et l'analphabétisme touche une large majorité d'adultes, des femmes en particulier. À quoi s'ajoute le grave problème de la « fuite des cerveaux » : scientifiques, chercheurs qui émigrent vers des laboratoires capables de leur offrir de bonnes conditions de travail ; étudiants qui vont se former à l'étranger et qui ne reviennent pas au pays, pour le faire bénéficier de leurs compétences.

Que peut faire l'Unesco devant ce double constat de crise ? De quels outils dispose-t-elle pour restaurer ici et là l'envie de vivre ensemble par le biais de l'éducation ?

L'éducation à l'Unesco : les outils du changement

Avec ses 194 États membres, l'Unesco a le privilège de regrouper tous les pays de la planète. D'autre part, son originalité tient à la diversité de ses compétences – éducation, science, culture – et l'éducation est au carrefour de toutes ces voies, comme le montrent ses programmes interdisciplinaires : éducation au développement durable, éducation aux droits de l'homme, éducation artistique. Au sein des Nations unies, l'Unesco est reconnue comme chef de file en matière d'éducation et son approche est la moins influencée par les considérations économiques ; enfin, autorité morale, elle est habilitée à élaborer des normes qui ont une valeur universelle. Pour jouer pleinement son rôle, elle dispose d'un réseau institutionnel et d'un appareil juridique.

Le réseau institutionnel

La conférence générale, qui réunit tous les deux ans les délégations de tous les États membres, vote le budget et le programme d'activités pour le biennium suivant. La plénière, qui donne la parole aux chefs de délégations, est l'occasion de dialogue, d'échanges d'informations et une table ronde des ministres de l'Éducation traite d'un problème d'actualité au plus haut niveau (éducation et économie en 2009). Organisation intergouvernementale, l'Unesco est une instance politique, dont les propositions ont le poids que leur confère le consensus de tous ses membres.

Dans le secteur de l'éducation, il existe un maillage serré d'instituts, chacun ayant sa spécificité, tous étant complémentaires, pour couvrir le vaste champ à traiter. L'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE), dont le siège est à Paris, forme les cadres des systèmes éducatifs ; le Bureau international de l'éducation (BIE), à Genève, a été promu en 2009 centre d'excellence pour les curricula ; l'Unesco Institute for Lifelong learning (UIL), à Hambourg, anciennement spécialisé dans l'éducation des adultes, a été rebaptisé Institut de l'éducation tout au long de la vie ; l'Instituto internacional de la Unesco para la educación superior en América latina y Caribe (IESALC), en Amérique latine, traite des problèmes d'enseignement supérieur pour toute la région ; à Moscou se trouve un institut qui se consacre à l'usage des



nouvelles technologies en éducation ; enfin l'Unesco Institute for Statistics (UIS), à Montréal, fournit les statistiques qu'on lui demande. Cette liste, déjà longue, laisse de côté les instituts dits de « catégorie 2 », créés à la demande des États, comme récemment en Inde, l'Institut Gandhi pour la paix. Enfin, pour compléter cet appareil institutionnel, des bureaux régionaux, comme le Bureau régional pour l'éducation (BREDA), en Afrique, fortement soutenu par la France, se concentrent sur les problèmes locaux spécifiques.

Le rôle de tous ces organismes est d'aider les pays qui le demandent à mettre en place ou à rénover leur système éducatif et à développer les programmes d'activités préconisés par la conférence générale. Pour cela, le budget de base alloué par l'Unesco est modeste ; il leur faut trouver des fonds extra-budgétaires et les directeurs de ces instituts sont passés maîtres dans l'art du *fundraising* auprès de généreux donateurs.

L'appareil juridique

Les conventions élaborées par l'Unesco ont une force contraignante pour les pays qui y adhèrent. La plupart font une large place à l'éducation. À titre d'exemples, citons la Convention contre la discrimination dans le domaine de l'éducation (1960), la Convention pour les droits de l'enfant (1989), ou encore la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles (2005), laquelle rappelle en préambule la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme [...] Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations. » Les États qui signent ces conventions sont invités à rendre compte, à intervalles réguliers, de la façon dont ils les mettent en vigueur.

À côté de ces textes fondamentaux, les déclarations et recommandations n'ont pas de caractère coercitif, mais dans la mesure où elles émanent des États membres, elles exercent une pression morale, sinon juridique. Là encore, l'éducation occupe une place de choix : Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationale (1974) ; Recommandation sur l'éducation des adultes (1976) ; ou encore, en 1992, Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques.

Enfin, les grandes conférences mondiales concluent leurs travaux par des rapports et recommandations qui constituent des références ; en assurer le suivi est la tâche des instances – siège ou instituts – qui les ont organisées. Tel fut, en 2000, le célèbre cadre d'action de Dakar, qui avait fixé pour objectif la scolarisation universelle pour 2015 ; ou encore, en 1998, puis de nouveau en 2009, la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur à l'heure de la mondialisation. Avec ces exemples, nous abordons déjà le contenu de ces grands textes et la façon dont ils essaient de promouvoir l'art de vivre ensemble sur la planète.



De la cohésion sociale à la solidarité internationale

Il a été dit du XXI^e siècle qu'il serait celui de la connaissance. Tous les individus, tous les États ont pris conscience de l'importance de l'éducation, de la nécessité d'atteindre le plus haut niveau de compétence possible pour le plus grand nombre. Les gouvernements y consacrent une part importante de leur PIB, sachant que leur développement économique et social en dépend. Cette prise de conscience est générale, même si les moyens pour atteindre l'objectif varient grandement selon les pays. Accompagnant cette évolution, l'Unesco accorde à son secteur éducation le plus fort pourcentage de son budget et son investissement est complété par l'apport des États désireux de soutenir son action dans tel domaine ou dans telle région du globe. L'Unesco joue ainsi le rôle de catalyseur pour mettre l'éducation au service de la cohésion sociale et de la solidarité internationale.

L'éducation au service de la cohésion sociale

La lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes est au cœur de l'action de l'Unesco. Assurer l'accès de tous à l'éducation est l'objectif de Dakar, et même s'il est clair aujourd'hui qu'il ne sera pas pleinement atteint, des progrès sensibles ont été réalisés, notamment en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. L'effort se poursuit en Afrique, grâce au programme *Fast Track*, où le soutien international, celui de la France notamment, – moyens financiers, envoi d'experts – permet d'avancer plus vite, en particulier pour la formation des maîtres, problème crucial en Afrique subsaharienne.

L'accès au savoir ne concerne pas seulement les enfants. Des millions d'adultes sont encore analphabètes dans le monde. L'Institut de Hambourg est aux avant-postes sur ce terrain, comme l'a montré encore récemment le succès de la Conférence de Belém, CONFITEA VI (2011). La France est fortement engagée aux côtés de cet institut dans le cadre du séminaire qu'elle a accueilli en 2010 à Lyon, avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), en direction des pays de la francophonie et dans le cadre d'un travail suivi sur la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE).

Dans cette lutte pour l'égalité des chances les femmes et les filles bénéficient à l'Unesco d'une attention particulière. Elles constituent, avec l'Afrique, les deux grandes priorités qui ont été présentées à la conférence générale d'octobre 2011. Le rôle des femmes dans l'économie, notamment des pays en voie de développement, n'est plus à démontrer et il est clair que les éduquer est aussi un problème de santé familiale, de nutrition, de lutte contre la pauvreté. Ici, l'Unesco s'est rapprochée de L'Oréal pour décerner chaque année des prix aux femmes engagées dans des études scientifiques.

Nous avons évoqué par ailleurs l'action de l'Unesco en faveur des minorités ethniques ou religieuses ; la scolarisation des enfants des Roms, des gens du voyage,



y fait l'objet de soins particuliers. La Conférence mondiale du BIE sur l'éducation inclusive élargissait le propos pour inclure toute lutte contre l'échec scolaire, source de marginalisation et de violence.

L'éducation, qui forme le jugement et l'esprit critique, doit aussi maintenir l'équilibre entre quête de l'identité et respect de la diversité. Elle aide l'individu à lutter contre toute aliénation créée par les propagandes extérieures, à comprendre le monde, son rapport aux autres individus engagés dans la même recherche de reconnaissance et d'autonomie. C'est pourquoi l'Unesco s'est beaucoup investie dans la défense du pluralisme linguistique, dans le sauvetage des quelque six mille langues parlées dans le monde, chacune étant porteuse de sa propre histoire culturelle.

Des disciplines enseignées à l'école, l'histoire est, avec les langues, celle qui peut le mieux conduire à la compréhension de l'autre et au respect mutuel, comme le rappelle René Rémond : « L'histoire [...] nous oblige à accepter la différence, à découvrir que les autres peuples ont une histoire qui, elle aussi, est riche et instructive. » Remarquable, à ce sujet, a été le travail accompli par l'Unesco sur les manuels d'histoire franco-allemands, puis sur les manuels scolaires marocains dans le cadre du dialogue euro-arabe.

L'enseignement de l'histoire est l'un des piliers de l'éducation à la citoyenneté. L'école est dans la cité et contribue à son développement harmonieux, à condition d'entretenir chez les jeunes ce sentiment d'appartenance à une communauté, autour d'un héritage commun, de valeurs communes, d'un projet partagé. On sait la place qu'occupent à l'Unesco les droits de l'homme et la démocratie. Ceci s'apprend à l'école, mais aussi en dehors de l'espace scolaire et les clubs Unesco encadrent les jeunes dans tous les engagements de la société civile, ce qu'Edgar Faure appelle « la cité éducative ». Permettre au plus grand nombre d'apprenants, jeunes et moins jeunes, d'accéder à des responsabilités dans la vie collective, c'est renforcer le tissu social, éviter la violence.

Cette action inlassable doit aussi se conduire à l'échelle internationale.

Les chemins de la solidarité internationale

« Éviter la dichotomie du genre humain qui éclaterait en groupes supérieurs et groupes inférieurs, en maîtres et en esclaves » : cette formule d'Edgar Faure vaut aussi bien pour la préservation de la cohésion sociale qu'au niveau des relations internationales. Utilisée en 1972, elle est tout aussi pertinente aujourd'hui, et l'Unesco a reçu, en 1945, mission de veiller à atteindre ce double objectif. Pour éviter ce clivage, l'Unesco fait un effort particulier en faveur des pays en voie de développement, l'Afrique et les pays E9 (les plus peuplés de la planète) figurant au titre de ses priorités dans son budget et ses activités. Développant la coopération entre les pays, elle



soutient particulièrement les programmes nord-sud et les réseaux sud-sud, à l'instar du maillage qui existe par exemple entre pays du Commonwealth ou de la francophonie : la proximité géographique et/ou culturelle permet en effet de mieux cerner et de résoudre les problèmes communs

C'est ainsi qu'elle porte une attention particulière aux deux réseaux qui remplissent précisément ce rôle aux deux extrémités de la chaîne éducative : les écoles associées au niveau du scolaire (7 000 dans le monde ; 200 en France) et les chaires Unesco pour la recherche et l'enseignement supérieur (650 dans le monde ; une trentaine en France). Tous les établissements impliqués dans ces partenariats travaillent sur les thématiques et les valeurs propres à l'Unesco : le développement durable, le patrimoine, les droits de l'homme, etc. Ainsi circulent les exemples de bonne pratique, ainsi s'échangent les savoirs, dans l'intérêt de tous. Parmi les organismes des Nations unies, l'Unesco joue ici le rôle d'observatoire, d'échange d'informations, permettant à chacun de combler ses retards, d'accélérer ses progrès.

Mais l'Unesco ne peut pas tout faire seule. Ses moyens financiers sont limités ; l'entraide internationale est indispensable. Certes, pour être durables, les progrès, le développement doivent être endogènes, mais l'aide extérieure est nécessaire au démarrage pour soutenir la créativité et l'innovation qui coûtent cher. L'aide multilatérale existante, si précieuse soit-elle, ne suffit pas ; il faut inventer de nouvelles formes de solidarité internationale, d'où cette initiative, fortement soutenue par l'Unesco, de réduire la dette des pays en voie de développement, voire de l'effacer, au profit d'un soutien à leur système éducatif. Des progrès notables ont déjà été réalisés, mais le chemin est encore long, pour assurer l'égalité des chances de tous devant l'éducation, dans tous les pays.

Ainsi, née au lendemain de la tourmente qui ensanglanta le monde au milieu du XX^e siècle, l'Unesco a pour mission d'apprendre aux hommes à vivre ensemble et ce, par le biais de l'éducation, que Jacques Delors appelle « l'utopie nécessaire ». Cette mission apparaît plus urgente que jamais à l'heure de la mondialisation, riche de promesses mais aussi lourde de menaces pour la cohésion sociale et la paix internationale.

Parmi les solutions à mettre en œuvre pour en promouvoir les bienfaits, en pallier les risques, l'éducation est sans nul doute la voie royale pour permettre à l'individu de s'épanouir, de s'insérer de façon harmonieuse dans son environnement social, et aux pays de vivre en paix notre planète-village. Il y va de la survie de l'humanité. L'Unesco est là pour accompagner ce changement, dans le respect des droits de chacun et pour le bonheur de tous. La voie est encore longue, certes, mais elle est ouverte, celle d'un nouvel humanisme, à inventer pour notre XXI^e siècle.



Références

- Delors, Jacques, *L'Éducation. Un trésor est caché dedans*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Faure, Edgar, *Apprendre à être. Rapport à l'Unesco*, Paris, Fayard, 1972.
- Rémond, René, « Entretien avec la commission Edgar Faure 1972 », *Textes fondamentaux*, Unesco, 2006, consultable en pdf sur Internet.
- , *Principes directeurs de l'Unesco pour l'éducation interculturelle*, Unesco, 2006, consultable en pdf sur Internet.

LES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES À L'UNESCO

Jean Audouze (1961 s)

Astrophysicien, directeur de recherche émérite au CNRS, il est membre de la Commission nationale française pour l'Unesco depuis 1997. Il en fut l'un des vice-présidents de 2000 à 2009 et en est le président depuis 2010.



L'Unesco n'est pas seulement la seule organisation des Nations unies à avoir son siège à Paris, elle est également unique en ce qui concerne les sciences comme en témoigne le « s » de son sigle. Il convient de rappeler que son premier directeur général fut Julian Huxley. La place des sciences dans cet organisme fait toujours l'objet d'une rivalité avec les deux autres secteurs (éducation et culture) qui bénéficient davantage de la faveur des médias : si de nombreux articles sont consacrés à l'inscription de tel ou tel site au patrimoine mondial de l'humanité ou si le programme de l'éducation pour tous jouit lui aussi d'une large publicité, il faut attendre des événements exceptionnels tels que la déclaration concernant la protection du génome humain, en 2003, pour que les projecteurs se braquent sur les sciences.

L'École normale supérieure a fourni quelques scientifiques, Jean-Claude Pecker, Françoise Praderie, Annick Suzor-Weiner, Gérard Toulouse, Guy Riba et moi-même pour dynamiser dans le cadre de la Commission nationale française pour l'Unesco (CNFU) la contribution française à ce secteur. Je rappelle que le grand physicien Pierre Auger (1919 s), qui est à l'origine du Centre européen de recherche nucléaire (le CERN), de l'Agence spatiale européenne (l'ESA) et du Centre national d'études spatiales (le CNES), fut le directeur du département des sciences exactes et naturelles de l'Unesco de 1948 à 1959.

J'aurai évidemment tendance à privilégier le passé récent dans cette présentation. Il convient cependant de rappeler au préalable quelques grandes dates concernant ce domaine. Qu'il me soit donc permis de diviser de façon quelque peu arbitraire



l'histoire de l'Unesco en trois périodes : des origines jusqu'en 1970, les décennies 1970-1980 et depuis 1990.

Des origines jusqu'en 1970

L'Unesco peut se glorifier d'avoir joué un rôle essentiel dans la constitution du CERN de Genève qui est actuellement en passe de découvrir la nature de la matière « sombre » de l'Univers grâce à son grand collisionneur à hadrons (LHC), en opération depuis 2010 : lors de sa cinquième conférence générale de juin 1950, à Florence, le projet de cette création est approuvé suite à une intervention du physicien Isidore Rabi. C'est Pierre Auger qui va mettre en œuvre cette décision de Florence. Son aboutissement est la convention finale de juin 1954 qui décide de son implantation à Genève et qui a été signée par douze pays¹, la construction des bâtiments débutant en juin 1955.

Dès son origine, l'Unesco s'est préoccupée de la protection de l'environnement. C'est ainsi qu'en 1947 elle recommande à l'ONU la création d'un Institut international pour l'étude des zones arides. De 1956 à 1957, elle lance un programme à long terme de recherches et d'études sur la mise en valeur de ces zones. En 1948, l'Organisation crée l'Union internationale de la conservation de la nature. En 1960, elle organise une réunion à Copenhague dont le résultat est la création de la Commission océanographique internationale (COI). Le rôle et les actions de cette COI ont pris une telle importance qu'un sous-directeur général spécifique est en charge de sa direction. La Commission océanographique intergouvernementale a créé en 1968 le Groupe international de coordination pour le système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique. En 1962 et 1963, elle prépare le programme de la décennie hydrologique internationale qui démarre officiellement en 1965 pour s'achever, en 1974, avec la mise en place du Programme hydrologique international (PHI) qui demeure toujours aussi actif. Enfin, en 1964, une réunion intergouvernementale se tient à l'Unesco sur l'amélioration de l'information et la protection contre les tremblements de terre. L'Institut sismologique international de Tokyo est ainsi créé à la suite de cette réunion.

L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques fut également le thème de la première conférence internationale organisée par l'Unesco et les Nations unies en 1955. En 1957 a lieu la première conférence internationale sur l'utilisation de radioisotopes dans la recherche scientifique. En 1960, l'Unesco s'intéresse aux risques naturels, en particulier aux tremblements de terre et aux éruptions volcaniques.

La vulgarisation scientifique constitue une activité qui a été fortement encouragée par l'Unesco.



Les sciences médicales suscitèrent l'intérêt de l'Unesco qui contribua en 1949 à la création du Conseil des organisations internationales des sciences médicales. En 1954 l'Unesco lance un mouvement international pour la lutte contre le cancer en coopération avec l'OMS.

L'effort de recherche scientifique est directement corrélé à la situation économique des différents pays. En 1963, l'ONU et l'Unesco organisèrent une conférence sur l'application de la science au développement économique et scientifique des jeunes États en voie de développement. C'est lors de cette conférence que l'Unesco proposa le concept d'indépendance scientifique et technique des nouveaux États. Plus de trois mille scientifiques de différents pays y participèrent. En 1964, l'Unesco créa à Trieste le Centre international de physique théorique Abdus Salam² dont l'objet était de renforcer la recherche dans ce domaine dans les pays émergents. La même année se tint à Lagos, au Nigeria, une conférence recommandant aux pays d'Afrique de consacrer 1 % du PIB à leur activité scientifique nationale.

Les décennies 1970-1980

Cette deuxième période débute de façon éclatante par le lancement du programme MAB (Man and Biosphere) qui, depuis cette date, est certainement le programme de l'Unesco le plus actif et le plus performant. En 2011, on a célébré avec éclat son quarantième anniversaire. Parmi les réalisations de ce programme représenté en France par le professeur Robert Barbault de l'université Pierre-et-Marie-Curie et du Muséum national d'histoire naturelle, par ailleurs membre de la Commission nationale française pour l'Unesco (CNFU), citons la création du réseau des réserves de biosphère. La protection de la biodiversité est devenue un enjeu majeur qui doit se traduire par la création d'un Institut international de la biodiversité. Celui-ci devrait être localisé en France, en Allemagne, en Inde, au Kenya ou au Brésil.

La même année, l'Unesco commence à s'impliquer dans des sujets à caractère éthique. Nous reviendrons plus loin sur ces activités qui connurent un grand développement à partir de la fin des années 1990. Signalons néanmoins, en 1974, l'établissement d'une recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques. La CNFU a tenu à l'École, le 9 décembre 2011, un colloque visant à proposer des amendements à cette recommandation. En 1972, un deuxième programme international concernant les sciences de la terre est créé qui porte le nom de Programme international de géosciences depuis 2003. En 1978, la France fonde à Nice le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), lequel organise avec succès, depuis plus de trente ans, des ateliers dans les pays en développement. En 1980, l'accent est mis sur les aspects fondamentaux de l'enseignement des sciences de l'ingénieur : en 1981, se tient un congrès international sur les rapports



entre l'enseignement des sciences et de la technologie et le développement. En 1985, l'Unesco fonde le réseau international d'information concernant l'enseignement des sciences et de la technologie. La même année, un programme intergouvernemental d'informatique est mis en place avec comme objectif d'une part l'analyse des changements suscités par les technologies de l'information et, d'autre part, l'aide aux pays les plus démunis pour la maîtrise de l'informatique.

Depuis 1990

À cette époque, il faut malheureusement constater une forte diminution du budget alloué aux sciences exactes et naturelles. L'Unesco s'attache alors à promouvoir la culture scientifique et technique pour tous. La conférence générale de 1990 lance un programme sur le génome humain et, en 1991, elle crée ce qu'elle appelle les chaires Unesco avec comme objectif le développement de coopérations scientifiques de haut niveau avec les pays en voie de développement. La France dispose d'une trentaine de chaires (la moitié au moins est consacrée à différents aspects du développement durable) qui constituent pour la plupart des centres d'excellence appréciés.

En 1992, l'Unesco crée le Comité consultatif sur les réserves de biosphère.

Citons la fondation de l'Institut international de physique théorique et appliquée à Trieste, ainsi que de nombreuses initiatives concernant les mathématiques, la physique, la planète Terre, l'astronomie, les forêts et la biodiversité et la chimie.

En ce qui concerne le programme MAB, le réseau mondial de réserves de biosphère se développe de façon considérable puisque l'on compte aujourd'hui 563 sites répartis dans 109 pays.

Les activités de l'Unesco liées à l'éthique des sciences

L'Unesco doit à Federico Mayor, directeur général de 1987 à 1999, son implication forte en matière de réflexion éthique sur les progrès de la science et de la médecine. Ce programme est placé dans le secteur des sciences humaines et sociales, puisque les réflexions qu'il suscite relèvent de la philosophie ; elles sont fondées sur le système des droits de l'homme et opèrent dans le cadre des sciences tout en conservant une position indépendante et critique vis-à-vis de ces dernières. Dans un premier temps, en 1993, Federico Mayor demande à Noëlle Lenoir³ qui avait établi à la demande du gouvernement Rocard puis Cresson un important rapport sur la bioéthique, de présider un comité international, le Comité international de bioéthique (CIB) comprenant trente-six personnalités éminentes du monde entier chargé de réfléchir sur ces questions et d'établir des propositions et des recommandations dans ce domaine. Parmi les sujets abordés, mentionnons les questions juridiques de la procréation médicale



assistée, la collection et l'utilisation des données personnelles à caractère médical, la gestion de la fin de vie.

Les travaux du CIB aboutirent à des actions normatives importantes, fixant des principes directeurs éthiques universels sur trois sujets qui donnèrent lieu à des déclarations officielles et formelles de la part de l'Unesco : la déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme en 1997 ; la déclaration internationale sur les données génétiques humaines en 2003 ; la déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme en 2005. En 1998, Mayor décida de créer la Commission mondiale de l'éthique des connaissances scientifique et technique (Comest) constituée de dix-huit personnalités prestigieuses du monde entier. La première présidente en fut Vigdis Finnbogadóttir⁴ (ancienne présidente de la république d'Islande de 1980 à 1996) qui conféra ses « lettres de noblesse » à cette institution. J'eus la chance de préparer le travail de la Comest sur l'éthique de la production et de l'utilisation des énergies. Ce sujet est important dans le contexte de la raréfaction annoncée des énergies fossiles et dans celui du réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. De plus, on constate que 20 % de la population mondiale a accès à 80 % de l'énergie disponible : l'utilisation de l'énergie qui est directement liée au bien-être est notoirement distribuée de façon inégale et passablement inéquitable. Peut-on porter remède à cette situation et dans quelles conditions ?

D'autres sujets ont été abordés par la Comest tels que l'éthique de l'accès à l'espace qui a donné lieu à des réflexions menées par le professeur Alain Pompidou (qui fut président de cette commission de 2007 à 2011) ou l'éthique des nanotechnologies à la même époque. La Comest s'est penchée sur de nombreux autres sujets tels que la biodiversité, la gestion de l'eau potable, la prévention des catastrophes. Elle s'est également intéressée aux questions éthiques liées aux technologies de la société de l'information ou encore aux technologies émergentes, aux questions de genre (la place des femmes dans le monde scientifique), d'enseignement scientifique ou encore de gouvernance de la science et de la technologie.

La protection de l'environnement et les réflexions à caractère éthique qu'elle suscite font l'objet de l'intérêt constant de la Comest. Rappelons l'opposition déclarée de plusieurs États membres (États-Unis, Fédération de Russie, Chine, Inde, Japon) à ce que ce sujet donne lieu à des déclarations officielles de la part de l'Unesco, ce qui enlève, hélas, toute utilité à cet aspect important des activités de cette commission. Malgré cela, l'Unesco prit l'initiative en 1974 d'émettre une recommandation à ses pays membres relative au statut des scientifiques et à leurs relations avec les différentes sociétés. Le secrétariat de l'Unesco demande donc à toutes les commissions nationales de proposer des amendements et/ou des adjonctions à ce texte visant à le moderniser en tenant compte des bouleversements ayant eu lieu depuis cette époque.



La CNFU a organisé le 9 décembre 2011 à l'ENS, un séminaire intitulé « Les scientifiques doivent-ils être responsables ? » qui a permis à la majorité des chercheurs français intéressés par les réflexions à caractère éthique de contribuer à la réponse que la Commission française va rédiger à l'attention de l'Unesco.

Pour compléter la présentation des activités à caractère éthique de l'Unesco, il faut mentionner la mise en place d'un observatoire mondial de l'éthique qui n'est autre qu'une base de données coopérative maintenue par le secrétariat de l'Organisation. Signalons enfin que l'enseignement de l'éthique devient une préoccupation non seulement au niveau de l'Unesco dans son ensemble mais aussi des commissions nationales comme la CNFU.

L'audit des grands programmes scientifiques à l'Unesco (2006 et 2007)

La 33^e conférence générale de l'Unesco d'octobre 2005, sur la proposition du Danemark, de la France, de l'Islande, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suède, décida d'entreprendre un audit des grands programmes scientifiques qui tienne compte du mandat de l'Organisation, des priorités globales et régionales. L'objet de cet examen était d'établir un ensemble de propositions destinées à enrichir la préparation du programme pour la période 2008-2013.

Le directeur général d'alors (Koichiro Matsuura) désigna un groupe international de quatorze experts⁵ qu'il plaça sous la présidence de son directeur général adjoint, le professeur Marcio Barbosa. L'année 2006 et le début de l'année 2007 furent consacrés à des réunions qui bénéficièrent des apports des sous-directeurs généraux responsables des secteurs concernés : Walter Erdelin pour le secteur des sciences exactes et naturelles, Pierre Sané pour celui des sciences humaines et sociales et Patricio Bernal pour la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ainsi que de celle du directeur du Bureau de planification stratégique, Hans d'Orville, qui a la tâche d'élaborer les budgets.

Au cours de l'année 2006 et de la plus grande partie de l'année 2007, ce comité eut la chance de rencontrer les responsables des grands programmes ainsi que les délégations permanentes de pays membres intéressés. Après de nombreux échanges avec le secrétariat de l'Unesco, et entre les différents membres de ce comité, neuf recommandations purent être formulées :

- Pour mobiliser le savoir scientifique en faveur du développement durable, de la culture de la paix et de la lutte contre la pauvreté, l'Unesco doit être à même d'organiser autant que faire se peut et aussi souvent que possible des « capacités⁶ », c'est-à-dire des structures permettant le transfert de compétences des pays favorisés vers les pays qui le sont moins. Ce mode d'intervention est bien adapté en effet aux modes de fonctionnement de l'Unesco et à ses budgets.



- Les programmes scientifiques de l'Unesco doivent chercher à répondre à de nombreux paradigmes et s'ouvrir aux champs disciplinaires les plus actuels et les plus originaux : le paysage de la science a profondément évolué depuis la mise en place de l'Organisation ; celle-ci doit être attentive aux évolutions et y prendre part dans la mesure du possible.
- Le comité a souhaité que l'Unesco mette l'accent sur l'intersectorialité (espérant qu'il sera mis un terme à la séparation artificielle entre les sections sciences exactes et naturelles et sciences humaines et sociales) et sur l'interdisciplinarité. Cette recommandation précise est « contrariée » par le fonctionnement du secrétariat de l'Unesco à l'intérieur duquel la plupart des membres agissent de façon isolée les uns par rapport aux autres, sans véritable esprit de partage et de coopération, sur des sujets exigeant le plus souvent des approches conjointes. Pour donner des exemples venant des priorités de l'Unesco, la gestion de l'eau potable, la prévention des catastrophes naturelles ou le développement durable requièrent la coopération de chercheurs de toutes disciplines avec des ingénieurs, des sociologues et des philosophes. Le comité estime que la force de l'Unesco pourrait être de conjuguer les aspects culturels, éducatifs, et liés à la communication à ces différents programmes.
- Dans de trop nombreux pays, on constate une désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques et techniques. L'éducation à la science paraît être une priorité qui s'impose à tous, à tous les niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) et tout au long de la vie. Les enseignants des matières scientifiques doivent être encouragés à montrer de l'enthousiasme pour ces disciplines et à le transmettre à leurs élèves. On doit lutter efficacement contre les « fuites des cerveaux » pénalisant les pays qui ont le plus besoin de scientifiques. Enfin l'Unesco doit se souvenir que les universités sont ses partenaires naturels⁷.
- Le comité reconnaît la valeur et l'utilité des grands programmes : Man and Biosphere (MAB), programme hydrologique international (PHI), COI, programme international des sciences fondamentales, programme international des géosciences et programme concernant la gestion des transformations sociales (MOST). Mais il souhaite qu'il y ait davantage de coopération et de synergie entre eux et se réjouit de constater que c'est le vœu des conseils gouvernant ces différents programmes.
- Les secteurs scientifiques de l'Unesco doivent communiquer davantage (les Anglais diraient *favour outreach*) et nouer des partenariats qui ne peuvent être que fructueux avec les différentes commissions nationales. Sur ce point précis, l'Unesco a pris très récemment conscience de la valeur et de l'utilité de ce réseau. Celui-ci doit être davantage mis à profit par le secrétariat et par les délégations



- permanentes. L'Organisation a réussi à promouvoir les années mondiales de la physique, des mathématiques, de la terre, de l'astronomie, de la chimie et de la biodiversité.
- L'Unesco ne peut pas tout faire : les programmes et les projets doivent être sélectionnés de façon rigoureuse et transparente, évalués et leur terme prévu. Dit autrement, l'Unesco n'est pas suffisamment habitée par la culture de l'évaluation et ne sait pas non plus « terminer » ses programmes.
 - L'Unesco doit et peut avoir des vues ambitieuses en matière scientifique. Grâce à son prestige, elle a en effet la capacité d'exercer une veille globale et de susciter des réflexions à caractère éthique sur l'émergence de sujets particulièrement importants pour les sociétés.
- Ces huit recommandations ont été adoptées par Koïchiro Matsuura et reprises par Irina Bokova.

La neuvième recommandation consistant à créer un comité scientifique de haut niveau rattaché directement au directeur général de l'Unesco, et appelé à le conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre des grands programmes scientifiques de l'Organisation, n'a pas été approuvée par Koïchiro Matsuura. De fait, il fallut attendre Irina Bokova pour que cette recommandation soit suivie d'effet.

La situation présente des sciences à l'Unesco

Les priorités établies au début du XXI^e siècle sont maintenues, à savoir la contribution des sciences exactes à la protection de la biosphère et de l'environnement dans son ensemble, à la gestion de l'eau potable, à la prévention des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et aux disciplines géologiques et océanographiques.

L'organisation même de la sous-direction générale des sciences exactes et naturelles traduit bien les quatre priorités actuelles dans ce domaine : sciences écologiques ; sciences de la terre ; sciences fondamentales et ingénierie ; politique scientifique et renforcement des capacités. Cinq bureaux régionaux au Caire, à Nairobi, Jakarta, Venise et Montevideo relaient les actions de cette sous-direction placée sous la responsabilité de Gretchen Kalonji (États-Unis). Signalons trois priorités passablement intersectorielles (sciences et femmes, systèmes des savoirs locaux et autochtones et petits États insulaires en développement) qui bénéficient d'actions spécifiques de la part de cette sous-direction générale.

La conférence générale de novembre 2011 a adopté les deux priorités sectorielles suivantes : renforcement des systèmes et des politiques scientifiques technologiques et d'innovation en vue du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et d'une culture de la paix ; mobilisation de la science pour une exploitation durable des ressources naturelles et des énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique,



ainsi que la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

À ces deux priorités sectorielles s'ajoutent sept axes d'actions : 1) promouvoir les politiques scientifiques et l'accès au savoir ; 2) renforcer les capacités dans le domaine des sciences fondamentales (y compris en recourant au programme international des sciences fondamentales), de l'ingénierie et de l'utilisation des énergies renouvelables ; 3) mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ; 4) renforcer la COI en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la gestion et la protection des océans et des zones côtières ; 5) apporter une attention particulière au système d'eau douce en situation de stress et répondre aux attentes de la société en créant des synergies entre les activités du programme hydrographique international et celles du programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau ; 6) mettre les sciences écologiques et les sciences de la terre au service de la protection de l'environnement dans le cadre des programmes MAB et PIGC (Programme international de corrélation géologique) ; 7) réduire les risques induits par les catastrophes naturelles et chercher à atténuer leurs effets. Dans le contexte présent, il est prévu de donner le plus d'importance possible au programme MAB et de mettre en place un centre international consacré à la protection de la biodiversité. L'Unesco prévoit également d'apporter une contribution significative au succès escompté du sommet de la Terre Rio+20 qui marquera, en juin 2012, le vingtième anniversaire du sommet de 1992. J'ai eu personnellement la chance d'y participer puisque je préparai alors les éléments qui permirent au président François Mitterrand d'y présenter la déclaration au nom de la France.

Outre son intérêt marqué pour les sciences fondamentales, l'Unesco, à l'initiative de plusieurs États membres, dont l'Allemagne et la France, doit consacrer des efforts à la promotion et au développement des sciences de l'ingénieur. Cette nouvelle initiative est liée à la priorité donnée à l'enseignement technique et professionnel dans le secteur de l'éducation. Elle traduit aussi la préoccupation de l'ensemble des pays membres au sujet de l'emploi des jeunes et de leur relative désaffection à l'égard des carrières à caractère scientifique et technique.

Lors de la dernière conférence générale, de nombreux États membres manifestèrent leur attachement aux programmes scientifiques de l'Unesco en installant sur leur sol des centres dits de « catégorie II » (c'est-à-dire financés par le pays hôte et labellisés par l'Organisation) qui seraient implantés à Pékin, Lisbonne, Nairobi, Marrakech et Belgrade.

Je regrette que la France n'ait que le CIMPA de Nice comme centre de catégorie II de l'Unesco.



Nous mettrons de côté les problèmes budgétaires liés à la tentation constante de nombreux États membres de limiter strictement leurs contributions financières générales⁸ aux programmes de l'Unesco, et oublierons aussi les conséquences de l'admission de la Palestine, qui prive *de facto* l'Organisation des contributions américaines et israéliennes. Malgré ce contexte, il convient de relever que le secrétariat de l'Unesco démontre une capacité accrue de contribuer à tous ces programmes à Paris comme les différents terrains où il doit agir. Il revient aux communautés scientifiques des pays membres d'être à la fois imaginatifs en fixant des objectifs nouveaux à l'Unesco et exigeants en veillant à ce que celle-ci atteigne les ambitions ainsi précisées.

Je forme enfin le vœu que la famille normalienne qui est aussi pluri et interdisciplinaire que l'Unesco, dont le siège est en plein Paris, fasse bénéficier de façon accrue cette organisation internationale de ses initiatives et de sa créativité en matière scientifique comme dans les domaines artistique et littéraire, de l'éducation et de la communication.

Notes

1. Allemagne, Belgique, Danemark, France (pays hôte), Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse (pays hôte) et Yougoslavie.
2. Du nom du prix Nobel pakistanais codécouvreur de la théorie de l'unification de l'interaction électromagnétique et de l'interaction nucléaire faible (radioactivité).
3. Avocate, ancienne directrice du cabinet du Garde des sceaux, Pierre Arpaillange, ancien membre du Conseil constitutionnel, ancien ministre (secrétaire d'État aux Affaires européennes).
4. Vigdis Finnbogadóttir fut la première femme élue présidente de la République au suffrage universel.
5. Ce groupe comprenait Fatma Attia (hydrologie) d'Égypte, Jean Audouze (astrophysique) de France, Rachid Benmokhtar Benabdellah (sciences de l'aéronautique) du Maroc, Alexandre Boksenberg (astrophysique) du Royaume-Uni, Ian Bryceson (écologie marine) de Norvège, Marco Gandasegui (sociologie) du Panama, Ping Huang (sociologie) de Chine, Ashok Jhunjhunwala (ingénierie électrique) d'Inde, Babacar Kanté (droit public) du Sénégal, Rumyana Mihneva (histoire européenne) de Bulgarie, Kathie Olsen (neurosciences) des États-Unis, Rem Petrov (immunologie) de la Fédération de Russie, Luis Alberto Quevedo (sociologie) d'Argentine et Shinichi Yamamoto (économie) du Japon.
6. L'expression en anglais est « *capacity building* ».
7. Hélas, la réorganisation du secteur de l'éducation qui a supprimé la division de l'enseignement supérieur précédemment dirigé par Georges Haddad (1971 s) ne va pas dans le bon sens !
8. Ces mêmes États membres sont plutôt enclins à financer des programmes « bilatéraux » entre l'Unesco et eux-mêmes.



LA SOLIDARITÉ PAR LES MATHÉMATIQUES

Marie-Françoise Roy (1971 S)

Après un séjour à l'université de Niamey (Niger) de 1981 à 1983, elle devient professeur de mathématiques à Rennes. Spécialiste des algorithmes de la géométrie algébrique réelle, cofondatrice de « Femmes et mathématiques » et d'European Woman in Mathematics, elle a exercé diverses responsabilités dans la communauté mathématique, dont la présidence de la Société mathématique de France.



Le CIMPA, un outil au service des pays en développement

Fondé en 1978, centre associé à l'Unesco, le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) est un organisme international basé en France et œuvrant pour les mathématiques dans les pays en voie de développement. Longtemps financé essentiellement par la France, il bénéficie aussi depuis 2007 du soutien de l'Espagne.

Travaillant pour le développement des mathématiques, qu'elles soient fondamentales ou appliquées, le CIMPA intervient également aux interfaces des mathématiques. Il s'appuie sur de nombreux mathématiciens du monde entier. Les évaluations régulières de ses activités font état de son bon fonctionnement.

L'organisation d'écoles de recherche est la tâche principale du CIMPA. Elles ont lieu là où existe une réelle volonté de développer les mathématiques, et où un projet de recherche est réaliste. Chaque année, un appel à projets est lancé afin d'organiser une douzaine d'écoles de recherche d'environ deux semaines chacune, dans les pays en voie de développement, sur tous les continents. Leur but est de contribuer à la formation par la recherche de nouvelles générations de mathématiciennes et de mathématiciens. Chaque école de recherche compte en moyenne cinquante participants, venus de plusieurs pays de la sous-région. Les projets d'écoles sont évalués par un conseil scientifique international soucieux de trois grands équilibres : géographique, thématique et femme/homme.

De sa création jusqu'à 2011, le CIMPA a ainsi organisé 219 écoles de recherche. Au tout début, elles avaient lieu à Nice mais, depuis 2000, aucune ne s'est tenue en France. Le CIMPA est intervenu en Amérique centrale et du Sud (48 écoles), en Asie et au Moyen-Orient (60 écoles) et en Afrique (51 écoles). Quinze écoles de recherche ont été organisées en Afrique subsaharienne depuis 2007.

Le CIMPA fonde son action sur la réalité locale. Un des deux responsables de chaque école de recherche appartient nécessairement au pays organisateur. Les



conférencières et conférenciers comprennent des personnalités de la communauté scientifique internationale et des chercheurs locaux.

Le CIMPA soutient des réseaux thématiques. Il est partenaire d'autres organismes aux buts similaires comme l'International Centre for Theoretical Physics (ICTP), des sociétés savantes à vocation internationale ou régionale comme l'International Mathematical Union, l'International Council for Industrial and Applied Mathematics, l'European Mathematical Society, la South-East Asia Mathematical Society, l'Union mathématique africaine (UMA) et l'Unión matemática de America latina y el Caribe...

Quelques expériences avec le CIMPA

Ma première expérience du CIMPA date de 1985, époque où les écoles avaient lieu à Nice. J'étais conférencière à l'école de géométrie algébrique réelle organisée par Michel Coste et Hamed Seydi. Parmi les étudiants, venus du monde entier, des Africains, mais aussi des Polonais, alors aux avant-postes en Europe de l'Est pour développer les échanges. J'y ai rencontré pour la première fois Philippe Flajolet, venu pour l'organisation de son école en 1986.

Avec mon ex-thésard Warou Harouna, j'ai ensuite organisé une école à Niamey, au Niger, en 2002. Depuis mon séjour au Niger, début 1980, divers projets (convention de coopération universitaire, financement de thèses par l'ambassade, financements européens) avaient permis de former plusieurs collègues nigériens. Claude Lobry, directeur du CIMPA, mettait l'accent sur les activités en Afrique subsaharienne et m'avait suggérée d'organiser une école de recherche au Niger.

Cette école a permis le démarrage d'une formation doctorale à Niamey avec une option internationale en algèbre et géométrie, soutenue notamment par le projet SARIMA du Fonds de solidarité prioritaire (ministère des Affaires étrangères), l'ICTP, le CIMPA et la Région Bretagne. Cette formation doctorale était la première de l'université de Niamey, toutes disciplines confondues. Dix étudiants du Niger, du Tchad, du Mali et de Mauritanie ont passé leur DEA, et sept thèses ont été soutenues : quatre à Pise, à Sfax, Rennes et Bamako et trois à Niamey en cotutelle avec Rennes ou Dakar. Trois autres thèses sont en cours (à Santander, Marrakech et Oudja).

Elle a aussi permis la création du Réseau d'algèbre et géométrie appliquées au développement (RAGAAD) à l'ICTP Trieste en août 2003. Depuis, le RAGAAD a organisé de nombreuses écoles et ateliers de recherche au Burkina, au Cameroun, au Congo, au Mali, au Maroc, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et en Tunisie. À Dakar, il a encouragé la création d'un master de cryptographie et de protection de l'information. Il a organisé une école d'initiation à la recherche pour étudiants de niveau master en Côte d'Ivoire qui a fonctionné avec une quinzaine d'étudiants issus de sept



pays différents trois années de suite. J'ai aussi participé en tant que conférencière à des écoles de recherche au Mexique et en Iran.

Voyages passionnants sur les plans culturel, géopolitique et humain ; j'ai vécu, en Iran, la réalité physique de la discrimination entre hommes et femmes. Lors d'un mois de juillet caniculaire, je devais me promener le corps entièrement couvert, un foulard sur la tête, alors que mes amis et collègues étaient bien à leur aise, en jeans et en T-shirts, tête nue. Désagréments heureusement compensés par la rencontre d'étudiantes iraniennes motivées qui suivaient mon cours et l'organisation d'un débat, inoubliable par l'enthousiasme de ses échanges, sur le thème « femme et science ».

Depuis la fin 2007, responsable scientifique en Afrique subsaharienne au CIMPA, je suis en contact avec de nombreux collègues africains ou amis de l'Afrique. Des projets d'écoles se dégagent ainsi peu à peu. Lorsque ces écoles ont lieu, je me rends sur place pour présenter les activités du CIMPA et aider les organisateurs dans la gestion. Je me suis ainsi rendue depuis trois ans au Burkina (Ouagadougou), au Sénégal (Saint-Louis) et au Cameroun (Yaoundé et Buea).

L'an dernier, le CIMPA a suggéré à l'Union mathématique africaine d'organiser des écoles mathématiques africaines, à partir de l'expérience positive des Écoles de mathématique d'Amérique latine et des Caraïbes (EMALCA). La première a eu lieu à Madagascar en 2011, j'y ai participé en tant que conférencière et représentante du CIMPA. Deux autres auront lieu en 2012, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

Mon implication bénévole au CIMPA a eu récemment des conséquences imprévues : j'ai été invitée à participer à la réflexion de la fondation Simons sur le soutien à la recherche mathématique en Afrique, qui a débouché sur un appel d'offres auquel trente-cinq groupes de recherche de l'Afrique subsaharienne viennent de candidater.

LA CULTURE, UN ENJEU MORAL CAPITAL

Philippe Ratte (1969 l)

Il enseigne l'histoire à l'université Lille 3 et à l'ENS et dirige les études de l'Institut international d'administration publique puis de l'Institut des hautes études de défense nationale. Il a rejoint l'Unesco en 1997.



Le 16 novembre 1945 semble une date bien ancienne. Les préoccupations de ce temps ne sont plus les nôtres, ou, plutôt, celles que prescrit le fameux « devoir de mémoire » se sont arrogé le monopole du souvenir, moyennant une parallaxe confinante au paradoxe.



Ce qui dominait la pensée des hommes et des femmes qui, fin 1945, avaient la responsabilité de tirer les leçons de « la grande et terrible guerre qui vient de finir¹ », c'étaient les voies et moyens de ne plus verser dans une telle catastrophe, et donc le souci d'organiser en quelque sorte son contraire, à savoir la « coopération entre les nations ».

Aujourd'hui, tout se passe, hélas, comme si le seul legs de la guerre était l'obligation de se souvenir de ses horreurs, que l'on cherchait alors sinon à oublier tout à fait, du moins à conjurer activement. En un temps où l'avenir comme le présent sont ainsi sommés de se définir principalement par antiphrase avec ce que notre époque dénonce à bon droit avec la plus extrême sévérité dans cette « grande et terrible guerre », il n'est pas mauvais d'examiner ce que, sous le coup de ladite guerre, on jugeait essentiel en 1945.

Un texte fondateur

L'acte constitutif de l'Unesco, adopté quatre jours avant que ne s'ouvre le procès de Nuremberg, en est une empreinte irrécusable. À l'issue d'une guerre sans précédent, puisque conclue par l'anéantissement total de l'adversaire, et donc l'obligation pour les alliés de s'entendre seulement entre eux sur un but de guerre et des principes de paix, faute de parties avec lesquelles négocier quoi que ce soit, ce texte énonce l'analyse des causes du conflit et en déduit les fondements de l'ordre nécessaire à la paix.

La cause est identifiée avec précision : « l'ignorance » et « le préjugé » – par quoi « les désaccords » naturels entre peuples « ont trop souvent dégénéré en guerre » – sont identifiés comme le terreau qui a permis au « dogme de l'inégalité des races et des hommes » d'accomplir les ravages que l'on sait.

Un raisonnement simple conduit alors à dépasser les griefs contre les fauteurs de guerre et autres coupables de crimes contre l'humanité – qui relèvent de la justice –, pour aller droit aux conditions d'instauration d'une paix viable : ce sont l'éducation, qui réduit l'ignorance, et la culture, qui dissout le préjugé. L'école et les musées comme prophylaxie de la guerre.

Or l'acte constitutif, qui donne à cette idée son plein développement, ne s'en tient pas là : instruire et cultiver renvoyant implicitement à une autorité qui s'en charge, le risque apodictique demeure maximal lorsqu'un pouvoir totalitaire prescrit son idéologie, et il n'est pas plus acceptable ailleurs dans son principe, même entre les mains bénignes de pédagogues intègres et de conservateurs scrupuleux. Le vice de forme est dans l'inculcation ; ce qu'elle véhicule n'est au pire qu'une aggravation du défaut inhérent à toute démarche d'imposition. « Les responsabilités de l'homme libre » exigent que ce dernier se forme, non qu'il soit formaté.



Aussi ce texte fondateur pose-t-il trois principes nécessaires et suffisants à la sustentation d'un humanisme responsable : le premier est la « libre circulation des idées, par le mot et par l'image », le « libre-échange des idées et des connaissances ». Ce sont les garants d'un perpétuel refoulement de l'ignorance et du préjugé. Le deuxième est la pierre angulaire de tout l'édifice, c'est l'« idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine ». Sa formulation lapidaire en ces termes définit précisément le référentiel de la liberté humaine et l'assiette de l'humanité. Le troisième est le « principe de coopération entre les nations ». Moyennant ces trois ancrages, qui assurent la triangulation de l'aire où élever « les défenses de la paix », l'Unesco garantit les conditions nécessaires et suffisantes pour que cette dernière soit « établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

Des devoirs sacrés

On a depuis lors pris l'habitude paresseuse, dans l'Unesco et au dehors, de considérer cette organisation intergouvernementale comme une institution qui aurait des attributions propres, dont la plus connue est d'incrémenter chaque année la liste du patrimoine mondial. Les connaisseurs y ajoutent la précellence d'un secteur de l'éducation, idée en soi légèrement surréaliste quand on sait que l'éducation peut absorber jusqu'à 25 % du budget d'un grand État, et que l'Unesco tout entière fonctionne avec moins de ressources qu'une circonscription académique française de taille moyenne.

C'est perdre de vue que l'Unesco n'a ni vocation, ni capacité, à s'ériger en institution *chargée de* l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, quatre domaines dont la dynamique et les ordres de grandeur respectifs la dépassent infiniment. En témoigne la décision sur laquelle repose l'acte constitutif :

Pour ces motifs, les États signataires de cette convention [...] décident de développer et multiplier les relations entre leurs peuples, en vue de mieux se comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives. En conséquence, ils créent par les présentes l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture [...]

On ne saurait dire plus nettement que la raison d'être de l'Unesco est expressément encadrée, en amont par l'objectif unique de « développer et multiplier les relations entre les peuples », et en aval par celui d'« atteindre *graduellement, par la coopération des nations du monde* dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations unies a été constituée, et que sa charte proclame ».



La répétition fixe la notion, et l'idée de *coopération* est ici répétée explicitement. Elle est rappelée inlassablement dans toute la suite du préambule et des articles : c'est le pivot de l'Organisation. Coopérer non pour *concourir* seulement, mais coopérer pour que les peuples soient en relation directe, et agissent, au bénéfice de leur diversité, de manière créative. Coopérer à coopérer, tel est le but réel, qu'hélas l'ankylose institutionnelle a rapidement altéré en des objectifs intermédiaires d'« actions » et d'« activités » répertoriées dans un pesant document de programmation, provende d'une armada de fonctionnaires, et sacralisés comme des buts opérationnels prescrits en lieu et place de la finalité fondatrice.

Le moment est venu pour l'Unesco de périr de cette ossification mentale et pratique ou de renaître à son mandat en comprenant enfin qu'elle n'a aucune autre fin à poursuivre que d'aider « toutes les nations » à honorer la signature des États membres, qui leur prescrit « *des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance* », devoirs fixés par la dignité même de l'homme – « la dignité de l'homme *exigeant* la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix », dit explicitement l'acte constitutif. On note la force exceptionnelle des termes « devoirs sacrés », par lesquels les États signataires se reconnaissent liés par un engagement d'ordre supérieur à leur propre souveraineté.

« Toutes les nations », c'est bien plus que les États membres proprement dits. Ce sont les peuples et leurs expressions ; ce sont les individus. L'acte constitutif en appelle, contre les abominations auxquelles l'humanité avait manqué succomber, à la dignité de l'homme et à la coopération humaine. C'est là que gît le mandat de l'Organisation, qui l'invite à stimuler la participation du plus grand nombre plutôt qu'à s'ériger en institution prétentieuse et enkystée. C'est là que se joue sa légitimité, qui décidera, bien plus fondamentalement que ne font des efforts effrénés de communication institutionnelle, de la place qui lui échoira dans notre siècle.

C'est un enjeu moral et politique capital. Car, à l'heure de la mondialisation, les deux seuls espoirs de l'humanité pour ne pas se dissoudre dans un vaste bouillon d'échanges simplement marchands où finiraient par être attirés les êtres eux-mêmes, sont la conscience de la diversité qui résulte du principe de « dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine », d'une part, et, d'autre part, l'exigence de coopération « dans un esprit de mutuelle assistance », à ne pas confondre avec l'idée d'assistanat infuse dans les pratiques de coopération au développement. La coopération et l'assistance dont parle l'acte constitutif sont tous azimuts, y compris du pauvre vers le riche, sans acception de différence inégalisante mais avec le respect de la diversité, qui met à parité.

Les mauvaises habitudes invétérées dans le fonctionnement de la machine unesquienne, par trop de décennies d'oubli de l'acte constitutif au profit d'un prurit



d'actions constituées, rendent improbable la réforme de l'Organisation dans le sens d'une plus haute exigence morale et intellectuelle, et surtout d'une participation infiniment plus multiforme des acteurs de la société réelle, que ne sont pas les divers pontifes en charge de l'institution...

Pourtant, si le monde n'avait plus droit qu'à une seule institution internationale, c'est l'Unesco qui devrait demeurer, non pour ce qu'elle est ou fait, mais pour ce qu'elle représente de vital pour le sort de l'humanité. Née de la rencontre d'un point culminant de civilisation et de l'effet de souffle d'une effroyable catastrophe, elle était une sorte de miracle historique, qu'il serait impossible de renouveler s'il fallait la réinventer. Elle est le viatique de notre siècle, la braise qu'il faut sauver des eaux du déluge ambiant. Elle est malheureusement la dernière à en avoir conscience, dédiée qu'elle est à l'exécution dérisoire d'un programme dont la mise au point occupe la moitié de son énergie, comme si les gardiens du feu passaient le meilleur de leur temps à gérer des silex, au motif que l'étincelle peut en jaillir, sans jamais battre le briquet.

Née en 1945 d'une nécessité ardente de conjurer la guerre en « élevant dans l'esprit des hommes les défenses de la paix », par l'élévation de la diversité au rang de matrice de mutualité, l'Unesco fut définitivement établie le 4 novembre 1946 comme institution. Depuis lors, le corps constitué en 1946 n'a cessé de faire ombre à l'esprit insufflé en 1945, remplaçant l'ambition de fomentier un mouvement de solidarité entre les hommes par une machinerie à exécuter une palette de programmes. En présence des limites manifestes de ce dévoiement, les chances d'en venir enfin à une confiance dans le dévouement des hommes de bonne volonté reprennent des couleurs. Celles du pluralisme et des partenariats, celles de l'engagement direct des peuples, en la personne de ceux qui en expriment l'infinie diversité. Il y faudrait un complet renouveau du mode opératoire de l'Organisation, qui passe par une transformation profonde de ses us et coutumes, et un remplacement d'une bonne part de ses équipes dirigeantes. C'est une mue culturelle contre laquelle le système est aussi verrouillé que l'était feu l'URSS contre *glasnost* et *perestroïka*. Or l'impossible y advint pourtant...

Deux apports cruciaux : les concepts de patrimoine mondial et de diversité

Il ne faut donc pas désespérer d'une organisation même nécrosée. Pour ankylosée qu'elle ait été par l'étouffement du mandat de 1945 sous les mécanismes d'après 1946, l'Unesco a malgré tout produit des avancées de portée universelle. La plus notoire est la mise au point du concept de patrimoine mondial, formulée dans la convention de 1972, et déclinée de bien des manières dans une série d'autres conventions. Forcée pour donner une assise au sauvetage des temples de Nubie condamnés par cet emblème du développement qu'était le barrage d'Assouan, elle a accoutumé



les peuples à reconnaître que certains biens sont à l'ordre de l'humanité toute entière, et symbolisent notre commune condition. Or, cette idée de biens communs publics est à la base de toute la pensée d'un monde en voie de globalisation, dans lequel tout tend par nature à devenir d'intérêt commun.

Il y a fallu le temps, puisque les travaux d'Assouan furent lancés dès 1954, les sauvetages accomplis dans les années 1960, et la convention finalement conclue en 1972 seulement : cette constante de temps, plusieurs décennies, est inhérente aux évolutions de l'esprit public, surtout à l'échelle mondiale, et justifie le tempo patient des résultats que recherche l'Unesco. On la retrouve aujourd'hui dans la déclinaison du thème de la diversité, qui prend le relais de celui du patrimoine en tant qu'aile marchante de l'action utile de l'Unesco. Lancé par la Déclaration universelle sur la diversité culturelle en l'an 2000, ce thème a d'abord pris un tour polémique avec la mise au point de la Convention de 2005 sur « la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », dont le titre signale assez qu'elle fut délicate à circonscrire.

Il demeure qu'en partant de la revendication « d'expression culturelle », qui fait recette, et moyennant son traitement en termes administratifs de protection et de promotion, qui faisaient débat, l'Unesco a fait ressortir la notion de diversité comme l'un des principaux enjeux du siècle présent. L'ère des différences présumées originelles s'estompe ; celle d'une assimilation universelle de tous à la condition de simple participant aux échanges de biens et services menace. L'enjeu d'une humanité de plus en plus agrégée en un tout par le fonctionnement planétaire est de construire son unité sur sa diversité constitutive, en s'exerçant à faire de la diversité l'assise positive de sa condition commune, et non simplement l'écho édulcoré des différences héritées.

Jointe au concept de patrimoine commun de l'humanité, la notion de diversité procure à notre temps les moyens de penser le monde globalisé qui s'érige, de dépasser l'absurdité des aversions désormais désuètes entre héritiers de traditions différentes, et de conjurer la barbarie que serait l'abrasion des différences entre composantes distinctes de l'espèce humaine au profit d'on ne sait quel type universel moyen.

Alors qu'elle revêt une portée politique et philosophique capitale, cette notion de diversité, d'abord mise à profit par le secteur des sciences au profit de la biodiversité, a eu besoin du détour de l'approche culturelle pour trouver un chemin d'accès à la conscience universelle et produire, dans les décennies à venir, un référentiel pertinent pour la conduite des affaires du monde. En cela, l'Unesco a bien œuvré, prouvant par la réussite de cette nouvelle avancée que sa raison d'être est de faire progresser « l'esprit des hommes » en les amenant à convenir de conventions nouvelles, et non d'« exécuter des programmes » au prix d'un bourgeolement administratif auto-entretenu.



La bonne intelligence requiert de bonnes intelligences

C'est là sans doute où les normaliens, fidèles à la fonction de « bureau des idées » un moment créé à l'Unesco par Roger Caillois, ont un apport décisif à faire, et peut-être une voie pour le pousser jusqu'au niveau de la conscience universelle. Cette mutation vitale, de la logique de développement linéaire que mesure le PNB, vers une éthique en actes du progrès humain, n'a pour seule chance de s'accomplir qu'une conversion des esprits à l'échelle planétaire, et ce de manière fractale, c'est-à-dire isomorphe à tous les niveaux, depuis l'humanité dans son ensemble jusqu'à chaque individu, en passant par toutes les structures intermédiaires.

Or, faire évoluer les esprits est sans doute la tâche la plus lente qui soit, dont le pas se compte en décennies, voire en siècles. Raison de plus pour s'y prendre sans attendre, et y apporter le maximum de clarté, d'évidence, de justesse dans l'explicitation (au sens que Peter Sloterdijk donne volontiers à ce terme, de manifestation patente d'une réalité latente). Le concours des bons esprits et d'une communauté de débat peut y aider beaucoup.

L'École est faite pour cela.

Note

1. Toutes les citations sont tirées du préambule de l'acte constitutif de l'Unesco, adopté à Londres, le 16 novembre 2011, par quarante-quatre pays fondateurs.

LES ÉVOLUTIONS CONCEPTUELLES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Françoise Rivière (1970 L)

Agrégée de lettres classiques et diplômée de Sciences-Po, après un an passé à la Commission française (où elle rencontre Jean Sirinelli), elle entre à l'Unesco en 1981, au bureau d'études et de programmation, recrutée par Jean Knapp. Elle a fait toute sa carrière à l'Unesco après avoir œuvré successivement au cabinet, de nouveau au bureau d'études et de programmation, puis comme directrice de cabinet du directeur général Matsuura et, enfin, en tant que sous-directrice générale à la culture.



L'Unesco était née du choc intellectuel et moral de la guerre, dont les destructions avaient été sans précédent, excédant de beaucoup la part de feu admise dans l'histoire. Aussi, l'un de ses premiers actes fut-il de procéder à la reconstruction éducative, mais aussi culturelle, et d'amorcer des mesures de



sauvegarde. Il fallut cependant près de dix ans pour parvenir, en 1954, à l'adoption d'une convention sur la préservation des biens culturels, notamment du patrimoine monumental, en cas de conflit armé.

Du bien commun de l'humanité...

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce premier résultat ; d'abord, pour souligner que, si modeste qu'il fût, il demanda dix ans de patients efforts. C'est que les choses progressent lentement, comme il a été dit, et ce pour au moins trois raisons : la première est que les enjeux sont, au départ, peu discernables, encore trop incertains pour mobiliser un sentiment d'urgence ; la deuxième est que le poids des habitudes de vie et de pensée contrarie puissamment l'esprit de renouveau ; la troisième est qu'en pareille matière, on ne peut rien décréter, et que l'action dépend de la sensibilisation, de la mobilisation de pratiquement tout le monde, ce qui suppose qu'une même vision se soit installée parmi des cultures très diverses, dans des nations aux intérêts souvent divergents, entre des hommes et des femmes très inégalement concernés et éclairés. C'est exactement pour cela que l'Unesco existe : son mandat la voue à faire progresser « graduellement », c'est-à-dire en prenant en compte le temps nécessaire, à la fois la conscience collective et la capacité d'entente entre les peuples. Le reste vient pour ainsi dire par surcroît. Et pour agir, elle utilise les leviers de l'éducation, de la communication, de la culture et de la science.

Une autre remarque que je voudrais faire, c'est qu'en portant sur des choses – les biens culturels – cette convention assoit le processus mental par lequel on en viendra un jour à faire profiter les gens de la même immunité. Et l'on mesure avec le recul du temps que ce fut un pari gagnant. Il a ainsi ouvert la voie au progrès du droit international humanitaire, tout en posant les prémices des concepts de patrimoine commun et d'intérêt commun de l'humanité, à partir desquels le devoir de paix peut émerger dans la conscience de tous et de chacun.

C'est en 1972 que la conférence générale de l'Unesco adopte la convention dite du « patrimoine mondial » qui, pour la première fois dans l'histoire, consacre le patrimoine comme « bien commun » de l'humanité, qui, comme tel, mérite notre protection ; c'est là un véritable changement de paradigme dans la conception du sens de l'histoire et un véritable pas en avant dans la conscience universelle. Le succès, sans cesse amplifié depuis lors, de la liste du patrimoine mondial (établie par un comité du patrimoine mondial, composé de représentants d'États, qui ajoute à cette liste, chaque année, un certain nombre de monuments et sites célèbres, que la communauté internationale dans son ensemble s'engage à protéger) montre que cette idée était une idée juste, et l'outil conceptuel de « patrimoine commun de l'humanité », mis au point



dans l'ordre de la culture, a préparé les esprits à cette conversion intellectuelle majeure sans laquelle on n'aurait jamais pu penser les fondements du développement durable.

À la diversité culturelle

Un autre tournant majeur dans l'évolution des idées a aussi été fomenté par l'Unesco dans l'ordre de la culture : en 2001, la Déclaration sur la diversité culturelle est adoptée, qui reconnaît que la diversité culturelle fait partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité et qu'elle est aussi indispensable à la survie de la planète que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. Ces deux instruments normatifs majeurs de l'Unesco que sont la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial et la déclaration de 2001 sur la diversité culturelle (elle-même déclinée en deux, voire trois conventions – la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine subaquatique, la Convention de 2003 sur la protection du patrimoine immatériel et, enfin, celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles) apportent en quelque sorte le cadre conceptuel indispensable à la formulation et à la compréhension du processus de développement durable.

Tout se passe comme si l'Unesco, pour s'affirmer sur le plan intellectuel, devait prendre le détour des instruments normatifs – qui sont des ententes entre États souverains. Et ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de l'Unesco que d'avoir choisi le domaine de la culture, c'est-à-dire celui où l'on se méfie le plus de l'État, parce que c'est le royaume de l'initiative privée, à la différence de l'éducation, qui reste une responsabilité fondamentale de tous les États, quels qu'ils soient – pour déployer son activité normative, comme si celle-ci était le reflet d'une évolution des concepts que tous, sans exception, y compris les représentants des gouvernements, reconnaissaient.

Précisons un peu les choses : pour être très schématique, je dirais que le premier mouvement impulsé par l'Unesco, à travers les conventions et déclarations qu'elle a adoptées dans le domaine de la culture, vise à imposer le concept de « bien commun de l'humanité ». Ce même pouvoir d'anticipation se retrouve à propos d'un autre phénomène majeur de notre temps, à savoir la mondialisation. Longtemps avant que la diversité ne devienne la notion de référence pour caractériser notre époque, l'Unesco avait réfléchi à l'une des plus redoutables conséquences de la mondialisation, à savoir les dérèglements que permet la libre circulation des biens. La communauté internationale s'empara de ce problème à propos du cas exemplaire et sensible à tous du pillage et du trafic illicite de biens culturels ; ce fut l'objet en 1970 d'une convention adoptée par la conférence générale de l'Unesco.



Une déclaration, puis trois autres conventions adoptées en 2001, 2003 puis 2005 ont par la suite tenté de répondre à ce défi. À leur rythme d'adoption, plus soutenu, à leur nombre surprenant pour une problématique – somme toute – semblable, on mesure que le cours de l'évolution ambiante se précipite, et que sa complexité augmente rapidement. C'est que le mouvement de mondialisation se généralise, et avec lui la découverte, sensible et personnelle, de la diversité, par virtuellement tout le monde. Le problème était donc d'aider nos contemporains, ainsi brutalement exposés à la diversité, à penser cette réalité, reconnue comme inévitable et qu'il fallait savoir aussi penser comme bénéfique. Et cette problématique avait deux versants, d'un côté celui de la capacité d'envisager et de comprendre la différence de l'autre, et d'autre part, celui d'une conscience renouvelée, par chacun, de sa propre identité.

Les cultures et la culture

Car la culture revêt deux acceptions radicalement différentes et néanmoins complémentaires : la culture, c'est d'abord la diversité et la richesse de cette diversité. C'est ce qu'on appelle *les cultures*, avec leurs us et coutumes, leurs langues, leurs diverses formes de patrimoine matériel et immatériel. Mais de manière bien plus essentielle, *la culture* intervient en tant qu'aptitude à construire et créer, à partir de cette diversité, en apprenant à apprendre des autres. Tout homme a une *culture*, mais l'homme cultivé est justement celui qui s'affranchit de cette culture pour s'ouvrir à d'autres cultures. Or ces deux états du mot « culture », l'un qui regarde vers le dedans et l'autre vers le dehors, sont aujourd'hui les clés de l'interaction féconde entre tous les hommes que facilite la mondialisation.

Ainsi l'Unesco est-elle appelée à jouer un rôle stratégique dans l'évolution du monde, parce qu'elle promeut conjointement ces deux approches : d'un côté, elle encourage l'affirmation de toutes les cultures dans leur infinie diversité ; de l'autre, elle soutient la valeur de relation, de passage, d'interprétation, qui s'attache à la culture – ce qu'elle appelle aussi le dialogue interculturel – et qui permet de construire des liens en tous sens entre ces monades culturelles aux identités si distinctes.

Les trois textes de 2001, 2003 et 2005 renouvellent et étendent le progrès que l'Unesco avait incarné en 1954 et 1972, en montrant qu'il ne peut y avoir de conscience responsable et solidaire d'un bien commun à l'ensemble de l'humanité qu'ancrée dans le respect et la jouissance de la diversité des cultures. L'heure est donc venue de redéfinir les codes qui caractérisent nos relations, non par abolition des différences sous un même régime, ni par retour à des singularités mutuellement étanches, mais par l'acceptation de la diversité en tant qu'identité partagée.



L'élargissement du concept de patrimoine

D'autres évolutions conceptuelles ont été impulsées par l'Unesco dans le domaine de la culture. Je n'en retiendrai que deux. La première a trait à la diversification et à l'élargissement de la notion de patrimoine ; longtemps réservé aux monuments, ensembles architecturaux, sites archéologiques et historiques, dont les innombrables destructions causées par la guerre en Europe posaient de difficiles problèmes de financement et d'expertise, il fut « élargi » à la notion de « patrimoine naturel » dans le cadre de la convention de 1972, à l'instigation, principalement, des États-Unis, où la protection des sites aussi bien culturels que naturels relève, au niveau fédéral, d'une seule et même administration – le National Park Service. Et ce n'est pas l'une des moindres originalités de cette convention que d'associer biens culturels et biens naturels, en principe, sur un pied d'égalité, malgré le caractère et les modes de gestion profondément différents de ces deux types de biens et le fait que la liste comporte, malgré tous les efforts réalisés, beaucoup plus de biens « culturels » que de biens « naturels ».

Les deux conventions précitées de 2001 et de 2003 ont encore ouvert le champ de la protection assurée au patrimoine, en soulignant l'importance du patrimoine « sous l'eau » (c'est l'objet de la convention de 2001) et celle du patrimoine immatériel (convention de 2003). En prenant le risque de définir le patrimoine culturel immatériel – dont elle donne une liste non exhaustive de domaines tels que les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les savoirs et pratiques relatifs à la nature et à l'univers, ou encore l'artisanat traditionnel – cette convention vise essentiellement à sauvegarder un patrimoine encore vivant, en constante évolution et incarné dans des pratiques humaines. Elle s'éloigne d'une conception figée du patrimoine, un patrimoine fixé une fois pour toutes selon le critère d'authenticité si cher aux Européens, et, en reconnaissant le rôle clé des communautés (et non plus seulement des États) et des dépositaires de traditions, elle constitue une contribution importante à la reconnaissance des multiples facettes que présente la diversité culturelle.

Culture et développement

À côté de ce développement progressif – et sans doute encore incomplet – du concept de patrimoine, l'Unesco a réfléchi de longue date aux relations entre culture et développement. C'est là un autre apport dont je souhaiterais parler brièvement, sachant que, dans ce cas comme dans l'autre, nous sommes en perpétuelle mutation. L'Unesco a été l'une des premières organisations internationales à souligner les méfaits d'une conception exclusivement économiste et linéaire du développement et à mettre en



évidence sa dimension proprement culturelle. Même la définition de la pauvreté est culturelle et des systèmes de valeurs différents peuvent être à l'origine d'attitudes et de pratiques différentes en matière d'activité économique.

Un long processus de réflexion, engagé durant les années 1980 et 1990, devait aboutir à la convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, dont le préambule établit (et c'est une grande première dans un instrument international, adopté et ratifié par des États) que la diversité culturelle est « un ressort fondamental du développement durable ». Ce même préambule reprend une définition très large de la culture, dont une première version se trouvait déjà dans la déclaration de Mexico (1982) adoptée par la conférence mondiale sur les politiques culturelles, et selon laquelle la culture comprend « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social », et englobe « outre les arts et les lettres, les modes de vie..., les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Parmi les autres moments clés de ce processus d'évolution et de réflexion, figurent le rapport rendu en 1996 par la Commission mondiale de la culture et du développement présidée par l'ancien secrétaire général des Nations unies J. Perez de Cuellar, intitulé « Notre diversité créatrice », les conclusions de la conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1999), la table ronde organisée à l'initiative notamment de l'Unesco à Johannesburg en 2002 dans le cadre du sommet mondial pour le développement durable, qui voit dans la culture un important facteur transversal du développement durable à côté de ses dimensions économique, environnementale et sociale, et enfin le dernier rapport mondial de l'Unesco, lancé en 2009, et intitulé « Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel », qui fait de la diversité culturelle une source de renouvellement des stratégies en faveur du développement et de la paix.

Une affaire à suivre

Plus de trente ans séparent la première reconnaissance « officielle » de la nécessité de prendre en compte les facteurs culturels dans le développement et celle de la diversité culturelle comme dimension clé du développement durable. Que d'efforts, que de répétitions ! Et une succession ininterrompue de conférences intergouvernementales, de publications, de colloques, d'instruments normatifs. Mais c'est sans doute là que l'Unesco agit, et agit le mieux : sur « l'esprit des hommes ». Et ne nous y trompons pas : c'est une révolution mentale d'une immense portée et, de ce fait, d'une grande difficulté. Il y faudra du temps, alors que le temps presse. Il y faudra l'exemple rassurant de belles réussites, alors que l'actualité est saturée de signaux



contraires. C'est pourquoi le chantier de la culture est tellement important, au-delà de ses effets directs sur le développement, par son pouvoir de faciliter les évolutions favorables.

JEAN SIRINELLI, UN « HONNÊTE HOMME » DU XX^e SIÈCLE

Françoise Rivière (1970 L)

J'ai tout lu sur Jean Sirinelli, et cela est vite fait, car on a peu écrit sur lui – sauf à dire qu'il est le père de l'historien Jean-François Sirinelli, dont l'itinéraire s'est lui aussi rapproché de l'Unesco. On le présente essentiellement comme un helléniste éminent, ce qu'il fut – mais c'est du diplomate, de l'homme des relations internationales que je voudrais parler ici. Non que je ne l'aie connu en tant qu'helléniste – mon premier contact avec lui remonte justement au temps de Normale Sup' où il donnait un cours d'agrégation aux jeunes sévriennes (car en ce temps-là il y avait Ulm et Sèvres, les garçons et les filles) toutes sémillantes, dont j'étais. Sémillantes, comment ne pas l'être face à cet homme au regard très doux, un peu mouillé, au timbre de voix si cajolant, avec cette élégance du propos comme des manières, si courtois, si affable, si distingué que nous étions toutes amoureuses de lui !

Ce fut mon premier contact avec l'homme, que je retrouvai quelques années plus tard, en tant que président de la Commission française pour l'Unesco et mon futur employeur. Car il est responsable de mon itinéraire professionnel : rien ne me destinait à l'Unesco ; je l'ai rencontré un matin quand j'avais rendez-vous l'après-midi avec celui qui devait me recruter. Et j'ai dit oui au poste qu'il me proposait, pour lui et seulement pour lui, même si, un an après, je « traversais le miroir » pour passer à l'Unesco elle-même. Un an donc comme patron direct, puis une dizaine d'années comme partenaire privilégié ; il quitta la présidence de la Commission française pour l'Unesco en 1996, sans la quitter vraiment puisqu'il resta président d'honneur jusqu'à sa mort en 2004.

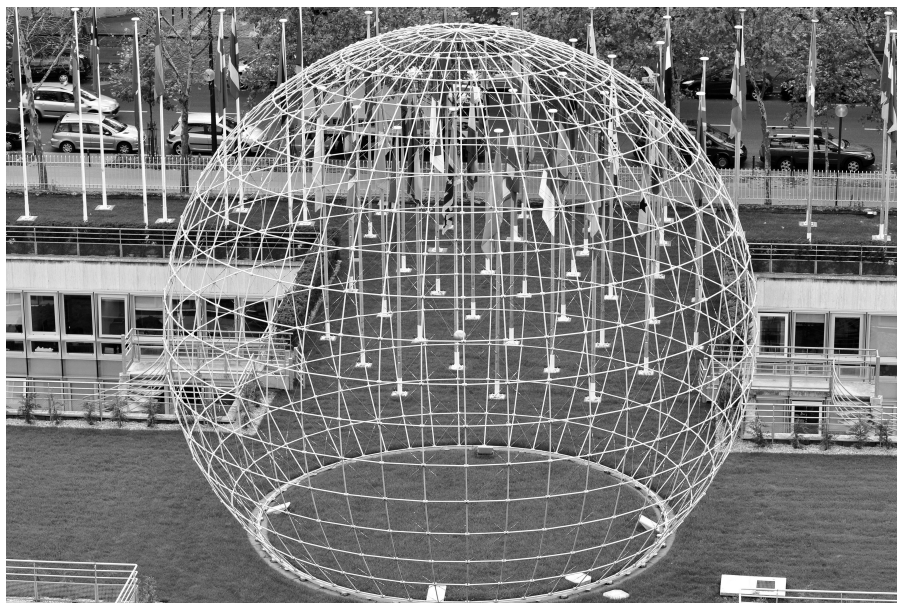
Encore un normalien, aussi épris de belles lettres que de relations internationales, de réflexion que d'action. Il sut ne pas se limiter à l'Université, bien que professeur de littérature grecque à la Sorbonne ; il exerça dans l'administration (il fut deux fois recteur, à Limoges et à Versailles, et directeur des enseignements supérieurs et de la recherche) mais travailla aussi à l'étranger et pour l'étranger ; à plusieurs reprises, nous avons évoqué ensemble ses années d'après-guerre, où il enseigna en Roumanie de 1946 à 1948 avant d'entrer au Quai d'Orsay, où il fut notamment en charge des Français de l'étranger – sans compter un détour par l'Afrique où il fut maître de conférences à la faculté des lettres de Dakar. Un double intérêt en somme, tel Janus



avec un regard porté sur le dedans et un autre sur le dehors, une passion pour le passé, mais aussi, indissolublement liée, pour le temps présent et le plus contemporain des présents (c'est en 1984-1985 que les États-Unis puis la Grande-Bretagne quittent l'Unesco), un homme de l'universalité et aussi de l'identité, un véritable visage de la diversité.



Et Corse, par-dessus tout ; il était né en Corse, en 1921, de parents instituteurs, avait conservé la maison natale, y retournait en vacances et un peu plus longuement une fois à la retraite. Comme je l'enviais de savoir se retirer du tumulte des choses, pour écrire sur sa terrasse et rédiger ce qui lui tenait à cœur, puisant dans le passé des leçons pour le temps présent ! Ses dernières années ont été endeuillées par la maladie, mais jamais il n'a perdu cette force de caractère, cette sérénité digne des Anciens qui, jointe à son élégance, à son raffinement d'esprit et de manières, à cette forme d'intégrité, caractérisent si bien cet « honnête » homme du XX^e siècle.



Le globe symbolique, œuvre d'Erik Reitzel © Unesco.

LA SOLIDARITÉ INTELLECTUELLE : LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

DU BON USAGE DE L'UNESCO DANS LA MONDIALISATION

Jean Musitelli

Ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud et de l'ENA, agrégé d'italien, il a été notamment conseiller diplomatique (1984-1989) et porte-parole (1991-1995) de François Mitterrand, conseiller des ministres des Affaires étrangères de Roland Dumas et Hubert Védrine et ambassadeur de France auprès de l'Unesco (1997-2002). Conseiller d'État depuis 2001, il est membre de la Commission française pour l'Unesco et du collège de la Hadopi.



Les organisations multilatérales sont, à leur manière, des sismographes qui enregistrent, parfois en les amplifiant, les vibrations de la société internationale. L'Unesco n'échappe pas à la règle. Elle n'a jamais cessé de s'interroger sur sa raison d'être et son identité dans un monde en perpétuel mouvement. Cela est inhérent à la nature même de cette organisation atypique qui cumule les paradoxes. Née du rêve universaliste d'une poignée d'esprits éclairés, elle s'est progressivement muée en organisation intergouvernementale au sein de laquelle il n'est pas rare que les intérêts des États s'entrechoquent. Alors qu'elle s'est toujours voulue au-dessus de la mêlée, entièrement vouée à sa mission d'institutrice de la paix et de phare de la coopération intellectuelle entre les peuples, elle est devenue la chambre d'écho des conflits qui ont déchiré la planète, ceux de la guerre froide et de la décolonisation en particulier.



Et pourtant, si, à bien des égards, elle s'est banalisée, si elle n'a qu'imparfaitement accompli sa mission, si elle n'échappe pas aux dérives qui affectent les lourdes machineries institutionnelles, il y flotte encore comme un parfum de l'utopie qui inspirait les pères fondateurs. Dans une société internationale qui s'apparente plus à une jungle qu'à la communauté qu'elle prétend être, dans un monde où la brutalité des rapports de force dément chaque jour les discours consolatoires sur les vertus du dialogue, dans une civilisation globalisée qui s'en remet trop aisément aux artifices de la technique du soin de régler des problèmes qui relèvent de l'exercice de la responsabilité humaine, l'Unesco illustre la nécessité d'une enclave neutralisée où ces questions vitales pour le devenir de l'humanité que sont l'éducation, la science et la culture puissent être pensées et débattues, hors de tout conditionnement économique, hors de toute instrumentalisation idéologique, hors de toute visée hégémonique, et où puissent être élaborées collectivement des règles appropriées pour le bien du plus grand nombre. Les quelques observations qui suivent, tirées de mon expérience d'ambassadeur de la France auprès de l'Unesco pendant cinq ans, visent à montrer que, si elle est fortement ébranlée par le maelstrom de la mondialisation, elle n'est pas pour autant démunie de tout moyen d'en influencer la marche.

L'Unesco face aux marchés et aux réseaux

La mondialisation a sur l'Unesco des effets contrastés. D'une part, la montée en puissance des marchés et des réseaux dans le paysage culturel et éducatif tend à la marginaliser. À l'inverse, le cours chaotique de la mondialisation restitue toute sa raison d'être à son action régulatrice et normative.

La mondialisation telle qu'elle s'écrit sous nos yeux, portée par le libéralisme financier et l'innovation technologique, dynamisée par l'ouverture des marchés et la révolution numérique, pose en des termes radicalement inédits les questions de l'accès à la culture, du partage des connaissances, de la liberté de création, de la circulation des œuvres et du savoir, de l'équité des échanges, qui sont au cœur même de la mission de l'Unesco. Le paysage culturel mondial dans lequel opère l'Unesco, naguère façonné pour l'essentiel par la politique des États, est désormais structuré par les marchés et les réseaux, entités que ne distinguent ni la transparence de leur fonctionnement ni leur souci du bien commun. Dans les secteurs de la culture et de l'éducation, l'offre de contenus est passée de la rareté à la profusion, ce qui est positif en soi, sauf que, dans les faits, la répartition de la manne est source de nouvelles inégalités et que l'information sans l'esprit critique qui la filtre et la hiérarchise est de peu d'utilité sociale. Nous sommes passés de marchés clos et fragmentés à un marché ouvert et mondial, ce qui, en théorie, facilite la circulation des idées et des œuvres, mais l'accès au marché global est réservé aux opérateurs



les plus puissants et aux produits formatés à cet effet. Si les réseaux numériques permettent de conquérir des espaces de dialogue et de liberté, en particulier dans les régimes non démocratiques, ils sont aussi cannibalisés par des intérêts mercantiles qui visent à créer d'immenses viviers de consommateurs captifs, grâce à la mise en place de systèmes propriétaires et au fichage systématique et incontrôlé de leurs clients. Bref, le foisonnement technologique ne garantit ni l'égalité d'accès au savoir ni la richesse et la diversité de la création. Quant aux politiques publiques, elles sont, dans toute l'Europe, en recul face à l'extension de l'empire du marché, en raison des contraintes budgétaires, ou sur la défensive, en raison d'orientations néolibérales. Il n'est qu'à voir, à titre d'exemple, comment les mécanismes français de soutien à la création sont de façon récurrente dans le collimateur de la Commission européenne au nom de la politique de la concurrence. Ainsi, pour le dire avec les mots d'Edgar Morin : « La mondialisation, loin de revigorer un humanisme planétaire, favorise au contraire le cosmopolitisme abstrait du business et les retours aux particularismes clos. »

Accoutumée à traiter avec les États qui sont à la fois sa matière constitutive et ses partenaires, ses bailleurs de fonds et ses bénéficiaires, l'Unesco se trouve en porte-à-faux face à l'irruption foudroyante d'acteurs qui s'affichent comme les vrais prescripteurs en matière de diffusion de la connaissance et de loisir culturel. Que pèse-t-elle, aujourd'hui, avec son budget dérisoire (*a fortiori* lorsque les États-Unis la privent de leur quote-part pour la punir d'avoir admis la Palestine comme 195^e État membre) et sa volonté chancelante, face à la puissance de feu de firmes géantes comme Google, Facebook ou Apple ?

Pensée spéculative et pensée pratique

Est-ce à dire que, dans un tel contexte, l'Unesco est fatalement réduite à un rôle subalterne, sans capacité effective de faire bouger les lignes ? Ce qui est sûr, c'est que la mondialisation l'oblige à repenser ses objectifs et son mode opératoire et à surmonter ses contradictions.

L'Unesco s'est toujours demandée si elle était d'abord un forum intellectuel ou une organisation opérationnelle. Elle doit à l'évidence être l'un et l'autre, articuler dialectiquement ces deux fonctions, si elle veut peser sur le cours des choses. Le débat conceptuel ne doit pas sombrer dans l'académisme, l'action opérationnelle doit être guidée par des règles claires. Ni académie, ni guichet dispensateur de subsides au nom de l'urgence humanitaire, ce qui en ferait, selon l'expression de Michel Batisse, « un caravansérail de toutes les sollicitations ». Dès 1947, le philosophe Jacques Maritain avait perçu, avec une acuité proprement visionnaire, ce paradoxe et le moyen de le résoudre. Dans un discours prononcé à la conférence générale de Mexico, il relevait



que « [...] ce qui fait dès l'abord apparaître comme paradoxale la tâche de l'Unesco, c'est qu'elle implique un accord de pensée entre les hommes dont les conceptions du monde, de la culture et de la connaissance elle-même sont différentes ou même opposées. » Et il concluait par ces considérations qui n'ont rien perdu de leur actualité :

Précisément parce que l'Unesco est une finalité pratique, l'accord des esprits peut s'y faire spontanément, non pas sur une commune pensée spéculative mais sur une commune pensée pratique, non pas sur une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action.

Cela définit exactement ce qu'est, pour le meilleur, l'Unesco : l'intelligence en action. Qu'en attend-on en effet sinon qu'elle soit un producteur de normes et un orchestrateur de la coopération internationale, qu'elle conjugue avec le maximum d'efficacité le normatif et l'opérationnel ? L'exemple du patrimoine mondial, fleuron reconnu de son action, est une illustration probante de cette synthèse. L'Unesco s'est dotée d'un corps de doctrine innovant et cohérent (la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972), socle d'une efficacité pratique incontestable, mesurable aux catastrophes patrimoniales que sa mise en œuvre a évitées. Il fallait, pour légitimer l'action de l'Unesco face à des États parfois réticents à accepter de placer des biens nationaux sous la surveillance de la communauté internationale, asseoir sur un fondement éthico-juridique universellement reconnu l'action de sauvegarde du patrimoine mondial. Cela suppose l'association de trois éléments indissolublement liés : un concept qui donne sens à une réalité disparate (ici, un stock de monuments et de sites éparpillés sur la surface du globe), un corps de règles juridiques inscrites dans un instrument international et un programme d'action qui en découle. C'est dans cette alchimie délicate de la création normative que se vérifie la validité du théorème de Maritain sur la pensée pratique.

Enjeux stratégiques et dispersion sectorielle

Encore faut-il que l'Unesco, résistant à la tentation de courir trop de lièvres à la fois, se concentre sur l'essentiel. Qu'elle cesse d'empiler des microprogrammes pour satisfaire des besoins immédiats au détriment du long terme. D'orchestrer des grand-messes rhétoriques telles que le dialogue des cultures où les seules parties dialogantes sont des représentants d'États dont le respect de la liberté de création n'est pas le souci majeur. On a encore pu constater, à l'occasion de la 36^e conférence générale en novembre 2011, un fourmillement de programmes hétéroclites. On peut y voir un signe de vitalité mais aussi la marque d'une dispersion coûteuse, d'une incapacité à couper les branches mortes, d'une difficulté à définir et hiérarchiser des priorités. Si



l'Unesco veut remplir correctement sa mission, à la mesure de ses modestes moyens, il lui appartient d'évaluer chaque activité en se demandant si elle s'inscrit dans sa stratégie ou si elle ne subsiste que par inertie bureaucratique.

Les États membres ont leur part de responsabilité dans ce défaut de sélectivité. Rares sont ceux qui, s'élevant au-dessus des contingences du moment ou de leurs intérêts particuliers, projettent sur l'Unesco une ambition stratégique. Les pays du Sud, quant à eux, privilégient le rôle de prestataire de service de l'Organisation et tendent à arbitrer en faveur de menus avantages immédiatement consommables. Sous la commodité d'un consensus par défaut, pointe l'absence d'un réel engagement en faveur de l'intérêt collectif.

Les directeurs généraux ne sont pas dépourvus de tout pouvoir pour compenser l'inertie des États. Certains réussirent à mettre l'Unesco en phase avec son temps. Pensons à un René Maheu (1961-1974) qui, alliant autorité morale et ascendant intellectuel, eut l'intuition que l'entrée du tiers monde dans le concert international, à la suite de la décolonisation, offrait à l'Unesco la chance d'une seconde naissance. Il fut l'artisan de sa mue historique et fit, de ce qui était encore un club d'honnêtes hommes partageant une utopie généreuse, un cadre multilatéral où penser le développement tout en l'inscrivant dans le concret de l'opérationnel. Mais tous ses successeurs n'ont pas montré cette hauteur de vue, notamment depuis que leur élection dépend moins de leur aura personnelle que de tractations diplomatiques elles aussi globalisées.

Du débat d'idées à la norme juridique : l'invention de la diversité culturelle

Et pourtant, en dépit de ses limites, l'Unesco a démontré au cours des quinze années écoulées une réelle capacité à évoluer et à apporter des réponses imaginatives aux défis de la mondialisation. J'en veux pour preuve l'importance de son œuvre normative marquée, en particulier, par l'adoption de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme en 1997, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle en 2001 puis de la Convention sur le même thème en 2005 et de la Convention sur le patrimoine immatériel de 2003.

Avec l'« invention » du concept de diversité culturelle, l'Unesco a su se positionner au cœur du débat et se faire reconnaître comme un pôle fort de régulation internationale. Lors de ma prise de fonctions, en 1997, deux choses m'avaient frappé : la marginalisation de l'Unesco au profit d'autres organisations et son incapacité à transformer ses propositions en normes juridiques. Le débat qui agitait alors la scène culturelle mondiale, sur le traitement des biens et services culturels



dans les échanges internationaux, se déroulait en dehors de l'institution qui aurait dû en être le creuset, au sein d'enceintes commerciales (GATT puis OMC) ou économiques (OCDE), dans le but d'appliquer les lois du commerce aux échanges culturels et audiovisuels, au risque que la culture soit traitée comme une simple marchandise. L'Unesco n'avait pas son mot à dire. Plusieurs raisons expliquent cette anomalie, à commencer par l'absence des États-Unis, qui s'en étant retirés en 1984, ne souhaitaient pas l'utiliser comme forum de négociation. Mais aussi, des raisons propres à la *Weltanschauung* de l'Unesco, inspirée par une approche anthropologique de la culture et peu outillée pour analyser l'impact des rapports de force économiques et commerciaux sur la sphère culturelle. Elle s'en remettait à la conception de l'anthropologue Marshall Sahlins, selon lequel « du point de vue anthropologique, l'expression "relation entre la culture et l'économie" est dénuée de sens puisque l'économie fait partie de la culture d'un peuple ». En outre, l'Unesco peinait à donner un débouché normatif à ses propres résolutions. Ainsi, la conférence de Stockholm sur les politiques culturelles et le développement, au printemps 1998, accoucha d'une déclaration finale et d'un plan d'action aussi prometteurs qu'inapplicables tant le fossé entre les objectifs proclamés et la réalité des moyens pour les atteindre était abyssal.

Le processus qui a conduit, à partir de 1999, à l'adoption de la Déclaration universelle en 2001 puis de la Convention internationale sur la diversité culturelle, en 2005, manifeste à cet égard un tournant dans le mode opératoire de l'Unesco. Dans l'esprit des promoteurs du projet, il répondait à une double finalité : celle, politique, de donner un coup d'arrêt à la dérive de la mondialisation culturelle néolibérale et celle, institutionnelle, de restituer à l'Unesco toute sa place au sein du système des Nations unies dans le cadre de la construction d'une gouvernance des biens publics mondiaux. L'Unesco est parvenue à élaborer un corpus de principes pour lequel n'existait aucun précédent et à l'inscrire dans l'ordre juridique international en six ans seulement, ce qui eu égard aux rythmes habituels de la négociation multilatérale et à la complexité politique et juridique de l'objectif, représente un véritable exploit. Elle l'a fait en adoptant une démarche graduelle et ouverte qui, à partir d'un petit noyau d'États (le Canada et la France au départ), a progressivement rassemblé, par cercles concentriques, une coalition représentative du nord et du sud de la planète aussi bien que de ses grandes aires géoculturelles (francophonie, hispanophonie, monde arabe, monde asiatique). Elle a réussi à façonner, de façon concertée et coopérative, un projet qui répondait à une attente insatisfaite et à lui donner un nom et une forme dans lesquels tous pouvaient se reconnaître sur la base, non d'un consensus vague, mais d'une cause partagée. Enfin, elle a refusé de laisser dénaturer le projet au nom du sacro-saint consensus (rappelons qu'il a été adopté par 148 voix contre 2, dont celle des États-Unis). Il faut signaler encore, parmi les raisons du succès, la participation



active et fructueuse de la société civile représentée par la Coalition internationale pour la diversité culturelle dont l'apport en termes de réflexion et de communication fut remarquable.

En inscrivant dans un instrument international des notions aussi novatrices que la double nature des biens et services culturels, en y affirmant le droit des États à conduire des politiques culturelles publiques vouées à corriger les insuffisances du marché, en proposant un cadre et des moyens concrets pour donner corps à la solidarité internationale, en proclamant que le principe de la diversité culturelle n'est pas moins légitime que celui du libre commerce et en plaçant la norme culturelle sur le même plan que la norme commerciale dans la hiérarchie du droit public international, l'Unesco a construit de toutes pièces le premier pilier d'une mondialisation culturelle ordonnée et équitable.

Ce succès, dont beaucoup doutaient qu'il puisse être atteint, résulte de la conjonction de trois éléments. Il fallait penser simultanément la définition d'un projet, la construction d'une coalition apte à le porter et la mise en œuvre d'une méthode. Si l'initiative est clairement venue des États membres qui en ont écrit le scénario et non du secrétariat, elle a libéré et réveillé au sein de l'Organisation une créativité qui lui a permis de jouer pleinement son rôle dans la phase finale du processus. Il y a pour l'Unesco d'utiles leçons à tirer de cette expérience exemplaire.

La France et l'Unesco

La France a une responsabilité particulière à l'égard de l'Unesco. N'oublions pas que c'est Léon Blum, mandaté par le général de Gaulle, qui, à la conférence de Londres en 1945, obtint de haute lutte que l'Organisation ait son siège à Paris. Le pays hôte n'a pas toujours été exemplaire dans l'exercice de cette responsabilité. J'avais pu, en prenant mes fonctions, mesurer le contraste entre les potentialités offertes par la présence à Paris de l'Unesco et l'attention modeste qu'on lui accordait : rareté des contacts à haut niveau, absence de stratégie d'ensemble, rotation trop rapide de nos représentants, au profil parfois inadapté, addition mal coordonnée d'initiatives ponctuelles, dispersion des services en charge du suivi, appréciation critique non contrebalancée par une capacité de proposition. Une relation de faible intensité, en somme : on exigeait peu de l'Unesco, on ne lui offrait guère en retour avec, pour corollaire, une érosion visible de notre influence.

Pourtant, au-delà des obligations statutaires qui lui incombent, la présence à Paris de l'Unesco constitue pour un pays qui, comme la France, a l'ambition de développer une politique d'influence, un *soft power* à la française, conjuguant la promotion de valeurs universelles (diversité culturelle, égal accès de tous aux cultures et au savoir) et l'affirmation de son modèle culturel (rôle des politiques



publiques, soutien à la création), un atout de premier ordre. C'est un observatoire ouvert sur le monde, à travers les 195 États qui y sont représentés ; c'est un relais de notre influence culturelle ; c'est une vitrine de notre savoir-faire intellectuel, patrimonial et scientifique ; c'est aussi un point d'appui à la francophonie. Il est donc essentiel, non seulement, d'y disposer d'une représentation diplomatique de qualité, assidue et entreprenante, mais encore d'y faire affluer les ressources de l'intelligence française dont l'intérêt pour l'Unesco n'est plus ce qu'il fut dans les premières décennies de son existence.

L'Unesco survivra-t-elle à la mondialisation ?

Le théâtre du monde est devenu plus complexe et moins prévisible, les menaces plus insidieuses et moins détectables. Plus que jamais, on a besoin d'institutions multilatérales fortes, efficaces et bien coordonnées pour affronter les défis globaux qui assaillent l'humanité. Et aussi de règles d'organisation communes, négociées collectivement, afin de refonder la légalité internationale sur des bases plus solidaires. Alors que bien des États semblent se résigner à subir les effets d'une mondialisation culturelle qui échappe à leur maîtrise, on rêve que l'Unesco érige un contre-feu efficace à la marchandisation généralisée et à l'appropriation à des fins privées de la production intellectuelle et culturelle, qu'elle veille à la préservation d'un espace public de la connaissance qui ne saurait se résumer à Internet, quels qu'en soient les apports. On rêve que la voix autorisée d'une institution disposant d'un crédit et d'une autorité morale incontestés, parce qu'inspirés par l'intérêt général, proclame tout haut que la commercialisation à outrance du patrimoine n'est pas la meilleure façon de le conserver pour les générations futures. Qu'en matière d'éducation, c'est une duperie de laisser croire que la technologie permettra de faire l'économie de la transmission. Que, dévoyé par des impératifs de rentabilité, le développement scientifique risque d'aboutir à un déni d'humanité s'il n'est pas épaulé par de solides principes éthiques.

Ce sont des questions dérangeantes. Soit l'Unesco les prend à bras-le-corps et elle a une chance de s'imposer comme un acteur de la mondialisation. Soit elle glissera sur la voie d'un dépérissement progressif et sortira de l'histoire. Le scénario n'est pas écrit, même si le réalisme n'incline pas à l'optimisme. Il appartient aux États membres, aux plus concernés d'entre eux, et la France se doit d'être de ceux-là, d'utiliser l'Unesco au maximum de ses potentialités, comme elle a su le faire en matière de patrimoine ou de diversité culturelle, afin d'éviter l'avènement d'un ordre où le seul universalisme serait celui de la marchandise et de la finance triomphantes et de promouvoir, à l'inverse, la reconnaissance comme nécessaires au bonheur commun de ces biens immatériels que sont l'éducation, la science et la culture.



UN ITINÉRAIRE NORMALIEN : SOIXANTE ANNÉES AUPRÈS DE L'UNESCO



Michel Debeauvais (1942 l)

Mon itinéraire sinueux passe par l'ENS, l'ENA (1945), le Quai d'Orsay (1947-1948), la Sorbonne à l'Institut d'études du développement économique et social (1959-1963), l'École des hautes études en sciences sociales (1965-1970), l'Organisation de coopération et de développement économiques (1965-1969), l'université Paris 8 (1969-1987), l'Institut international de planification de l'éducation (1977-1981), et depuis ma retraite plusieurs ONG nationales et internationales (sciences de l'éducation, éducation comparée, éducation pour tous).

Arrivé à un âge où la principale activité qui demeure consiste à noter des réflexions sur son passé sous forme de Mémoires, je me rends compte que l'Unesco a tenu une grande place dans ma vie, depuis mon entrée au ministère des Affaires étrangères à la sortie de l'ENA, en 1947, jusqu'au terme de ma « retraite active » en 2010. Je m'autorise donc ici à utiliser la « première personne » et à rappeler les étapes qui m'ont donné l'occasion de participer aux activités de l'Unesco :

- au ministère des Affaires étrangères (de 1947 à 1959) ;
- à la Sorbonne, de 1959 à 1965, dans le cadre de l'Institut d'études du développement économique et social (IEDES) ;
- à l'École pratique des hautes études, 6^e section, devenue EHESS (de 1965 à 1970) ;
- à l'Organisation de coopération et de développement économiques, direction des affaires scientifiques (de 1965 à 1969) ;
- au Centre universitaire expérimental de la Sorbonne, devenu université Paris 8 (de 1969 à 1977 et de 1982 à 1987), puis comme professeur émérite ;
- à l'Institut international de planification et d'éducation de l'Unesco (IIPE) pendant quatre ans (de 1977 à 1981) ;
- au Conseil mondial des associations d'éducation comparée (CMAEC/WCCES) (de 1983 à 1988) ;
- au Groupe d'étude de l'éducation en Afrique (GRETAf) (depuis 1995) ;
- au Groupe ONG-EPT/NGO-EFA du comité des organisations non gouvernementales de l'Unesco (de 1991 à 2010).

Au ministère des Affaires étrangères

Roger Seydoux, alors chef du service des échanges culturels à la direction générale des relations culturelles, me chargea de tenir à jour son dossier de représentant de



la France au conseil exécutif. Je suivais ainsi toutes les questions qui ont marqué les débuts de l'Unesco. Siègne provisoire de l'Unesco, l'hôtel Majestic m'évoquait souvent les fantômes des résistants qui y avaient subi les interrogatoires de la Gestapo ; remontaient alors aussi mes propres souvenirs de la prison de Montluc à Lyon et les interrogatoires à l'École de santé.

Je lisais consciencieusement la masse de documents envoyés par l'Unesco au ministère des Affaires étrangères et aux membres du conseil exécutif, établissant des notes de lecture destinées à Seydoux, notamment en prévision des réunions du conseil. Seydoux prenait une part très active à toutes ces réunions, depuis les débats sur les grandes missions de l'Organisation jusqu'aux travaux du « comité du siège » où il m'envoyait souvent le représenter. Il s'entretenait fréquemment avec les personnalités qu'il prenait soin de consulter ; il les faisait participer à la délégation française dans les conférences générales et les débats importants qu'organisait alors l'Unesco. Je me souviens notamment de René Cassin, Jacques Maritain, Gustave Monod, Paul Rivet, Henri Laugier. Seydoux me conviait à ces entretiens, et j'ai conservé une note attachée à une lettre que lui avait envoyée Teilhard de Chardin sur la convergence dans l'Univers. Il y avait écrit : « Avez-vous une idée ? La chaleur tarit les miennes. » Ce furent quatre années d'apprentissages, plus fructueuses pour moi que mes deux années passées à l'ENA.

Trois ans au Consulat de France à Anvers m'ont brièvement éloigné de l'Unesco. Puis j'ai rejoint le Quai d'Orsay en 1953 où j'ai eu la chance de travailler avec Stéphane Hessel (1937 l) qui rentrait de l'ONU à Washington où il avait été l'assistant de Henri Laugier. Hessel dirigeait le nouveau service de la coopération technique, à l'époque où le directeur général, Torres Bodet, associait l'Unesco au « programme d'assistance technique des Nations unies », avec l'ambition qu'elle devienne un « ministère universel de l'éducation » pour « élever la condition de larges groupements humains ». Notre camarade Chloé Maurel (1997 l) analyse les évolutions de l'Unesco dans un livre intitulé *Histoire de l'Unesco. Les trente premières années, 1945-1974* et paru chez L'Harmattan en 2010. Y sont cités de nombreux normaliens que j'ai pour la plupart connus.

Avec l'appui de Stéphane Hessel, j'ai préparé un projet de décret pour ouvrir à la Sorbonne un « Institut d'études du développement économique et social ». Laugier m'y poussait, et il préconisait au conseil exécutif la création d'une « université mondiale du développement économique et social », avec une conviction qu'il ne parvint pas à faire partager.

L'Institut d'études du développement économique et social

Ce projet « IEDES » fut élaboré sur les conseils avisés et bourrus de Laugier, qui souhaitait un décret interministériel afin de dépasser le cadre du ministère de l'Éducation,



un rattachement de l'IEDES à la Sorbonne qui permettrait d'associer recherche, formation et publications en toute autonomie universitaire.

Hessel me chargea aussi de préparer un statut d'expert français de coopération technique qui s'inspirerait de celui de l'Unesco, afin d'inciter nos compatriotes à s'engager dans cette voie. Ce fut aussi pour moi l'occasion de faire la connaissance de nombreuses personnes à l'Organisation, notamment dans les services qui géraient les questions de coopération.

Grâce à la ténacité et aux réseaux de Laugier qui multipliait les démarches auprès de ses nombreux amis et connaissances, le projet IEDES obtint le contreseing de six ministres. L'IEDES fut ainsi créé en 1958, du moins au *Journal officiel*, car la Sorbonne n'avait prévu qu'un budget symbolique. À l'époque, la création d'un institut était le moyen d'offrir à un professeur âgé ou influent une « dame dactylographe », souvent à mi-temps, et parfois aussi un local.

Le manque de subventions ne découragea pas Laugier et il mobilisa ses réseaux. Il obtint deux pièces à l'Office des universités et persuada un jeune maître des requêtes au Conseil d'État, François Gazier, de faire bénévolement fonction de directeur-adjoint. Je décidai alors de quitter le ministère des Affaires étrangères pour m'investir dans l'IEDES qui correspondait, mieux que la carrière diplomatique, à mes centres d'intérêt.

Colloques internationaux : l'économie et la sociologie du développement

Dès mon arrivée boulevard Raspail, ma première activité fut la préparation d'un colloque international sur les « facteurs économiques et sociaux de l'éducation », que Ricardo Diez-Hochleitner, responsable à l'Unesco d'une récente unité de « planification de l'éducation », avait chargé l'IEDES de réaliser. Ce fut le début d'une amitié durable et d'une initiation à l'organisation de colloques, qui furent suivis de beaucoup d'autres, souvent en collaboration avec l'Unesco. Le compte rendu de ce colloque et les communications qui y avaient été débattues me donnèrent la matière du premier numéro de la revue *Tiers Monde*. Alfred Sauvy, qui avait créé l'année précédente l'expression de « tiers monde », inspirée de Siéyes (1789), pour un numéro spécial de la revue de l'INED, m'autorisa aimablement à utiliser ce titre pour la revue de l'IEDES. Il fut ensuite adopté par l'Unesco et traduit dans toutes les langues (*Third World*, *Tercer Mundo*, *Dritte Welt*, etc.), à l'exception du russe. Les Soviétiques représentant alors les « pays socialistes » contestèrent qu'il puisse exister un autre groupement que le « camp socialiste » et le « camp capitaliste ». Ils n'acceptaient que le terme de « pays non-alignés » dont ils s'efforçaient de faire partie.

Ce colloque m'incita à me spécialiser dans un nouveau domaine de l'économie et de la sociologie du développement. Je créai donc une petite équipe avec Le Thanh



Khoi et l'appui de Hessel et de Diez-Hochleitner. L'Unesco développait l'unité de « planification de l'éducation ». Celle-ci avait le soutien du secteur de l'éducation depuis la nomination du Colombien Gabriel Betancur Mejia et le retour à Paris de René Maheu, exilé pendant trois ans à Washington comme délégué de l'Unesco auprès des Nations unies, au moment de la direction de Luther Evans.

Entre la Banque mondiale et l'Unesco

En 1961, Maheu me parla d'une mission en Tunisie dont il m'expliqua l'importance dans sa stratégie : faire admettre par la Banque mondiale que l'Unesco soit son opérateur pour les prêts relatifs aux domaines de sa compétence. Pour la première fois, la Banque mondiale envisageait de financer un plan concernant l'éducation demandé par la Tunisie depuis peu indépendante, afin de mettre en place un système d'enseignement technique.

Il me proposa de diriger cette mission avec deux spécialistes des questions de formation technique et professionnelle, me chargeant d'estimer les besoins de la Tunisie en main-d'œuvre qualifiée. On pouvait ainsi affirmer la capacité de l'Unesco à préparer un dossier de demande de prêt à la Banque mondiale. Je pus apprécier le dynamisme du ministre de l'Éducation Masmoudi, les débuts prometteurs de la Tunisie indépendante et les capacités de mes collègues Deheyn et Pétrie. J'accompagnai ces derniers dans leurs visites d'établissement et leurs compétences m'impressionnèrent. De mon côté, je préparai mon rapport sur la base du dernier recensement de population fait peu avant la fin du Protectorat, et surtout de mes visites aux entreprises. La plupart des travailleurs qualifiés étaient rentrés dans leur Sicile natale après l'indépendance. Il fallait donc mettre en place un programme de modernisation et de création de centres de formation professionnelle.

La Banque mondiale envoya en parallèle l'un de ses experts qui fit un rapport contradictoire. Ce fut le début d'une longue rivalité – la Banque mondiale, qui disposait des ressources financières, se comportant de façon de plus en plus indépendante.

L'Unesco et les affaires nationales

En 1965, après avoir quitté l'IEDES, ma coopération avec l'Unesco se poursuivit dans le cadre de l'EHESS, notamment avec l'unité « économie de l'éducation » du département des sciences sociales et humaines. L'unité de la planification de l'éducation se développa rapidement avec la nomination de Gabriel Betancur à la tête du secteur éducation. Ce ne furent plus seulement les réunions et colloques qui me firent participer aux activités de l'Unesco : celle-ci multipliait mes missions d'expert de coopération. Je pus ainsi confronter les « plans d'éducation » aux conditions concrètes de différents pays, la plupart n'ayant pas les moyens de faire face aux dépenses



courantes de leur système éducatif en rapide expansion, alors que la communauté internationale leur demandait des plans quinquennaux et donc des améliorations qualitatives. Cet écart entre les conditions de l'aide extérieure et l'urgence des besoins quotidiens conduisaient les ministres de l'Éducation à un double langage ; les experts de l'Unesco avaient notamment pour rôle de les aider à élaborer des plans conformes aux prescriptions de la Banque mondiale.

En 1970, Maheu m'envoya aussi au Chili pour une mission préparatoire à la conférence de Santiago sur le développement décennal de l'éducation en Amérique latine. Il donna comme instructions de tenter de convaincre les ministres de l'Éducation de se rendre à cette conférence avec leur ministre des Finances ou leur responsable du Plan.

La conférence d'Addis-Abeba de 1960 ne l'avait pas satisfait parce que, selon lui, le « plan décennal pour la scolarisation universelle » n'avait pas été bien préparé. Le « plan de Karachi » adopté pour l'Asie en 1962, et pris en charge par Malcolm Adiseshiah (responsable du secteur éducation), marquait un progrès, parce qu'il comportait une estimation des dépenses nécessaires, mais il n'avait pas abordé la question du financement. C'est pourquoi il avait prévu cette mission préparatoire.

Nous étions quatre, l'Italien Gozzer, le Britannique Emerson, un Espagnol et moi. Après une semaine de concertation à Santiago au bureau régional de l'Unesco, chacun de nous devait visiter trois pays. On m'attribua le Brésil, Haïti et Mexico.

Je ne pus malheureusement convaincre mes interlocuteurs de me faire rencontrer les autorités financières, malgré les messages de l'Unesco leur annonçant le but de notre mission. Haïti était sous la dictature de Duvalier, le ministre de l'Éducation venait d'être révoqué, et personne n'osa me recevoir au Ministère. À Mexico, le secrétaire d'État à l'Éducation m'écouta aimablement et chargea sa charmante fille de me faire découvrir les beautés de la ville et du musée archéologique en attendant un entretien avec un responsable financier. Je quittai Mexico avant que cette entrevue ait pu avoir lieu. Il en fut de même au Brésil : introduit auprès du ministre de l'Éducation par le grand pédagogue Anisio Teixeira, il me fit un discours sur les qualités de l'éducation au Brésil, et ignora mes arguments sur l'importance d'associer le ministre de l'Économie à la délégation brésilienne pour la conférence de Santiago.

Ces trois échecs m'ont inspiré deux réflexions : les ministres de l'Éducation souhaitent venir en personne à ces grandes conférences pour y prononcer un discours dont rendra compte la presse de leurs pays et être accompagnés par des membres de leur cabinet plutôt que par des spécialistes. Ils considèrent de plus que la mission de l'Unesco est de justifier le rôle de l'éducation et donc leur budget auprès de leurs propres autorités financières. Il en va de même des ministres de la Santé à l'OMS, de l'Agriculture à la FAO, etc. Les ministres viennent parler au nom de leur gouvernement, mais ils représentent surtout leur propre ministère. Et rares sont ceux qui ont un pouvoir sur les instances financières de leur gouvernement ou du chef de l'État.



À l'Institut international de planification de l'éducation

Je travaillai ensuite à la division des affaires scientifiques de l'OCDE de 1965 à 1969, pour un programme financé par la fondation Ford visant à partager l'expérience des travaux de l'OCDE sur la planification des ressources humaines avec les pays non membres. J'eus souvent l'occasion d'y associer mes amis de l'Unesco.

Ma nomination à l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP/ IIEP) en 1977 fut une agréable surprise, car je n'avais pas eu le projet de faire acte de candidature. J'avais auparavant été nommé membre du « collège des consultants » de l'IIEP par le premier directeur Philip Coombs. Je l'avais connu et estimé à la fondation Carnegie au « Fonds pour l'avancement de l'éducation » et il m'avait accordé un petit financement pour une étude sur les innovations dans les programmes scolaires en France. Jean Thomas, alors directeur-adjoint de l'Unesco, qui avait été mon examinateur au concours d'entrée de l'École en 1942, avait accepté de présider une journée d'étude que j'avais organisée sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement des sciences de la vie. Philip Coombs avait ensuite été le premier « secrétaire à l'éducation » sous la présidence de Kennedy. Il était venu à Paris pour présenter à Maheu un projet de création d'un institut international pour former des planificateurs de l'éducation du tiers monde, en partenariat avec la Banque mondiale qui co-financerait le projet. Maheu avait saisi l'intérêt du projet et avait constitué un groupe de travail ; Coombs a participé lui-même à presque toutes les réunions, pour y défendre son projet. Maheu résistait au co-pilotage avec la Banque mondiale, et voulait le siège à Paris. Coombs dut accepter Paris et le rattachement à l'Unesco. La création de l'IIEP fut adoptée par la conférence générale, Coombs accepta sa nomination comme premier directeur. Restait à trouver un grand local, qui avait été promis par le ministère des Affaires étrangères. Ce fut Stéphane Hessel, alors directeur des relations internationales du ministère des Affaires étrangères, qui trouva la solution : il fit attribuer à l'IIEP la moitié d'un terrain qui avait été réservé pour construire un collège dans un « beau quartier » de la rive droite, à distance du siège de l'Unesco, ce que souhaitait Coombs. J'ai suivi les activités de l'IIEP, sans y prendre une part active. J'étais à cette époque trop accaparé par les événements de 1968, le festival d'Avignon et les premières années tumultueuses de « Vincennes », devenu en 1969 l'université Paris 8. Mais j'ai souvent fait venir des amis de l'Unesco comme chargés de cours ou participants aux séminaires de notre département des sciences de l'éducation.

Je fus donc surpris (agréablement) en 1977, de recevoir une lettre de l'IIEP m'informant que le conseil d'administration souhaitait savoir si je serais disponible au cas où je serais nommé directeur. J'ai accepté, avec joie, cette opportunité inattendue d'une nouvelle expérience. Je pris congé de l'université Paris 8 pendant mon mandat à l'IIEP.



Pendant les quatre années (1977-1981) où je travaillai à l'IIPE, mes relations avec l'Unesco sont devenues quasi quotidiennes. Le directeur général de l'Unesco pendant cette période était Amadou Mahtar M'Bow, qui s'intéressait à l'IIPE. Il suivait notamment les programmes concernant l'Afrique et les nominations de personnels qui relevaient de lui (je n'avais en effet qu'un pouvoir de proposition). Les nominations étaient rares, car tous les collègues en place souhaitaient rester à l'IIPE jusqu'à leur retraite.

C'était surtout le sous-directeur général du secteur éducation (Sema Tanguiane) qui suivait de près nos activités. Il me faisait participer aux réunions mensuelles des directeurs de division du secteur éducation. J'y observais le formalisme de ces réunions, qui portaient principalement sur les tâches administratives et les documents exigés par les procédures. Je prenais plaisir à évoquer un sujet portant sur une question de fond, pour m'entendre répondre : « Vous avez raison, c'est un sujet qui mérite un débat, mais nous n'en n'avons malheureusement pas le temps aujourd'hui. »

À l'IIPE, les conditions de travail étaient idéales et mes collègues expérimentés et qualifiés. Les bâtiments construits selon les demandes de Coombs étaient agréables et adaptés à toutes les activités : un excellent centre de documentation, un atelier d'impression, deux salles de cours, une salle de réunions pour une cinquantaine de participants, avec les cabines d'interprètes, des bureaux pour les stagiaires comme pour les personnels, une salle de restaurant équipée, un beau jardin partagé avec le collège, etc. Les ressources financières provenaient d'une subvention annuelle de l'Unesco votée par la conférence générale, et de contributions volontaires des États membres.

Dans des conditions aussi favorables, j'aurais pu me contenter de continuer à gérer le quotidien, mais j'étais aussi venu pour entreprendre des changements qui me paraissaient utiles. Mais ce n'est pas à moi de faire le bilan de ces quatre années, surtout dans le cadre d'une courte contribution à *L'Archicube*.

Après mon retour à l'université Paris 8, je mentionnerai très brièvement le programme mondial « Éducation pour tous » (Jomtien 1990-2000, Dakar 2000-2015), dont l'Unesco a cherché et obtenu d'être le pivot (en association avec la Banque mondiale, l'Unicef et le programme des Nations unies pour le développement), avec des résultats que je ne suis pas le seul à trouver très décevants. J'y ai consacré mes principales activités depuis ma retraite (1987), dans le cadre universitaire comme « professeur émérite » à Paris 8, et dans le cadre des ONG du comité de liaison à l'Unesco. J'ai observé avec un mécontentement actif le déclin continu du secteur éducation.

Entre difficultés et défauts, l'action individuelle indispensable

Au moment où j'écris ces lignes, fin 2011, les États-Unis quittent l'Unesco pour la seconde fois avec des motifs étrangers à la mission de l'Organisation, et après avoir



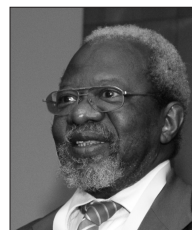
fortement contribué à son déclin. Mes amis de l'Unesco disent que c'est sous la pression du président des États-Unis, au moment de leur retour en 1999, qu'aurait été recruté un politicien américain pour diriger le secteur de l'éducation ; celui-ci y a mis en pièces toutes les divisions sous le prétexte d'une réorganisation qu'il a « confiée » à un bureau d'études où il avait des intérêts. Le directeur général Matsuura a été obligé de demander un audit à la Cour des comptes, qui a remis un rapport si accablant que ce responsable américain a été renvoyé sur le champ.

Mais je pense que les défauts et les dysfonctionnements des organisations internationales ne doivent pas désespérer ceux qui essaient d'apprendre à devenir citoyens du monde. La critique ou l'indignation ne suffisent pas et ne dispensent pas d'agir. Chacun peut employer ses marges d'autonomie pour essayer de contribuer à l'amélioration de l'ONU et à ses institutions spécialisées, dont l'Unesco n'est pas la moindre.

DE PORTO-NOVO À LA RUE D'ULM : NOTE SUR UN PARCOURS DE NORMALIEN AFRICAIN

Paulin J. Hountondji (1963 l)

Ancien doyen de la faculté des lettres de Cotonou, il a été ministre de l'Éducation nationale puis de la Culture et de la Communication. Il est maintenant professeur émérite aux universités nationales du Bénin, directeur du Centre africain des hautes études de Porto-Novo, et président du Conseil national de l'éducation au Bénin. Son livre – *Sur la « philosophie africaine » : critique de l'ethnophilosophie* (Maspero, 1977) – a été sélectionné en 2002 à la Foire internationale du livre du Zimbabwe comme l'un des 100 meilleurs livres africains du xx^e siècle.



Une double culture ?

Je la porte en moi depuis toujours : bien plus qu'une double culture – africaine et française – une culture largement plurielle.

Le hasard m'a fait naître à Treichville, aujourd'hui un quartier d'Abidjan, de parents dahoméens. Mon père était un pasteur protestant de l'église méthodiste, « district » du Dahomey-Togo-Côte d'Ivoire. Nous habitons la ville lagunaire de Grand-Lahou. Ma sœur, de deux ans mon aînée, et moi-même parlions couramment, paraît-il, la langue du pays, l'avikam, en plus de notre langue maternelle, le gun. Nous l'avions assimilée bien avant nos parents. Devenus plus grands, nous l'avons complètement oubliée. Si bien qu'à notre retour au Dahomey (j'avais alors 4 ans), quand nos parents voulaient en notre présence se dire des choses confidentielles, ils parlaient avikam.

L'histoire du méthodisme dans cette partie du monde est en soi intéressante. Né en Angleterre au XVIII^e siècle, le mouvement de John Wesley avait abouti à un schisme au



sein de l'église anglicane. On connaît la phrase célèbre du prédicateur rebelle : « Ma paroisse, c'est le monde. » Des missionnaires méthodistes se rendirent au XIX^e siècle au Libéria en Afrique de l'Ouest. L'un d'eux, un métis répondant au nom de Thomas Birch Freeman, alla plus à l'est et fut reçu à la cour du roi Ghézo à Abomey le 7 mars 1843. Le roi donna au missionnaire anglais l'autorisation d'ouvrir des stations d'évangélisation. Ainsi fut construite quelques années plus tard la première église méthodiste du pays à Ouidah, puis la grande église de Porto-Novu.

Évangélisation et colonisation

On fera ici deux remarques. La première concerne l'histoire croisée de l'évangélisation et de la colonisation : dans ce pays qu'on appelle aujourd'hui le Bénin, les missionnaires anglais ont précédé de dix-huit ans ceux de la « Société des missions africaines » de Lyon, qui débarquent seulement le 18 avril 1861. Les protestants béninois ont donc célébré en 1993 les 150 ans d'évangélisation du pays, tandis que, pour les catholiques, le 150^e anniversaire, c'était en 2011. Personne, sur place, n'a fait la remarque, bien entendu : l'église catholique est si puissante, localement ! Détail truculent : la célébration de 1993 chez les protestants s'est faite en présence d'un président de la République qui était catholique, celle de 2011 chez les catholiques, en présence d'un président de la République protestant.

Un brin d'humour n'aurait pourtant fait de mal à personne. On aurait ainsi rappelé que, suite à la conquête intervenue à la fin du XIX^e siècle, le pays était passé sous administration française. On aurait pris acte des nombreuses tracasseries opposées dès lors par le pouvoir colonial à l'expansion de l'église méthodiste (d'origine anglaise), et on aurait mieux compris dans quelles circonstances l'église catholique est devenue de loin la formation chrétienne numériquement la plus importante. Ces détails n'ont guère d'importance, il est vrai, dans un pays où, selon une boutade courante, on compte à peu près 55 % de chrétiens, 40 % de musulmans et 98 % d'animistes.

Culture africaine et paganisme

Seconde remarque : que signifiait, pour ces missionnaires protestants, convertir les païens ? Ce n'est pas le lieu d'ouvrir une grande discussion sur cette question. J'ai le sentiment, tout simplement, qu'il y a eu chez eux une forte tendance à confondre culture africaine et paganisme, et à combattre l'une au nom de la nécessaire rupture avec l'autre. Mon éducation s'en est fortement ressentie. Je ne sais rien, ou pas grand-chose, de la confrérie des « *zangbétoh* », ces gardiens de la nuit qui, en pays *gun*, assuraient la sécurité ; rien, ou pas grand-chose, de la confrérie des *égun* ou revenants, censés incarner les ancêtres en pays *nago* ou *yoruba* ; rien des masques *gèlèdè* ni des nombreuses danses que pratiquaient les enfants de mon âge. Je n'en savais que ce que



tout le monde savait, c'est-à-dire peu de chose ou, pis encore, des choses parfaitement erronées, des rumeurs répandues par les initiés pour se protéger contre l'indiscrétion des non-initiés.

Les langues

À Porto-Novo on parle deux langues : le gun et le yoruba. L'élite scolarisée en parle une troisième : le français. La ville porte trois noms : Adjatchè en yoruba, Hogbonou en gun et, en français, Porto-Novo – littéralement : le nouveau Porto, nom donné au XVIII^e siècle par un navigateur portugais¹. Dans cette vieille capitale coloniale se trouvait le palais du Gouverneur. S'y trouvait aussi le lycée Victor-Ballot, du nom du premier gouverneur du Dahomey, l'actuel lycée Béhanzin. C'est là que j'ai atterri après mes études primaires effectuées à l'intérieur du pays.

Puis ce fut le lycée Henri-IV à Paris. Première version latine en hypokhâgne. Un texte de César, si j'ai bonne mémoire. Le professeur, Raoul Audibert, homme très élégant avec son impeccable costume trois pièces et son nœud papillon, donne les résultats : « Ça va bien pour nous en Afrique ! Outound-ji (il avait du mal à prononcer mon nom) : 13 sur 20. » C'était la plus forte note de la classe. Mon camarade malien Yambo Ouologuem, futur prix Renaudot, en était visiblement fier, plus fier que moi, et l'a manifesté bruyamment pendant la récréation. En revanche, j'étais nul en histoire, ou réputé tel.

Solidarités normaliennes

Puis vint le concours. D'abord premier des recalés (j'étais 42^e bis et on en prenait 41), j'étais l'année suivante dans le bon lot : 29^e bis, je crois (le « bis » voulant dire qu'étant étranger, je devais forcément être classé *ex aequo* avec un Français).

Affligé d'un bégaiement irrépressible (et jusqu'ici non maîtrisé), il m'arrivait parfois de réussir des morceaux de bravoure qui m'étonnaient moi-même. Jacques Nichet l'a bien compris. En m'invitant à rejoindre la troupe qu'il avait montée à l'École – « L'Aquarium » –, il m'a confié, dans *Les Nuées* d'Aristophane, le rôle du bourreau : je devais fouetter, fouetter fort, mais n'avais rien à dire. Mon corps parlait pour moi. J'ai retrouvé plus tard, de manière inattendue, une sévrienne qui jouait alors dans la même troupe, Michèle Gendreau-Massaloux, devenue chancelier des universités de Paris, et plus tard recteur (rectrice, comme on dit à Montréal) de l'Agence universitaire de la francophonie.

J'étais en deuxième année à l'École lors de la première représentation de *La Tragédie du roi Christophe* au théâtre de l'Odéon en mai 1965. Bousculade générale après le spectacle pour saluer l'auteur. J'ai réussi à l'approcher. Je me présente et lui tends mon exemplaire. Je suis récompensé par une belle dédicace : « À Paulin Hountondji, mon bizuth à l'École normale supérieure et notre frère dans le combat pour l'Afrique. »



Construire le savoir

Depuis mes années d'École, j'ai comme une idée fixe : que pour la construction du savoir, on avait besoin aujourd'hui, en Afrique, de développer l'échange horizontal entre chercheurs africains autant et davantage que l'échange vertical que menaient jusque-là chaque philosophe, chaque scientifique, chaque chercheur africain pris isolément, avec ses pairs occidentaux.

Alioune Diop, le fondateur de *Présence africaine*, venait un peu au-devant de mes vœux en me demandant d'animer la Commission interafricaine de philosophie de la Société africaine de culture. Le groupe était en fait pluridisciplinaire. Elikia Mbokolo, historien de son état, alors jeune normalien connu sous le nom d'Espérance Mbokolo, venait de temps en temps aux réunions. Mais les principaux animateurs, c'étaient tous les autres, Aloyse Ndiaye et Gilbert Burlet en tête. Nous publiions un bulletin sans prétention en direction des élèves de terminale des lycées d'Afrique, de leurs professeurs et des départements de philosophie de quelques universités africaines.

L'Unesco et le savoir

J'avais découvert, en lisant Kwame Nkrumah, l'existence d'Antoine-Guillaume Amo, philosophe de la Côte de l'Or (l'actuel Ghana), qui avait fait carrière en Prusse au XVIII^e siècle et avait laissé quelques écrits en latin. J'ai sollicité et obtenu une bourse de l'Unesco pour faire une recherche sur cet auteur. J'ai eu beaucoup de chance. Canguilhem, qui m'avait accepté à son séminaire rue du Four, m'a fait faire un exposé sur Amo. Claire Salomon-Bayet en a publié le texte dans *Les Études philosophiques*.

J'ai eu d'autres occasions de travailler avec l'Unesco, bénéficiant de la confiance d'un archicube, Jacques Havet, alors directeur général adjoint du secteur des sciences sociales et de leurs applications, et de Mohamed Allal Sinaceur, normalien de Saint-Cloud qui dirigeait la division de philosophie et que je connaissais de nom, pour avoir été classé avec lui 9^e bis *ex aequo* à l'agrégation de philosophie.

Je dois à un archicube, Pierre Kaufmann dont j'avais suivi, étudiant, les travaux dirigés de psychologie générale à la Sorbonne, d'avoir appris au bon moment l'existence d'un poste vacant à l'université de Besançon. Le chef du département de philosophie, Gilbert Varet, m'a tout de suite accepté. J'ai eu des collègues formidables, parmi lesquels Didier Deleule, normalien de Saint-Cloud, Pierre et Ariane Lantz. J'ai fait la connaissance d'André Vergez, archicube dont le manuel injustement décrié (le fameux « Huisman et Vergez ») avait guidé mes premiers pas en philosophie au lycée Victor-Ballot. J'ai rencontré Marcel Deschoux, Lucien Jerphagnon et d'autres encore. Je n'ai pas souvent vu Jacques-Alain et Judith Miller, eux aussi archicubes, et je l'ai bien regretté.



Puis ce fut le départ pour l'Afrique. J'avais un poste à l'université Lovanium de Kinshasa. Je me sentais proche, sur un point au moins, de mon nouveau patron : Mgr Tharcisse Tshibangu, recteur de cette université qui s'était donné pour modèle l'université de Louvain en Belgique, était un peu bègue. Mais il semblait avoir parfaitement maîtrisé son handicap. Avec mes nouveaux collègues, j'ai conçu et lancé les *Cahiers philosophiques africains*, revue bilingue qui publiait en français et en anglais. Toujours la même idée fixe : promouvoir le débat horizontal entre Africains, et par la même occasion, sortir de son isolement la communauté philosophique zaïroise.

Le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines

Revenu au Dahomey (bientôt rebaptisé Bénin), j'y ai créé avec quelques collègues venus d'un peu partout, le Conseil interafricain de philosophie (CIAP). Entre autres actions, nous avons organisé à Cotonou en 1978, avec le soutien de l'Unesco et d'autres organismes, un colloque international auquel participèrent quelques invités de marque, dont Jacques Derrida. Nous avons publié un *Bilan de la recherche philosophique africaine*, répertoire bibliographique sans prétention, mais qui s'est révélé un outil de travail important. Nous avons bénéficié, pour ce projet, du soutien du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), dont Jean d'Ormesson, archicube comme on sait, était alors secrétaire général. Le CIAP a publié un numéro et un seul d'une revue bilingue, et trois numéros d'un bulletin également bilingue, qui avait l'ambition d'organiser un échange d'informations permanent entre les associations nationales de philosophie et les départements de philosophie des universités africaines. L'échange portait principalement sur les travaux de recherche en cours et avait pour but de réduire au maximum les doublons et autres répétitions inutiles, afin d'assurer la complémentarité des travaux. Nous n'avons pas pu continuer, hélas, faute de moyens.

Bénéficiaire d'une bourse de la fondation Humboldt, j'ai été accueilli par l'Institut de philosophie de l'université de Düsseldorf dont le directeur, Alwin Diemer, était président de la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP) et avait accueilli en 1978 le 16^e congrès mondial de philosophie. Excellent organisateur et particulièrement doué pour lever des fonds, il a eu l'idée de réunir, avant la fin de mon séjour, un colloque international sur « L'Afrique et le problème de son identité ». Je pouvais inviter des gens. J'ai eu plaisir à accueillir dans ce cadre, entre autres participants, le jeune archicube, déjà brillant à l'époque, Bachir Diagne. Je l'ai mis en contact avec son compatriote Alassane Ndaw, alors doyen de la faculté des lettres de l'université de Dakar. On était en juin, je crois. À la rentrée d'octobre de la même année, si je ne me trompe, Bachir prenait service à l'université de Dakar.



En marge de la 26^e assemblée générale du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) dont j'étais alors l'un des vice-présidents, s'est tenu en 2002 à Porto-Novo, avec le soutien de l'Unesco, un colloque sur « La rencontre des rationalités ». Y participaient des personnalités comme l'Américain Richard Rorty, qui a prononcé en français, d'une voix monocorde, la conférence d'ouverture, mais aussi des gens comme l'Ivoirien Harris Memel-Foté, le Sénégalais Aloyse Ndiaye, et quelques archicubes : Maurice Aymard, administrateur de la Maison des sciences de l'homme à Paris et alors secrétaire général du CIPSH, Michèle Gendreau-Massaloux, alors « rectrice » de l'AUF, étincelante comme d'habitude, Jérôme Bindé qui représentait le directeur général de l'Unesco, enfin mon vieux camarade du lycée Henri-IV, qui fut mon « co-terne » (mon voisin de chambre) en première année à l'École, Jean-Max Gaudillière, que j'avais retrouvé récemment à l'École des hautes études en sciences sociales, à un séminaire de Marc Augé.

Aujourd'hui. Construire l'universel, le combat de l'Unesco

L'universel n'est donné nulle part, mais partout il doit être construit. La lutte contre l'hégémonisme et pour la reconnaissance de l'égale dignité des cultures, la lutte, notamment, contre l'eurocentrisme et la prétention historique de l'Occident à incarner l'universel sur tous les plans, la lutte pour promouvoir le dialogue des cultures ainsi reconnues dans leur spécificité, tel est depuis toujours le combat de l'Unesco. Ce combat, toutefois, comporte un risque : celui de figer les cultures ou de les réduire à leur plus simple expression en admettant implicitement qu'en chacune d'elles, tout le monde est d'accord avec tout le monde, en ignorant leur diversité interne et leur extrême complexité, leur histoire et leur évolution dans le temps. Il faut non seulement résister à cette tentation, mais cultiver positivement, au sein de chaque culture, cette diversité et cette richesse, promouvoir ce débat horizontal sans lequel aucune société ne saurait produire, pour l'action et pour la pensée, un système de valeurs qui soit, sinon universel, du moins universalisable.

Le dialogue des cultures suppose un dialogue au sein des cultures. Si celui-ci est bien mené, on s'apercevra très vite que, d'une culture à l'autre, les alternatives sont finalement les mêmes par-delà les différences de contexte. Ainsi seulement pourra-t-on conjurer le spectre du relativisme et ses conséquences désastreuses pour la paix mondiale.

Je me suis employé, pour ma part, à développer cette horizontalité en Afrique subsaharienne, avec un certain nombre de collègues de philosophie et de sciences humaines et dans les limites des moyens disponibles. Ces moyens d'une insuffisance criante excluent toute illusion quant à la possibilité de réaliser à un degré significatif



et dans des délais raisonnables, ces grandes ambitions. Mais d'autres plus jeunes, plus offensifs, plus brillants, prendront la relève. C'est mon espoir, c'est notre espoir.

Note

1. Je n'ai découvert que récemment l'existence d'un autre Porto-Novo en Afrique de l'Ouest, dans une île du Cap Vert.

L'UNESCO ET L'UNIVERSEL LATÉRAL

Souleymane Bachir Diagne (1977 l)

Après sa scolarité rue d'Ulm, il a enseigné la philosophie à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar de 1982 à 2002, puis à Northwestern University dans l'Illinois. Il est aujourd'hui professeur dans les départements de philosophie et de français à Columbia University (New York).



C'est à un autre archicube que je dois mon premier vrai contact avec l'Unesco : mon ami et mentor Paulin Hountondji, philosophe du Bénin, de la promotion 1963 et auteur de l'ouvrage *Sur la philosophie africaine* paru chez Maspéro en 1976. Ce n'était pas la première fois que Paulin aidait le jeune normalien fraîchement agrégé de philosophie que j'étais à faire ses premiers pas dans le monde des rencontres académiques. C'est ainsi que je lui dois d'avoir participé à ce qui est sans doute la première des plus importantes conférences internationales qui se soient tenues autour de la philosophie africaine, celle organisée à Dusseldorf en 1982 par Alwin Diemer. Pour me faire inviter, Paulin Hountondji avait parlé avec un tel enthousiasme de moi que les organisateurs avaient cru avoir affaire à un véritable mandarin des Humanités dont le nom et les œuvres auraient inexplicablement échappé à leur attention. Raison pour laquelle ma place réservée avait été marquée par un carton annonçant « Herr Professor Doctor Souleymane Bachir Diagne ». Lorsque le « Herr Professor Doctor » s'était ensuite révélé être un tout jeune homme venant de terminer l'ENS et qui n'avait que des promesses à offrir, les organisateurs avaient discrètement profité d'une pause pour substituer au claironnant et intimidant carton qui m'avait d'abord accueilli un autre désignant sobrement un « Doctor Diagne » plus conforme à ce qu'était alors mon statut !

Mais revenons à l'Unesco ! Cette fois, Paulin m'avait conduit vers cette institution internationale de la rue de Suffren, ou plutôt à son annexe de la rue Miollis, pour me présenter à un autre normalien, de Saint-Cloud, qui dirigeait alors la « division de la philosophie ». Cet homme, le Marocain Mohamed Allal Sinaceur, m'avait tout de suite pris en amitié et c'est ainsi que je n'ai plus cessé, depuis lors,



de participer à la plupart des activités du secteur de la philosophie et des sciences humaines à l'Unesco. Et de me former, ce faisant, à ce dont cette « maison » est le lieu par excellence – le dialogue des cultures. Que nous fussions trois intellectuels venus d'Afrique à nous retrouver ainsi à la division de la philosophie à divers titres n'était pas le fruit du hasard. L'Unesco est le lieu où continûment s'invente le monde véritablement décolonisé de demain. On se souviendra ainsi qu'en 1952, Claude Lévi-Strauss y publiait une brochure, qui devait ensuite devenir un court essai – *Race et Histoire* –, où méditant sur les cultures humaines, il aboutissait à la conclusion suivante :

Il n'y a pas, il ne peut y avoir, une civilisation mondiale au sens absolu que l'on donne souvent à ce terme, puisque la civilisation implique la coexistence de cultures offrant entre elles le maximum de diversité, et consiste même en cette coexistence. La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité. (Gonthier, 1961, p. 77)

L'universel latéral

Trois ans après, se tenait la conférence de Bandoung, événement capital du XX^e siècle, proclamant qu'aucun État ne pouvait s'arroger le droit de coloniser un autre peuple sous prétexte d'une quelconque mission civilisatrice qu'il se serait reconnu. Le monde décolonisé qu'annonçaient Bandoung et Lévi-Strauss serait un monde de cultures équivalentes. Que cela pose la question de l'universel est évident, c'est le sens de la discussion que continue d'engendrer l'essai de Lévi-Strauss. C'est ainsi que Lévinas a écrit dans *Humanisme de l'autre homme* (Fata Morgana, 1972) qu'un tel monde de cultures équivalentes (il parle de leur « sarabande ») serait un monde « désoccidentaliser » mais aussi « désorienté ». Justement, bien loin qu'il soit la négation de l'universel, on peut dire que c'est au contraire seulement dans le monde postcolonial que l'universel peut enfin devenir une vraie question : on s'inquiétera de le faire advenir comme ce qui émerge de la « coalition des cultures », par exemple par traduction, au lieu qu'il soit donné comme le privilège d'une culture particulière. Merleau-Ponty distingue ainsi un « universel de surplomb » de ce qu'il appelle un « universel latéral ».

L'Unesco est justement l'espace où se cherche et se crée l'universel latéral. Lorsque le dialogue avec Mohamed Allal Sinaceur m'a amené à travailler sur l'histoire de la philosophie dans le monde islamique, lorsque dans « les Entretiens du XXI^e siècle » organisés périodiquement par un autre archicube à l'Unesco, Jérôme Bindé, j'ai été amené à réfléchir à la prospective, lorsque Roger-Pol Droit (qui fut un moment conseiller du directeur général de l'Unesco) m'a associé à l'entreprise de réfléchir à la relation de la philosophie à la démocratie, partout dans le monde, c'est de la poursuite de cet universel latéral qu'il s'est toujours agi. Et de cette tâche que le Père Pierre

Quelle place pour les jeunes normaliens au sein du secrétariat de l'Unesco ?



Teilhard de Chardin assignait à l'humanité d'aujourd'hui et dans laquelle l'Unesco est engagée : faire la socialisation de la terre en créant cette intelligence humaine interconnectée qu'il appelait, au-dessus de la géosphère, au-dessus de la biosphère, la noosphère.

QUELLE PLACE POUR LES JEUNES NORMALIENS AU SEIN DU SECRÉTARIAT DE L'UNESCO ?

Frédéric Sampson (1997 l)

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (2000) et titulaire d'un DEA de philosophie de l'université Paris 1 (2000), il a travaillé plus de huit ans à l'Unesco, où il a notamment été en charge de l'unité des rapports mondiaux (2006-2010) et a servi au bureau régional pour l'éducation dans les États arabes de Beyrouth (2011). Il est l'auteur principal du rapport mondial *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, paru en 2009, et fruit d'un important travail collaboratif. Il a aussi été « plume » de personnalités politiques et a travaillé dans le secteur de l'ingénierie de projets culturels. Il vient de quitter l'Unesco.



L'Unesco peut apparaître pour les normaliens comme une voie professionnelle très attirante et susceptible de leur offrir un cadre idéal pour l'épanouissement de leurs talents. La réalité est peut-être plus crue. Cependant, plus que jamais, l'Unesco a besoin que l'on croie en la haute valeur morale et intellectuelle de sa mission.

L'adéquation entre la formation des normaliens et les qualités requises à l'Unesco

Pour un jeune normalien ou une jeune normalienne, le choix de la voie dans laquelle épanouir ses talents est toujours un moment difficile. Aussi, lorsque les hasards de la vie me conduisirent vers cette grande étoile en béton sur pilotis qu'est le siège de l'Unesco à Paris, je fus tout de suite saisi par l'adéquation immédiate qu'à première vue offre le mandat de cette organisation avec les qualités que la formation des normaliens semble favoriser.

Ces qualités, les concours les sélectionnent, les années de classes préparatoires les ont développées et, parfois, les années d'École les confirment. Pour moi, le choix du concours A/L de la rue d'Ulm – après un détour d'un an en maths sup riche en expériences musicales – me permettait surtout de satisfaire une curiosité qui, faute de pouvoir dévorer le monde, dévorait les livres, et me poussait à m'intéresser, comme le personnage de Térence, à « tout ce qui est humain ». Ce n'est que bien plus tard,



et après avoir renoncé à passer les concours de recrutement de l'Éducation nationale, que j'en suis venu à m'interroger sur le métier qui me permettrait de vivre tout en continuant de nourrir mon esprit, dans l'action, et non dans le seul rôle d'observateur ou de commentateur de l'époque passionnante que nous vivons. Mon cursus à Sciences-Po parallèlement à mes années d'École et à un cursus universitaire en philosophie joua un rôle tout à fait crucial à cet égard. Rétrospectivement, ce choix fut relativement tardif, *a fortiori* pour quelqu'un qui avait été boursier de l'Éducation nationale et que l'École ne mit que provisoirement à l'abri du besoin.

La principale qualité de la formation du normalien – je pense que cette analyse ne se limite pas au normalien littéraire passé par la philosophie – est, à mon avis, la liberté qui lui a été laissée de se choisir une formation sur mesure et, corrélativement, la capacité qu'elle développe chez celui-ci à comprendre et s'adapter à des situations complexes. Pour moi, si l'ENS forme des spécialistes, c'est à partir d'un système de recrutement qui, paradoxalement, favorise plutôt le développement de compétences généralistes. Celles-ci, fort heureusement, ne sont pas toujours systématiquement dévalorisées et découragées dans le cours de notre formation intellectuelle. Dans des sociétés qui sont de plus en plus complexes – et dont la complexité est reflétée par celle des organisations qui veillent à leur fonctionnement – le généraliste est l'huile dans les rouages, le facilitateur et éventuellement l'architecte ou le réparateur qui, par sa capacité à naviguer d'une discipline à une autre, est capable de saisir le système dans son ensemble.

Les recruteurs ne sont pas toujours aussi sensibles qu'ils le devraient à cette qualité de la formation normalienne. Souvent, ils se satisferaient davantage d'une expertise technique. Une bonne plume (par exemple pour écrire les discours d'un politique...), une forte capacité d'abstraction, une culture solide : tous les mots sont bons pour éviter de parler de compétence généraliste. Pourtant, quand on entre dans le secrétariat d'une organisation comme l'Unesco – dont le mandat consiste à développer la coopération intellectuelle entre les nations à travers la libre circulation des idées par le mot et par l'image, dans les domaines de l'éducation, la culture, les sciences et la communication, afin de lutter contre l'ignorance et les préjugés et, ce faisant, « élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes » – on se rend compte immédiatement qu'il serait vain de prétendre à une quelconque expertise en la matière, mais bien plutôt, que la compétence que l'on attend de vous, c'est d'être capable de travailler avec les experts, tout en produisant autre chose que de l'expertise : du changement social.

Défricher des terres vierges, faciliter les recherches

Ma première expérience du secrétariat de l'Unesco fut au sein de la section de prospective, qui, à l'époque, quoique quelque peu coupée du reste de l'Organisation,



notamment de ses secteurs de programme, offrait cependant un point de vue d'observation tout à fait remarquable sur le travail des uns et des autres. J'avais été recruté pour fournir au directeur des projets de notes, de discours et d'articles, ainsi que pour participer à la tenue de réunions internationales d'experts sur divers sujets en rapport avec les domaines de compétence de l'Organisation. On me demanda ensuite de tâcher de coordonner la préparation du premier rapport mondial intersectoriel de l'Unesco, dont l'ambition était de donner de la consistance au concept de sociétés de la connaissance¹. Plus tard, je me vis confier la responsabilité de la préparation du second rapport mondial intersectoriel de l'Unesco, sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel, au sein d'une unité *ad hoc* en charge de la veille intellectuelle, dont j'ai animé les travaux².

Pour mener à bien la première mission, au sein de la section de prospective, un solide outillage intellectuel était nécessaire, qui devait nous permettre de naviguer entre des auteurs aussi différents que Gregory Bateson, Jacques Derrida, Peter Drucker ou Saskia Sassen. Cependant, aucune expertise particulière de la question ne constituait un prérequis, dans la mesure où nous défrichions des terres relativement vierges. Seule importait une bonne capacité de travail, l'art de s'adapter à un pilotage du projet parfois un peu kamikaze, et beaucoup de patience. Pour ma seconde expérience, à la tête de l'unité des rapports mondiaux, la configuration se révéla assez différente dans la mesure où j'avais déjà une certaine expertise académique du sujet, qui m'avait occupé durant mes années d'études universitaires en philosophie politique. Cependant, le choix de faire du processus de production du rapport sur la diversité culturelle un processus collaboratif impliquant l'Unesco dans son ensemble, ainsi qu'une communauté intellectuelle reflétant le plus possible la diversité des sensibilités dans le monde, m'interdisait d'y apporter la contribution d'un « expert » : aussi je m'attachai à jouer davantage le rôle d'un facilitateur ou d'un directeur de recherche... qui aurait également tenu la plume *in fine* ! J'eus aussi l'occasion de faire mes premières armes dans le management d'une équipe de chargés de recherche, dans des conditions d'organisation générale compliquées il est vrai, puisqu'il s'agissait de motiver des collaborateurs qui n'avaient qu'un statut de temporaires à l'Unesco – tout comme moi d'ailleurs – et que le tout fut géré dans une pénurie de moyens qui nous obligeait parfois à piloter à vue.

Cuir épais, humilité et science des relations humaines

Par ailleurs, travailler à l'Unesco n'implique pas seulement un bon bagage intellectuel, beaucoup d'humilité et une ouverture d'esprit qui doit en permanence vous conduire à questionner les biais culturels qui modèlent votre vision du monde. Car l'Unesco implique également une véritable science des relations humaines. Dans une



organisation où l'honnêteté intellectuelle n'est pas toujours le trait distinctif du haut management, et où l'on préfère vous maintenir des années durant dans une situation de précarité professionnelle (des contrats de trois ou six mois régulièrement renouvelés), il faut avoir le cuir épais et savoir surmonter les obstacles sans se décourager, grâce à un professionnalisme à toutes épreuves. Cela ne veut pas dire qu'il faille jouer les fortes têtes. Car beaucoup de patience, une grande souplesse et une réelle aptitude au dialogue sont aussi nécessaires. En effet, souvent à l'Unesco, un travail ne vaut que s'il est le fruit d'un effort collectif, et fait l'objet d'un consensus. Les conditions dans lesquelles un texte est produit, les avis et contributions qu'il a sollicités pour voir le jour, le nombre de ceux qui vont s'y reconnaître, etc., importent tout autant que la qualité de son contenu. Et quelquefois, même, il faut souffrir de voir d'autres personnes se trouver créditées de votre travail, au gré d'échanges de bons procédés dont la logique vous échappe. Bien sûr, on souhaiterait parfois que le temps passé à ménager les susceptibilités des uns et des autres ait été davantage investi dans l'effort de recherche, et que la forme ne prenne pas toujours systématiquement le dessus sur le fond. Mais l'Unesco est aussi une remarquable école d'humilité, qui vous enseigne à ne pas trop cultiver votre ego, sans pour autant oublier le nécessaire respect de soi et de l'institution qui doit vous mettre à l'abri du clientélisme et vous rappeler que ceux à qui vous êtes redevable de la qualité de votre travail, quels que soient les intérêts personnels en jeu dans la grande machine bureaucratique, ce sont les États membres de l'Organisation.

Le fonctionnaire international, le diplomate et l'expert

À cet égard, le métier du fonctionnaire international est par nature très différent de celui du diplomate et de celui de l'expert, qui sont pourtant, tous deux, ses interlocuteurs réguliers. Aux yeux d'un fonctionnaire international, le diplomate maîtrise l'art de la négociation, de la recherche (ou du refus) du consensus, et, quelles que soient ses convictions personnelles, doit savoir défendre des positions qui sont celles de son gouvernement et qui, le plus souvent, sont dictées par les impératifs de la *realpolitik*. L'expert, quant à lui, défendrait avant tout la crédibilité de ses travaux, adhérant sincèrement aux opinions qu'il défend, et chercherait auprès des organisations internationales à la fois l'opportunité de chantiers nouveaux au sein d'une communauté élargie de pairs et une reconnaissance et une visibilité accrue pour ses recherches. Le fonctionnaire international se situe entre les deux, et lorsqu'il est fidèle aux obligations de son statut, il sait s'effacer au profit de l'organisation à laquelle il appartient.

Cette question de la juste place du fonctionnaire international est d'une importance capitale lorsqu'il s'agit de mener à bien un programme de veille intellectuelle. Car après tout, pourquoi l'Unesco serait-elle plus qualifiée qu'un grand centre



universitaire de recherche pour mener à bien une enquête mondiale, par exemple, sur la diversité culturelle ? La réponse est à chercher du côté du contenu politique que l'Organisation a su donner, au fil des décennies, à cette notion. L'Unesco n'a pas seulement été un observatoire des grandes tendances mondiales en matière de diversité culturelle. Elle a aussi contribué à la définition d'un agenda politique de la diversité culturelle à l'échelle mondiale. Aussi, ses conclusions et recommandations peuvent-elles avoir beaucoup plus de force que celles d'un centre de recherche, même fort réputé, lorsqu'elles sont endossées et approuvées par l'ensemble de ses États membres. Il n'en reste pas moins que la crédibilité de ses travaux doit importer tout autant que la force de ses proclamations d'intentions, et qu'à ce titre, elle se doit de se doter des meilleurs outils d'analyse et de s'entourer des meilleurs spécialistes pour produire des diagnostics de qualité.

Des changements discrets mais fondamentaux à l'Unesco

Cela est d'autant plus vrai qu'au cours de ses sept décennies d'existence, la voix de l'Unesco dans le concert des agences et programmes des Nations unies a par deux fois changé singulièrement de statut, modifiant à chaque fois sa crédibilité vis-à-vis du monde intellectuel : en 1954, lorsqu'il fut demandé aux membres du conseil exécutif, qui étaient alors des personnalités indépendantes cooptées (selon un principe d'égalité répartition géographique) pour leur haute valeur intellectuelle, morale et scientifique, de soumettre leurs prises de position à l'approbation préalable des États auxquels ils se rattachaient ; puis en 1991 (avec effet en 1993), lorsqu'un amendement du Japon proposa d'aligner la composition du conseil exécutif sur celle de la conférence générale, remplaçant les personnalités intellectuelles par des États représentés par leurs ambassadeurs et diplomates (qui peuvent éventuellement aussi être des intellectuels...)³. Ces changements discrets mais fondamentaux quant aux types de compétences désormais favorisées par les organes directeurs, ont ainsi considérablement transformé les relations entre une organisation devenue de plus en plus intergouvernementale et la société civile qui, longtemps, avait espéré trouver à l'Unesco une caisse de résonance pour faire entendre sa voix auprès des États. Ils posent aussi la question de la place restant aux intellectuels, aux savants et aux praticiens de l'éducation, la science, la culture et la communication dans la gouvernance actuelle de l'Unesco, et de l'exactitude des diagnostics sur lesquels repose le travail de l'Organisation.

Pour quelqu'un ayant un passé de recherche académique, des dispositions pour la navigation entre les disciplines, de fortes capacités de résilience et un goût pour l'action, l'Unesco offre donc une expérience absolument unique. Parmi les nombreuses richesses que recèle l'Unesco, la diversité de l'origine internationale de son personnel, et l'ancrage de sa cinquantaine de bureaux hors siège sur le terrain



dans le monde entier ne sont pas des moindres. Comme l'illustre mon cheminement personnel, cet environnement de travail multiculturel peut offrir à un jeune homme qui s'est longtemps considéré comme un pur produit de l'école française de redécouvrir qu'il porte en lui une diversité de cultures (qui dans mon cas, me viennent d'Alsace et de l'océan Indien) qui toutes méritent de pouvoir s'exprimer. Par ailleurs, il est beaucoup plus intéressant de faire l'expérience de l'universel dans son dialogue permanent avec la diversité des expériences locales, que seul dans sa tour d'ivoire. Et le jour où l'Unesco saura véritablement capitaliser sur cette diversité qui est la sienne, faire de ses bureaux hors siège, centres et instituts des acteurs à part entière de sa compréhension de la problématique mondiale, rapatrier et traiter en vue de la redistribuer toute cette expertise diffuse sur le terrain, ce jour, la communauté internationale disposera sans doute d'un remarquable outil d'anticipation des défis qu'elle doit résoudre.

Le nombre de normaliens à l'Unesco diminue comme une peau de chagrin

Ce n'est donc pas par hasard si l'Unesco a exercé durant des décennies une forte puissance d'attraction sur la communauté normalienne. Des personnalités comme Jean Thomas, Jacques Havet, Roger Caillois ou René Maheu au sein de son secrétariat, Edgar Morin, Jean d'Ormesson ou Souleymane Bachir Diagne parmi ses plus fidèles « correspondants », ont indissolublement lié leur nom à celui de l'Organisation. Aujourd'hui encore, les programmes mis en œuvre semblent, pour la plupart, taillés sur mesure pour les normaliens. Pour les normaliens issus du cursus lettres et sciences humaines, pour la philosophie, la bioéthique, la culture ou l'éducation, pour les normaliens archéologues, anthropologues ou conservateurs, pour le patrimoine matériel et immatériel, pour les normaliens des sciences sociales, pour les migrations, le changement social ou la jeunesse, pour les normaliens scientifiques, pour les nouvelles technologies, la gestion des ressources en eau ou le développement durable.

Pourtant, le nombre de normaliens au service de l'Unesco diminue comme peau de chagrin. Quelles sont les raisons de ce phénomène si regrettable pour notre communauté ?

On invoquera sans doute la question du quota français. Il est vrai que plusieurs décennies de complaisance et d'absence de respect pour la règle de l'équilibre géographique entre les nationalités représentées au sein du secrétariat de l'Unesco avaient fini par mettre en péril l'universalité des positions défendues par l'Organisation, suspectée parfois d'un parisianisme qui, par ailleurs, n'est malheureusement pas l'apanage des seuls titulaires d'un passeport français. Ainsi les générations récentes payent-elles le prix fort des avantages dont ont bénéficié les générations précédentes.



Et sur cette question, il faut bien l'avouer, le profil bas joué à certains moments par la délégation française auprès de l'Unesco n'a pas véritablement été d'un grand secours. Faut-il donc, pour un normalien français, faire comme on m'y a invité à plusieurs reprises, c'est-à-dire tâcher de se procurer une autre nationalité pour obtenir un poste permanent ? Cependant, le *numerus clausus* imposé *de facto* sur le recrutement de Français au sein de l'Organisation n'explique pas tout. Au prix d'une précarité acceptée parfois pour de très longues années, il n'est pas impossible de faire un bout de carrière à l'Unesco sur des contrats temporaires, même s'il faut s'attendre à se voir traité sans aucun ménagement. Par ailleurs, dans le contexte de l'internationalisation croissante des cursus d'excellence en France, il est à espérer que normalien et Français ne demeurent plus trop longtemps synonymes...

Une autre raison donc du déclin de la communauté normalienne au sein du secrétariat de l'Unesco, c'est très certainement le peu d'appétence de nos grands aînés pour un travail de transmission et de passage de témoin qui permettrait à un certain esprit français de perdurer au sein de l'Organisation. J'espère ne pas être mal compris. Ce n'est pas là un plaidoyer en faveur de l'esprit de corps ou du réseautage, même s'il faudra bien un jour que l'École s'interroge pourquoi, en dehors de certains corps d'inspection ou de certaines fonctions universitaires, elle réussit moins bien sur ce terrain-là que Polytechnique, Harvard ou les écoles de commerce... Oui, il faut défendre pour l'Unesco un recrutement privilégiant l'équilibre entre les nationalités représentées, l'équilibre entre les sexes, la juste compétition pour les postes affichés ; cependant, force est de reconnaître qu'à l'Unesco les solidarités nationales ou culturelles (recouvrant l'école ou l'université dont on est issu) jouent encore à plein, à l'exception notable des Français qui, sans doute parce qu'ils se sentent en état de siège, veulent absolument paraître au-dessus de tout soupçon et répondent rarement présents lorsqu'un jeune compatriote vient solliciter leur conseil ou leur appui. Il est vrai également que le partage du savoir, la transmission d'une génération à une autre ou le développement des compétences des plus jeunes collègues n'est pas ce que l'Unesco sait faire de mieux...

L'Unesco serait-il en train de tourner le dos à sa longue tradition intellectuelle ?

Une dernière raison expliquant, peut-être, cette disparition programmée des normaliens de l'Unesco, c'est que plusieurs signes laissent à penser que l'Organisation serait en train de tourner le dos à sa longue tradition intellectuelle qui, pour le pire parfois, mais aussi pour le meilleur (on songe par exemple au rapport Faure ou au rapport Delors), a été nourrie au sein de la pensée française. La veille intellectuelle semble être passée de mode. Les recommandations des rapports publiés demeurent lettre



morte. Dans une organisation qui se rêve parfois en agence de développement, on privilégie aujourd'hui les profils de spécialistes, de technocrates, d'administrateurs, de communicants. Les intellectuels n'ont plus bonne presse au sein du secrétariat. En tant que contributeurs extérieurs, ils sont toujours invités, mais rarement écoutés, et ne semblent le plus souvent avoir d'autre valeur aux yeux de l'Organisation que pour leur rôle de leaders d'opinion susceptibles de donner de la visibilité au travail de l'Unesco. Peut-être est-il déjà trop tard pour revenir sur cette tendance qui semble inéluctable. Mais alors, quel sera le refuge où trouvera à s'exprimer dans l'avenir la conscience de la communauté internationale ?

Notes

1. Unesco, *Vers les sociétés du savoir*, Paris, éditions de l'Unesco, 2005. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf> disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.
2. Unesco, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, Paris, éditions de l'Unesco, 2009. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001878/187827f.pdf> et <http://www.unesco.org/new/fr/culture/resources/report/the-unesco-world-report-on-cultural-diversity> disponible en anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, français, mongol et russe. Résumé disponible en allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, français, indonésien, italien et russe. Versions amazighe et swahili en cours de préparation.
3. Cf. résolution 19.3 adoptée à la 26^e session de la conférence générale de l'Unesco.

UNESCO ET UNIVERSITÉS : UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE ?

Alessandro Giacone (1996 l)

Agrégé d'histoire (2001) et d'italien (2002), il a travaillé à l'Unesco entre 2005 et 2007 (avec des interruptions). Il a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris (monitorat), à l'université Paris 3 (Ater) et à l'université Grenoble 3, où il maître de conférences depuis 2009.



De nombreux normaliens ont travaillé au secrétariat général de l'Unesco ou ont été (ou sont toujours) consultés en tant qu'experts extérieurs par l'Organisation. On peut, à l'inverse, se demander si un passage à l'Unesco constitue un atout dans une carrière universitaire.

Au sein des universités françaises, il existe de nombreux masters de communication multilingue orientés vers les métiers des organisations internationales



(juriste, traducteur, interprète...). Lors des jurys de recrutement pour un poste de professeur ou de maître de conférences, une expérience (même courte) à l'Unesco est perçue de manière favorable – je peux personnellement en témoigner. Les commissions de spécialistes estiment que les connaissances juridiques, les compétences de traduction et d'interprétariat ou, tout simplement, la connaissance de la « maison » peuvent être utiles aux étudiants, dans la perspective d'un stage ou d'un futur emploi au sein de celle-ci. Mais comment acquérir cette expérience ? C'est là où le bât blesse.

La plupart des normaliens qui travaillent avec un contrat temporaire à l'Unesco le font, en général, au cours de leur thèse et de façon semi-clandestine. Leur directeur de recherche est certes au courant, mais il importe que leur université ne le soit pas officiellement : d'un côté, les doctorants sont vivement « encouragés » à terminer leur thèse dans une période de trois ans ; de l'autre, les divers types de contrats doctoraux (allocataires et attachés temporaires de recherche...) excluent explicitement toute possibilité de cumul avec un autre contrat de travail. D'où le dilemme cornélien qui se pose à chaque doctorant ayant travaillé à l'Unesco : soit poursuivre sa thèse en quittant l'Organisation et un travail qui lui plaît ; soit abandonner le monde universitaire dans l'espoir (de plus en plus aléatoire) de décrocher un poste de fonctionnaire international.

De même, le statut d'enseignant-chercheur interdit de travailler, ne serait-ce que pendant une courte période, au sein d'une organisation internationale comme l'Unesco. Les universitaires peuvent certes apporter leur contribution en tant qu'expert, mais ne pourront pas être admis au cœur de la « machine » : c'est pourtant là qu'ils pourraient acquérir l'expérience dont bénéficieront plus tard leurs étudiants.

Comment sortir de cette impasse, qui prive l'Université d'enseignants connaissant de manière approfondie le fonctionnement d'une organisation internationale, et l'Unesco des compétences techniques et intellectuelles que pourraient lui apporter les enseignants-chercheurs ? Au niveau des doctorants, on pourrait envisager la mise en place d'un contrat prévoyant une période de trois ou six mois au sein de l'Unesco : le modèle des conventions CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), par lesquels les entreprises financent les recherches d'un doctorant qui travaille en leur sein, a déjà fait ses preuves. Au niveau des enseignants-chercheurs, on pourrait prévoir des passerelles ou un statut spécifique, qui leur permettrait d'obtenir un détachement de six mois ou un an, pendant lesquels ils travailleraient à l'Unesco en tant que temporaires ou surnuméraires. Il est alors à parier que chacun tirerait avantage d'une collaboration renouvelée entre le monde universitaire et une organisation censée rassembler les meilleures intelligences de la communauté intellectuelle.



DE LA RUE D'ULM À LA PLACE DE FONTENOY

Azedine Beschaouch

Pensionnaire étranger de l'ENS de 1962 à 1967, membre étranger de l'École française de Rome de 1967 à 1970, il a été directeur à l'Unesco (1994-2000) puis conseiller (2001-2010). Ministre de la Culture de la Tunisie (en 2011), il est membre de l'Institut de France.



Il est des hasards que le destin transforme en nécessités. Dans les classes préparatoires (Lettres supérieures et Première supérieure, appelées communément hypokhâgne et khâgne) du lycée Louis-Le-Grand, puis à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, j'ai appris ce qui, à mes yeux, est resté, ma vie durant, l'essentiel : *savoir maîtriser son sujet, agir avec méthode, travailler en temps limité.*

Mon apprentissage, en l'occurrence, fut loin d'être aisé. Mais j'eus le bonheur d'être dirigé et orienté par d'inoubliables maîtres, très avertis et d'une admirable patience, qui m'ont définitivement appris que la seule spécialisation qui vaille est celle qui se fonde sur les connaissances les plus larges dans des domaines étendus. De la sorte, j'ai pu obtenir l'agrégation de grammaire et le diplôme d'archéologie, puis réussir le concours d'entrée à l'École française de Rome (école d'archéologie et d'histoire). De même, tout en évitant l'écueil des velléités et les dangers de la dispersion, il m'a été possible de devenir philologue (langues classiques), historien (histoire de la Méditerranée gréco-romaine et surtout du Maghreb antique), archéologue et, principalement, épigraphiste. Tel est mon métier depuis un demi-siècle... C'est ainsi que mes activités de recherche, mes découvertes archéologiques et mes publications m'ont valu de devenir membre de l'Institut de France, ayant été élu, en 1997, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cependant je dois à la vérité de dire que, malgré mon initiation assez précoce aux arcanes de l'Unesco (puisque, dès 1976, j'ai commencé à participer aux travaux de la conférence générale de cette vénérable organisation !), l'idée ne m'était jamais venue que je pouvais, un jour, devenir un fonctionnaire de l'Unesco et contribuer à mettre en œuvre ses programmes internationaux. Quand cela arriva, je me rendis compte que ma formation à l'ENS me fut d'une grande utilité et c'est elle, sans doute, qui m'a permis de me distinguer. De fait, c'est à elle que je dois de pouvoir faire face à des sujets de thématiques variées, des situations très diverses et des difficultés souvent inédites.

Il serait fastidieux de relater par le menu les péripéties de mon engagement, en 1994, comme directeur, chargé de mission dans le secteur de la culture, ainsi que les conditions de mon maintien exceptionnel, en qualité de conseiller auprès du sous-directeur général dans le même secteur, en mai 2001, l'âge de la retraite venu.



Qu'il me suffise de rappeler que, ma mission concernant le patrimoine culturel menacé ou en péril ou bien en situation de post-conflit, j'étais chargé de m'occuper de sites, monuments et musées en Bosnie-Herzégovine (essentiellement Sarajevo et Mostar), au Cambodge (Angkor et Preah Vihear), en Chine (site du Sinanthrope, près de Pékin) et en Palestine (Bethléem, Jéricho et vieille ville de Jérusalem/Al Qods).

À ce propos, une remarque s'impose : pendant près de deux décennies, j'ai eu la bonne fortune d'acquérir une expérience de choix, à travers ma participation aux travaux et décisions du comité du patrimoine mondial de l'Unesco (que j'ai présidé tour à tour en 1987-1988 et en 1991-1992, et qui m'a élu, à quatre reprises, en qualité de rapporteur). Mais c'est assurément ma formation intellectuelle et culturelle, durant mes années normaliennes, qui m'a le plus marqué, puis fructueusement servi pour ma mission à l'Unesco.

Je sais que les sentiments sont souvent magnifiés par le souvenir. Mais je puis certifier que mon présent témoignage ne doit rien aux effets de l'usure du temps ni à la nostalgie d'un mandarin vieillissant. La Providence aidant, ma mémoire est restée exacte.

Je continue, comme jadis, du temps de mes vingt ans, de fréquenter la bibliothèque de l'École normale. J'y trouve toujours repères et références. La vue des vieux murs, récemment rafraîchis, me donne du bonheur. En passant dans la cour, devant le « bassin aux Ernest » où palpitent les poissons rouges, je prends garde de ne pas oublier de les saluer.

La beauté donne un goût d'éternité.

QUE L'UNESCO FONCTIONNE LE MIEUX POSSIBLE

Alain Juppé (1964 l)

Agrégé de lettres, ancien élève de l'ENA, inspecteur des Finances, député-maire, ministre des Affaires étrangères.



La formation en hypokhâgne est-elle un atout pour un homme en charge de la politique extérieure de la France ?

Naturellement, c'est un atout. Conduire la politique extérieure de la France, c'est d'abord essayer de comprendre le monde, d'en décrypter les crises et les mouvements de fond. Et la préparation au concours d'entrée à l'École normale supérieure est une formation privilégiée pour apprendre à lire les sociétés, à expliquer leurs mutations, à saisir leur complexité et leur richesse.



Conduire la politique extérieure de la France, c'est aussi s'initier à des expressions politiques diverses, qu'il faut savoir analyser et synthétiser. Parcours pluridisciplinaire par excellence, l'hypokhâgne cultive l'ouverture d'esprit et le goût de la diversité. Elle offre un regard très large sur les époques, les civilisations et les modes de réflexion. Elle développe une capacité exceptionnelle à travailler sur des modèles intellectuels différents du nôtre.

La diplomatie est également un métier d'expression, de conviction et d'action, où la langue occupe une place essentielle. Par la diversité des langues qu'elle enseigne, par les principes de rigueur, de clarté et d'exigence qu'elle porte, par son attention à la valeur de l'écrit, l'hypokhâgne est à cet égard une formation sans équivalent.

Mais la diplomatie reste avant tout un métier de relations, de contact et d'échange, où la rencontre de l'autre est fondamentale. Si elle donne une excellente base intellectuelle, la formation en hypokhâgne doit donc être complétée par l'expérience des rapports humains, des voyages et des situations de crise ou de négociation.

La France est l'hôte de l'Unesco. Y a-t-il un « bon usage » de l'Organisation par notre pays ?

La France est fière d'être le pays hôte de l'une des agences les plus éminentes des Nations unies. Nous sommes donc très attachés à ce que l'Organisation fonctionne le mieux possible et nous saluons le travail accompli par la directrice générale, Irina Bokova, comme nous gardons le meilleur souvenir de ses prédécesseurs.

Cette position d'État hôte ne donne certes pas de voix prépondérante à notre pays, un parmi les 195 États que regroupe l'Unesco. Mais elle nous donne assurément une aura particulière. L'État du siège, c'est en quelque sorte l'État qui peut donner le la. C'est sans doute aussi l'État dont le message et le rayonnement se nourrissent le plus de la mission de l'Unesco.

J'en veux pour preuve notre engagement pour lancer la négociation puis obtenir la signature en 2005 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : c'est grâce à notre détermination que les biens et les services culturels ne sont plus considérés comme des marchandises comme les autres. C'est grâce à l'importance particulière que nous accordons à la politique culturelle qu'aujourd'hui nous pouvons affirmer que mondialisation ne signifie par uniformisation.

J'en veux aussi pour preuve le choix que nous avons fait, au moment des débats sur les biotechnologies, de faire de l'Unesco, enceinte internationale de réflexion par excellence sur les questions d'éthique, une tribune privilégiée.

J'en veux enfin pour preuve la contribution de l'Unesco, avec ses écrivains, ses artistes et ses scientifiques, au prestige de la capitale et à l'influence de notre pays dans le monde.



Quelle est la place de l'Unesco dans les relations internationales ?

Organisation spécialisée des Nations unies, l'Unesco s'engage au quotidien au service du dialogue entre les peuples, de la protection, de la transmission et du partage du savoir et de la culture.

Bien sûr, la rumeur du monde n'est pas sans retentir au sein de l'Organisation. Le conflit israélo-palestinien, la récente admission de la Palestine, les enjeux politiques liés à la préservation du patrimoine, la défense des libertés des individus, à travers l'exercice de leur droit d'accès à l'éducation ou à la culture, sont autant de sujets qui, à l'Unesco comme ailleurs, divisent les États membres.

Mais l'Unesco est une organisation universelle qui ne ressemble à aucune autre. D'abord, parce qu'elle est sans doute l'Organisation spécialisée des Nations unies la plus généraliste. À travers l'éducation, les sciences, la culture, ce sont des questions liées aux sociétés dans leur ensemble qui sont abordées.

Ensuite, parce que l'Unesco est l'organisation internationale qui pousse le plus loin la logique multilatérale et l'égalité absolue entre les États. À l'Unesco, le conseil exécutif ne rassemble pas moins de 58 États membres. Ses décisions sont le plus souvent adoptées par consensus et ne prennent effet, pour beaucoup d'entre elles, qu'une fois validées par la conférence générale, qui regroupe les 195 États membres de l'Organisation.

Si l'Unesco est une organisation sans équivalent dans le système international, c'est surtout parce que les idéaux qu'elle porte – la paix, les droits de l'homme, le développement, la solidarité entre les peuples – sont plus vivants et plus essentiels que jamais.

Pour que ces valeurs puissent s'incarner, il est essentiel que l'Unesco parvienne à mettre en œuvre des projets concrets, à dépasser les débats idéologiques et à compenser la modestie de ses budgets par sa capacité à travailler avec d'autres à la réalisation d'ambitions claires et précises.



LA VIE DE L'ÉCOLE

Un nouveau directeur adjoint des Lettres : Guillaume Bonnet



UN NOUVEAU DIRECTEUR ADJOINT DES LETTRES : GUILLAUME BONNET

Quels sont les grands axes de votre lettre de mission ?

D'une manière générale, le directeur adjoint des Lettres a la mission d'organiser la politique de recherche qui émane des départements de Lettres et Sciences humaines et sociales – n'oublions pas que l'économie et le droit, par exemple, ressortissent à son domaine d'intervention, malgré le périmètre un peu réduit du terme « lettres » associé à la fonction. Je dis bien « organiser », c'est-à-dire suggérer, orienter, rapprocher, mais il s'agit d'un rôle d'accompagnement : les départements jouissent en effet traditionnellement d'une grande autonomie sur les plans scientifique et pédagogique, et au-delà de cette tradition de l'École, il me paraît normal et sain que les personnalités scientifiques qui les composent, toutes de fort calibre, soient maîtresses des orientations qu'elles entendent donner aux activités conduites dans leur champ disciplinaire. Il va sans dire aussi que cet accompagnement peut être plus ou moins « directif », en fonction de ce qui est perçu comme plus ou moins opportun – j'entends le mot au sens fort : important à un moment donné.

Après le cadre général de la fonction, celui qui est le mien, en cette année universitaire 2011-2012 où je prends mon poste : l'enseignement supérieur est engagé dans un mouvement difficilement réversible de recomposition, et se dessinent de grands ensembles nationaux et, en ce qui nous concerne spécifiquement, parisiens : les PRES HESAM (autour de l'EHESS, de Paris 1 et des Arts et Métiers), Sorbonne Paris Cité (autour de Paris 3, Paris 5, Paris 7, Sciences-Po), Sorbonne Universités (Paris 2, Paris 4, Paris 6 et le Muséum) et, enfin, celui qui s'est construit autour de l'École et du Collège de France, PSL*. Ce dernier ensemble, le nôtre, est le seul PRES parisien à avoir bénéficié jusqu'à maintenant de l'Initiative d'excellence (Idex), et il a par ailleurs une forte dominante scientifique, puisqu'il englobe l'ESPCI ParisTech, Chimie ParisTech, l'Observatoire ou encore la fondation Curie. Parmi ses membres, seuls ressortissent à « mon » domaine d'activité une partie du Collège de France, Paris-Dauphine, mais aussi bientôt les écoles d'art du ministère de la Culture (les Beaux-arts, les Arts décoratifs, le Conservatoire d'art dramatique et le Conservatoire national supérieur de musique) qui s'approprient à intégrer pleinement PSL* ! Dans un cadre élargi, mais où l'identité des membres sera préservée, il s'agit pour moi d'encourager un débordement concerté d'activités hors de nos limites et vers nos



partenaires ; mais dans le même temps, il ne faut pas distendre les liens parfois séculaires qui nous relient aux grands établissements universitaires du Quartier latin.

Enfin, l'ENS a un Labex (projet scientifique labélisé laboratoire d'excellence) proprement littéraire : TransfertS, regroupant l'ambition collective de treize équipes de l'École, et qui a été spécialement – et richement dotée – par l'État pour dix ans, dont quatre années probatoires. Sur ce point encore, ma mission est d'accompagner le développement du projet, dans l'idée que ses bénéficiaires puissent outrepasser son périmètre.

Comment concevez-vous la mise en œuvre du diplôme de l'ENS aujourd'hui ?

Je vois dans le fait de proposer le diplôme un intérêt pour l'institution en ce qu'il est une garantie d'exigence relativement au cursus des normaliens : rassembler trente-six crédits et un master de recherche, tel est le bagage minimum demandé pour en être titulaire. Le diplôme peut être compris comme une réponse à la logique de dispersion que l'attitude consumériste ambiante a imposée même au monde scolaire, d'où sortent nos élèves. Car tous les crédits engrangés par l'assistance à des cours et la réussite aux examens ne sont pas admis à la constitution du diplôme, et l'École se réserve le droit de refuser particulièrement les « bouche-trous », décidément inconséquents avec l'orientation des autres enseignements. En même temps, cette réponse institutionnelle préserve, je crois, la grande liberté des élèves : liberté de choix du master, pourvu qu'il soit orienté « recherche », et liberté de choix des enseignements constituant les trente-six crédits.

L'intérêt pour les élèves est évident, puisque le diplôme est en passe de devenir le meilleur gage qu'ils ont fréquenté l'École : en effet, la qualité d'« ancien élève », à laquelle nous sommes tous si attachés, perd de sa lisibilité à l'échelle internationale – il faut bien raisonner à cette échelle, qui est précisément celle de nos élèves, je vais y revenir –, où il ne correspond à rien de bien précis. On a vu récemment un scientifique rebuté en Nouvelle-Zélande parce qu'il « n'était qu'ancien élève » : premier cas, aux antipodes, mais qui est appelé à se multiplier, je le crains.

Pour en revenir donc à la question de la mise en œuvre du « DENS », les consignes sont données, à la scolarité et à la direction des études, de considérer les deux contraintes dont j'ai parlé, master recherche et trente-six crédits, avec le plus de souplesse possible. Le diplôme est conformé pour satisfaire à la fois l'originalité et la cohérence, la curiosité traditionnellement encouragée des élèves et les exigences – légitimes – des caïmans.

Qu'est-ce qu'un élève littéraire aujourd'hui ?

Un élève littéraire, c'est d'abord un jeune brillant, curieux et soucieux de son avenir. Il sait que les agrégations recrutent moins, qu'il est plus dur qu'il y a quelques années



d'entrer dans les universités, et il cherche donc à valoriser son cursus. Dans ce processus, le séjour à l'étranger est perçu comme un impératif : on est loin du séjour vaguement touristique que nous pouvions – ici, je ne parle que de moi, bien sûr ! – passer à la Scuola normale de Pise ! L'offre s'est aussi beaucoup diversifiée, et elle est plus exigeante. Pouvoir écrire, dans un CV comportant déjà l'ENS, un ou deux masters, voire le diplôme d'HEC, qu'on a passé un an à NYU ou à Harvard devient très important : nous mesurons très bien, rue d'Ulm, ce que c'est que la globalisation, parce qu'elle affecte, on le sait, d'abord les élites sociales, et que ces élites sont formées chez nous !

Je parle là d'un profil qui n'est pas le seul, mais j'ai commencé par lui, car il est le plus nouveau, pour les « anciens » que nous sommes. Heureusement, l'inquiétude relative à l'avenir, qui engendre cette « démultiplication académique », n'est pas la seule attitude des élèves littéraires. Même si elle reste diffuse, elle peut aussi s'effacer devant la passion pour la recherche, et le type du normalien s'appropriant un domaine de recherche au fur et à mesure de ses découvertes intellectuelles reste très majoritaire dans l'« École littéraire ». Économie du monde hospitalier ou rédaction des manuels d'histoire au XVIII^e siècle, œuvre poétique de Théodulf d'Orléans ou de Seamus Heaney, Hegel, Gertrud Stein : voilà, à travers quelques projets de thèses pour 2012, des instantanés sur la formation intellectuelle dispensée à l'École littéraire !

En complément à la perspective du doctorat, l'agrégation constitue encore très largement l'horizon des élèves, mais depuis qu'elle a reculé à Bac + 6, et compte tenu du fait que la réduction du nombre de postes la rend encore plus sélective, elle peut se transformer en un piège tendu à la fin du parcours des normaliens – notamment des « carrés », qui ont commencé leur scolarité à l'École par la troisième année de licence –, et en conduire certains, sans qu'ils le veuillent toujours, dans un début de carrière professionnelle en collège ou lycée, ce qui est handicapant pour l'écriture d'une thèse. Il s'agit là d'une crainte souvent évoquée, et qui brouille la clarté du parcours relativement linéaire qui s'offrait naguère aux normaliens littéraires : agrégation + thèse.

Mais je m'aperçois qu'il est un peu forcé de distinguer aussi strictement que je le fais deux profils : si tous les élèves ne vont pas au doctorat, tous font un master, et donc de la recherche, qu'ils suivent en outre un cursus dans une école de management, à Paris I ou à l'EPHE. Et cette exigence, diplôme ou pas, constitue la caractéristique forte de l'École : la formation par la recherche. En cela, l'élève littéraire s'engage dans une démarche plus solitaire, sans aucun doute, que son camarade scientifique. Non que la structure plurielle des « laboratoires de recherche » ne trouve sa voie en lettres et sciences humaines ! Elle s'est mise en place sous la forte



impulsion du CNRS et des instances d'évaluation de la recherche, et prend la forme de regroupements thématiques, certes plus lâches que les équipes scientifiques poursuivant collectivement un même projet. Nos thésards – et dans une moindre mesure les mastériens aussi – s'inscrivent dans une équipe partageant la même thématique au sens large : les transferts culturels, pour notre labex TransfertS, par exemple, concept qui va de la réception de la philosophie allemande à la traductologie. Ainsi, le jeune chercheur en lettres et sciences humaines travaille-t-il seul sur son sujet, mais il a plus aisément la possibilité d'échanger dans son domaine : des « journées d'études » ou « journées des doctorants » sont d'ailleurs organisées pour favoriser la fécondité de ce dialogue

Où en est la Banque d'épreuves littéraires ? Et quelles conclusions peut-on commencer à en tirer ?

La BEL se porte à merveille, merci ! Mais, je voudrais, pour esquisser un bilan, préciser les choses. La BEL est une construction à deux étages, si l'on peut dire. C'est d'abord la mise en commun de plusieurs épreuves de l'écrit du concours A/L (français, philosophie, histoire, langues vivantes, disciplines artistiques) avec celles des séries lettres et arts, sciences humaines et langues vivantes de l'ENS de Lyon ; mise en commun, c'est-à-dire choix concerté des programmes et sujets, et correction par un jury mixte. Cette collaboration met à nu les différences dans l'esprit des deux Écoles, qui conditionne évidemment le recrutement, mais les choses se passent globalement d'une manière très satisfaisante.

Et puis il y a l'élargissement des débouchés offerts aux khâgneux par l'exploitation externe des notes. En 2011, nous avons ainsi eu 41 écoles et formations partenaires, et une autre s'agrègera en 2012, plusieurs autres en 2013. Le projet avait été développé pour sauver l'attractivité des CPGE littéraires ; c'est un double succès, par l'accroissement continu des entrées en hypokhâgne – + 4 en 2011 – mais aussi par l'augmentation spectaculaire des intégrations : 641 khâgneux sont entrés dans une formation à l'issue par le biais de la BEL, contre 193 postes ouverts chaque année dans les ENS ; nous passons ainsi de 4,5 à 15,5 % de réussite pour la filière.

L'attractivité des CPGE littéraires est donc renforcée, ce qui confirme par la même occasion notre mode de formation « en amont », exigeant et pluridisciplinaire, et le conforte d'autant plus qu'apparaîtront bientôt dans les khâgnes des élèves ne visant pas les ENS, mais passant par notre porte pour entrer ailleurs : faut-il le craindre ? Je ne pense pas, car l'augmentation des effectifs en classes préparatoires signifie l'ouverture à d'autres profils, ce qui constitue en soi une richesse ; et nous en profiterons, car je suis sûr que nous continuerons longtemps à attirer chez nous les soixante-quinze meilleurs...



Guillaume Bonnet



CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS

Huitième rendez-vous Carrières, *François Bouvier et Laurence Levasseur*
Les amicales de l'a-Ulm,
Wladimir Mercouroff, Emmanuel Cocher Levasseur et Gaëtan Bruel
Les petits déjeuners des normaliens dans l'entreprise, *Jérôme Laurre*

HUITIÈME « RENDEZ-VOUS CARRIÈRES »

Selon la formule éprouvée inspirée du *speed dating*, de la rencontre rapide, où élèves et archicubes rencontrent en un temps limité des professionnels venus leur expliquer leur parcours et leur indiquer les écueils à éviter, le « rendez-vous Carrières » du 9 novembre 2011, huitième édition, portait sur les métiers du service public hors carrières académiques. Cette formule permet à chacun d'approcher trois à quatre spécialistes différents au cours de la soirée. Soigneusement préparé par Laurence Levasseur, il a réuni près d'une cinquantaine de participants pour une dizaine d'intervenants.

D'emblée, les élèves nous ont fait partager leur intérêt extrême pour la manifestation. « Nous sommes soumis à la pression de nos caïmans selon lesquels il nous est nécessaire de diversifier notre formation et ne pas nous contenter de préparer une carrière d'enseignants ou de chercheurs, surtout si nous sommes littéraires. Cela nous conduit à regarder ailleurs, à élargir nos horizons, à envisager d'autres avens. »

Ce regard décalé, nous l'avons alimenté en invitant une panoplie diversifiée d'intervenants, couvrant toute la variété des métiers de la fonction publique non académique, de la haute administration (Cour des comptes, Inspection des finances, Conseil d'État), la diplomatie, l'intérieur, les grands corps techniques, la défense à la fonction publique territoriale ou hospitalière.

Voici quelques témoignages des participants à ce huitième rendez-vous. Leurs paroles se passent de commentaire.

Un élève

Pourquoi êtes-vous venu ce soir ? Est-ce parce que vous êtes inquiet ou simplement curieux ?

En fait, je me demande si je dois suivre la voie normale, scientifique avec agrégation et thèse et je me dis que l'agrégation, ce n'est pas forcément ce que je veux.

Et alors, avez-vous rencontré des gens intéressants ?

Oui, j'ai rencontré une personne qui a fait le corps des Mines et une autre partie en recherche puis qui avait intégré un ministère.



Une élève

Avez-vous été intéressée par vos rencontres de ce soir ?

Oui, j'ai trouvé cela très intéressant, j'ai pu rencontrer un ancien ambassadeur, un conseiller d'État, un actuel sous-préfet.

Des carrières qui font rêver ?

Oui, des carrières extrêmement attirantes, avec des parcours assez variés, des gens qui ont vraiment une passion de leur métier et surtout un goût de la diversité dans les choix professionnels qu'ils ont fait.

Avez-vous l'impression que le prix à payer pour faire ces métiers est élevé ?

Je crois qu'il est assez difficile de répondre à pareille question parce que, selon les personnes, ils nous disent qu'il y a un certain prix à payer, par exemple la mobilité dans les Affaires étrangères. Mais pour d'autres, c'est surtout vivre une passion, donc ils n'ont pas l'impression de payer le prix fort.

Et vous, seriez-vous prête à payer le prix ? Pour une femme, c'est peut-être un peu cher, non ?

En effet, pour une femme, certaines des carrières sont difficiles à envisager.

Une ancienne élève

Vous êtes ancienne élève, n'est-ce pas ? En lettres, en sciences ?

Oui, en sciences du vivant.

Et avez-vous rencontré des gens intéressants ?

Oui, j'ai rencontré une personne travaillant au Commissariat général à l'investissement, qui gère les investissements d'avenir, le financement de la recherche. Aujourd'hui, je suis moi-même en quête de financement *via* la structure où je travaille. J'ai aussi rencontré une personne qui a travaillé dans la recherche et, maintenant dans l'offre de soins dans le secteur public. Je me suis intéressée à la manière dont il est passé du secteur privé au secteur public.

Une intervenante, directrice à la Ville de Paris

Dans le bagage que vous avez emporté en sortant de cette école, lequel vous a été le plus utile ?

Je ne sais pas si c'est avouable, mais ce sont les réseaux d'amitié ; ce sont là des choses difficiles à apprendre, mais comme dans toutes les écoles, ils sont essentiels.

Mais dans ce que vous avez appris à l'École ?

Le plus important : j'ai appris à réfléchir ; c'est là sans doute le plus beau cadeau que puisse faire l'École normale à ses élèves.



J'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de filles à votre table... Est-ce que vous croyez que la carrière politique ou parapolitique est plus difficile pour une femme que pour un homme ?

Ma carrière n'est pas politique, je suis dans l'administration. Se pose donc la question de la place des femmes dans l'administration. Je pense que les filles ont davantage tendance à se censurer, qu'elles pensent qu'il faut être compétente sur tout avant de se proposer pour une fonction de ce genre, ce que ne pense jamais un homme. Elles pensent aussi davantage aux contraintes familiales qu'elles auront un jour à gérer, ce qui, parfois, les limite abusivement. Je pense qu'elles doivent avoir le plus possible l'ambition d'aller jusqu'au bout de ce qu'elles ont envie de faire.

Un intervenant, du corps des Mines

Quand vous étiez dans ces murs, vous étiez quoi, mathématicien ?

J'ai fait des maths pures : j'ai commencé par le concours scientifique, je suis entré par le concours 1992 s, j'ai fait la licence de maths du cursus mixte maths-physique, DEA, agrégation puis travail de thèse, que je n'ai pas terminé.

Quelle est alors la voie pour en arriver là où vous êtes ?

Je suis entré au corps des Mines. Ensuite, une fois qu'on est au corps des Mines, il faut cultiver ce qui fait la typicité des normaliens dans les corps techniques, à savoir notre capacité à prendre des chemins de traverse. Après un premier poste dans une préfecture, je suis parti au ministère de l'Industrie dans des postes relativement classiques. Ensuite, quand on m'a proposé de partir dans une structure toute nouvelle, qui s'appelle le Commissariat général à l'investissement, dans les services du Premier ministre, structure dont on ne connaît pas bien la durée de vie pour une mission qu'on ne connaît pas très bien, mais avec des sujets assez intéressants, j'ai dit : « banco ! » Et je pense honnêtement qu'on arrive à des postes assez amusants, assez intéressants parce que justement on cultive cette spécificité du normalien par rapport à ceux qui sont passés par les écoles d'ingénieurs : savoir appréhender l'inconnu.

Un intervenant, conseiller d'État

Vous avez fait l'ENA, je suppose.

J'ai fait l'ENA.

Qu'est-ce qui est le plus important : d'avoir fait l'ENA ou l'ENS d'abord ?

C'est d'avoir fait l'ENA, indéniablement puisque c'est statutairement la voie d'entrée au Conseil d'État. En revanche, pour la manière dont on exerce ces fonctions, la manière dont on exerce ses responsabilités, pour la culture que ça suppose, tout ce que j'ai fait avant l'ENA compte autant que ce que j'ai fait à l'ENA.



Et parmi les élèves et anciens élèves que vous avez rencontrés, est-ce que beaucoup sont décidés à faire l'ENA ?

J'ai vu des élèves qui se posent des questions mais qui n'étaient pas encore au stade d'un projet mature et très arrêté de choisir telle ou telle filière.

Ce projet dont vous parlez, c'est un projet « ENA » ou un projet « carrière » ?

Je leur ai posé la question, j'ai surtout l'impression que ceux que j'ai vus à ma table posaient des questions, sans idée avancée de projet. D'où mon conseil : profitez au maximum de cette période extraordinaire d'une liberté d'une certaine manière, où on a encore le temps de voir d'autres choses, d'élargir son horizon pour à la fois se poser des questions, rencontrer des gens...

Ces dernières paroles résument bien l'état d'esprit qui motive et anime nos « rendez-vous Carrières ».

François Bouvier (1961 I) et Laurence Levasseur (1966 L)





LA VIE DES CLUBS

Les « amicales » de l'a-Ulm

L'a-Ulm est une association qui regroupe les anciens élèves, élèves et amis de l'École de la rue d'Ulm. Malgré leur communauté de formation, ils ont des orientations, des métiers, des activités, des goûts variés. Souvent, fidèles à leur École, ils se regroupent dans le cadre ou au voisinage de notre association, dans des clubs ou amicales.

Le club le plus ancien est celui des normaliens dans l'entreprise, qui, dès 1987, s'est constitué en association, cousine de la nôtre et dont le site internet est associé au nôtre (voir *L'Archicube*, n° 8, p. 94). Ce club, très actif, regroupe plus de 500 archicubes qui ont des activités dans des entreprises privées ou publiques. En 2011, il a organisé deux dîners : en février, avec Daniel Cohen (1973 s) sur « Crise et sortie de crise » ; en décembre, autour de Louis Gallois, président exécutif d'EADS.

Il a aussi organisé une dizaine de petits déjeuners sur des thèmes variés :

- *Financement de l'innovation et croissance des entreprises*, avec Laure Reinhart, directrice générale déléguée d'OSEO Innovation ;
- *Enjeux de la présidence française du G8 et du G20 en 2011*, avec Paul-Bertrand Baretts (1992 l) ;
- *L'académie et le capital : Silicon Valley, la fabrique de l'innovation*, avec Pierre-François Mourier (1988 l) ;
- *Le rôle du Conseil constitutionnel*, avec Jacques Barrot, membre de ce Conseil ;
- *Les enjeux de la modélisation en finance et en économie*, avec Jean-Philippe Bouchaud (1991 s) ;
- *Les entrepreneurs, les entreprises françaises et la mondialisation*, avec Xavier Fontanet, président d'Essilor ;
- *Quelles sont les dernières tendances de la Silicon Valley ?* avec Henri Verdier (1988 s) et Georges Nahon, vice-président US d'Orange Labs ;
- *Tensions franco-allemandes* : avec Louis de Fouchécour (1985 l) et François Scheer, ambassadeur de France en Allemagne de 1993 à 1999 ;
- *Regard normalien sur les finances publiques françaises*, avec Jérôme Laurre, ancien élève de Cachan ;
- *Les littéraires dans l'entreprise*, avec Bernard Deforge, spécialiste d'Eschyle et associé de PwC.

D'autres amicales ont vu le jour au sein de l'a-Ulm :

- l'amicale des normaliens dans l'administration, animée par Jacques Le Pape (1986 s) ;



• l'amicale des normaliens juristes, animée par Emmanuel Breen (1989 I) (voir *L'Archicube*, n° 7) ;

• l'amicale des normaliens dans la diplomatie (diplomatie@ens.fr) qui a tenu sa première réunion à l'École, le 13 décembre dernier.

Nous savons que les activités professionnelles de nos camarades rendent difficile l'animation de ces amicales, qui donnent parfois l'impression – certainement fausse – qu'elles s'assoupissent un peu. Le conseil d'administration de l'a-Ulm se réjouit de leur existence : d'autres amicales pourraient voir le jour, autour des métiers artistiques, voire autour de la marine... L'a-Ulm est prête à aider ces amicales à se constituer et à les héberger, à les aider à bâtir un fichier de participants, à organiser une rencontre, une conférence, un dîner ou un petit déjeuner.

Soyez imaginatifs, nous sommes là pour concrétiser !

Wladimir Mercouff (1954 s)
wladimir.mercouff@normalesup.org

Diplomatie et ENS : avènement conjugué d'une filière et d'une amicale

« Nécessaires en eux-mêmes pour le développement de la compétence du Ministère, les échanges avec l'Université doivent être intensifiés et valorisés. Le développement de réseaux d'experts du MAEE, qu'il faudrait élargir et formaliser, les échanges avec l'Université et la recherche (universitaires détachés ou experts permanents auprès du MAEE, diplomates en mobilité dans des universités ou des *think tanks*, et intervenant dans les cercles de débat internationaux, qui devraient être multipliés) sont également des moyens de faire connaître notre point de vue. »

Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, 2008-2020

Une filière « diplomatie » a été mise en place à l'École normale supérieure depuis la rentrée 2011, à l'initiative des élèves eux-mêmes, en s'appuyant sur deux considérations directrices. Tout d'abord, le constat que la carrière diplomatique constitue un débouché traditionnel pour les anciens élèves des ENS et que la formation par la recherche, au cœur de la pédagogie des ENS, à la fois écoles de la fonction publique et institutions de recherche, mérite d'être sollicitée pour les y préparer. Ensuite l'intuition que des partenariats suivis entre services du Ministère et laboratoires de recherche, dans tous les domaines scientifiques applicables à l'action du Ministère, pourraient répondre au besoin exprimé par la diplomatie en termes de capacités de prospective et d'influence, pour peu que les chercheurs soient sensibilisés à cette coopération dès leur formation.



Le lancement d'une amicale des normaliens diplomates a répondu à la création de la filière qu'elle a pour premier but de soutenir en assurant un lien intergénérationnel entre les membres de la communauté normalienne intéressés par la diplomatie et les questions internationales, au sein de l'Association des anciens élèves, élèves et amis de l'École normale supérieure. On peut désormais dater la naissance formelle de cette nouvelle amicale, après celles des normaliens dans l'entreprise, des normaliens juristes et des normaliens dans l'administration, de la belle réunion inaugurale du 13 décembre 2011, placée sous le haut patronage du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé, archicube et déjà deux fois chef de la diplomatie française¹. Le ministre, ayant dû se rendre avec un très court préavis en Afrique du Nord, était représenté par Nicolas Niemtchinow, son directeur-adjoint de cabinet, également archicube, comme plus d'une centaine d'agents du Ministère en activité, toutes ENS confondues.

Le 13 décembre, se sont donc réunis à l'École, autour de la conférence de Christophe Farnaud, archicube et ancien ambassadeur de France en Grèce, sur le thème du rôle de l'ambassadeur, des élèves, des anciens élèves en service au Département, comme on appelle en ses murs le ministère des Affaires étrangères, le président et des membres du conseil d'administration de l'a-Ulm et des représentants de la direction de l'École qui ont partagé ensuite un moment de convivialité spontané et sympathique dans les salons de la Direction où l'Association et l'École avaient offert un agréable cocktail.

À l'image de cette soirée de lancement, la toute jeune amicale se propose de favoriser les échanges et la solidarité entre ses membres, anciens élèves des écoles normales supérieures exerçant ou ayant exercé au sein du ministère français des Affaires étrangères et européennes ou dans toute autre institution impliquée dans les relations internationales interétatiques (diplomatie étrangères, organisations internationales) et de défendre leurs intérêts. Parallèlement, elle soutiendra la filière dans ses deux volets de préparation des normaliens aux métiers et carrières de la diplomatie, d'une part, et de promotion de la coopération entre recherche et diplomatie, d'autre part.

Sont envisagés, l'organisation régulière de rendez-vous sous forme de conférences, de groupes de travail, de déjeuners ou dîners-débats permettant aux diplomates de partager avec les élèves de la filière la matière de leur spécialité et les bases opérationnelles du métier diplomatique. Elle favorisera aussi la mise en relation des élèves et des diplomates et l'orientation des élèves intéressés par des stages ou des activités de recherche en partenariat avec les institutions représentées par ses membres. Est également à l'étude, la possibilité pour l'école de créer une chaire annuelle « Politiques et pratiques diplomatiques » qui permettrait à un diplomate confirmé de partager ses



travaux de recherche avec les élèves et dont l'amicale pourrait assurer la promotion parmi ses membres. L'amicale a imaginé, dans ce contexte, pouvoir à terme proposer l'attribution d'un prix destiné à récompenser la publication d'une contribution scientifique par l'un de ses membres en association avec des élèves de la filière diplomatique de l'École normale supérieure qui illustrerait précisément le cœur de mission commun de l'amicale et de la filière.

Emmanuel Cocher Levasseur (1990 I)

Co-directeur de la filière diplomatie et animateur
de l'amicale des normaliens diplomates

Gaëtan Bruel (2009 I)

Fondateur et co-animateur de la filière diplomatie

Note

1. Avant Alain Juppé, au moins six autres anciens de la rue d'Ulm ont été nommés à la tête du Quai d'Orsay : Jean-Bernard Raimond, Jean Sauvagnargues, René Massigli, Yvon Delbos, André Tardieu et Édouard Herriot.

LES PETITS DÉJEUNERS DU CLUB DES NORMALIENS DANS L'ENTREPRISE

Nous publions ici le compte rendu de l'un d'entre eux. Il a rassemblé, le 1^{er} décembre 2011, Jérôme Laure et des normaliens du club.

Jérôme Laure est ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan. Il est agrégé d'économie et de gestion (1988) et a obtenu un MBA de la Leonard Stern School of Business de New York University (1992). Pendant près de vingt ans, il a dirigé les équipes de « strategic equity » du Crédit agricole, de BNP Paribas et de Barclays pour aider les grands groupes mondiaux à optimiser leurs fonds propres. Il y a deux ans, Jérôme a créé Beyond Solutions, société de conseil financier pour les entreprises, qui est devenue l'un des principaux interlocuteurs des grandes entreprises (Carrefour, GDF Suez, Kurt Salmon, OFI Asset Management, Vinci, etc.) en matière d'optimisation de la structuration des schémas de rémunération ou d'intéressement des personnels en actions de leur entreprise.



Quelles perspectives pour la France endettée ? Propositions pour atteindre l'équilibre budgétaire et exercer une meilleure gouvernance

La crise financière conduit l'ensemble des économies développées à s'interroger sur le poids de leur dette publique et sur les équilibres financiers de leurs systèmes de



prestations sociales. La France n'échappe pas à la règle. En 2010, les dépenses publiques représentaient plus de 1 000 milliards d'euros, c'est-à-dire plus de 50 % de notre produit intérieur brut (ou PIB) qui mesure la création de richesse globale de notre pays.

Depuis 1970, les dépenses publiques ont été multipliées par vingt-deux contre seulement quinze pour la progression du PIB. Corrigés de l'inflation, les facteurs multiplicateurs s'établissent respectivement à 3,3 et 2,35. Cela revient à dire que les dépenses ont eu un rythme de croissance 40 % plus rapide que celui de la richesse nationale sur les quarante dernières années. Ce phénomène traduit la part croissante de la richesse nationale redistribuée par l'État. Ce n'est pas un mal en soi. Ce qui est plus inquiétant, c'est l'évolution du déficit public, qui s'élevait à 140 milliards d'euros en 2010, soit 7,5 % du PIB. Comment expliquer ce phénomène ?

L'absence de volonté politique à gérer la dette publique et les effectifs des administrations territoriales est la principale cause de l'impasse budgétaire que nous connaissons.

On distingue habituellement trois grands postes de dépenses de l'État : celles de l'administration centrale, celles des administrations territoriales et, enfin, celles de sécurité sociale.

En 2009, la Direction de la recherche et des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) chiffrait l'ensemble des dépenses de prestations sociales à 741 milliards d'euros. Ces dépenses représentent près de 75 % du total des dépenses publiques et recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour la santé, la vieillesse, la famille, l'emploi et le logement. Sur la période 2000-2009, le déficit cumulé de ces régimes de prestations sociales s'élève à environ 19 milliards d'euros, sachant que l'année 2009 représentait à elle seule 18 milliards, en raison de la crise qui se traduit par de plus faibles rentrées fiscales et un plus grand nombre de personnes inscrites au chômage.

En analysant le budget des administrations sur la même période, on obtient un déficit cumulé supérieur à 500 milliards d'euros. Ce chiffre s'explique principalement par :

- une charge de la dette jamais remboursée, ce qui nécessite que nous empruntions pour payer les intérêts ;
- une dérive des dépenses au niveau des administrations territoriales.

La dette de la France est passée de moins de 100 milliards d'euros en 1978 à 1 600 milliards d'euros en 2010. Sur ce montant, environ 300 milliards proviennent de déficits publics et, le solde, soit 1 300 milliards, de l'accumulation des intérêts que nous n'avons cessé d'emprunter, plutôt que de les rembourser. Nous nous sommes laissés bercer par l'illusion que nous pouvions avoir un déficit de l'ordre de 3 % de notre PIB et malgré tout avoir une saine gestion. En procédant ainsi, en l'espace de trente-trois ans, la dette représenterait 100 % du PIB. C'est sensiblement ce qui nous est arrivé depuis 1981.



L'État, comme tout agent économique, gère un budget par rapport à ses recettes. Or, sur la période 2000-2009, le déficit cumulé a représenté 6,75 % des recettes. Il est donc impossible d'espérer rembourser notre dette, ni même de payer les intérêts qui s'élèvent à plus de 45 milliards d'euros en 2010, soit presque 5 % des recettes.

Dans le même temps, les dépenses au niveau des administrations territoriales n'ont cessé de progresser, notamment en raison d'une augmentation des effectifs de plus de 35 % sur la période. Ainsi, alors que le nombre de fonctionnaires rattachés à la fonction publique de l'État est resté relativement stable à environ 2,3 millions, il est passé de 1,2 million à 1,7 million dans la fonction publique territoriale. Cette évolution se traduit mécaniquement par une progression sensible des dépenses de personnel.

Pour préserver notre modèle social, il est fondamental de séparer formellement le budget des régimes de prestations sociales de celui des administrations, d'interdire tout déficit primaire et d'engager un processus rapide de désendettement par cession d'actif.

En premier lieu, il est fondamental de séparer les dépenses et recettes affectées aux prestations sociales de celles relevant du fonctionnement de l'État afin de leur donner une capacité structurelle à atteindre l'équilibre financier.

Parmi ces dépenses, 85 % sont liées à la santé et à la vieillesse. Nous pourrions envisager de changer de société et décider que chacun d'entre nous cotise auprès de sociétés d'assurance plutôt qu'à la sécurité sociale. Cela ne changerait pas le coût de la prestation. De même, chacun pourrait épargner pour sa retraite ou utiliser un fonds de pension plutôt que l'État. Pour autant, le sujet de l'équilibre financier de ce schéma de retraite global resterait posé s'il utilisait les mêmes règles de répartition que le nôtre. Santé et vieillesse sont donc deux postes de dépense qui correspondent à de la consommation de biens et services pour la santé et à de l'épargne pour la vieillesse. Elles doivent faire l'objet de règles de gestion strictes pour atteindre l'équilibre financier, mais ne doivent pas être assimilées à la gestion administrative de l'État. Les sommes qui leur sont affectées doivent être collectées à travers des circuits très précis et ne pouvant être agrégés avec les autres recettes de l'État.

La CSG et la CRDS permettent partiellement d'obtenir ce résultat pour la santé. Mais ces deux cotisations ne portent que sur environ 8 % des revenus alors que nous dépensons environ 14 % de nos revenus en santé. Pour rendre la santé totalement autonome, tout en préservant notre système de contribution par répartition, il conviendrait de relever le taux à 14 % et de l'appliquer de façon uniforme à l'ensemble des revenus du travail et du capital. Un équilibre financier structurel des systèmes de santé et de vieillesse et leur isolement dans les comptes de l'État présenteraient un double avantage :

- une solidité de nos finances publiques renforcées ;



- un débat sur les objectifs poursuivis en matière de santé et de vieillesse.

Ensuite, les administrations doivent mieux gérer leurs effectifs et leurs budgets. S'il existe des transferts de compétences entre la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale, ils devraient apparaître dans des transferts d'effectifs de l'une vers l'autre. Or, on observe que les effectifs de la seconde progressent plus vite que ne diminuent ceux de la première. À défaut de pouvoir corriger le passé, il est crucial d'éviter de continuer sur cette tendance.

Enfin, il faut engager un processus rapide de désendettement qui passe par trois points :

- L'impossibilité juridique de faire un déficit primaire : ainsi, les dépenses de fonctionnement primaires ne pourront excéder les recettes. Nous aurions la certitude que la dette ne pourrait plus augmenter par le seul fait de nouveaux déficits.
- Une accélération de la cession du patrimoine de l'État : il est important d'affecter la totalité des sommes ainsi levées au désendettement. Elles ne devront plus venir au secours de l'équilibrer d'un budget primaire qui, de toute manière, ne pourrait plus être en déficit.
- Une hausse des impôts : sous réserve de l'engagement par l'État de respecter l'ensemble des autres voies d'assainissement des comptes publics (isoler la gestion de la santé et de la vieillesse, équilibre des ressources centrales et territoriales, absence de déficit primaire et accélération des cessions), alors une hausse des impôts, principalement la TVA et l'impôt sur le revenu, pourrait être envisagée afin d'accélérer le remboursement de la dette.

Au terme de cette étude, il ressort que ce n'est pas tant le coût de notre modèle social qui conduit à la situation de surendettement que nous connaissons, mais bien l'absence d'une politique active de remboursement de la dette depuis trente ans et une dérive des dépenses des administrations territoriales. Pour sortir de la situation financière dans laquelle se trouvent nos finances publiques tout en évitant de commettre les erreurs du passé, il est urgent de scinder les postes budgétaires qui relèvent de prestations sociales, de ceux qui relèvent de l'État. Nous clarifierons ainsi la gestion financière de ces différents postes, ce qui constituera le prélude à une meilleure gouvernance des dépenses publiques.

LES NORMALIENS PUBLIENT

Jean-Thomas Nordmann

Paule Bounin-Chêne

Véronique Caron

Étienne Guyon

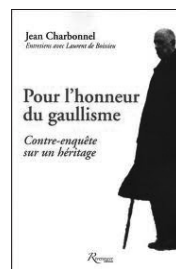
Lucie Marignac



Jean-Thomas Nordmann (1966 l)



L'intérêt du nouveau livre de Jean Charbonnel (1947 l), *Pour l'honneur du gaullisme* (Riveneuve éditions, 2011), dépasse les circonstances de sa publication, au seuil des campagnes pour l'élection présidentielle de 2012. L'auteur de ce témoignage fort vivant est à coup sûr un adepte de la *retractatio*. Ce terme, auquel Henri Marrou avait donné une nouvelle jeunesse à propos de ses travaux sur saint Augustin, désigne l'art de revenir sur un sujet déjà abordé pour en parfaire l'examen et pour en mettre à jour l'expression. À plusieurs reprises déjà, Jean Charbonnel s'est efforcé de cerner les contours du gaullisme entendu à la fois comme engagement, comme famille d'esprit et comme corps de valeurs. Composé au terme de l'année 2010, marquée par de nombreuses cérémonies célébrant le soixante-dixième anniversaire de l'Appel du 18 juin et le quarantième anniversaire de la disparition du Général, ce nouvel ouvrage suit un cheminement largement autobiographique et prend la forme d'un dialogue avec un journaliste. Jean Charbonnel évoque sa formation intellectuelle : comme il arrive souvent dans les doubles cursus, le passage par notre École semble avoir compté plus que la scolarité à l'ENA ; une culture littéraire dominée par Péguy, Bernanos, Malraux et Mauriac et des appréciations critiques n'épargnant ni Camus ni Mounier dénotent une grande indépendance de jugement. Celle-ci apparaît dans chaque épisode d'une carrière administrative (à la Cour des comptes) et politique : élu député de la Corrèze en 1962, Jean Charbonnel est nommé secrétaire d'État à la Coopération en 1966 ; la même année, il devient maire de Brive et exerce cette charge jusqu'en 1995 ; fondateur du club « Nouvelle





Frontière », il s'efforce, au Parlement (jusqu'en 1993) comme au gouvernement, notamment comme ministre de l'Industrie, de faire vivre et d'illustrer un gaullisme de « gauche », mais cette orientation n'altère pas un attachement très fort à Georges Pompidou. Riche en précisions souvent inédites, qui ne manqueront pas d'intéresser les historiens de la politique française depuis 1958, l'ouvrage se présente comme une « contre-enquête sur un héritage » ; pourquoi « contre » ? Parce que l'auteur récuse les commémorations qui embaument et qui momifient ; avec des accents parfois très bergsoniens qui ne desservent nullement le propos, il nous met en garde contre le risque de figer en formules mécaniques le gaullisme, qui fut d'abord contestation et rébellion. Il débusque les utilisations intéressées des libéraux et des populistes, qui dénaturent et trahissent l'idée maîtresse d'un pouvoir appuyé sur le rassemblement des Français ; à l'aune de cet étalon Jean Charbonnel écarte les usurpations et les dérives « postérieures à 1974 » ; il évoque les sources d'un engagement personnel, la manière dont il a vécu la Seconde Guerre mondiale, son amitié pour Edmond Michelet, ses sympathies pour la démocratie chrétienne et son adhésion au RPF en quelques pages très vivantes et émouvantes, ainsi que la place de sa foi religieuse dans son action politique. La compétition avec Jacques Chirac ne biaise pas les analyses et l'on sait gré à Jean Charbonnel d'éviter rancœur et rancune. Les portraits parallèles de Jean Charbonnel et de Jacques Chirac offriraient une matière féconde à un Plutarque de la science politique. La carrière est ouverte aux tueurs et l'élimination d'un compétiteur en âge et en compétence fait trop souvent partie du cursus des plus déterminés. Cela ne va pas sans dommages. La lecture de ces mémoires à deux voix ne peut le cacher. De la mystique à la politique, il est, Péguy nous en avertissait, une singulièrement forte dénivellation. Les propos, libres et sereins, de Jean Charbonnel en font sentir l'ampleur. Leur rassemblement donne matière à un livre de bonne foi, qui témoigne d'une sensibilité politique sans doute minoritaire aujourd'hui, mais dont la permanence, qui ne se nourrit pas seulement de nostalgies, ne saurait être mise en doute.

Le nouveau roman de Manuel Cordouan, alias Nicolas Quillet (1976 l), *Les Amants d'Alger* (éditions De Borée, 2011), présente plus d'un intérêt. Nous sommes en 1947. Jeune ancien combattant, récemment exclu du Parti communiste, agrégatif de philosophie, Paul Quentin débarque en Algérie pour y passer les vacances de Noël ; il est accompagné de Myriam, sa compagne dans les études et dans la vie, qui va lui faire découvrir la ville et le présenter à ses parents. Ces derniers sont des juifs pratiquants





de stricte observance. Bien que d'autres prétendants se soient présentés, ils ne tardent pas à envisager la perspective d'un mariage, mais sous la condition d'une conversion du jeune homme qu'ils entendent préparer. Mais les deux jeunes gens se lancent dans un marivaudage qui les conduit à prendre quelque distance l'un par rapport à l'autre. Clairement rapportée, l'intrigue s'enracine dans une étude de mœurs qui dépeint, parfois non sans didactisme, les us et coutumes du judaïsme d'Afrique du Nord. Les aléas du contact des cultures s'incarnent dans la confrontation de personnages solidement campés. On notera que l'action met aux prises Français métropolitains et ceux qu'on appellera bientôt « pieds-noirs », tandis que les « indigènes » n'apparaissent que très accessoirement. Astucieusement choisie par l'auteur, l'année 1947 est lourde de significations ; deux ans après Sétif, c'est l'année de l'octroi d'un nouveau statut, qui ne sera pas appliqué ; l'année où l'histoire hésite ; les personnages l'ignorent, le lecteur le sait et ne peut s'empêcher d'intégrer ce savoir à sa lecture, ce qui dote le livre d'une strate de tragique par-delà le *happy end*. De ce roman de mœurs et d'amour intelligemment agencé, une subtile mise en perspective fait ainsi une page d'histoire singulièrement suggestive. Le sous-préfet aux champs d'Alphonse Daudet faisait des vers ; notre préfet fait ici montre d'un vrai métier de romancier.

Le livre de Chloé Maurel (1997 l), *Histoire de l'Unesco. Les trente premières années, 1945-1974* (L'Harmattan, 2010), comble une lacune car, en dépit d'une multitude de publications officielles, il n'existait point de synthèse critique sur la naissance et l'évolution d'une institution dont le rôle souvent controversé mérite d'être l'objet d'une recherche approfondie. Le dépouillement d'archives inédites et les confidences de nombreux anciens fonctionnaires et collaborateurs de l'Unesco apportent à l'étude son indispensable infrastructure érudite. Cette histoire est principalement une histoire politique et administrative ; le livre garde une allure un peu scolaire avec une abondance de titres et de sous-titres, qui contribuent à la clarté de l'exposé, mais qui parfois tendent à fractionner la matière. En s'attachant parfois plus à la structure de l'institution et à ses rouages qu'aux hommes qui la peuplent et qui l'animent, cette thèse d'histoire fait penser à une thèse de droit. Les portraits qu'elle présente sont surtout ceux des directeurs successifs, Julian Huxley, Jaime Torres Bodet, John Taylor, Luther Evans, Vittorio Veronese et, enfin, l'archicube René Maheu ; mais on ne trouve pas d'évocation de leurs collaborateurs, aux initiatives souvent déterminantes, chevilles ouvrières de projets particuliers, de leurs relations et de leurs carnets d'adresses. Leurs témoignages sont rapportés aux enjeux abordés plus qu'à

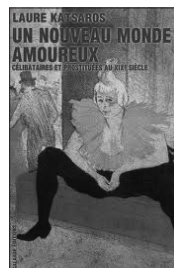




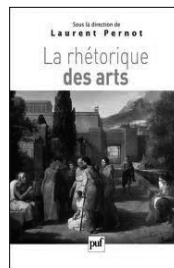
leur contexte humain. Il manque une évaluation de la place et du rôle de Roger Caillois et de Jean d'Ormesson dans ce vaste territoire normalien (Chloé Maurel relève la présence d'intellectuels anciens élèves de l'École lors de la création de l'Organisation). Fondée sur l'idée d'un lien consubstantiel de la culture et de la paix (« Les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », lit-on dans son acte constitutif), l'Unesco apparaît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale comme une émanation des valeurs démocratiques dont se réclament les Nations unies. À la conception française d'un idéal de coopération entre intellectuels fait pendant une insistance anglo-saxonne à privilégier les moyens modernes de communication de masse. Si la Seconde Guerre mondiale a fait converger ces conceptions, il apparaît vite impossible de s'accorder sur l'idéal d'une « culture mondiale unique ». Des rapprochements s'esquissent avec l'Église catholique et avec le Vatican. Si l'Organisation est d'abord constituée presque exclusivement d'États du bloc occidental, l'entrée de l'URSS en avril 1954 va de pair avec une politisation accrue, notamment dans les nominations de fonctionnaires ; l'Unesco passe alors pour un « nid d'espions ». Dans le même temps, les tensions entre États du Nord et du Sud traduisent l'affirmation grandissante des revendications du tiers monde, qui amorce un virage de l'Unesco au service des pays issus de la décolonisation que René Maheu pilote avec une autorité très « gaullienne »... Des limites chronologiques utiles et opportunes circonscrivent la recherche aux trente premières années. Les meilleures, pourrait-on dire. Celles de l'ivresse des grands commencements, même s'il existe une préhistoire de l'Unesco avec les efforts de coopération culturelle internationale déployés par la Société des Nations. Chloé Maurel ne dissimule ni les gaspillages ni les conflits de pouvoir qui obèrent l'action de l'Unesco. En s'arrêtant en 1974, date suggérée pour des raisons en quelque sorte internes, puisque c'est l'année du départ de René Maheu, après un « règne » de treize ans, qu'elle qualifie d'« âge d'or de l'Unesco », Chloé Maurel évite d'avoir à traiter à fond des dérives tiers-mondistes qui ont affecté l'Unesco, comme d'ailleurs la plupart des institutions des Nations unies. Elle n'élude pas les difficultés soulevées en 1974 même, lorsque les Arabes palestiniens entrent dans les instances de l'Organisation et obtiennent la mise à l'écart d'Israël des « régions » dans lesquelles se déploient actions et débats, plaçant l'État hébreu dans une situation d'apesanteur administrative au sein de l'Unesco. L'année suivante devait s'accroître la dénaturation de l'Unesco avec l'assimilation du sionisme au racisme... De la coopération entre intellectuels à l'alphabétisation du monde et au développement, de la promotion de principes universalistes au culte des différences, cette histoire rend perceptibles les valeurs qui sous-tendent l'évolution des relations internationales, de la guerre froide à la détente.



De Laure Katsaros (1990 l) nous vient *Un nouveau monde amoureux. Célibataires et prostituées au XIX^e siècle* (Galaade éditions, 2010). Ce livre plaisant qui éclaire d'un jour nouveau, en les faisant converger et en les articulant l'une par rapport à l'autre, les études du boulevard, du célibat et de l'amour vénal, entreprises naguère par Jules Bertaut, par Jean Borie et par Alain Corbin. Comme en histoire naturelle le croisement de plusieurs espèces peut donner naissance à un produit nouveau de qualité. À partir du commentaire d'une toile de Duchamp naît une méditation sur les liens du célibataire et de la prostituée qui nous promène à travers les œuvres de Balzac, de Murger, d'Eugène Sue, de Flaubert, de Maupassant, des Goncourt, de Zola et de quelques autres ; de Manet à Toulouse-Lautrec, en passant par Félicien Rops et par Forain, les peintres ne sont pas en reste. Le monde et le demi-monde se rencontrent pour baliser un espace de la marginalité galante et libre, qui attire, qui fascine, mais qui fait peur, car il est aussi celui du désenchantement, de la nuit, de la maladie et de la mort. En explorant toutes ces implications, Laure Katsaros nous fait sentir l'ampleur des clivages qui lézardent, qui déchirent une société. Un chapitre final sur le droit au bonheur dans « un nouveau monde amoureux » contient des développements intéressants sur l'œuvre de Fourier ; il aurait pu être prolongé et approfondi par le rappel d'autres réformateurs et utilement conduit jusqu'à la publication, en 1907, du livre à scandale de Léon Blum, *Du mariage*, dont les grandes thèses sur l'harmonisation des parcours sexuels de la femme et de l'homme apportent également des éléments de réponse aux questions de pathologie sociale évoquées dans cette page d'histoire de la civilisation et des mœurs. Liant excellemment l'anecdote divertissante et le croquis pittoresque à la réflexion, Laure Katsaros a réussi à écrire, sur un sujet apparemment frivole, un livre sérieux, parfaitement documenté, mais d'une lecture fort agréable.



La question canonique de savoir si l'art est un langage a donné lieu à bien des transferts conceptuels, en particulier avec le développement des disciplines linguistiques, allant parfois jusqu'à des vaticinations délirantes. Le renouveau d'intérêt pour la rhétorique, perceptible dès le début des années 1970, ne pouvait manquer de gagner la réflexion sur les beaux-arts. En témoigne la publication d'un recueil d'articles sur la *Rhétorique des arts* (PUF, 2011). L'exemple de Marc Fumaroli couvre de son autorité ce volume issu d'un colloque organisé au Collège de France en 2009 par Laurent Pernot (1973 l), qui est aujourd'hui le meilleur spécialiste de l'art oratoire des Anciens. La mise en relation des beaux-arts, qui nous parlent autrement que par des mots, avec





la rhétorique, art de produire et d'analyser les discours verbaux se révèle particulièrement féconde. Qu'il s'agisse de comprendre les œuvres d'art ou de les influencer, on mesure de nouveau combien, loin de se réduire à un ensemble de procédés formels, la rhétorique a constitué en Occident, des siècles durant, une culture et même la matrice de toute culture. La communication de Laurent Pernot « Phidias à la barre » montre que le sculpteur fut considéré dans l'Antiquité comme le spécialiste des statues divines, l'homme qui parvenait à représenter les dieux et qu'à ce titre il était pour les orateurs un point de comparaison, un étalon de mesure de la grandeur. Par ailleurs la biographie, connue ou supposée, de Phidias fournissait aux écoles de déclamation matière à des débats contradictoires. Le *Discours olympique* de Dion Chrysostome pose les questions relatives à la représentation humaine du divin à partir de la statue de Zeus d'Olympie et donne fictivement la parole à Phidias appelé à répondre aux griefs d'un accusateur supposé. Le panégyrique du sculpteur s'appuie sur une comparaison de son art avec la poésie qui insiste sur les contraintes matérielles propres à la nature de l'objet créé et qui conduisent à tenir paradoxalement la sculpture pour moins anthropomorphique que la poésie. La contribution de Pierre Caye (1978 I) rapproche l'architecture de la rhétorique à partir de l'examen de textes de Cicéron et de l'idée selon laquelle l'ornement, loin d'être un ajout, est au principe de l'harmonie esthétique. De là des correspondances entre les qualités de l'expression du discours telles que la rhétorique en fournit la codification et les valeurs ornementales d'un édifice et des principes de sa construction. Ces correspondances s'inscrivent dans une rencontre du bien et du beau sur laquelle Cicéron fonde un art de vivre. L'interprétation des arts plastiques et surtout de la musique se pimente singulièrement d'une utilisation des catégories de la rhétorique. La filiation de Quintilien à Bach ; le décryptage des formes. Une longue étude montrant comment l'*Offrande musicale* de Bach trouve source et inspiration dans la *dispositio* du discours judiciaire selon l'*Institution oratoire* de Quintilien étend cette mise en relation de la rhétorique avec la musique, et pas seulement avec les arts plastiques.

« La politique est une espèce de morale d'un genre particulier et supérieur », écrivait d'Alembert. Valérie Gérard (1999 I) explore ce lien et ce dépassement dans *L'Expérience morale hors de soi* (PUF, 2011). Sans expressément s'y référer, elle éclaire la parole de Péguy « le kantisme a les mains pures, mais il n'a pas de mains ». Qu'est-ce en effet qu'une morale qui demeure cantonnée dans le confort de l'intériorité ? L'expérience morale que Rauh décrivait au seuil du xx^e siècle restait largement tributaire d'un tel





enfermement de la conscience postkantienne. Les grandes pensées du siècle allaient fournir des issues, que déjà l'hégélianisme aurait pu suggérer : dans son grand article sur « l'intentionnalité selon Husserl » recueilli dans *Situations I*, Sartre a montré la portée de la révolution phénoménologique, à savoir l'expulsion de la conscience hors des blockhaus du solipsisme et sa projection dans le monde. Valérie Gérard ne part pas de l'analyse sartrienne (même si son expression rappelle souvent les retournements verbaux si caractéristiques de l'auteur de *L'Être et le Néant*). Elle établit les assises de sa réflexion dans les œuvres de Simone Weil et d'Hannah Arendt. Elle en tire les éléments d'une critique de l'autarcie morale ; sociale et politique, parce qu'elle est faite de relations, l'existence humaine est une vie hors de soi ; il s'agit donc de dépasser l'opposition de l'autarcie et de l'extériorité par une « lucidité sur la place à laquelle on est situé dans le monde » et de repenser le sujet moral à partir de son immersion dans l'extériorité. L'expérience morale se localisera dans la possibilité d'établir et de maintenir un rapport à cette extériorité, sans aliénation ni violence, ce en quoi morale et politique se lient substantiellement rendant caduque l'idée d'une philosophie morale autonome et isolée. La méditation des thèses de Simone Weil sur l'aliénation et sur l'enracinement conduit ainsi vers une conception de la vie humaine comme vie dans le monde et rejoint les vues d'Hannah Arendt sur le primat du monde sur l'humanité et de la pluralité des Hommes sur l'homme. On appréciera que ce cheminement, qui s'appuie souvent sur des formules abstraites, soit illustré de renvois à des œuvres littéraires, notamment de Junger, de Camus et d'Imre Kertesz qui élargissent et vivifient l'ensemble.

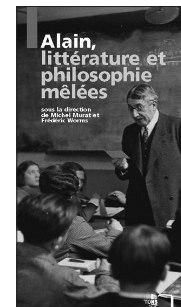
La méditation des idées d'engagement, d'enracinement et de déracinement conduisait tout naturellement Valérie Gérard à diriger l'élaboration du volume *Simone Weil, lectures politiques* que les éditions Rue d'Ulm ont publié en 2011. L'ouvrage reprend la matière d'un colloque tenu à l'École en 2009, à l'occasion du centenaire de la philosophe. Localisant une unité de l'œuvre de Simone Weil dans « une réflexion sur l'extériorité et la contingence du réel » et dans une exigence de contact de la pensée avec le monde, Valérie Gérard en déduit l'idée d'une politique conçue comme « réponse aux conditions sociales du malheur », à l'opposé de la recherche de l'exercice du pouvoir, réponse qui passe par une restitution au langage de sa pureté, en rupture avec les perversions de sens. Prolongeant cette perspective liminaire par une étude des « contradictions du pouvoir politique », elle montre comment Simone Weil a vécu et pensé, dans le contexte des années 1930-1940, une tension entre les moyens et les fins rendant nécessaire des calculs et des arbitrages afin de défendre et





de sauvegarder les libertés au prix de l'acceptation partielle et provisoire de contraintes. De là une âme déchirée, une forme de conscience malheureuse car le salut de la cité peut passer avant le salut de l'âme dès lors que la cité est la condition de l'existence et de la spiritualité des individus. Vécue par le citoyen, cette tension va revêtir une acuité particulière chez l'homme politique confronté à la contradiction entre l'engagement efficace et le scepticisme, voire sur le mal impliqué par le combat. Dans cette perspective Lawrence apparaît comme « l'homme politique par excellence, celui qui sait allier la lucidité et l'engagement, l'héroïsme et la distanciation ». L'importante contribution de Frédéric Worms (1982 I) sur « l'obligation dans *L'Enracinement* » part du sous-titre du livre « Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain » et montre la manière dont la composition de l'ouvrage déploie les implications de cette formule. Ne dissociant point le moral et le vital, Simone Weil critique les droits de l'homme « à la fois au nom des devoirs éternels et absolus, et au nom d'un enracinement empirique et concret ». Les besoins de l'être humain sont pour chacun source d'obligations ; la constatation et l'expérience du déracinement, qui rendent impossible le développement de l'individu, révèlent la nécessité de l'enracinement par lequel l'homme participe à une société ; inversement, celle-ci doit respecter en tout homme le besoin d'enracinement. Ainsi se trouvent substantiellement liées les deux notions d'obligation et d'enracinement. La contribution de Patrick Hochart (1964 I) « Le don du malheur. Première lecture de « "L'amour de Dieu et le malheur" » est originale dans sa conception : elle se ramène à l'exégèse de l'expression « don du malheur » qui apparaît dans les « Dernières pensées » de Simone Weil. Par un faisceau de citations et de rapprochements avec d'autres textes, Patrick Hochart montre comment cette formule, qui semble comme échappée par mégarde à la plume de son auteur en exprime des pensées constantes et centrales. Est-il permis de regretter l'absence d'une contribution qui aurait utilement complété ces études convergentes ? Une mise au point sur la place de l'héritage de Péguy dans la pensée politique de Simone Weil n'aurait point fait tache, tant les rapprochements se pressent dans l'esprit du lecteur attentif.

Dans la même collection « Figures normaliennes » les éditions rue d'Ulm viennent (2012) de faire paraître un important *Alain, littérature et philosophie mêlées*. À ce titre hugolien correspond là aussi le rassemblement des contributions présentées dans un colloque tenu à l'École en octobre 2009 qui montre à quel point les deux perspectives de la littérature et de la philosophie sont indissociables dans l'œuvre d'Alain. Dans une présentation initiale, « Philosophie, littérature, politique. L'auteur des "propos d'Alain" au carrefour du siècle », Frédéric Worms (1982 I) montre



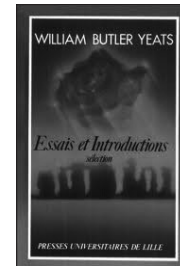


comment l'expérience de la guerre comme libération des passions a fait passer Alain du statut de professeur de philosophie et de chroniqueur à celui d'écrivain de plein exercice, pourrait-on dire, en le conduisant à regrouper en ouvrages construits des méditations jusque-là éparses. Particulièrement stimulante, la contribution de Nathalie Froloff (1991 I), « *Les Propos* d'Alain : entre le clair et l'obscur », nous conduit au cœur de l'esthétique du genre choisi et pratiqué par Alain. Les contraintes de la chronique, érigée en forme fixe de la prose, analogue à ce que le sonnet est à la poésie, le refus des ratures, la nécessité de faire bref et de frapper fort, le recours aux images servent une esthétique de la discontinuité, des ruptures et des ellipses ; il s'y ajoute les exemples de Montaigne pour faire d'une apparente obscurité le chemin vers des éclairages en fin de compte très pédagogiques. Nathalie Froloff conclut que le genre n'appartient qu'à son auteur et qu'Alain n'a point eu d'imitateurs. Soit, mais on ajoutera que cette inimitable manière s'appuie sur des procédés en quelque sorte contagieux : la lecture continue des *Propos* donne souvent l'envie de prolonger l'élan pris et de « faire de l'Alain » en imitant ses tics et ses manies stylistiques. Sur un sujet assez proche, Michel Murat (1969 I) aborde le « style d'idées » à partir de deux traits, le rôle des liaisons logiques héritées de Descartes (et au premier chef l'emploi de *d'où*) et l'usage du point-virgule proche de celui de Montaigne. De cette formation à la théorie de la prose contenue dans le *Système des beaux-arts*, il montre une continuité qui lave Alain de l'accusation de « lyrisme idéologique » proférée par Julien Benda. « Écrire pour la paix », d'Emmanuel Blondel (1986 I), n'est pas l'examen des idées d'Alain sur la guerre ni de son pacifisme. C'est une très suggestive mise en relief des liens qui rattache cette théorie de la prose à la forme du propos et à son esthétique. L'importante contribution de Michel Jarrety (1974 I), « Alain et Valéry : un malentendu ? », fait le point sur les relations personnelles des deux hommes et sur la genèse des commentaires qu'Alain a consacrés à *Charmes* et à *La Jeune Parque*. Le statut de ces commentaires diffère de l'explication de texte scolaire ; il a ceci de particulier : né d'annotations marginales, il se développe en discours continu qui décolle parfois de l'exégèse, au risque parfois d'erreurs d'interprétation que relève Michel Jarrety. Il ne semble pas que l'intérêt d'Alain pour Valéry ait été payé de retour, le poète restant rebelle à une lecture trop univoque de ses vers et prêtant moins d'attention à la philosophie d'Alain qu'à celle de Bergson. On lira enfin avec beaucoup d'intérêt les pages de Mireille Brangé (1998 I) sur « Alain et Jean Prévost : le maître et le disciple ». Disciple et non pas seulement élève ; disciple trop obéissant, comme on l'a souvent reproché à Prévost ? Voire ! La constante attention pour l'œuvre du maître marquée par de nombreuses recensions, les soins apportés à l'édition du *Citoyen contre les pouvoirs*, des admirations littéraires partagées n'ont pas bridé l'indépendance d'esprit et la spontanéité créatrice de Jean Prévost. À partir de l'exemple de leurs travaux critiques sur Stendhal, Mireille Brangé montre très justement les différences



qui séparent la posture de lecteur prise par Alain du point de vue de l'artisan créateur adopté par Jean Prévost, plus proche en cela de la poétique, de la poïétique valéryennes. Et l'on sait combien Jean Prévost sut s'affranchir du pacifisme systématique qui conduisit bien des élèves d'Alain vers de funestes rivages. Reste que les relations des deux hommes furent fécondes. On le mesure à la lecture des quelques pages du « Journal inédit d'Alain » qui ouvrent le recueil. Tenu de 1937 à 1950, ce journal est passionnant. Retenons par exemple une conversation entre Alain et Jean Prévost à propos des *Hommes de bonne volonté* : le maître donne son adhésion aux remarques du disciple déçu par les descriptions du roman et jugeant que l'auteur a échoué « parce qu'il a pris des notes, au lieu de se livrer à la poésie propre à la mémoire ». Et Alain de poursuivre la réflexion sur « cette déformation de la mémoire qui fait vivre tant de choses », que, rejoignant la théorie baudelairienne de l'art mnémonique, il place au cœur du romanesque. Sur Stendhal, sur Dickens, sur Balzac, sur George Sand, ces pages de journal nous font voir la pensée d'Alain à l'état naissant. C'est dire l'intérêt de leur publication et la richesse de ce petit volume.

Jacqueline Genet (1952 L) a déjà beaucoup fait pour développer en France la connaissance de la littérature irlandaise en général et de Yeats en particulier. L'édition intégrale des *Essais et introductions* dont elle a dirigé l'élaboration et qui vient de paraître (Presses de l'université de Lille, 2012) montre le meilleur de ce que peut une recherche encadrée, un modèle, alors que végètent tant d'« écoles doctorales ». L'ensemble est d'une richesse confondante. Les pages sur une Irlande hantée par le surnaturel, pétrie de légendes et de superstitions populaires voisinent avec des méditations sur la philosophie du XVIII^e siècle et sur les appels de l'Orient qu'ont pu susciter, à la fin du XIX^e siècle, lectures et rencontres. Yeats s'engage dans une quête métaphysique lui permettant de dépasser le mysticisme chrétien au bénéfice d'inspiration plus larges et plus diverses. Témoin et juge du passé national et britannique littéraire, il passe en revue dans une série d'articles les grandes écoles et les figures dominantes de la poésie anglaise. Sur Shakespeare, sur Shelley, sur Blake, sur Rossetti, il jette des lumières décisives. Sur le préraphaélisme, sur la décadence, sur les grands traits d'une poésie celtique, il écrit des pages singulièrement pénétrantes. Il rend pleine justice à Synge. Ses curiosités s'étendent à Wagner et à Balzac. Parfaitement édité, ce recueil révèle au profane la richesse d'une œuvre critique éclipsée par la stature de poète national de son auteur. Il montre combien Yeats s'impose comme membre actif de cette république des lettres qui, au tournant du siècle, vit d'une réflexion collective sur le symbolisme et prépare les modernités de l'avenir. Ce faisant, il intéresse non seulement les



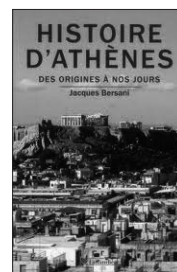


spécialistes des littératures anglophones, mais aussi les amateurs des autres littératures européennes.

La limpidité d'une chronique apparemment factuelle donne naissance à de bons livres. Dans son récent ouvrage *Les 25 empires du désert. Une histoire du Proche et Moyen Orient* (éditions Saint-Simon, 2011) Pierre Moussa (1940 l) parvient, en moins de trois cent cinquante pages, à raconter l'histoire des pays qui, de l'Iran à la Grèce, ont inventé les formes d'activités, les techniques et les institutions par lesquelles se définit la civilisation. Aujourd'hui vingt-quatre États se partagent cet espace, qui, sur plusieurs millénaires, connut l'essor de vingt-cinq empires successifs. Construit pour l'essentiel dans une perspective chronologique qui va de l'arrivée de l'Homo sapiens aux plus récents soulèvements du monde arabe, le livre nous fait assister aux invasions et aux migrations qui ont fait de la région le carrefour du monde. Il démêle l'écheveau des ethnies et des dynasties. Il explique les enjeux des antagonismes et les motivations de leurs acteurs, en montrant les intérêts respectifs des parties en présence, avec une grande objectivité ; c'est un tour de force que d'exposer les diverses phases du conflit judéo-arabe sans injustice à l'égard de chacun des protagonistes, et sans oublier les données, dont l'ellipse indique bien souvent le parti pris. Au service de cette ambition réussie, une grande sobriété d'expression qui n'exclut ni les formules à l'emporte-pièce ni les raccourcis pédagogiques et qui demeure toujours d'une parfaite clarté. Des annexes documentaires et cartographiques stylisent l'essentiel. Pour ce qui est de rassembler et de mettre en ordre tant de données, on ne fera pas mieux de sitôt ; se prêtant parfaitement à la lecture cursive, ce livre constitue un instrument de travail indispensable, appelé à rendre de grands services à des publics très variés.



Des qualités analogues font le prix de l'*Histoire d'Athènes des origines à nos jours* (Tallandier, 2011) que vient de publier Jacques Bersani (1955 l). Si étrange que cela puisse paraître, il n'existait pas de synthèse accessible des quelques trois mille ans d'une histoire qui, dans sa continuité, réfléchit comme un miroir les destinées de l'Europe. Assurément la cité écrase-t-elle de sa présence bien des livres sur la Grèce antique. Et, à plus d'une reprise, des voyageurs attentifs ont su capter les transformations





de la ville au cours des siècles ; Edmond About se classe au premier rang d'entre eux, avec les chapitres qu'il lui consacrait, voilà déjà cent cinquante ans dans sa *Grèce contemporaine*, qui mériterait une réédition. C'est bien à la ville que s'attache Jacques Bersani, à cette enveloppe physique, charnelle, qui a abrité tant de formes de vies différentes, et pas seulement aux réalités archéologiques ni au système religieux et institutionnel de la Cité antique ; la plupart des monographies sur l'Athènes antique s'en tiennent à cette dernière perspective, en effaçant bien souvent la distinction des deux notions qu'en 1864 Fustel de Coulanges avait magistralement différenciées et que cette histoire affine considérablement. Jacques Bersani nous rappelle fort justement que le nom même d'Athènes est, en grec, un pluriel et c'est bien d'une Athènes plurielle qu'il décline les incarnations. Le livre nous présente ainsi une sorte de parcours des grandes civilisations : à l'Athènes archaïque des origines mythologiques légendaires et de la lente genèse d'une cité « démocratique » succède l'Athènes classique ; nous croyons bien la connaître, mais le chapitre que lui consacre Jacques Bersani est riche en révélations et en correctifs, empruntés aux recherches archéologiques les plus récentes, et qui, souvent, nous font voir l'envers de décors prestigieux. L'Athènes hellénistique apparaît stylisée en tragédie à cinq actes, qui voit le conflit de la liberté et de la servitude. L'Athènes romaine est, selon le mot fameux d'Horace, celle d'un conquérant conquis par sa conquête ; Hadrien est le fondateur de l'Athènes antique ; il y multiplie édifices religieux et bâtiments publics et la ville peut jouer pleinement son rôle de centre pédagogique et culturel de l'Empire romain. Le partage de l'Empire n'est pas pour Athènes une bonne affaire ; le sac de la ville et une lente christianisation ouvrent une période de décadence ; Athènes est séparée de Byzance, capitale de l'Empire d'Orient, par des vagues d'invasions slaves (la population de la Grèce d'aujourd'hui descend pour une large part de ces envahisseurs, ce qui rattache le pays aux Balkans...) ; au XI^e siècle et durant la première moitié du XII^e siècle un renouveau de prospérité dote Athènes d'un grand nombre de petites églises byzantines, qui, de nos jours encore, contribuent à la physionomie de la ville. Mais les sauvageries de la quatrième croisade ravagent toute la région. Athènes subit les dominations successives des Bourguignons, des Catalans et des Florentins. La conquête turque tire parti de ces vicissitudes, mais Jacques Bersani montre très bien comment l'Athènes byzantine se perpétue dans l'Athènes ottomane et nous fait comprendre la persistance et le poids de la religion orthodoxe dans la vie des Grecs de notre temps. Si les Turcs affichent une tolérance à l'égard des religions autres que l'Islam, la servitude des populations en est la contrepartie. Le Vénitien Morosini, puis lord Elgin vont dépouiller la ville d'une grande partie de ses monuments, non sans déprédations. Les péripéties de la guerre d'indépendance sont sanglantes et c'est une ville dévastée que le Bavarois Othon 1^{er} va reconstruire et réhelléniser, faisant de l'Athènes



moderne un pastiche de l'Athènes antique ; son successeur, Georges 1^{er}, fils du roi de Danemark, agira dans le même sens durant un long règne qui voit la lente gestation d'une ville modernisée, mais avec des mœurs politiques encore archaïques ; hypothéquée par l'antagonisme gréco-turc, la ville connaît au XX^e siècle une histoire chaotique, clairement résumée, et qui conduit aux interrogations sur les difficultés du présent. Jacques Bersani n'en cache rien, quel que soit l'attachement qu'il porte à Athènes et qui transparaît presque à chaque page d'un livre à la fois objectif et personnel par la richesse des citations et des allusions que la grande culture de son auteur lui permet de multiplier, truffant son propos d'innombrables résonances, au grand plaisir du lecteur.



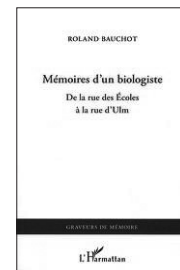
MÉMOIRES D'UN BIOLOGISTE. DE LA RUE DES ÉCOLES À LA RUE D'ULM

Roland Bauchot (1949 s) (L'Harmattan, 2011)

C'est un livre de voyages que cet itinéraire qui va de la rue des Écoles à la rue d'Ulm, voyages sur tous les continents, mais aussi voyage dans le temps, voyage dans l'imaginaire d'un gosse de la banlieue de Paris, immergé dans un milieu populaire, qui construit méthodiquement sa personnalité jusqu'à atteindre la stature d'un savant et l'hédonisme d'un homme de goût.

Le lecteur franchit avec l'auteur toutes les étapes des premières initiations dans un Paris obscurci par la guerre. Première ligne de démarcation, le passage du cours complémentaire au lycée Charlemagne, qui ouvre d'emblée tous les possibles avec le tremplin des études classiques. Second franchissement, l'orientation vers les études scientifiques qui aboutit au succès décisif qui ouvre les portes de l'ENS de la rue d'Ulm. Désormais toutes les ouvertures sont permises, découverte de Paris, du cinéma, du monde de la politique et, surtout, début d'une véritable carrière scientifique, immédiatement interrompue par le service militaire puis, en 1956, par la guerre d'Algérie.

L'œuvre scientifique se développe ensuite, dans le domaine de la biologie, occasionnant de multiples voyages dont la relation est passionnante tant elle donne l'impression du vécu immédiat. Les voyages culturels s'ajoutant aux voyages professionnels, ce sont tous les aspects de la planète qui défilent dans la prose alerte de l'auteur. Leur relation est en effet l'un des principaux agréments de ce livre qui en offre beaucoup. L'humour est toujours présent, la surprise surgit au détour d'une phrase et cette surprise est toujours amusante. Elle introduit la distance qui convient, même quand il s'agit des plus sinistres souvenirs de la guerre d'Algérie. Sans doute le souvenir des premières découvertes littéraires, il ne s'agit pas seulement de relater des événements mais de s'en amuser ou de s'en étonner, comme s'ils étaient vécus de nouveau.





Le lecteur est convié à partager ces aventures successives dont le récit est aux antipodes d'un exposé pédant à la gloire de son auteur, comme le titre de « Mémoires » pouvait le faire craindre. On attendait un savant biologiste, on trouve un ami qui vous fait entrer dans sa famille, partager ses amitiés, ses émotions (sans jamais appuyer, avec le sourire), son amour de la vie. Aimer la biologie, c'est bien, l'étymologie grecque le dit, aimer la vie.

Paule Bounin-Chêne (1954 L)





LA PLANÈTE DES SAGES

Jul et Charles Pépin (Dargaud, 2011)

La visée iconoclaste revendiquée dans le titre provocateur de cet ouvrage (sous-titré *Encyclopédie mondiale des philosophes et des philosophies*) de Jul et de Charles Pépin n'aura évidemment pas échappé au lecteur et elle est assumée sans complexe et avec une indubitable jubilation par les deux auteurs.

Julien Berjeaut (Jul) a été élève de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud (1995), il est agrégé d'histoire. Charles Pépin est, quant à lui, diplômé de Sciences-Po (Paris) et de HEC et agrégé de philosophie. Tous deux consacrent dans cet album soixante doubles pages à un éclairage inattendu et complice de la philosophie, qui, s'il n'a évidemment pas de prétention purement scientifique, incite à la réflexion amusée et ne peut que contribuer à rendre l'approche de l'activité philosophique plus humaine, à la mettre davantage en prise avec le monde. Et de fait, l'actualité est ici omniprésente, que ce soit dans les planches de Jul, à raison d'une page de bande dessinée par auteur ou par pensée, ou dans les commentaires de Pépin qui, en une trentaine de lignes, propose en regard des dessins un portrait raccourci et incisif de l'auteur tout en rebondissant, de façon parfois critique, sur les croquis de son collaborateur.



Pensée chinoise ou sagesse tibétaine, philosophie antique, grands théoriciens allemands, figures humanistes ou controversées, philosophes ou sociologues français de Pascal à Bourdieu en passant par Sartre ou Levinas : ce panorama qui esquive la chronologie est certes un peu décousu et ne prétend pas, on s'en doute, à l'exhaustivité. Mais il fait la part belle à certaines hautes figures de l'École : Sartre, Simone Weil, Foucault, Derrida, Jankélévitch, Bergson, Lévi-Strauss, Bourdieu y sont présents, et finalement près de la moitié de la philosophie française croquée dans l'ouvrage se trouve donc être normalienne...

On réservera un sort spécial aux deux rubriques « École normale supérieure, philosophie » et « Collège de France », qui en tant qu'institutions ont également les honneurs de cette joyeuse rétrospective de 3 000 ans de philosophie à l'humour



parfois ravageur. Certes on peut déplorer les quelques remarques peu tendres et le portrait un peu kitsch que trace Charles Pépin des malheureux élèves philosophes de l'ENS (« on en a fait des égarés, des inadaptés, perdus dans leur époque »), qui se voient cernés, sous le trait de Jul, d'une étrange paranormalité façon « *Ulm files* ». Ceux-ci auront certainement bien du mal à se reconnaître dans ce tableau, qui nous prouve peut-être en même temps combien les clichés ont la vie dure et nous donne la mesure du travail qu'il reste à accomplir en terme d'image (fausse) de l'École. Mais ne peut-on se sentir tenté de partager l'avis un peu désabusé qu'effectivement « on leur a fait aimer le savoir plus que tout dans une époque qui le méprise » ? Ce même regret se retrouve également dans l'évocation nostalgique des grandes heures du Collège de France, qui devient celle d'un certain Quartier latin aujourd'hui disparu pour laisser place à une époque plus éprise d'éphémère que de véritable culture.

Quoi qu'il en soit, le but est atteint et l'on rit et sourit beaucoup à la lecture de cet album rafraîchissant.

Véronique Caron (1981 L)



LES SOUPERS D'UN GRAND PALACE ET LES VINS QU'IL A REÇUS

Joël Martin (Albin Michel, 2011), avec la participation de Marc Lagrange, chirurgien œnologue contreépétophile, illustrations de Kiro (Ferdinand Guiraud), du Canard enchaîné.

« Les normaliens publiens », une bonne rubrique pour les lecteurs

Dans la continuité de la veine contreépétulante de l'impénitent décaleur de sons qu'est notre camarade Joël Martin (1962 s), comtesse de l'album du *Canard enchaîné* depuis plus de vingt-sept ans, son dix-septième ouvrage, *Les Soupers d'un grand palace et les vins qu'il a reçus*, s'inscrit dans la plus pure tradition hédoniste et gauloise de notre cher et vieux pays.



Cet ouvrage, qu'inspirent les mânes du grand François Rabelais, l'immortel géniteur de la bigote folle de la messe, est donc une sorte de saga gastronomique, un vaudeville hôtelier narrant le quotidien d'un grand palace, théâtre permanent où se meuvent ses fournisseurs, son personnel, ses clients épicuriens, où, dans ses cuisines, ses caves, ses couloirs, ses alcôves se nouent intrigues, drames, idylles et mystères.

Cette saga s'égrène en vingt-sept dialogues que l'on peut lire tels quels, mais une deuxième lecture permet d'en extraire la « substantificque moelle » rabelaisienne. Comme une dinde de Noël, ces dialogues sont farcis. Farcis au contrepet à haute densité.

Les personnages de ce vaudeville sont hauts en couleur. Le chef de cuisine chaud lapin, l'esthéticienne volcanique, l'ascète et l'épicurien que tout oppose, les amants éblouis par leur chambre royale et qui, du coup, s'expriment en alexandrins, sans oublier la bibliothécaire du palace dont on pressent qu'il fut édifié sur les ruines d'une abbaye. Dans le dernier dialogue, véritable petit pastiche de Dan Brown, cette énigmatique bibliothécaire dévoile à un amoureux des livres une crypte aux défenses de haute technologie abritant de précieux incunables dont un document unique : la trace de la première contreépéterie écrite deux cents ans avant Rabelais...



L'ouvrage est agrémenté d'un mini-traité de contrepet, d'une mise en bouche (et en neurones) de plus d'une centaine de contrepèteries décentes et d'un glossaire bachique contrepétillant pour les amateurs de vins. Le tout est riche de plus de trois mille contrepèteries, à 95 % inédites, toutes pudiquement décryptées à la fin de l'ouvrage.

En 2005, Joël Martin a également publié *La Contrepèterie*, dans la prestigieuse collection « Que sais-je ? » aux PUF.

Extrait de la quatrième de couverture : « Le quotidien d'un grand hôtel est fait de mets de riches, de crus et de cloupes, de coups de feu, de peines qui minent et de joies avec lesquelles on renoue... »

Étienne Guyon (1955 s)

LES ÉDITIONS RUE D'ULM

Lucie Marignac (1983 L)



PSL, RSL et autres sigles pleins de promesses

La fondation Paris Sciences et Lettres une fois lauréate de l'appel à projets IDEX dans le cadre du Grand Emprunt, il a été décidé de lui donner un vecteur éditorial, la *Revue Sciences/Lettres*, portée par l'École normale supérieure. Cette revue exclusivement électronique met en avant les pratiques de la recherche sur des objets appelant des approches pluridisciplinaires. Elle est hébergée par le CLÉO (Centre pour l'édition électronique ouverte) sur la plateforme des Cahiers de revues.org : <http://www.openedition.org/10123>. Son premier numéro, portant sur les transferts culturels et dirigé par Michel Espagne (1977 I) et Valérie Gérard (1999 I), est mis en ligne en mai 2012.

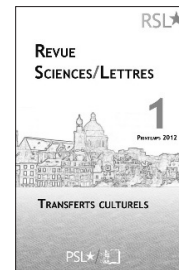
Outre le lancement de la *RSL*, nous pouvons au premier semestre 2012 signaler la parution de neuf livres dans les collections « Études de littérature ancienne », « Figures normaliennes », « Offshore », « Actes de la recherche à l'ENS », « Cepremap », « Les rencontres de Normale Sup' » et « Sciences durables ».

Pluridisciplinaire, la *Revue Sciences/Lettres*, centrée sur les sciences humaines et sociales, passe parfois par les sciences « dures » pour étudier des interfaces entre les sciences et les lettres. Elle permet la diffusion semestrielle de travaux relevant de champs et de méthodologies différents, dont la mise en commun conduit à interroger les pratiques de la recherche, mais aussi à l'émergence de nouveaux objets. Chaque numéro met l'accent, en partant de l'étude d'un thème (première rubrique), sur les conditions, les pratiques, les sources, les outils de la recherche (seconde rubrique). Son comité de rédaction est constitué de jeunes chercheurs. Le comité scientifique se compose, quant à lui, de chercheurs seniors, internes à la fondation PSL, ainsi que d'universitaires qui lui sont extérieurs.



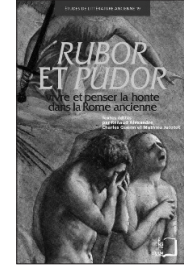
Comité de rédaction : Jean-Pascal Anfray (philosophie, MCF, ENS-Ulm)/Florian Nicodème (philosophie, ATER, doctorant Bordeaux III/ ENS-Ulm) ; Laurent Folliot (littérature et langage, AGPR, ENS-Ulm) ; Fériel Kaddour (musicologie, histoire et théorie des arts, AGPR, ENS-Ulm) ; Nicolas Laubry (histoire ancienne, MCF, Paris Est-Créteil Val de Marne) ; Rahul Markovits (histoire, ATER, ENS-Ulm)/Julien Zurbach (histoire, MCF, ENS-Ulm) ; Élise Marrou (philosophie, chargée de recherche, éditions Rue d'Ulm) ; Sarah Mazouz (sociologie, post-doctorante, EHESS) ; Magali Reghezza-Zitt (géographie, MCF, ENS-Ulm) ; Delphine Rumeau (littérature comparée, MCF, Toulouse Le Mirail) ; Blaise Wilfert (histoire/sciences sociales, MCF, ENS-Ulm).

Comité scientifique : Charles Alunni (directeur du laboratoire Pensée des sciences, ENS-Ulm) ; Michel Blay (directeur de recherche, histoire et philosophie des sciences, Observatoire/CNRS) ; Philippe Büttgen (professeur, histoire de la philosophie, philosophie des religions, épistémologie des sciences humaines, Paris I-Panthéon Sorbonne) ; Dominique Combe (professeur, théorie de la littérature 19^e/20^e s., francophones et postcoloniales, ENS-Ulm) ; Nadeije Laneyrie-Dagen (professeur d'histoire de l'art, histoire et théorie des arts, ENS-Ulm) ; Carole Desbarats (critique et historienne du cinéma, directrice des Savoirs en multimédia, ENS-Ulm) ; Élie During (MCF, philosophie contemporaine et métaphysique, esthétique et philosophie de l'art, histoire et philosophie des sciences, Paris Ouest-Nanterre) ; Paul Égré (MCF, logique, philosophie du langage, sciences cognitives, CNRS/EHESS/ENS-Ulm/Institut Jean-Nicod) ; Marion Fourcade (*assistant professor*, sociologie comparative, sociologie économique, sociologie de la connaissance, Université de Berkeley) ; Éric Guichard (MCF, sciences de l'information et de la communication, ENSSIB) ; Claude Kergomard (professeur, géographie des milieux anthropisés, climatologie et développement durable, ENS-Ulm) ; Michel Laguës (professeur, physique des phénomènes invariants d'échelle, ancien directeur de l'espace Pierre-Gilles-de-Gennes, ESPCI ParisTech) ; Laure Léveillé (MCF, histoire, histoire de la lecture et de ses institutions, chargée de mission sur la coopération PSL auprès de l'Administrateur du Collège de France) ; Antoine Lilti (directeur d'études, histoire et historicité des Lumières, pratiques de sociabilités au 18^e s., formes de la célébrité, EHESS) ; Lucie Marignac (comparatiste, directrice des éditions Rue d'Ulm) ; Daniel Petit (professeur, linguistique générale, linguistique comparée des langues indo-européennes, linguistique et philologie grecques, ENS-Ulm) ; Jean-Claude Petit (professeur, docteur en géochimie, docteur en sciences physiques, docteur en socio-économie de l'innovation, Paris-Dauphine) ; Florence Weber (professeur, sociologie et ethnographie des cultures populaires, sociologie et anthropologie économiques, ethnographie de la parenté française contemporaine, histoire de l'ethnologie française entre les deux guerres, ENS-Ulm).





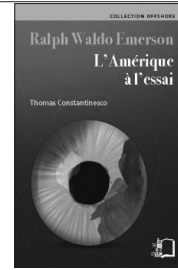
Trois antiquisants, Renaud Alexandre (2002 I), Charles Guérin (1998 I) et Mathieu Jacotot (2001 I), ont consacré un recueil d'études au thème de la honte avec *Rubor et pudor. Vivre et penser la honte dans la Rome ancienne*. À Rome, la honte constituait un outil efficace de contrôle des comportements. Phénomène social, moyen idéologique, objet intellectuel, elle représente une voie d'accès privilégiée aux mentalités et aux modes de pensée romains. Mais tout en se révélant aux modernes à travers le prisme trompeur d'une désignation uniforme, la honte recouvrait des réalités, des pratiques et des fonctions diverses : tantôt formalisée par les études savantes ou exploitée dans des œuvres littéraires, tantôt subie ou infligée dans la vie quotidienne ou sur la scène politique. D'un domaine à l'autre, d'une époque à l'autre, ce volume interroge l'unité de la notion sur le temps long de l'histoire romaine. Entre extériorité et intériorité, pensée réflexive ou expérience formalisée, l'idée d'une honte proprement romaine est ici mise à l'épreuve. [ELA n° 19, format 16 × 24, 144 pages, 17,50 €]



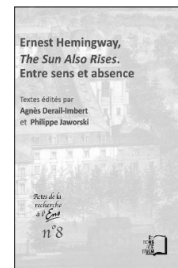
Alain, littérature et philosophie mêlées s'ouvre avec des pages inédites du Journal d'Alain sur la littérature (voir aussi supra, p. 172). Elles permettent d'entrer immédiatement au cœur d'une œuvre qui mêle étroitement philosophie et littérature, tant par ses thèmes que par sa forme, ainsi que le montrent les textes ensuite réunis. Ayant pour ambition de « changer la philosophie en littérature et, au rebours, la littérature en philosophie », Alain pense la littérature et l'écriture, philosophe à partir de romans, de poèmes (Balzac, Stendhal, Valéry), et fait de sa propre écriture philosophique un travail littéraire, s'attachant au « style ». sa postérité témoigne également de ce lien : comme professeur de philosophie, comme écrivain et journaliste (on lui doit 3 498 Propos quotidiens de 1906 à 1914), il a influencé toute la pensée et l'écriture entre les deux guerres et au-delà – de Georges Canguilhem ou Simone Weil à Jean Prévost ou Julien Gracq. Sous la direction de Michel Murat (1969 I) et Frédéric Worms (1982 I), avec les contributions de Guillaume Artous-Bouvet, Philippe Berthier, Giuseppe Bianco, Emmanuel Blondel (1986 I), Mireille Brangé (1998 I), Nathalie Froloff (1991 I), Michel Jarrety (1974 I), Dominique Perrin et Enikö Sepsi. [Coll. « Figures normaliennes », format 11,5 × 21,5, 224 pages, 18,50 €]



Dirigée par Pierre-Yves Pétillon, avec le récent concours d'Agnès Derail-Imbert (Fontenay 1979), la collection « Offshore » prospecte dans le domaine étranger, notamment anglo-américain. Premier philosophe américain, Ralph Waldo Emerson (1803-1882) s'est aussi rêvé poète, chantre d'une Amérique qui, au XIX^e siècle, tarde encore à s'inventer en littérature. L'écrivain de génie dont il annonce l'avènement a le pouvoir de percevoir dans la nature la divinité de l'homme. Représentatif de tous, lui seul peut fonder la communauté et permettre l'accomplissement de sa destinée démocratique. Mais s'il prétend déceler dans la nature les lois collectives, c'est surtout son propre reflet qu'il contemple, car le monde est d'abord le double de l'esprit. Nature et nation deviennent alors ses œuvres : parlant à leur place plutôt qu'en leur nom, il leur impose les caprices de sa volonté et menace de réduire la démocratie promise à l'empire d'un seul. Rejouée de texte en texte, la tension entre individu et société donne à l'œuvre d'Emerson sa scansion singulière. Dans son livre *Ralph Waldo Emerson. L'Amérique à l'essai*, Thomas Constantinesco (2000 l) suit le cheminement d'une pensée au gré des contradictions de l'écriture, toujours « en transition », et s'intéresse aux rapports complices et conflictuels qu'en Amérique la littérature entretient avec la politique. Préface de Mathieu Duplay (1984 l). [Format 14,5 × 21, 270 pages, 21 €]



Principalement à l'attention des agrégatifs 2012 et 2013, le 8^e volume des « Actes de la recherche à l'ENS » est consacré au célèbre *The Sun Also Rises* d'Hemingway. Tandis que les grands romans modernistes des années 1920 renouvelaient les représentations de l'intériorité par la technique du courant de conscience ou du monologue intérieur, tandis que s'expérimentait un autre rapport à la temporalité, à travers des jeux sophistiqués sur les anachronies du récit, Hemingway mettait au point dans ce roman ce qui allait devenir le grain distinctif de son célèbre style : une écriture « blanche », comme on la qualifierait plus tard, au ras de l'expérience, journalistique, factuelle, objective. Cet effet de transparence obtenu, entre autres, par un effacement scrupuleux des marques d'une littérarité réflexive, allait, pour un temps, faire paradoxalement écran au raffinement du récit et à un art virtuose du dialogue. Les études de ce volume intitulé *Ernest Hemingway, The Sun Also Rises. Entre sens et absence*, réexaminent sur nouveaux frais le modernisme singulier de l'écrivain : plutôt que de





faire parler à toute force ce texte laconique, elles interrogent les modalités formelles de sa *réserve*, à la fois comme retenue et comme promesse d'une nouvelle dispensation du sens. Sous la direction d'Agnès Derail-Imbert et Philippe Jaworski, avec les contributions d'Hélène Aji (1990 I), Nathalie Cochoy, Fiona McMahon, Clara Mallier (1995 I), Bruno Monfort (1977 I), Françoise Sammarcelli (Fontenay 1978) et Christine Savinel. [Format 14,5 × 21, 108 pages, 8 € – uniquement en version électronique, sur Numilog]

Toujours en prise sur l'actualité, la « collection du Cepremap », après la parution de *De l'euphorie à la panique. Penser la crise financière* (A. Orléan) et *L'Épargnant dans un monde en crise. Ce qui a changé* (L. Arrondel et A. Masson), poursuit son exploration des enjeux financiers et économiques de la crise avec un opuscule de Xavier Ragot, *Les Banques centrales dans la tempête. Pour un nouveau mandat de stabilité financière*.



La crise économique que nous traversons montre le rôle pivot des banques centrales dans les économies développées. Si elles se veulent les gardiennes discrètes de la stabilité des prix, cette crise souligne la nécessité de repenser plus globalement leur rôle. D'abord, elles n'ont pas su percevoir la transformation des marchés financiers en un système bancaire parallèle non réglementé. Ensuite, la gestion de la crise de la liquidité les a conduites à assumer de nouvelles fonctions pour assurer directement le financement de l'économie. Enfin, le problème de la dette publique européenne, puis américaine, les a obligées à modifier leur action sans qu'elles précisent toujours leur doctrine. Phénomène inédit dans la période actuelle, les banques centrales contribuent désormais au financement des États. À quoi conduiront de tels bouleversements ? À un nouveau fonctionnement des marchés financiers, sans doute, avec une nouvelle place occupée par les banques centrales. Revenant sur ces évolutions, Xavier Ragot démontre qu'il sera nécessaire que les banques centrales prennent en compte non seulement la stabilité des prix, c'est-à-dire le contrôle de l'inflation, mais aussi, de manière plus générale, la stabilité financière et la stabilité économique. [Cepremap n° 25, format 14 × 18, 80 pages, 7,50 €]

La France et l'Italie connaissent des évolutions économiques et politiques comparables. Contrairement à l'opinion dominante, selon laquelle des obstacles d'ordre politique empêcheraient l'adoption de mesures économiques d'inspiration néolibérale qui seraient « indispensables », Bruno Amable analyse avec Elvire Guillaud et Stefano Palombarini la mise en œuvre d'un programme économique néolibéral



en France et en Italie comme une réponse aux crises politiques que connaissent les deux pays depuis plus de deux décennies. Dans *L'Économie politique du néolibéralisme. Le cas de la France et de l'Italie*, ils montrent que la dissolution des anciennes alliances sociales y a rendu nécessaire la reconstitution d'un bloc social dominant. Mais le « noyau dur » du bloc néolibéral constituant une minorité politique, la stratégie consiste à s'appuyer sur une coalition sociale élargie. En France, le programme de « rupture » de Sarkozy a été conçu comme une médiation entre d'une part les attentes du « noyau dur », et d'autre part celles de la majeure partie des salariés du secteur privé. En Italie, la stratégie de Berlusconi a été de former une alliance entre le « noyau dur » et les classes précaires et assistées. Quant à la participation à l'Union européenne, elle implique dans les deux pays une pression politique forte qui est favorable à la mise en place d'une stratégie néolibérale sous des formes politiques variées. [Cepremap n° 26, format 14 × 18, 164 p., 9 €]

À l'approche des législatives 2012, Laurent Bach revient sur une question souvent posée dans la vie politique française : *Faut-il abolir le cumul des mandats ?* Le cumul d'un mandat électif national avec un mandat local est encore aujourd'hui la règle à l'Assemblée nationale : en France, depuis trente ans, on hésite manifestement, malgré de nombreuses tentatives, à légiférer de manière décisive sur ce sujet. À partir d'une analyse empirique des résultats aux élections et du travail des députés depuis 1988, l'auteur remet en cause les prémisses de ce débat. Il démontre que la détention d'un mandat local ne donne aucun avantage réel lors des élections législatives. En revanche, nos institutions encouragent plus qu'ailleurs les députés à développer leur implantation locale, ce qui en fait des candidats naturels lors des élections municipales, cantonales et régionales. De là naît une forte propension au cumul des mandats, en dépit des contraintes de temps et d'organisation que cette pratique entraîne. Cette situation a un coût : les députés qui cumulent sont nettement moins impliqués dans les débats nationaux et concentrent leurs interventions sur les sujets touchant aux collectivités locales. C'est pourquoi une régulation est nécessaire. À l'évidence, les citoyens doivent pouvoir accéder plus simplement au contenu détaillé de l'activité des parlementaires. Surtout, il faut imposer enfin le mandat unique pour nos députés. [Cepremap n° 27, format 14 × 18, 126 pages, 7,50 €]

Une publication presque simultanée de *L'Ordre biologique* d'André Lwoff (1969), de *La Logique du vivant* de François Jacob (1970), du *Hasard et la nécessité* de Jacques Monod (1970) et les débats qui s'ensuivirent, ont constitué un moment fort de la vie intellectuelle française. Comme il serait difficile aujourd'hui d'imaginer des débats analogues, réunissant philosophes et scientifiques autour de questions aussi fondamentales que la nature de l'objectivité scientifique et l'explication des phénomènes vivants ! À la lecture d'*Une nouvelle connaissance du vivant*. François



Jacob, André Lwoff et Jacques Monod, on comprend que le contexte scientifique et culturel explique la genèse de ces trois ouvrages et les réactions qui suivirent leur publication. Dès 1971, un bel article de Georges Canguilhem (1924 l) en soulignait les convergences. Ce livre montre qu'ils sont le fruit des avancées rapides survenues dans la description moléculaire des organismes vivants. L'impact de ces découvertes est d'autant plus important en France que les transformations précédentes des sciences du vivant, l'essor de la génétique et de la synthèse moderne dans les années 1930 – nouvelle version de la théorie de l'évolution –, y étaient passés inaperçus.

Nous citerons ici les mots de Pierre Nora dans son avant-propos : « Une aura toute spéciale entourait ces trois hommes : une réputation de peintre et d'immense modestie pour André Lwoff, une allure à la Camus pour Jacques Monod, le plus scientifique et le plus politique à la fois, et autour de François Jacob, un charisme doublé d'une biographie héroïque de grand blessé de guerre et de compagnon de la Libération. S'il y eut un moment scientifique exceptionnel avec ce trio légendaire des Nobel de 1965 à l'apport desquels est consacré ce livre, il y eut, dans ma propre vie d'éditeur, tout au début de mon entrée chez Gallimard, un moment intellectuel d'exception marqué par la publication des *Mots et les choses*, en 1966, et celle de *La Logique du vivant*, en 1970. [...] Avec un grand naturel et une souveraine élégance, *La Logique du vivant* jetait un pont entre les disciplines ; entre la science dure et les sciences molles ; entre le laboratoire et le grand public cultivé. Cet immense mérite suffirait à justifier, à soi seul, la réponse lapidaire que faisait ce grand seigneur d'André Lwoff à un journaliste qui lui demandait de lui dire aussi simplement que possible ce qu'il avait trouvé : J'ai trouvé François Jacob. » Sous la direction de Claude Debru (1965 l), Michel Morange et Frédéric Worms (1982 l), avec les contributions de François Euvé, Jean Gayon, Laurent Loison, Stéphane Schmitt (1992 s) et Stéphane Tirard. [Coll. « Les rencontres de Normale Sup' », format 15 × 21,5, 116 pages, 12 €]

Pour finir cette revue de nos derniers titres parus, voici un nouvel opuscule de la jeune collection « Sciences durables », *Développons les nanomatériaux ! Fabrication, opportunités et gestion du risque*, proposé par Sophie Carencu, ancienne élève de l'École polytechnique et docteur de l'UPMC en chimie. Les nanosciences renouvellent notre représentation de la matière. Nanoparticules d'origine biologique ou minérale, nanomatériaux hautement perfectionnés – une myriade d'entre eux fait





partie de notre vie courante. Que sait-on réellement réaliser aujourd'hui, pour quels usages et avec quels risques pour la santé et l'environnement ? Du laboratoire de recherche à la vie quotidienne en passant par l'industrie, les défis de fabrication des nanomatériaux et les bénéfices espérés doivent être rigoureusement évalués : leur développement durable, maîtrisé et sécurisé, ne sera possible qu'à ce prix. Préface d'Éric Gaffet. [Format 14 × 18, 68 pages, 7,50 €]

Appel aux parlementaires (à propos de la hausse de la TVA pour le livre)

« La situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent aujourd'hui nos pays, l'absence de lisibilité, la complexité apparemment insurmontable des enjeux contradictoires qui piègent États, nations et individus, réclament des peuples mûrs, conscients, engagés et volontaires. De ces qualités, la culture – que nous opposons fermement au divertissement et au loisir – est le ferment, le sel et le ciment.

La variété des échanges et des débats qui ponctuent le quotidien du travail de la librairie française fait de ces librairies le réceptacle et le transmetteur des idées qui naissent et se développent. Les livres, même concurrencés par d'autres moyens, demeurent les vecteurs premiers de cette transmission. En amont, la lecture des éditeurs permet que soient repérés les véritables enjeux de la langue, de l'esprit et de la vie. Sans eux, rien de l'immense et silencieux travail des auteurs n'advierait au monde. Par sa formulation, ô combien significative et paradoxale, la « chaîne du livre » éduque en libérant les peuples et les démocraties.

Dans l'ensemble des pratiques culturelles, la lecture, par ce qu'elle convoque dans l'individu et les relations humaines, est essentielle à la qualité du lien social. À l'aube d'une reprise en main de l'avenir de l'humanité, cette pratique, par ce qu'elle impose de patience, de sérieux, de plaisir, d'intelligence et de spiritualité, donne aux Européens une profondeur, une gravité et une sérénité que d'aucuns leur envient. La reconstruction du monde après 1945 ne s'y trompait pas qui, avec la Santé et l'Éducation, fit de la Culture le troisième pilier sur lequel bâtir la Maison Europe. »

Y. Poirier (librairie Tschann à Paris)
et le collectif Callimaque, 3 février 2012.



Pour tous renseignements :

Éditions Rue d'Ulm (Presses de l'École normale supérieure) – 45 rue d'Ulm – 75005 Paris

Téléphone : 01 44 32 36 85 (matin) / 36 86 (après-midi) pour le comptoir de vente
– 01 44 32 36 80 / 36 83 pour les éditions

Le comptoir de vente est ouvert tous les jours de 14 h à 16 h 30, dans le hall d'accueil du Nouvel Immeuble Rataud (ENS 45, rue d'Ulm).

Télécopie : 01 44 32 36 82 – Courriel : ulm-editions@ens.fr
www.presses.ens.fr (recherche dans le catalogue / achat en ligne)

Envoi du catalogue papier 2011-2012 sur demande.

Remise accordée aux élèves, archicubes, amis, personnels de l'ENS :

5 % sur les nouveautés et 30 % sur le fonds.

Service relations presse : Catherine Dufayet Communication – Téléphone : 01 43 59 05 05 – Courriel : catherine.dufayet@wanadoo.fr

Diffusion et distribution en librairie : Les Belles Lettres.

ULMI & ORBI

La Voix d'un texte, *Anne Duguet et Delphine Meunier*
Hommage à Jacqueline de Romilly, *Mireille Gérard*
Avalanche de distinctions pour les deux ENS, *Christian Counillon*
Dîner de promotion, *Mireille Gérard*



LA VOIX D'UN TEXTE

Janvier 2011. Au début de cette année qui marque le cinquantième anniversaire de la mort de Louis-Ferdinand Céline, le ministre de la Culture revient sur sa décision de commémorer un des plus grands artisans de la langue française. On connaît la polémique que ce brutal revers a suscitée.

C'est de cet événement qu'est née *La Voix d'un texte*. À force de discuter de ce qui définit l'importance d'un auteur – ses engagements ? son style ? sa part d'innovation ? –, il nous est en effet apparu que l'ENS demeurerait ce lieu de réflexion et de liberté intellectuelle où discuter de semblables questions et où rendre hommage à un auteur dont on s'accorde à reconnaître le génie, en dépit des parts d'obscurité du personnage : sur un coup de tête nous décidons d'écrire au professeur Henri Godard, éminent spécialiste qui avait rédigé la page consacrée à Céline dans la brochure du ministère, et, ne reculant devant rien, à Fabrice Luchini, dont les lectures au théâtre de l'Atelier nous avaient séduites. Le premier semestre de l'année 2011 ayant été mouvementé à l'ENS, on nous conseilla toutefois, pour éviter tout malentendu, de reporter notre projet au début de l'année scolaire suivante.

Ce fut peut-être notre chance, cela modifia en tous cas notre projet initial : pourquoi, dès lors que nous avons plus de temps devant nous, ne pas étendre ce concept de lecture commentée à d'autres auteurs et échafauder une série de lectures mensuelles ? Le projet gagne en même temps en précision : la lecture, trop rare dans la fréquentation académique des textes, ne serait-elle pas le moyen d'entendre ce qui fait que chaque voix est reconnaissable et à nulle autre pareille ? Mais il nous apparaît tout aussi sûrement que la lecture sans un commentaire précis et éclairé ne suffira pas à définir l'attitude sous-jacente qui porte chaque texte. La lecture par un comédien et l'introduction à une poétique par un professeur nous semblent être les deux facettes complémentaires, quoique rarement réunies, de l'approche des textes.

Aussitôt dit, aussitôt fait : nous déterminons en moins de temps qu'il ne faut pour le dire la liste de nos auteurs favoris parmi les auteurs majeurs du XVI^e siècle au XX^e siècle. Rabelais, Montaigne, La Fontaine, Molière, Rousseau, Balzac, Céline, Gracq sont au programme. Nous leur attribuons un comédien (aucun lecteur n'a donc choisi son auteur !), et un professeur. C'est ainsi que nous nous sommes



lancées dans une correspondance variée, audacieuse, parfois acrobatique et cocasse, toujours enthousiaste – et obstinée. Les refus et échecs furent bien moins nombreux que les réponses positives : quel étonnement devant la générosité et l'enthousiasme des professeurs et comédiens qui répondirent à notre appel ! En ces temps où bien souvent l'utilité l'emporte sur la gratuité, il est très touchant de voir tant d'éminents spécialistes et d'acteurs talentueux offrir de leur temps pour nous faire découvrir et redécouvrir les grandes figures de notre patrimoine littéraire. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. Notre projet n'aurait jamais abouti sans le soutien de l'École : plusieurs professeurs, de départements variés, mais également l'administration nous ont encouragées et nous ont apporté une aide précieuse. Quant au public, nous l'avons souhaité aussi large que possible : normaliens bien sûr, mais aussi lycéens, étudiants, professeurs, amis, inconnus, tous amoureux de la langue française !

Après les quatre premières lectures, à mi-parcours, un élément est particulièrement frappant : la grande diversité de ces soirées. Certes la forme est assez libre – une introduction générale à l'auteur, puis les lectures brièvement introduites à chaque fois –, laissant à chacun la possibilité de se l'approprier. Mais d'un auteur à l'autre, d'un professeur à l'autre et d'un comédien à l'autre, que de différences ! Grande diversité, et pourtant l'alchimie fonctionne à chaque fois : le dialogue se noue entre nos deux invités qui, parfois, ne se sont jamais rencontrés avant, mais qui se retrouvent autour d'un auteur le temps d'une soirée. Qu'il me soit ainsi permis d'évoquer, entre autres, la statue de Fustel de Coulanges dans la salle des Actes prêtant ses traits à Louis Lambert, Claire Barel-Moisan et Grégoire Baujat jouant une scène de *Splendeurs et misères des courtisanes*, une improvisation de Luchini sur un extrait *D'un château l'autre*, inconnu de lui, à la demande – malicieuse – du professeur Godard, Montaigne devenu contemporain (quel changement lorsque la barrière de l'orthographe est supprimée !) à travers les voix de Michel Magnien et d'Anthony Magnier, l'élégance et la mesure du « ton » de La Fontaine admirablement rendues par Denis Podalydès et Patrick Dandrey. De tous ces gens de talent, le public a retenu la grande simplicité et générosité. Nous espérons ainsi avoir permis à chacun de (re)découvrir les textes connus et inconnus de plus grands auteurs, et avoir donné l'envie de se plonger dans leurs œuvres.

Anne Duguet (2008 I) et Delphine Meunier (2008 I)



HOMMAGE À JACQUELINE DE ROMILLY



Remarquablement organisé par les professeurs Monique Trédé et Jacques Jouanna, aux titres multiples et prestigieux, le colloque des 27 et 28 octobre 2011, destiné à rendre hommage à notre illustre archicube, s'est ouvert rue d'Ulm en présence de l'ambassadeur de Grèce devant une salle des Actes pleine à craquer. Dès l'hommage envoyé des États-Unis par Marc Fumaroli et lu par Monique Trédé, la grande qualité de ce colloque a impressionné. La magistrale communication de Gilbert Dagron a été longuement applaudie.

À côté de certains exposés qui renvoient directement à ses principaux centres d'intérêt – Thucydide, la tragédie grecque, Homère, l'histoire des mots et des idées –, d'autres ont laissé deviner l'ampleur et la diversité de ses curiosités et la passion qui fut la sienne pour tout ce qui concerne l'histoire de la Grèce antique, sa littérature, sa culture et leur influence à l'époque moderne.

Mireille Gérard (1961 L)

AVALANCHE DE DISTINCTIONS POUR LES DEUX ENS !

Les directeurs honoraires de Cachan (2000-2008) et de la rue d'Ulm (1990-2000), Claire Dupas et Étienne Guyon, viennent d'être distingués par le prix Roberval et ont pris la pose lors de la soirée de gala du palais de la Découverte, visiblement amusés de cette heureuse simultanéité !

Organisé par l'université de technologie de Compiègne (UTC), le prix Roberval est un concours international récompensant des œuvres francophones dédiées à la culture scientifique et technique. Plusieurs centaines de candidatures sont évaluées chaque année lors d'un processus de sélection des plus stricts, avec l'aide de deux cents spécialistes des domaines traités. Une mécanique efficace et bien huilée, le Roberval venant de fêter sa vingt-cinquième édition et rayonnant bien au-delà de l'Hexagone, en Suisse, au Canada et en Afrique en particulier.



Si nos archicubes ont été salués, c'est pour leur rôle moteur dans deux ouvrages de référence, publiés conjointement – autre coïncidence – aux éditions Belin. Le premier est dédié aux étudiants de master, doctorants et chercheurs : *Les Nanosciences. Nanotechnologies et nanophysique* et a été coordonné par Claire Dupas avec le nouveau président de l'université d'Évry, Philippe Houdy, et le vice-président du club nanomicrotechnologie Marcel Lahmani.

Le second, en couleur et largement illustré, s'adresse au curieux de science et « réalise le tour de force de présenter les derniers développements de la science tout en restant accessible au plus grand nombre », selon le mot du jury. Il s'agit de *Matière et Matériaux*, coordonné par Étienne Guyon (avec A. Pedregosa et B. Salviat), un ouvrage des plus original mêlant biologie, physique et chimie à la découverte du monde qui nous entoure.

Christian Counillon (1994 s)

Directeur scientifique adjoint aux éditions Belin



Claire Dupas et Étienne Guyon lors de la remise du prix Roberval, fin 2011.



DÎNER DE PROMOTION

La promotion 1961, accompagnée des promotions 1960 et 1962, a fêté son jubilé le 19 novembre 2011. Le dîner s'est déroulé au restaurant de l'Unesco, au septième étage du siège, place de Fontenoy à Paris. Les cent vingt participants ont beaucoup apprécié de se retrouver dans ce lieu très agréable, autour d'un cocktail puis d'un dîner de qualité. Un diaporama, construit à partir de photos de l'époque, a suscité des commentaires joyeux et animés.

Mireille Gérard (1961 L)



COURRIER DES LECTEURS

Guy Lecuyot



Convivialité

Le dernier *Bulletin* sur la cuisine a sans doute mis l'eau à la bouche de quelques gourmands qui ont probablement profité des fêtes de fin d'année pour satisfaire ce bien vénien penchant à l'occasion d'agapes multiples. À l'École, le début de l'année est toujours marqué par quantité de pots agrémentés de galettes, prétexte pour se réunir, en particulier les collectionneurs de fèves (fabophiles) ou les nostalgiques de couronnes (stéphanophiles).

Lundi 23 janvier, madame Canto-Sperber invitait les personnels de l'École à la cérémonie des vœux en salle des Actes autour de la traditionnelle galette des rois, histoire de sacrifier à la coutume qui pourrait bien remonter aux romaines saturnales et à leur « roi d'un jour ». Cette petite réunion a été l'occasion pour la directrice de quelques *satisfecits* à propos du label d'excellence décerné à l'École, excellence qui rejaillit sur tous les laboratoires et le personnel de l'établissement et qui s'affiche fièrement sur un calicot accroché à la grille du 45 de la rue d'Ulm.





Les Ernest sont-ils de la « fête » ?

Cette convivialité de bon aloi liée à l'Épiphanie et à leurs trois légendaires compères – Gaspard, Melchior et Balthazar – n'est pourtant pas toujours de mise. En effet, juste avant l'arrivée des frimas, il suffisait de traverser certains jours, au petit matin, la cour aux Ernest pour voir gésir de-ci de-là quelques cadavres de bouteilles vides, de canettes, parfois assortis d'autres rejets nauséabonds et pas très ragoûtants pour comprendre que quelques beuveries avaient dû s'y tenir peu de temps auparavant. Heureusement le froid a ralenti ces débordements qui ne sont pas à l'honneur de ces fêtards ; on aimerait plus de respect pour les personnes chargées de l'entretien des lieux tout autant que pour les quelques lecteurs insomniaques se rendant très tôt à la bibliothèque. Des panneaux le leur rappellent.

Une charte a été affichée sur la porte de la K-fêt, antre qui, avec le gymnase, serait devenu le lieu de tous les excès.

Si fumer tue comme le proclament certains emballages de cigarettes, l'alcool en fait tout autant et entraîne de plus des attitudes rarement très correctes : « Un mâle imbibé n'est pas plus intelligent à l'ENS qu'ailleurs. » Que veulent prouver ces jeunes qui, tout comme outre-Manche, ne boivent pas pour partager avec d'autres un agréable moment de convivialité, mais cherchent plutôt à se saouler afin d'atteindre le plus rapidement possible un état second, voire un coma éthylique. Il y a certainement mieux à faire rue d'Ulm. On pourrait espérer que cette École, labellisée lieu d'excellence, soit un refuge propice au travail et à la recherche.

Rectificatifs

Quelques erreurs se sont glissées dans *L'Archicube* n° 11.

La figure, page 30, est un cliché de Claude Vibert-Guigue.

Dans le texte d'Étienne Guyon (p. 116, ligne 19), à propos de la référence à la vinaigrette, tout le monde aura compris et rétabli que, si l'on veut bien assaisonner sa





salade, il faut mélanger de l'huile avec du vinaigre : « une cuillère de vinaigre, un peu de moutarde puis trois cuillères d'huile et, enfin, du sel et du poivre ». Cependant, pour ceux (ou celles) qui suivent un régime ou ont peur de grossir, ils peuvent toujours essayer cette recette avec de l'eau...

Rendons à César... ou plutôt à Wladimir Mercouroff, la paternité du texte sur *Brut* de Dalibor Frioux (p. 156-157). Le compte rendu sur *L'Homme, l'animal et la machine* de G. Chapouthier et Fr. Kaplan n'est en revanche pas de son fait. Nous devons avouer que nous avons perdu l'identité de son auteur : pourrait-il se manifester ?

Enfin nos camarades auront rectifié d'eux-mêmes : il ne fallait pas lire Valéry Larbaud, mais Valéry Larbaud...

En conclusion et pour faire écho à l'article d'Étienne Guyon, Gilles Pécout et Olivier Faro sur la Scuola normale superiore de Pise paru dans ce même numéro 11 (p. 175-181), nous publions deux illustrations envoyées par André Martin (1949 s).



L'école et la bibliothèque où fut enfermé le pauvre homme qui dévora ses enfants selon Dante.
Il s'agit en fait d'Ugolin della Gherardesca, mort en 1289. Incarcéré avec ses fils et neveux dans une tour (la Torre della fame), il y mourut de faim, supplice rapporté par Dante dans la *Divine comédie*.



L'église des Cavalieri.

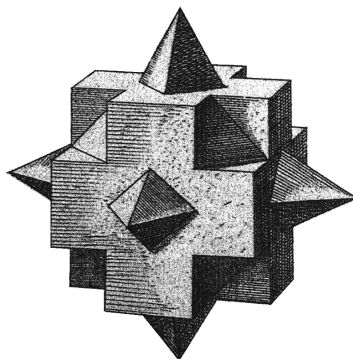
Pour obtenir des informations sur la vie de l'École et à l'École, les principaux événements, conférences et colloques, vous pouvez consulter son site web à l'adresse suivante : (<http://www.ens.fr/>) et le *Normal Sup' Info* (<http://www.ens.fr/spip.php?rubrique56>).

Pour l'intranet, voir <http://www.intranet.ens.fr/> et pour le lien avec le site de l'Association, voir <http://www.ens.fr/spip.php?article130>.

Rappelons que les catalogues des bibliothèques sont consultables en ligne (<http://halley.ens.fr/>) ainsi que les nouveautés (http://halley.ens.fr/ftlist*frf).

Pour toutes suggestions, vous pouvez nous écrire et/ou contacter le webmaster (webmaster@ens.fr).

mars 2012





LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

- N° 1 Juin 2006
L'École en 2006
- N° 2 Juin 2007
Jean Cavaillès (1923 l)
Archéologie et politique
La science du secret
- N° 3 Décembre 2007
Le numérique et l'édition
L'historien, la justice, la douleur et la vérité
- N° 4 Juin 2008
L'homme, la nature, le risque
Albert Fert (1957 s) prix Nobel
- N° 5 Décembre 2008
La ville, objet de savoir et champ d'action
Quelle ENS pour le XXI^e siècle ?
- N° 6 Juin 2009
Le sport à l'École, le sport et l'École
L'humanisme d'Aimé Césaire
- N° 7 Décembre 2009
La lumière
Les études arabes à l'ENS
L'ENS, une école impossible à normer ?
- N° 8 Mai 2010
Les réseaux
La bioéthique
La place du droit de l'OMC dans le droit international
- N° 9 Décembre 2010
Quelles langues pour quels savoirs ?
L'Institut Henri-Poincaré et la médaille Fields
L'École d'économie de Paris.



N° 10 Juin 2011

Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

La création de la banque d'épreuves littéraires

N° 11 Décembre 2011

La cuisine

Hyung-Dong Lee

Paris Sciences et Lettres



L'ARCHICUBE

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves
et amis de l'École normale supérieure

Siège de l'Association : 45, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05

Téléphone : 01 44 32 32 32 – Télécopie : 01 44 32 31 25

Courriel : aaeens@ens.fr

Site Internet : <http://www.archicubes.ens.fr>

Directeur de la publication :

Jean-Claude Lehmann, président de l'Association

Rédactrice en chef :

Violaine Anger

Comité éditorial : membres élus du conseil d'administration de l'Association

Marianne Bastid-Bruguière, Françoise Brissard, Jean-François Fauvarque,

Mireille Gérard, Lucie Marignac, Jean-Thomas Nordmann,

Wladimir Mercouroff

Comité de rédaction : Le dossier : Anne Lewis-Loubignac

et Emmanuel de Calan ;

remerciements à Charlotte Matringe, Hubert de Canson et Gérard Toulouse

Carrières : François Bouvier

La vie des clubs : Wladimir Mercouroff

Les normaliens publient : Jean-Thomas Nordmann et Étienne Guyon,

Ulmi & Orbi : Françoise Brissard et Mireille Gérard

Courrier des lecteurs : Guy Lecuyot (guy.lecuyot@ens.fr)

Diffusion : Wladimir Mercouroff

Suivi éditorial : Marie-Hélène Ravenel

Ce numéro 12 de
L'Archicube
a été achevé d'imprimer
sur les presses de l'imprimerie Darantière
à Quétigny-Dijon (Côte-d'Or, France)
en décembre 2011.

ISSN : 1955-6373

Dépôt légal : mai 2012
N° d'impression : 00-0000

Mise en pages
TyPAO sarl
75011 Paris